



2022

Document
d'enregistrement
universel

lisi



Autorité des Marchés Financiers

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mars 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2022 qui a été établie au format ESEF (*European Single Electronic Format*) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

SOMMAIRE

1 Informations générales concernant la Société 3

1	Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux	4
2	Politique d'information	4
3	Organigramme fonctionnel	5
4	Organigramme juridique	6
5	Chiffres clés	8
6	Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société	8

2 États financiers consolidés 21

1	Activités de la société	22
2	Les états financiers consolidés	35
3	Les notes annexes	40
4	Rapports des commissaires aux comptes	77

3 Comptes sociaux 2022 83

1	Compte de résultat social au 31/12/2022	84
2	Bilan social au 31/12/2022	85
3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2022	86
4	Variation des capitaux propres au 31/12/2022	86
5	Notes annexes aux comptes sociaux	87
6	Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices	97
7	Délais de paiements fournisseurs et clients	98
8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2022	99

4 Responsabilité sociétale de l'entreprise 103

1	La responsabilité sociétale et environnementale de LISI	104
2	People : générer un impact positif	122
3	Planet : préserver notre environnement	148
4	Profit : agir de manière responsable	168
5	Liste de tous les indicateurs de la performance RSE	180
6	Tables de concordance	184
7	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	185

5 Facteurs de risques 191

1	Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction	192
2	Politique d'assurances	196
3	L'environnement du Contrôle interne et de Compliance	196

6 Gouvernement d'entreprise 201

1	Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2022	202
2	Les organes d'administration	205

7 Assemblée Générale 227

1	Ordre du jour	228
2	Texte des projets de résolutions	229
3	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital	235

8 Autres informations 237

1	Informations incluses par référence	238
2	Table de concordance	238



1

Informations générales concernant la Société

1	Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux	4
1.1.	Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel	4
1.2.	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	4

2	Politique d'information	4
2.1.	Responsable de l'information financière	4
2.2.	Contrôleurs légaux	4
2.3.	Documentation	4

3	Organigramme fonctionnel	5
----------	---------------------------------	----------

4	Organigramme juridique	6
----------	-------------------------------	----------

5	Chiffres clés	8
----------	----------------------	----------

6	Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société	8
6.1.	Informations concernant l'émetteur	8
6.2.	Capital social	8
6.3.	Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires	9
6.4.	Politique de distribution de dividendes - Délai de prescription des dividendes	11
6.5.	Programme de rachat d'actions	11
6.6.	Liquidité du titre	13
6.7.	Historique	13
6.8.	Raison d'être – Stratégie	15
6.9.	Un modèle d'affaires diversifié	16
6.10.	Raison sociale - siège social et législation	18

1 Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux

1.1 Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le

rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Grandvillars, le 20 mars 2023
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

2 Politique d'information

2.1 Responsable de l'information financière

Mr. Emmanuel Viellard

LISI
6 Rue Juvénal Viellard
CS 70431 Grandvillars
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 Contrôleurs légaux

EXCO et Associés représenté par Pierre BURNEL

42 Avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Pierre JOUANNE

Tour First
1, Place des Saisons – TSA 74444
92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.3 Documentation

- Document d'enregistrement universel en français et en anglais
- Rapport intégré en français et en anglais
- Communiqués de presse
- Autres informations trimestrielles ou réglementées

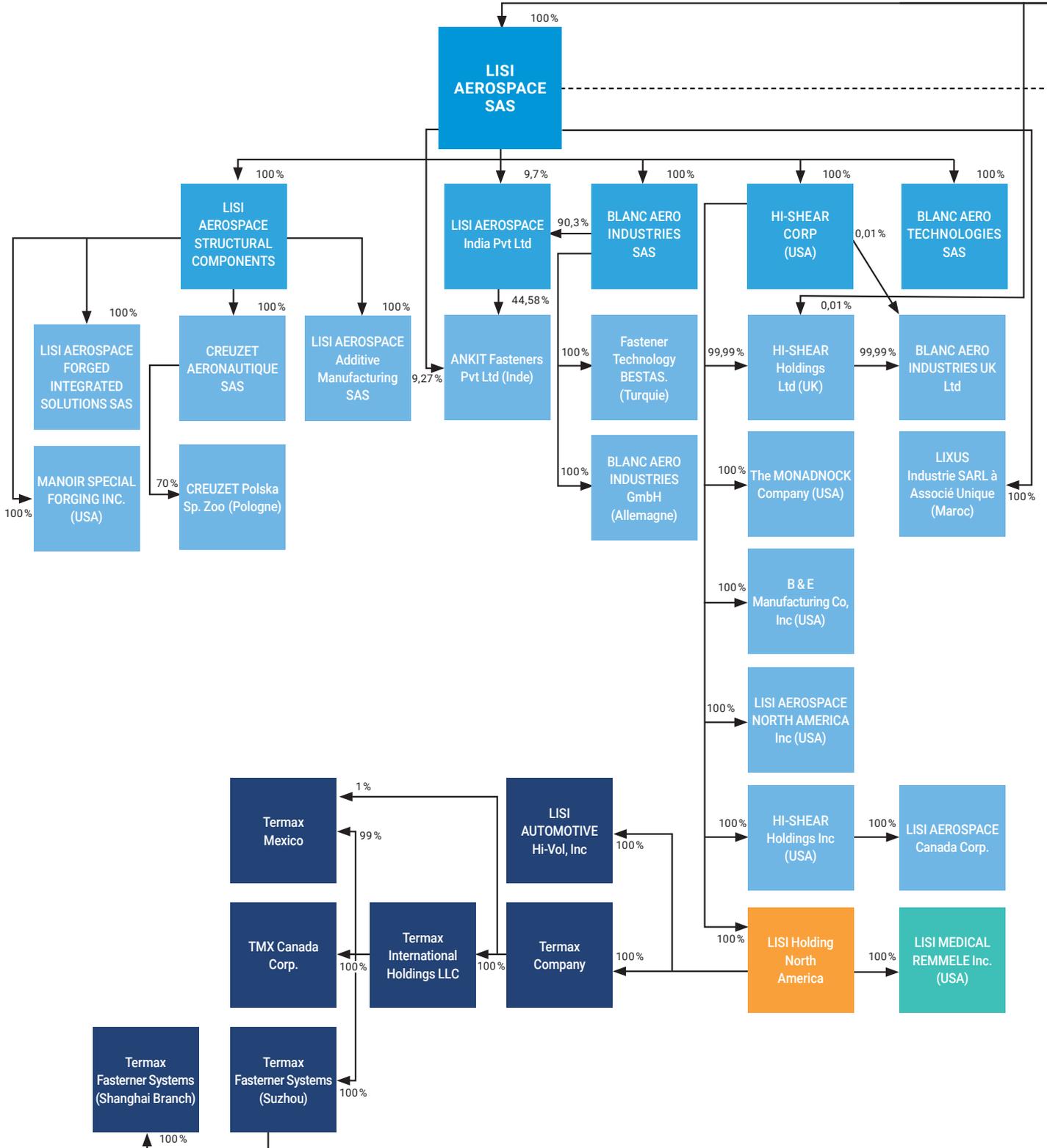
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société ou être consultés, téléchargés sur le site internet.

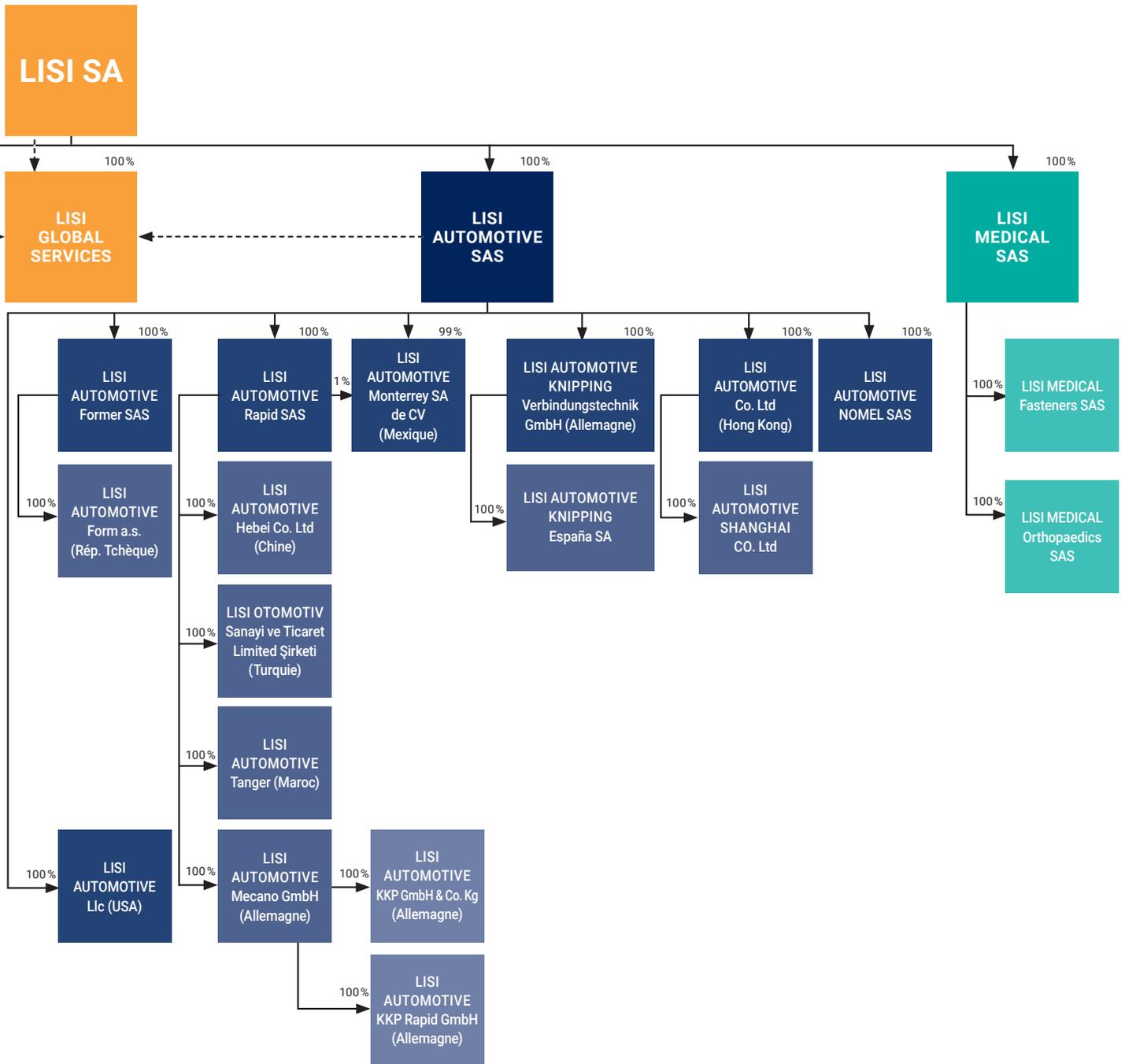
3 Organigramme fonctionnel



* sites secondaires

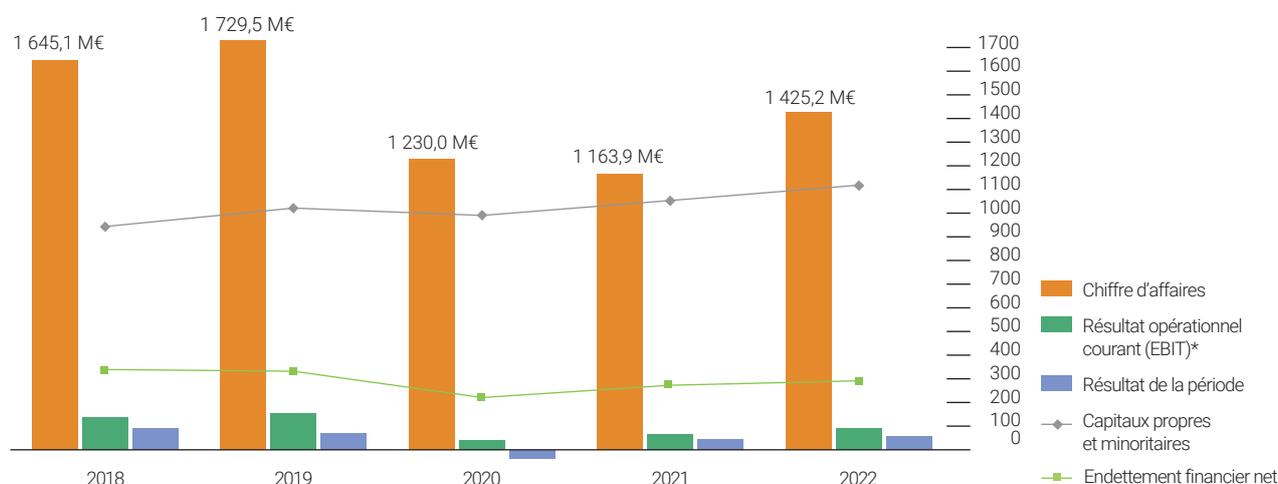
4 Organigramme juridique





5 Chiffres clés

(en millions d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 425,2	1 163,9	1 230,0	1 729,5	1 645,1
Résultat opérationnel courant (EBIT)	89,1	66,6	41,5	155,1	135,6
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société	57,0	44,0	-37,3	69,8	92,1
Capitaux propres et minoritaires	1 118,4	1 053,5	990,4	1 021,4	943,6
Endettement financier net	291,5	272,8	220,8	331,9	339,3
Effectifs inscrits fin de période	9 676	9 480	9 676	11 171	12 131



6 Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société

6.1 Informations concernant l'émetteur

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFII.PA

Code Bloomberg : FII.FP

Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 114 317

Capitalisation boursière au 31 décembre 2022 : 1 053,1 M€

Indices : CAC® All Shares, CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® Industrials

6.2 Capital social

Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2022 à 27 645 726 €, divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
CAPITAL AU 31/12/2022 : 21 645 726 € DIVISÉ EN 54 114 317 ACTIONS DE 0,40 € DE NOMINAL								
25/04/2017	14/02/2018	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 177 €	2 744 915 €	90 442	0,40 €	54 114 317	21 645 726 €

Capital autorisé mais non émis

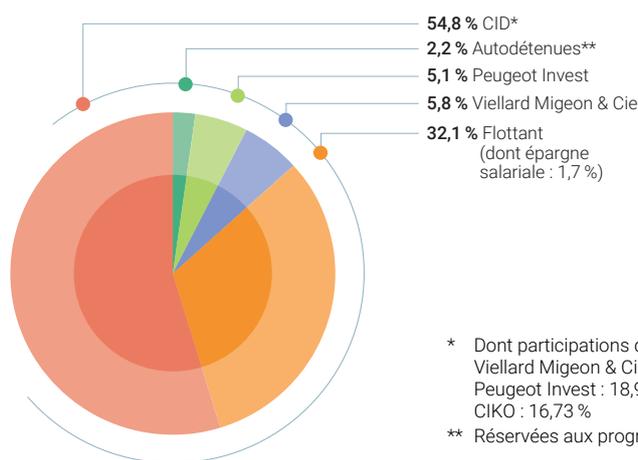
Néant.

Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

6.3 Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires

	31/12/2022			31/12/2021		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,8	66,7	29 643 620	54,8	66,7	29 643 620
Viellard Migeon & Cie	5,8	6,6	3 112 818	5,8	6,6	3 112 818
Peugeot Invest	5,1	6,2	2 750 000	5,1	6,2	2 750 000
Autres mandataires sociaux	0,4	0,4	204 495	0,4	0,4	203 545
TOTAL MANDATAIRES	66,0	79,9	35 710 933	66,0	79,9	35 709 983
<i>dont dirigeants</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>111 515</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>111 315</i>
Autodétenu(e)s	2,2		1 193 107	2,1		1 157 653
Salariés	1,7	1,0	920 200	1,6	1,0	870 000
Public	30,1	19,0	16 290 077	30,3	19,0	16 376 681
TOTAL GÉNÉRAL	100,0	100,0	54 114 317	100,0	100,0	54 114 317



Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

La société CID, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2022, 54,8 % du capital de LISI S.A. et 66,7 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de PEUGEOT Invest, famille VIELLARD au travers de Viellard Migeon & Cie). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 %,
 - Viellard Migeon & Cie à hauteur de 28 %,
 - PEUGEOT Invest à hauteur de 25 %,
 - Autres à hauteur de 17 %.
- **La société CIKO**, 7 rue du Stade, 90100 DELLE, a pour principale activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2022, 0,1 % du capital LISI et 0,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,6 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,7 % du capital.
 - **La société Viellard Migeon & Cie**, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2022, 5,8 % du capital LISI et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,3 % du capital de LISI S.A., soit au total 21,1 % du capital.
 - **La société PEUGEOT Invest**, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex détient directement au 31 décembre 2022, 5,1 % du capital LISI

et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,9 % du capital de LISI S.A., soit au total 19,0 % du capital.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires - actions de concert

Aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

Dans la continuité des pactes conclus précédemment un nouveau pacte concertant liant Viellard Migeon & Cie – CIKO et CID a été signé le 23 février 2023. Ce dernier, d'une durée de 20 ans, prévoit le maintien de la gestion familiale strictement paritaire de CID par Viellard Migeon & Cie et CIKO (avec notamment une représentation égalitaire au conseil d'administration de CID et de LISI), ainsi que notamment l'engagement pour Viellard Migeon & Cie de voter aux assemblées générales de LISI dans le sens déterminé par CID.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée au 31 décembre 2022 a permis d'identifier 5 128 actionnaires avec un taux final d'identification de 99,2 %.

Sur la base de cette enquête réalisée par Euroclear France, la part flottante de l'actionnariat de LISI détenue au porteur, soit 28,3 % se répartit ainsi :

	Nombre d'actionnaires	% de capital détenu	Nombre d'actions
Investisseurs français	108	9,1 %	4 905 042
Investisseurs étrangers	229	15,7 %	8 522 086
Total investisseurs institutionnels	337	24,8 %	13 427 128
Actionnaires individuels français et internationaux	4 790	1,8 %	978 486
Total actionnaires institutionnels & individuels	5 127	26,6 %	14 405 614
PEG « LISI en actions »	1	1,7 %	920 200
TOTAL ANALYSE TPI – PORTEURS IDENTIFIÉS	5 128	28,3 %	15 325 814

La répartition géographique de l'actionnariat institutionnel identifié est la suivante :

	Nombre d'actionnaires	% de capital détenu
France	108	32,0 %
États-Unis	73	21,7 %
Royaume-Uni	29	8,6 %
Luxembourg	18	5,3 %
Canada	16	4,7 %
Suisse	11	3,3 %
Autres	82	24,3 %
TOTAL INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	337	100,0 %

L'actionnariat individuel est essentiellement français.

Actions autodétenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2022, la Société LISI S.A. détenait 1 193 107 de ses propres actions, soit 2,2 % du

capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance.

6.4 Politique de distribution de dividendes - Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Historique des dividendes versés par action :

	Dividende net en €
2018	0,44
2019	0
2020	0,14
2021	0,29
2022⁽¹⁾	0,15

(1) Proposé par le Conseil d'Administration du 23 février 2023, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2023. La date de paiement des dividendes a été fixée au 19 avril 2023.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

Dividende Majoré

L'Assemblée Générale en date du 24 avril 2018, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires.

Ainsi, une majoration de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

Le premier versement de dividende majoré est intervenu à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit en 2021.

6.5 Programme de rachat d'actions

En cours au 31 décembre 2022

Le 28 avril 2022, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2023.

La Société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes :

- l'animation sur le marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un

contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la Société visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,

- l'octroi d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de

la Société et/ou de son Groupe ainsi que l'attribution ou la cession d'actions de la Société dans le cadre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires,

- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans les conditions prévues par la loi,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des actions acquises sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d'en informer les actionnaires par voie de communiqué.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la Société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 255 226 680 €.

La Société LISI S.A. a acquis en 2022 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 337 632 actions propres, soit 0,6 % du nombre total d'actions émises. Dans l'autre sens, la Société a vendu 302 178 actions, soit 0,6 % du nombre total d'actions émises.

Ces achats et ventes incluent 337 632 achats d'actions, soit 0,6 % du nombre total d'actions émises et 302 178 ventes, soit 0,6 % du nombre total d'actions émises dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo BHF. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
TITRES DÉTENUS AU 01/01/2022	1 157 653	10,30
Titres acquis en 2022	337 632	20,91
Titres attribués en 2022	0	7,46
Titres vendus en 2022	-302 178	21,19
TITRES DÉTENUS AU 31/12/2022	1 193 107	10,44
<i>Dont titres destinés à l'animation de marché</i>	46 654	
<i>Dont titres destinés aux rémunérations en actions (montant maximum attribuable au 31/12/2022)</i>	787 120	
<i>Dont titres disponibles</i>	359 333	

Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale, le 12 avril 2023, de renouveler le programme de rachat d'actions de la Société LISI S.A.

Ce programme sera reconduit dans les mêmes conditions, tel qu'indiqué dans le chapitre 7 - Assemblée Générale (20^e résolution).

6.6 Liquidité du titre

Taux de rotation du flottant Multiplace : 46,2 %.

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2022 : 47 437.

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2021						
Janvier	18,86	21,60	18,20	19,90	5 034	251 593
Février	20,40	22,40	18,30	20,35	8 123	397 350
Mars	24,85	25,10	20,50	22,80	8 046	350 121
Avril	26,85	28,60	24,45	26,53	6 221	239 433
Mai	29,05	30,00	25,30	27,65	4 885	179 510
Juin	27,55	29,90	26,60	28,25	6 970	244 675
Juillet	28,75	29,35	26,00	27,68	4 768	171 505
Août	28,00	30,00	26,95	28,48	3 743	131 269
Septembre	25,65	28,30	25,00	26,65	4 954	186 677
Octobre	24,05	27,10	23,35	25,23	9 494	371 218
Novembre	21,80	25,65	21,55	23,60	10 371	436 074
Décembre	28,35	28,35	21,75	25,05	7 504	303 581
2022						
Janvier	27,95	30,45	27,00	28,73	7 091	246 421
Février	26,40	30,75	24,80	27,78	10 936	395 435
Mars	21,65	26,95	19,94	23,45	10 816	479 253
Avril	21,50	22,80	19,86	21,33	10 145	483 010
Mai	20,40	21,45	18,14	19,80	8 676	432 862
Juin	18,28	20,85	17,70	19,28	10 198	536 124
Juillet	23,00	23,20	17,70	20,45	9 348	454 332
Août	21,10	23,10	20,25	21,68	6 981	325 425
Septembre	17,92	22,45	17,08	19,77	9 859	520 158
Octobre	19,98	20,10	17,58	18,84	10 194	549 359
Novembre	20,30	22,00	19,60	20,80	7 056	342 325
Décembre	19,46	20,80	18,56	19,68	7 127	367 128
2023						
Janvier	20,40	20,80	18,46	19,63	13 984	703 106
Février	25,10	25,10	20,40	22,75	13 917	596 171

(1) Les volumes de transactions et les titres traités correspondent à la moyenne constatée sur le marché Euronext uniquement.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et est effectué par :

ODDO BHF

Monsieur Éric BIGOTTEAU
Courriel : eric.bigotteau@oddo-bhf.com
Tél. : +33 (0)6 86 63 92 18

6.7 Historique

LISI est né au XVIII^e siècle du rapprochement de plusieurs entreprises familiales de Montbéliard et de Belfort. Dans ce territoire du Nord Franche-Comté, l'industrialisation a débuté très tôt, dans plusieurs directions mais avec un socle technique commun : le travail du fil d'acier. L'excellence technique développée autour de la métallurgie est alors venue irriguer d'autres savoir-faire de la région, comme l'horlogerie, la bicyclette, ou l'automobile.

Dans la continuité des origines, les 2 mêmes familles fondatrices, Kohler et Viellard toujours actionnaires majoritaires de LISI, sont fortement impliquées dans la Direction Générale du Groupe depuis 1968. LISI mène une stratégie de long terme et poursuit son développement en

France et dans le monde, et offre aujourd'hui à ses grands clients un service de qualité et une réactivité optimale.

1777

Création par Frédéric Japy d'une fabrique d'horlogerie à Beaucourt

Frédéric Japy installe un atelier de fabrication d'ébauches de pièces d'horlogerie à Beaucourt, près de Montbéliard. En mécanisant la fabrication de ces pièces, l'homme va révolutionner le secteur et devenir le fondateur d'une véritable dynastie industrielle.

1796**Fondation de la manufacture Migeon & Dominé qui se spécialise dans la fabrication de fil métal**

Les « marchands de fer » Jean-Baptiste Migeon et Jean-Baptiste Dominé s'associent pour exploiter des forges situées à côté de Belfort. La société Migeon & Dominé se spécialise alors dans la fabrication de fils de métal, destinés entre autres à la société Japy-Frères.

1806**Première fabrication industrielle de vis à bois forgées**

Grâce à des brevets de fabrication révolutionnaires, les sociétés Japy-Frères et Migeon & Dominé décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1835**Arrivée de Juvénal Viellard chez Migeon & Dominé**

Juvénal Viellard, originaire d'une famille de maîtres de forge à Belfort, intègre l'affaire Migeon & Dominé en épousant Laure Migeon. Il deviendra rapidement le seul gérant en titre de la société qui prendra le nom de Viellard-Migeon & Compagnie (VMC).

1866**Création du Comptoir des Quincailleries Réunies de l'Est : une structure de vente commune avec des succursales à Paris, Barcelone, Milan, Zurich, Stuttgart et Buenos Aires**

Cinq sociétés industrielles, dont Japy-Frères et Viellard Migeon & Cie, décident de créer une structure de vente commune : le Comptoir des quincailleries Réunies de l'Est. Celle-ci centralise les opérations commerciales et se répartit les commandes par spécialisation, abaissant du même coup les frais de fabrication. Elle dispose bientôt de succursales à Paris, Barcelone, Milan, Zurich, Stuttgart et Buenos Aires.

1899**Création de la Société Industrielle de Delle (SID)**

En 1899, Jules Dubail, ses deux frères Adolphe et Louis, son gendre Joseph Kohler, et Joseph Frossard fondent la Société Industrielle de Delle (SID). La SID commence par fabriquer des fourneaux à gaz et des appareils à recopier baptisés « vélocopistes », puis très vite, développe d'autres produits : épingles de sûreté, pièces mécaniques, vis décolletées... Pendant la Première Guerre mondiale, elle concentre ses efforts sur les boulons à œil et les tendeurs pour l'aéronautique avant de se lancer en 1929 dans la visserie forgée.

1959**Reprise de l'activité visserie boulonnerie de Japy par la SID, Bohly Frères et Viellard Migeon & Cie**

Devant le démantèlement de la société Japy-Frères, les dirigeants de la SID, René et Jean Kohler décident de racheter sa filiale VBJ (Visserie-Boulonnerie Japy). Ne pouvant réaliser seuls l'opération, les Kohler s'associent avec d'autres industriels de la région : Viellard Migeon & Cie et Bohly Frères, une entreprise créée en 1897, spécialisée dans la production de boulons décolletés et de culots de bougies.

1962-1968**Vers la création d'un groupe industriel : GFD**

Les entreprises familiales Bohly, Dubail-Kohler et Viellard fusionnent pour former la Générale de Forgeage Décolletage (GFD). Le groupe est désormais le 1^{er} fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile.

1977**Début de l'activité aéronautique**

Dans les années 1970, GFD acquiert deux sociétés sous-traitantes de l'aéronautique grâce à l'appui de Blanc Aero Industries (BAI), entreprise spécialisée dans les fixations aéronautiques. En 1977, GFD et BAI se rapprochent pour former Générale Financière et Industrielle (GFI). L'opération est rendue possible grâce à l'entrée de la famille Peugeot au capital dont la participation est aujourd'hui portée par Peugeot Invest.

1990-2001**Développement par forte croissance externe**

Après s'être introduit sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1989, le Groupe se renforce au cours de la décennie suivante par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002**Le Groupe prend le nom de LISI**

En 2000, le Groupe acquiert la société Rapid et trois de ses filiales (les sites de Puiseux, Heidelberg et Mellrichstadt). Rapid fabrique non pas des vis mais des clips (en plastique ou en métal) pour l'automobile. Entre vis et clips, les technologies de fabrication sont différentes, mais l'approche commerciale et le métier identiques. Le Groupe joue sur la complémentarité des produits pour se différencier de ses concurrents et se positionner comme l'un des seuls acteurs multispécialistes des fixations. Il fera de même dans l'aéronautique avec l'acquisition en 2003 de la société californienne Monadnock.

Pour mieux marquer ce positionnement, le Groupe prend en 2002 le nom de LISI : « Link Solutions for Industry ».

2007-2010**Création d'une nouvelle division : LISI MEDICAL**

Entre 2007 et 2010, LISI acquiert quatre entreprises qui fabriquent des implants dentaires ou des systèmes d'assemblage (vis, broches) utilisés en chirurgie reconstructive. En 2010, avec la reprise du site de production de prothèses de hanches de Stryker Corporation situé à Hérouville-Saint-Clair, près de Caen, le Groupe se dote d'une nouvelle division : LISI MEDICAL.

2011-2014**LISI AEROSPACE se développe dans les composants de structure**

Avec la reprise des sociétés Creuzet Aéronautique en 2011, puis de Manoir Aerospace en 2014, LISI AEROSPACE se développe dans les composants de structure complexes, complémentaires des fixations. Cette diversification permet à LISI AEROSPACE d'acquiescer une nouvelle dimension et de se faire une place parmi les grands équipementiers de l'aéronautique.

2016**LISI MEDICAL acquiert un nouveau métier**

Le rachat de Remmele Medical Operations permet à la division médicale d'élargir son dispositif industriel aux États-Unis et de se positionner sur un nouveau segment très porteur : la fabrication d'instruments de chirurgie mini-invasive.

2017-2020**Recentrage des activités à forte valeur ajoutée**

- LISI AUTOMOTIVE s'agrandit aux États-Unis avec la reprise des sociétés Termax et Hi-Vol Products et renforce ainsi ses activités de fixations clippées et de composants mécaniques de sécurité.
- LISI AUTOMOTIVE cède son activité vis de châssis, goujons de châssis et rotules (site de St Florent) et sa filiale allemande LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH spécialisée dans la frappe à chaud et produisant notamment des écrous pour le marché des camions.

2020-2021**Renforcement des activités stratégiques du Groupe**

Le Groupe LISI poursuit son plan d'adaptation initié au début de la crise COVID-19 et renforce le positionnement stratégique du Groupe sur les activités à forte valeur ajoutée :

- Cession de la filiale LISI MEDICAL Jeropa (États-Unis) essentiellement exposé au secteur dentaire pour repositionner LISI MEDICAL sur son cœur de métier (Orthopédie et Chirurgie mini-invasive).
- Cession de la filiale LACE (LISI AEROSPACE).

Acquisition de la société américaine B&E Manufacturing par LISI AEROSPACE pour étendre l'offre produits sur le marché des raccords hydrauliques haute pression.

2021-2022**Le Groupe poursuit ses objectifs et garde le cap !**

- Création de LISI GLOBAL SERVICES, le Centre de Services Partagés (CSP) pour la comptabilité en France.
- Création d'une Direction de la RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- Lancement de notre raison d'être : « *Shape and share sustainable links* ».

6.8 Raison d'être – Stratégie**METTRE EN COMMUN NOTRE RAISON D'ÊTRE...**

Dans le cadre de notre stratégie globale, nous avons souhaité définir la raison d'être du Groupe LISI afin de donner durablement du sens à notre action, de partager notre vision et d'exprimer les raisons pour lesquelles nous agissons au quotidien.

La rédaction de ce texte a fait l'objet d'un processus collaboratif qui a permis d'exprimer nos convictions avec force et authenticité. Deux formulations ont été soumises au Conseil d'Administration qui a sélectionné, avec le soutien du Leadership Board, celle qui portera le Groupe LISI :

SHAPE AND SHARE SUSTAINABLE LINKS**FAÇONNER ET PARTAGER DES LIENS DURABLES**

Les liens, marqueurs historiques de l'entreprise, associent désormais nos applications, notre développement économique et notre responsabilité sociale au cœur de notre raison d'être.

Elle reflète notre vision de long terme, notre volonté d'anticiper les impacts de notre industrie et de renforcer les liens entre progrès économiques, progrès sociétaux et progrès environnementaux.

Elle permet d'affirmer notre engagement long terme vers les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Pour répondre à ces enjeux et améliorer durablement la performance, la sécurité et le bien-être de chacun, LISI s'appuie sur l'innovation et l'excellence opérationnelle ; des leviers qui traduisent notre confiance dans l'avenir.

Elle traduit notre volonté de promouvoir, de façon pérenne, les valeurs d'un écosystème dont la solidité repose sur les

liens durables que nous partageons avec l'ensemble des parties prenantes.

Elle exprime notre capacité à concevoir et délivrer des solutions d'assemblages fiables et durables, des systèmes de fixation complexes toujours plus performants et écoresponsables afin de répondre aux besoins des industries les plus exigeantes : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Sur cette base, le Groupe fonde son développement sur des valeurs fortes, matérialisées par sept axes regroupés autour de ce que nous appelons nos 3P, pour *People, Planet et Profit* (lire p. 105 RSE). Ces axes, dont la nouvelle direction de la RSE est garante, constituent notre boussole et nourrissent notre stratégie.

Clé de notre performance collective, la recherche de l'excellence opérationnelle constitue un pilier incontournable de notre stratégie. Basée sur le LISI SYSTEM – notre programme de référence pour le pilotage de l'excellence au sein des usines comme des services support – elle est aussi un élément structurant de notre raison d'être. Ce pilier est complété par l'innovation qui nous positionne constamment vers les produits de demain et les technologies du futur.

Parce qu'elle est à la fois l'expression de notre identité et de notre projet, la raison d'être de LISI doit enfin être inspirante et fédératrice pour l'ensemble du Groupe : elle oriente nos pratiques, nos métiers, nos innovations et nos ambitions. Elle fédère notre écosystème et nos valeurs autour de nos collaborateurs ainsi que vers l'ensemble des parties prenantes. Elle guide l'ensemble de nos décisions et nos actions pour un avenir meilleur.

6.9 Un modèle d'affaires diversifié

NOS RESSOURCES

NOS ÉQUIPES

- **9 676** collaborateurs engagés et impliqués répartis dans 13 pays
- Une université d'entreprise LKI.

NOS SAVOIR-FAIRE

- **Plus de 150** experts au sein d'un réseau interne LISI.
- **30 membres** de la communauté digitale répartis sur tous les sites.
- **18 brevets** déposés en 2022.

NOTRE INDUSTRIE

- **41** sites de production dans **13** pays
- Dont **3** sites labellisés "Vitrine Industrie du Futur".
- Ratio de **385** robots pour 10 000 employés.
- **15** collaborations avec des start-up.

NOTRE RESPONSABILITÉ

- Création d'une direction de la RSE en 2022
- **ISO 14001 & ISO 45001** : une politique de certification pour tous nos sites.
- Programme interne d'excellence LISI E-HSE et **10 %** d'investissements dédiés au HSE.
- Signataire du Global Compact, French Business et Climate Pledge.

NOTRE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

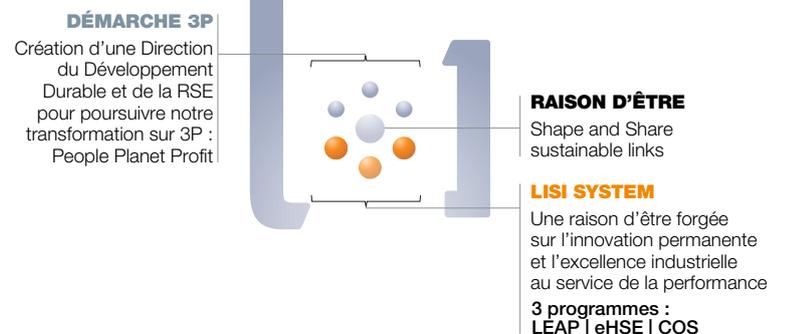
- **1 118,4 M€** de capitaux propres
- Un endettement financier net limité (**291,5 M€**)

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

FAÇONNER ET PARTAGER DES LIENS DURABLES

La raison d'être du Groupe LISI nous encourage à affirmer notre engagement envers les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Et pour répondre à ces enjeux et améliorer durablement la performance, la sécurité et le bien-être de chacun, notre raison d'être se déploie sur 7 axes, structurés avec 3P : **People, Planet, Profit**.

Pour soutenir nos actions, le **LISI SYSTEM** soutient et formalise nos standards et nos outils par le biais de 3 programmes structurants : le COS, le eHSE, le LEAP.



2 PILIERS

- EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
- INNOVATION



NOS 3P AVEC NOS 7 AXES

PEOPLE

- 1** PROTÉGER
NOS SALARIÉS
- 2** FIDÉLISER
NOS TALENTS

PLANET

- 3** PROTÉGER
NOTRE ENVIRONNEMENT
- 4** CEUVRER AVEC
NOS TERRITOIRES

PROFIT

- 5** DÉPASSER LES ATTENTES
DE NOS CLIENTS
- 6** ASSOCIER NOS
FOURNISSEURS
- 7** SÉCURISER NOS
RESSOURCES FINANCIÈRES

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

NOS ÉQUIPES

- Modèle social favorable et attractif : participation, intéressement, actionnariat salarié et épargne salariale.
- **537 M€** de charges de personnel, soit **38 %** du chiffre d'affaires.
- **28,3 %** de femmes cadre
- TF1* = **7,1**

NOS CLIENTS

- **38 M€** d'investissement pour développer la capacité de nos usines, soit **33 %** du total des investissements
- **32,1 M€** de dépenses R&D

NOS FOURNISSEURS & PARTENAIRES

- **451 M€** d'achats (matières premières, marchandises, outillages et autres approvisionnements)
- **200** fournisseurs évalués sur les critères RSE en 2022

NOTRE ENVIRONNEMENT

- **1 %** d'économies d'énergie en MWh dues aux projets par rapport à la consommation N-1 (à ISO périmètre)
- **2,2 %** d'investissements dédiés à l'efficacité énergétique

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

- **18 % de sites dans les zones de stress hydrique disposant d'un plan d'action**

NOS ACTIONNAIRES ET PARTENAIRES FINANCIERS

- Free Cash Flow **1,3 %** du chiffre d'affaires
- **0,15 €*** dividende par action.

* Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 12/04/2023

6.10 Raison sociale - siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - 6 rue Juvénal Viellard - CS 70431 Grandvillars - 90008 BELFORT Cedex.

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

LEI : 969500UU4058BR802Y55

Constitution et durée - acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La Société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- La fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines,
- Éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter auxdits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la Société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.
- Tout actionnaire est également tenu d'informer la Société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.
- À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la

demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

Article 15 - Assemblées Générales

1. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
2. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée,
- Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.
4. Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

5. Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'assemblée générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la Société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'assemblée, sa formule de procuration n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 17 - Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au *pro rata* de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Une majoration de dividende de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Tant que les titres de la Société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur

demande au siège de la Société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT.



2 États financiers consolidés

1	Activités de la société	22
1.1	Aperçu des activités principales	22
1.2	Activités du Groupe et perspectives d'avenir	27

2	Les états financiers consolidés	35
2.1	Compte de résultat consolidé	35
2.2	État du résultat global	36
2.3	État de la situation financière consolidée	37
2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	38
2.5	État des capitaux propres consolidés	39

3	Les notes annexes	40
3.1	Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice	40
3.2	Règles et méthodes comptables	41
3.3	Périmètre de consolidation	43
3.4	Détail des postes du bilan	45
3.5	Détail des principaux postes du compte de résultat	64
3.6	Autres informations	69
3.7	Taux des devises employées par les filiales étrangères	76

4	Rapports des commissaires aux comptes	77
4.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2022	77
4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022	78

1 Activités de la société

1.1 Aperçu des activités principales

LISI AEROSPACE

717 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
48 % du CA consolidé

5 551

COLLABORATEURS
57 % de l'effectif Groupe

53,3 M€

D'INVESTISSEMENTS
49 % des
investissements
du Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de
structure pour
l'aéronautique

Produits phares

*Fixations, secteur où
LISI AEROSPACE vise le
leadership :*

Les raccords hydrauliques
haute pression ; les écrous ;
les verrous de sécurité ;
les fixations aveugles
structurelles.

*Fixations, secteurs où
LISI AEROSPACE est leader :*

Les solutions d'assemblage
intégrant la fonction de
protection contre la foudre ;
les solutions d'installation en
interférence ; les solutions pour
les assemblages à forte
tension.

Composants de structure :
Aubes mobiles et redresseurs ;
bords d'attaque ; lèvres d'entrée
d'air ; bras structurels et OGV ;
pignons semi-usinés de boîte
de transmission de puissance.

Fabrication additive :
Pièces aluminium pour
Thales Alenia Space : supports
d'antenne, de roues à inertie,
d'équipements et de
mécanismes ; pièces Titane,
Inconel ou Super Alliage de
premier plan pour
les composants de structure
de moyenne taille.

Clients

Adept ;
Airbus ;
Airbus Helicopters ;
Airbus Atlantic ;
ARIANEGROUP ;
Boeing ;
Dassault ;
CFAN ;
Collins Aerospace ;
COMAC ;
Embraer ;
GEAE ;
INCORA ;
MTU ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
THALES ALENIA SPACE ;
Les écuries de Formule 1.

Concurrents

ACB ;
Barnes Aerospace ;
BTL ;
Howmet Aerospace ;
Forgital ;
Leistritz ;
MacStarlite ;
Mettis ;
Otto Fuchs ;
Pietro Rosa ;
Precision Castpart Corp ;
Stanley Engineered
Fastening ;
TriMas Aerospace ;
Whitcraft group.

Fixations

Présent dans le Top 3 mondial du secteur des fixations
aéronautiques, LISI AEROSPACE se positionne en leader de
l'innovation produits et process. Sa dimension

internationale lui permet de rester proche de tous les
grands donneurs d'ordre de l'industrie aéronautique et
d'être au cœur de tous les programmes d'innovation.

Les secteurs où LISI AEROSPACE vise le leadership

Les raccords hydrauliques haute pression	Les écrous	Les verrous de sécurité	Les fixations aveugles structurelles
			

Les secteurs où LISI AEROSPACE est leader

Les solutions d'assemblage intégrant la fonction de protection contre la foudre Les solutions d'installation en

interférence Les solutions pour les assemblages à forte tension

Composants de structure

L'activité composants de structure comprend la fabrication et la finition de pièces métalliques critiques à forte valeur ajoutée qui assurent des fonctions vitales sur les avions et hélicoptères. Elles peuvent être forgées, formées à chaud ou à froid ou issues de procédés additifs d'impression 3D.

À l'avant-garde de l'innovation process, la division est un leader pour la fabrication d'aubages moteur et un acteur européen de premier plan pour les composants structurels de moyenne taille.

Les Composants primaires formés et forgés

Aubes mobiles et redresseurs	Bords d'attaque	Lèvres d'entrée d'air*	Bras structurels et OGV	Pignons semi-usinés de boîte de transmission de puissance
				

* (Airbus A320NEO)

Fabrication additive



Pièces aluminium pour Thales Alenia Space(1) : supports d'antenne, de roues à inertie, d'équipements et de mécanismes. Pièces Titane, Inconel ou Super Alliage de premier plan pour les composants de structure de moyenne taille.

LISI AUTOMOTIVE**558 M€**DE CHIFFRE D'AFFAIRES
42 % du CA consolidé**3 298**COLLABORATEURS
34 % de l'effectif Groupe**30,6 M€**D'INVESTISSEMENTS
28 % des
investissements
du Groupe**Activité**Solutions d'assemblage
métalliques et plastiques
et composants de
sécurité pour
l'automobile et l'industrie**Produits phares***Solutions d'assemblage aux
standards automobile :*Clip standard automobile ;
écrou standard automobile.*Solutions d'assemblage multi-
matériaux :*Vis multi-matériaux
fluo-taraudeuse (EBS) ;
Pion à souder LISI Holloweld® ;
LISI μ MACH ASSEMBLY
PROCESS®.*Solutions d'assemblage pour
réduire le bruit et les vibrations :*Support de pompe ;
Goulotte de câblage.*Fixations mécaniques pour
chaîne de traction électrique :*Vis avec étanchéité sous tête ;
Vis avec isolation ;
vis de fixations de moteurs
électriques ;
Bouchon de boîte de vitesse
électrique.*Composants mécaniques pour
l'électrification des fonctions
relatives :*Sécurité intérieure : vis
d'entraînement pour
mécatronique embarquée
(Leadscrew) ;
Système de sécurité intérieure :
mécanismes de ceinture et de
siège ;
Freinage : tiges de guidage et
freins de parking électriques.**Clients***Constructeurs :*BMW ;
BYD ;
Mercedes Benz ;
Ford ;
GM ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
Stellantis ;
VW-Group ;
Toyota.*Équipementiers :*Adient ;
ATM ;
Autoliv ;
Bosch ;
Cooper Standard ;
FORVIA ;
Grupo Antolin ;
Hitachi ;
IAC ;
LEAR ;
Magna ;
SEWS – SUMITOMO ;
TI Automotive ;
USUI ;
Yangfeng ;
ZF.*Industrie & distribution :*Blanco ;
Bossard ;
BSHG ;
Bufab ;
EFC INTERNATIONAL ;
Emile Maurin ;
Franke ; Miele ;
Rittal ;
Schneider ;
Würth.**Concurrents**Agrati ;
A. Raymond ;
Bippus ;
Böllhoff ;
Bulten ;
Ejot ;
Fontana ;
Heckler ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
Penn Engineering ;
SFS ;
Stanley Engineered
Fastening ;
Happy.**Solutions d'assemblage aux standards automobile**LISI AUTOMOTIVE conçoit, développe et produit une
gamme complète de produits adaptés aux standards du
secteur automobile (habillage intérieur & extérieur, caisse
en blanc & carrosserie). Ces produits en métal, plastique,ou combinaison métalloplastique permettent de
standardiser et de simplifier les opérations de montage
chez les constructeurs et les équipementiers.

Clip standard automobile



Écrou standard automobile



Solutions d'assemblage multi-matériaux

Au cœur des défis du secteur automobile, l'allègement permet de réduire les émissions de CO₂, d'abaisser la consommation, de gagner en autonomie, etc. LISI AUTOMOTIVE développe des solutions d'assemblage

multi-matériaux dont le poids est optimisé. Elles permettent une fixation sûre et robuste entre différents types de matériaux : aciers, alliages d'aluminium et composites.

Vis multi-matériaux fluo-taraudeuse (EBS)



Pion à souder LISI Holloweld®



LISI μ MACH ASSEMBLY PROCESS®

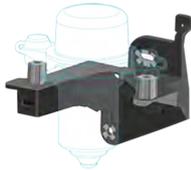


Solutions d'assemblage pour réduire le bruit et les vibrations

Le confort acoustique est une problématique nouvelle, directement liée à l'électrification des véhicules. LISI AUTOMOTIVE propose une gamme de solutions

d'assemblage qui permet de réduire les bruits et les vibrations dans les véhicules afin d'améliorer le confort dans l'habitacle.

Support de pompe



Goulotte de câblage



Fixations mécaniques pour chaîne de traction électrique

L'électrification croissante des véhicules induit de nouveaux besoins : les assemblages doivent par exemple assurer une étanchéité parfaite, réunir en toute sécurité des composants de tensions électriques différentes ou

présenter des caractéristiques de propreté renforcées. LISI AUTOMOTIVE accompagne ses clients constructeurs et équipementiers avec des solutions innovantes et adaptées à ces nouveaux enjeux de mobilité.

Vis avec étanchéité sous tête



Vis avec isolation



Vis de fixations de moteurs électriques



Bouchon de boîte de vitesse électrique



Composants mécaniques pour l'électrification des fonctions relatives

Comme les chaînes de traction elles-mêmes, les systèmes de mobilité intérieure des véhicules de demain (sièges, organes de confort de l'habitacle, systèmes de freinage...) sont actionnés par des moteurs électriques. LISI AUTOMOTIVE

développe notamment de nouvelles générations de pignons et de vis d'entraînement spécifiquement conçues pour ces développements mécatroniques.

Sécurité intérieure : vis d'entraînement pour mécatronique embarquée (Leadscrew)



Système de sécurité intérieure : mécanismes de ceinture et de siège



Freinage : tiges de guidage et freins de parking électriques



LISI MEDICAL**151 M€**DE CHIFFRE D'AFFAIRES
10 % du CA consolidé**780**COLLABORATEURS
8 % de l'effectif Groupe**25,7 M€**D'INVESTISSEMENTS
16 % des
investissements
du Groupe**Activité**Sous-traitant d'implants
médicaux et
d'instruments de
chirurgie**Produits phares***Instruments de chirurgie mini-
invasive :*

Agrafeuse, ciseau, lame, pince.

Implants de reconstruction :

Hanche, genoux, épaule.

*Implants rachidien et
traumatologie :*Plaque de traumatologie ;
vis pédiculaires et connecteurs.**Clients**Alphatec ;
Boston scientific ;
Corin ;
Lima ;
Intuitive surgical ;
Johnson & Johnson ;
Medacta ;
Medtronic ;
Osteocentric
Technologies ;
Rochling Advent ;
Smiths ;
Smiths & Nephew ;
Stryker ;
Zimmer Biomet ;
ZimVie.**Concurrents**Arch Global Precision ;
Autocam Medical ;
Avalign ;
CeramTec ;
Cretex Medical ;
Freudenberg Medical ;
In'tech medical ;
Integer ;
Jabil ;
Marle ;
NN Inc ;
Norwood ;
Orchid ;
Paragon Medical ;
SFS Tegra ;
TE Connectivity
(Creganna) ;
Tecomet ;
Viant.**Instruments de chirurgie mini-invasive**

La gamme des composants de chirurgie mini-invasive regroupe les composants utilisés en chirurgie robotisée ou manuelle tels que les agrafeuses, les lames, les ciseaux, les tiges...

Agrafeuse



Ciseau



Lame



Pince

**Implants de reconstruction**

La gamme produit couvre les implants orthopédiques de remplacement articulaire (hanche, genoux, épaule).

Hanche



Genoux



Épaule

**Implants rachidien et traumatologie**

La gamme des implants rachidiens et traumatologie couvre les indications de traitement des traumatismes ou des déformations osseuses (connecteurs, vis, plaque...)

Plaque de traumatologie



Vis pédiculaires et Connecteurs



1.2 Activités du Groupe et perspectives d'avenir

LISI Consolidé

Le Groupe LISI atteint ses objectifs financiers en 2022 dans un environnement toujours volatile où l'inflation bouleverse les équilibres

- Le chiffre d'affaires atteint 1 425,2 M€ (+ 22,5 % par rapport à 2021), porté par la croissance d'activité soutenue dans l'Aéronautique et le Médical et les nouveaux produits dans l'Automobile ;
- Il bénéficie des effets favorables liés à la hausse du dollar américain et à la répercussion partielle de l'inflation sur les prix de ventes ;
- Les principaux indicateurs financiers sont conformes aux objectifs annoncés :
 - à 89,1 M€, le résultat opérationnel courant est supérieur de 22,5 M€ à celui de 2021 ;
 - la marge opérationnelle courante gagne 0,6 point à 6,3 % du chiffre d'affaires (5,7 % en 2021) ;
 - le Free Cash Flow d'exploitation est positif à + 19,0 M€.
- Perspectives :
 - La hausse des prix à répercuter aux clients sera encore plus significative en 2023 ;
 - La solidité du modèle économique est intacte : structure financière saine, approvisionnements stratégiques sécurisés, outils de production calibrés pour répondre au nouveau cycle de croissance ;
 - Amélioration des indicateurs financiers en valeur absolue.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé de 2022 s'élève à 1 425,2 M€, en hausse de + 22,5 % par rapport à 2021 et tient compte notamment des éléments positifs suivants :

- un effet de périmètre de + 11,7 M€ résultant des opérations réalisées en 2021 dans la division LISI AEROSPACE :
 - déconsolidation de la société LACE (France) le 4 mars 2021, soit un impact de - 1,7 M€ (- 0,1 % du chiffre d'affaires),
 - acquisition de la société américaine B&E Manufacturing consolidée depuis le 1^{er} août 2021, soit un apport de + 13,4 M€ (1,0 % du chiffre d'affaires) ;
 - un effet de change favorable de + 69,9 M€ (4,9 % du chiffre d'affaires), lié essentiellement au renchérissement du taux moyen du dollar américain par rapport à l'euro ;
 - un effet prix correspondant à la répercussion aux clients de l'impact de l'inflation sur les coûts de fabrication évalué à 50 M€.
- En ligne avec l'objectif d'un retour de la croissance organique en 2022, la progression du chiffre d'affaires à périmètre constant et retraité des variations des devises s'établit à + 15,5 %.

Évolution du chiffre d'affaires publié par trimestre (en M€)

	T1		T2		T3		T4		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
LISI AEROSPACE	139,4	167,9	134,7	178,6	127,9	171,3	156,0	199,5	558,1	717,3
LISI AUTOMOTIVE	140,3	141,1	119,7	135,8	111,0	146,1	113,6	134,6	484,6	557,6
LISI MEDICAL	29,8	33,4	29,9	38,6	28,4	38,6	33,8	40,3	122,0	150,8
LISI Consolidé	309,4	342,4	284,3	352,8	267,1	355,8	303,2	374,2	1 163,9	1 425,2

	T1 2022		T2 2022		T3 2022		T4 2022		Total 2022	
	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique						
LISI AEROSPACE	+20,5 %	+13,7 %	+32,5 %	+19,0 %	+34,0 %	+23,4 %	+27,8 %	+20,5 %	+28,5 %	+19,1 %
LISI AUTOMOTIVE	+0,6 %	-1,9 %	+13,4 %	+9,2 %	+31,6 %	+25,8 %	+18,5 %	+15,5 %	+15,1 %	+11,3 %
LISI MEDICAL	+12,0 %	+7,6 %	+29,0 %	+19,5 %	+35,7 %	+23,0 %	+18,9 %	+11,5 %	+23,6 %	+15,2 %
LISI Consolidé	+10,7 %	+5,5 %	+24,1 %	+14,9 %	+33,2 %	+24,4 %	+23,4 %	+17,7 %	+22,5 %	+15,5 %

Commentaires sur l'activité du quatrième trimestre

À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre augmente de + 17,7 % comparé à la même période de l'exercice précédent. La reprise de l'activité dans la division LISI AEROSPACE, les

montées en puissance des nouveaux produits dans les divisions LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL soutiennent la forte hausse du chiffre d'affaires constatée à partir du deuxième trimestre.

Analyse de l'activité par division

LISI AEROSPACE

Le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AEROSPACE s'élève à 717,3 M€ en hausse de + 28,5 % par rapport à 2021. Le quatrième trimestre s'établit à 199,5 M€ (+ 27,8 % par rapport à la même période de l'exercice précédent).

C'est l'activité « Fixations » aux États-Unis qui affiche la plus forte croissance sur l'année (+ 41,6 %) grâce, notamment, à un niveau élevé de ventes auprès des distributeurs et un effet de change très favorable. L'activité « Fixations » en Europe confirme également une bonne orientation (+ 22,0 %).

L'activité « Composants de Structure » bénéficie de la bonne dynamique alimentée par les anticipations de besoins en pièces élémentaires destinées aux équipements à cycle long (moteurs) visant à répondre à la montée des besoins en avions neufs et en maintenance. Le chiffre d'affaires annuel de ce segment est en progression de + 26,3 % par rapport à 2021.

À périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE est en hausse de + 20,5 % au quatrième trimestre, soit une croissance organique de + 19,1 % pour l'ensemble de l'année.

LISI AUTOMOTIVE

Le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE s'élève à 557,6 M€ (+ 15,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent). Il bénéficie des effets favorables liés à la hausse du dollar américain et reflète la répercussion partielle de l'inflation sur les prix de ventes.

À taux de change constants, il progresse de + 11,3 %. Comparée à une croissance de + 3,5 % de la production mondiale des clients de la division, cette performance témoigne, une fois de plus, de sa capacité à conquérir de nouvelles parts de marché. La division maintient en effet une très bonne dynamique dans la prise de commandes des nouveaux produits qui progresse de + 22,8 % à 12,8 % du chiffre d'affaires de l'année (12,0 % en 2021), soit environ 70 M€ (57 M€ en 2021). Ces prises de commandes sont notamment bien orientées dans les « Fixations Vissées » qui évoluent progressivement des applications châssis / moteurs thermiques vers des applications à forte valeur ajoutée pour l'optimisation des assemblages destinés principalement aux marchés des véhicules électrifiés (comme l'assemblage des bacs batterie).

LISI MEDICAL

Le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL s'inscrit en nette amélioration par rapport à 2021 et s'élève à 150,8 M€ (+ 23,6 %). La croissance des ventes est portée par la montée en puissance des volumes de production liés au contrat remporté au cours de l'exercice auprès d'un acteur majeur du domaine de la chirurgie mini-invasive et valorisé à plus de 170 M\$ sur quatre ans.

Retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL est en hausse de + 11,5 % sur le dernier trimestre. La croissance organique est ainsi de + 15,2 % sur l'ensemble de l'exercice 2022.

Commentaires sur les résultats du Groupe

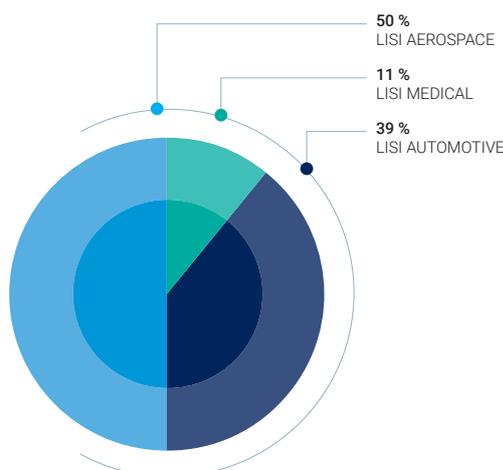
Chiffres clés au 31 décembre

12 mois clos le 31 décembre

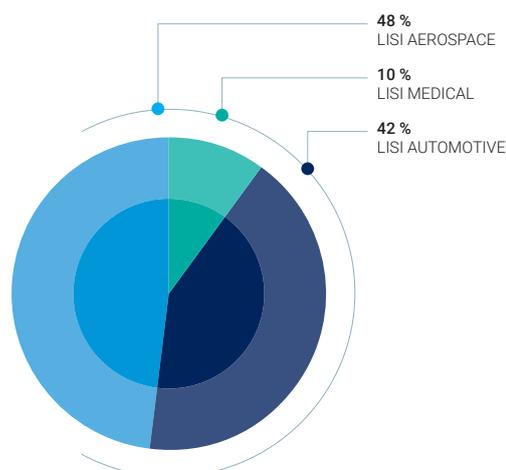
		2022	2021	Variations
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 425,2	1 163,9	+ 22,5 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	M€	186,5	153,5	+ 21,5 %
Marge d'EBITDA	%	13,1	13,2	- 0,1 pt
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	89,1	66,6	+ 33,8 %
Marge opérationnelle courante	%	6,3	5,7	+ 0,6 pt
Résultat net	M€	57,0	44,0	+ 29,3 %
Résultat net par action	€	1,08	0,83	+ 30,1 %
Capacité d'autofinancement	M€	157,9	129,0	+ 28,9 M€
Investissements industriels nets	M€	- 109,7	- 65,9	+ 43,8 M€
Free Cash Flow d'exploitation*	M€	19,0	49,5	- 30,5 M€
Endettement financier net	M€	291,5	272,3	+ 19,2 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	%	26,1	25,8	+ 0,3 pt

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Répartition du chiffre d'affaires 2022



Répartition du chiffre d'affaires 2021



Effectifs inscrits à fin décembre

	2022	2021	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	5 551	5 402	+ 149	+ 2,8 %
LISI AUTOMOTIVE	3 298	3 273	+ 25	+ 0,8 %
LISI MEDICAL	780	768	+ 12	+ 1,6 %
LISI Corporate	47	37	+ 10	+ 27,0 %
TOTAL GROUPE (HORS INTÉRIMAIRES)	9 676	9 480	+ 196	+ 2,1 %
Intérimaires	621	325		

La marge sur excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) atteint 13,1 %. Elle reste stable par rapport à 2021 (13,2 %) malgré les effets dilutifs de l'inflation généralisée sur les coûts de fabrication et des tensions sur le marché de l'emploi, notamment aux États-Unis. Cette bonne performance est le résultat des mesures d'ajustements de coûts, d'amélioration de la productivité et de la répercussion partielle de l'inflation dans les prix de vente aux principaux clients du Groupe.

Les amortissements sont en baisse de 1,2 point par rapport à 2021.

Les reprises nettes de provisions s'élèvent à 1,6 M€ contre 7,8 M€ en 2021. Elles bénéficient notamment de la reprise de provisions liées aux dépréciations de stocks dont la rotation a été accélérée par la reprise progressive de l'activité ainsi que par la hausse des carnets à livrer dans les trois divisions du Groupe. Ces reprises de provisions ne bonifient pas le résultat, elles correspondent aux charges d'exploitation de la période.

Le résultat opérationnel courant progresse de + 33,8 % à 89,1 M€. La marge opérationnelle courante s'améliore de + 0,6 point par rapport à 2021 et s'établit à 6,3 %.

Les produits et charges opérationnels non courants s'élèvent à 9,7 M€ en baisse par 2021 (10,7 M€). Ils concernent principalement les coûts de fermeture de

Chihuahua au Mexique, la préparation du déménagement des usines de Bologne à Chaumont ainsi que la réorganisation industrielle en Chine.

Les tests de dépréciation annuels n'ont, par ailleurs, révélé aucun indice de perte de valeur.

Le résultat financier s'établit à - 2,1 M€ (+ 4,8 M€ en 2021), il s'explique par les principaux éléments suivants :

- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains pour + 6,1 M€ (+ 13,3 M€ en 2021),
- l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couverture concernant les devises destinées à protéger le Groupe contre la baisse du dollar pour - 3,2 M€, identique à 2021,
- l'augmentation des frais financiers correspondant au coût de la dette en hausse après l'acquisition de B&E Manufacturing. Ils se sont élevés à - 6,7 M€ (- 6,3 M€ en 2021). Le coût de l'endettement moyen hors IFRS 16 est de 2,0 % (1,8 % en 2021),
- les gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante qui s'élèvent à + 1,7 M€ (+ 1,0 M€ en 2021).

Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier hors IFRS 16 représentent donc 1,5 % (1,7 % en 2021).

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 26,6 % (26,8 % en 2021).

En conséquence, le résultat net est en hausse et s'établit à 57,0 M€ (soit 4,0 % du chiffre d'affaires), à comparer à 44,0 M€ (3,8 % du chiffre d'affaires) en 2021.

Le Free Cash Flow d'exploitation est positif grâce à la bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement malgré la remontée de l'activité dans les trois divisions, la constitution de stocks de sécurité dans la division LISI AEROSPACE et la reprise des investissements

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 157,9 M€ (11,1 % du chiffre d'affaires) qui finance, dans le respect des critères fixés par le plan RSE global, des investissements de 109,7 M€ (7,7 % du chiffre d'affaires). Ces derniers sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production particulièrement dans la division LISI AUTOMOTIVE (53,5 M€) parmi lesquels nous pouvons citer :

- l'installation de deux presses de frappe à froid avec centrifugeuse pour la production de composants mécaniques de sécurité en France et aux États-Unis ;
- le développement de solutions de digitalisation et de supervision de la production en temps réel pour le site de Cejc, en République tchèque, sur le modèle de celui de Mélisey (« Vitrine Industrie du Futur ») ;
- la mise en œuvre d'une troisième tranche capacitaire à Shanghai pour produire des composants de freins de parking électriques pour le marché chinois ;

ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits pour LISI AEROSPACE (53,3 M€) avec :

- l'accroissement de la capacité et l'optimisation des moyens de production chez B&E Manufacturing (États-Unis) pour la fabrication des raccords hydrauliques haute pression ;

- le démarrage opérationnel du site de Chaumont (France) dans le cadre du projet « Forge 2022 » avec notamment la mise en place d'une nouvelle presse automatisée dédiée à la forge d'aubes de compresseur et la première étape du transfert des machines et de la production depuis le site de Bologne (France) ;
- la mise en service d'une nouvelle extension du site d'Izmir (Turquie) permettant de soutenir la montée en cadence des principaux clients donneurs d'ordres ;

et des investissements également en forte hausse pour LISI MEDICAL (25,7 M€) avec :

- les systèmes d'agrafages chirurgicaux robotisés ;
- les scalpels harmoniques ;
- les nouvelles tiges de hanche pour l'un des plus importants donneurs d'ordres du secteur de l'orthopédie.

Le besoin en fonds de roulement est ajusté au niveau d'activité dans les trois secteurs servis par le Groupe LISI malgré la mise en place de stocks stratégiques de matières premières pour sécuriser la hausse des niveaux de production dans la division LISI AEROSPACE. Il représente ainsi 84 jours de chiffres d'affaires contre 93 jours en 2021 avec des stocks exprimés en jours de chiffre d'affaires stables par rapport à 2021 (111 jours).

Tenant compte de ces éléments, le Free Cash Flow d'exploitation est positif et s'établit à + 19,0 M€ (1,3 % du chiffre d'affaires).

Solidité financière intacte malgré un contexte macroéconomique toujours chaotique

Le Groupe LISI dispose des lignes de financement qui couvrent toutes ses échéances d'emprunts jusqu'en 2031.

À 291,5 M€ l'endettement financier net représente 26,1 % des fonds propres (25,8 % au 31 décembre 2021) dont 95,3 M€ de dettes relatives à la norme IFRS 16. Il comprend également le dernier tiers de la dette liée à l'acquisition de la société B&E Manufacturing en 2020 (23,4 M€). Rapporté à l'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA), le ratio d'endettement financier net est en baisse et s'établit à 1,6x (1,8x au 31 décembre 2021).

Le retour sur capitaux employés avant impôts s'améliore et ressort à 6,3 % (5,0 % en 2021).

Le Conseil d'Administration proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de fixer le dividende à 0,15 € par action au titre de l'exercice 2022.

LISI CONSOLIDE

L'incertitude majeure de l'exercice à venir porte sur la capacité à répercuter aux clients les hausses de coûts

subies qui seront encore plus significatives en 2023 en particulier sur l'énergie et les salaires.

Le Groupe a d'ores et déjà pris toutes les mesures nécessaires pour absorber ces pressions, préserver la solidité de son modèle économique et sa capacité de rebond :

- structure financière saine,
- approvisionnements stratégiques sécurisés,
- outils de production calibrés pour suivre le nouveau cycle de croissance.

Par ailleurs, les niveaux de prises de commandes en nouveaux produits dans les trois divisions positionnent favorablement le Groupe sur ses différents marchés pour le futur.

Dans ce contexte encore difficile, le Groupe attend pour l'exercice 2023 une croissance organique positive, une progression des principaux indicateurs financiers en valeur absolue et un Free Cash Flow d'exploitation positif avec la baisse des stocks comme objectif prioritaire.

Rapports de gestion des divisions

LISI AEROSPACE

- Croissance de + 28,5 % du chiffre d'affaires à 717,3 M€ (2021 : 558,1 M€) portée par les montées en cadence des monocouloirs chez les principaux clients donneurs d'ordres, un effet de change positif essentiellement lié à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et l'intégration de B&E Manufacturing ;
- Amélioration de + 0,3 point de la marge opérationnelle courante à 7,0 % du chiffre d'affaires (2021 : 6,7 %), pénalisée par le contexte inflationniste et les pénuries de main-d'œuvre aux États-Unis ;
- Free Cash Flow d'exploitation positif à + 9,7 M€ dans un contexte de hausse d'activité et de constitution de stocks stratégiques pour sécuriser les montées en cadence.

Marché

Le marché aéronautique mondial des vols commerciaux atteint aujourd'hui 86 % de son niveau de 2019, confirmant ainsi son retour progressif à la normale. Les augmentations de cadences mensuelles de production des monocouloirs annoncées par les avionneurs se traduiront

par le passage à 55 avions Airbus A320 à mi-2023 contre 45 actuellement et à 40 avions Boeing B737 MAX dans le même horizon de temps contre 31 actuellement. Les segments de marché des hélicoptères, du militaire et des avions d'affaires sont également bien orientés.

Chiffres clés au 31 décembre 2022

En millions d'euros	2022	2021	Variations
Chiffre d'affaires	717,3	558,1	+ 28,5 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	103,3	83,7	+ 23,4 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	49,9	37,3	+ 33,8 %
Capacité d'autofinancement	80,8	60,8	+ 32,8 %
Investissements industriels nets	- 53,3	- 37,5	+ 42,1 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash Flow d'exploitation »)*	9,7	27,8	- 18,1 M€
Effectifs inscrits fin de période	5 551	5 402	+ 2,8 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	5 701	4 856	+ 17,4 %

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AEROSPACE s'élève à 717,3 M€ en hausse de + 28,5 % par rapport à 2021. Le quatrième trimestre s'établit à 199,5 M€ (+ 27,8 % par rapport à la même période de l'exercice précédent).

C'est l'activité « Fixations » aux États-Unis qui affiche la plus forte croissance sur l'année (+ 41,6 %) grâce, notamment, à un niveau élevé de ventes auprès des distributeurs et un effet de change très favorable. L'activité « Fixations » en Europe confirme également une bonne orientation (+ 22,0 %).

L'activité « Composants de Structure » bénéficie de la bonne dynamique alimentée par les anticipations de

besoins en pièces élémentaires destinées aux équipements à cycle long (moteurs) visant à répondre à la montée des besoins en avions neufs et en maintenance. Le chiffre d'affaires annuel de ce segment est en progression de + 26,3 % par rapport à 2021.

À périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE est en hausse de + 20,5 % au quatrième trimestre, soit une croissance organique de + 19,1 % pour l'ensemble de l'année.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

Confrontée à une augmentation de l'ensemble de ses coûts de fabrication, la division a réussi à limiter à - 0,6 point le recul de sa marge sur excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) par rapport à 2021. Ce résultat découle des actions de productivité et des discussions engagées dans l'année avec les principaux clients donneurs d'ordres visant à compenser les surcoûts engendrés par des niveaux d'inflation records.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 49,9 M€. À 7,0 % (2021 : 6,7 %), l'amélioration de la marge opérationnelle courante a été ralentie par les problèmes de recrutement des sites américains dans un contexte de forte hausse de la production.

Le besoin en fonds de roulement est sous pression en raison de l'augmentation mécanique des besoins de financement des comptes clients provoqués par la forte

hausse de l'activité. Il intègre également les effets de la constitution de stocks stratégiques de matières premières pour sécuriser les niveaux de production nécessaires pour honorer des carnets de commandes élevés.

Le Free Cash Flow d'exploitation est positif à + 9,7 M€ (1,4 % du chiffre d'affaires), après des investissements en hausse à 53,3 M€ (+ 15,8 M€ par rapport à 2021). Ils ont été consacrés à des programmes de renforcement de l'excellence opérationnelle, à la modernisation continue du dispositif industriel ainsi qu'à la montée en cadence des nouveaux produits tels que :

- l'accroissement de la capacité et l'optimisation des moyens de production chez B&E Manufacturing (États-

Perspectives

LISI AEROSPACE

Les montées en cadence des avions monocouloirs annoncées précédemment par les principaux clients donneurs d'ordres de la division sont confirmées en dépit des difficultés d'approvisionnements dans la filière aéronautique. Elles se matérialisent par des niveaux de commandes très forts pour LISI AEROSPACE. Les autres segments de marché (hélicoptères, militaire, avions d'affaires) sont également bien orientés. C'est l'activité « Fixations » qui connaît la plus forte hausse dans le sillage de celle engagée il y a déjà plusieurs mois dans l'activité « Composants de Structure ».

Les points d'attention de 2023 porteront sur l'augmentation des niveaux de production et les recrutements nécessaires pour y faire face, ainsi que sur la poursuite des actions visant à compenser les surcoûts engendrés par des niveaux d'inflation toujours très élevés, principalement sur l'énergie et les salaires, notamment en Europe.

Unis) pour la fabrication de raccords hydrauliques haute pression ;

- le démarrage opérationnel du site de Chaumont (France) dans le cadre du projet pluriannuel « Forge 2022 » avec notamment la mise en place d'une nouvelle presse automatisée dédiée à la forge d'aubes de compresseur et la première étape du transfert des machines et de la production depuis le site de Bologne (France) ;
- la mise en service d'une nouvelle extension du site d'Izmir (Turquie) permettant de soutenir la montée en cadence des principaux clients donneurs d'ordres.

La division poursuivra ses efforts en matière d'innovation pour préserver sa croissance future grâce à l'innovation produits et process de fabrication.

LISI AUTOMOTIVE

- Chiffre d'affaires : 557,6 M€ (+ 15,1 % par rapport à 2021), porté par la montée en puissance des nouveaux produits pour le marché de l'électromobilité ;
- Effets favorables liés à la hausse du dollar américain et à la répercussion partielle de l'inflation sur les prix de vente ;
- Amélioration de la marge opérationnelle courante à 5,0 % du chiffre d'affaires (+ 0,1 point), limitée par l'impact de l'inflation sur l'ensemble des coûts de fabrication ;
- Free Cash Flow d'exploitation en hausse à + 9,4 M€ grâce au bon ajustement du besoin en fonds de roulement au niveau d'activité ;
- Excellente dynamique de la prise de commandes des nouveaux produits.

Marché

Les immatriculations mondiales affichent une relative stabilité à - 0,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs ont continué à créer une forte volatilité.

Les ventes mondiales exprimées en nombre d'immatriculations⁽¹⁾ se sont inscrites en retrait dans tous

les grands marchés à l'exception de la Chine (+ 4,4 %) qui se rapproche de son niveau de 2019 (+ 4,6 %). C'est la zone NAFTA-Canada-États-Unis-Mexique qui subit le recul le plus marqué par rapport à 2021 (- 7,0 %) suivie par l'Europe (- 4,1 %).

Chiffres clés au 31 décembre 2022

En millions d'euros	2022	2021	Variations
Chiffre d'affaires	557,6	484,6	+ 15,1 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	61,3	54,0	+ 13,6 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	28,1	23,6	+ 19,2 %
Capacité d'autofinancement	53,5	47,4	+ 13,0 %
Investissements industriels nets	- 30,6	- 23,0	+ 33,0 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash Flow d'exploitation »)*	9,4	3,3	+ 6,1 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 298	3 273	+ 0,8 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	3 259	3 218	+ 1,3 %

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

(1) Source : *European Automobile Manufacturers' Association (ACEA)*.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE s'élève à 557,6 M€ (+ 15,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent). Il bénéficie des effets favorables liés à la hausse du dollar américain et reflète la répercussion partielle de l'inflation sur les prix de vente.

À taux de change constants, il progresse de + 11,3 %. Comparée à une croissance de + 3,5 % de la production mondiale des clients de la division, cette performance témoigne, une fois de plus, de sa capacité à conquérir de nouvelles parts de marché. La division maintient en effet

une très bonne dynamique dans la prise de commandes des nouveaux produits qui progresse de + 22,8 % à 12,8 % du chiffre d'affaires de l'année (12,0 % en 2021), soit environ 70 M€ (57 M€ en 2021). Ces prises de commandes sont notamment bien orientées dans les « Fixations Vissées » qui évoluent progressivement des applications châssis / moteurs thermiques vers des applications à forte valeur ajoutée pour l'optimisation des assemblages destinés principalement aux marchés des véhicules électrifiés (comme l'assemblage des bacs batterie).

Commentaires sur les résultats de l'exercice

La marge d'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) atteint 11,0 % du chiffre d'affaires. Elle est stable par rapport à 2021 (11,1 %) attestant de la bonne résistance de la division à un certain nombre de facteurs négatifs dont :

- les effets défavorables des fortes fluctuations de la demande des principaux clients de la division (conséquence des pénuries marquées de composants électroniques, notamment au premier semestre) ;
- l'inflation de l'ensemble des coûts de fabrication (notamment matières plastiques, aciers et traitement des métaux).

Cette bonne performance est le résultat des mesures d'ajustements de coûts et des hausses des prix de vente obtenues auprès des principaux clients.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 28,1 M€ (+ 19,2 % par rapport à 2021). À 5,0 %, pénalisée par le contexte inflationniste, la marge opérationnelle courante est stable par rapport à celle de 2021 (4,9 %).

À 9,4 M€ (1,7 % du chiffre d'affaires), le Free Cash Flow d'exploitation a progressé de + 6,1 M€ par rapport à l'exercice précédent qui s'établissait à 0,7 % du chiffre d'affaires. La division a en effet bien ajusté son besoin en fonds de roulement au niveau d'activité. Elle a, par ailleurs, accru ses investissements qui ont continué à contribuer aux actions d'amélioration de la performance, à la modernisation de l'outil industriel et à la montée en régime des nouveaux produits. Parmi les principaux programmes figurent :

- la mise en œuvre d'une troisième tranche capacitaire à Shanghai pour produire des composants de freins de parking électriques pour le marché chinois ;
- l'installation de deux presses de frappe à froid avec centrifugeuse pour la production de composants mécaniques de sécurité, l'une en France, l'autre aux États-Unis ;
- le développement de solutions de digitalisation et de supervision de la production en temps réel pour le site de Cejc, en République tchèque, sur le modèle de celui de Mélisey (« Vitrine Industrie du Futur »).

Perspectives

LISI AUTOMOTIVE

À très court terme, la division LISI AUTOMOTIVE continuera à adapter ses capacités de production à la volatilité de la demande de ses clients qui devraient encore faire face à des difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs.

Elle reconduira les actions déjà engagées pour neutraliser les effets d'une inflation attendue sur les mêmes niveaux records qu'en 2022. Cette dernière sera caractérisée par une aggravation des coûts sur le plan de l'énergie et des salaires alors que le prix des matières premières devrait montrer les premiers signes de baisse. En parallèle, LISI AUTOMOTIVE poursuivra ses programmes de développement et l'industrialisation des nouveaux produits

à forte valeur ajoutée destinés aux besoins croissants du marché en matière d'électromobilité.

LISI MEDICAL

- Chiffre d'affaires : 150,8 M€ (+ 23,6 % par rapport à 2021) grâce à l'apport croissant des nouveaux produits et à un effet de change favorable, essentiellement imputable à l'appréciation du dollar ;
- Nouvelle amélioration significative de la marge opérationnelle courante (8,6 % du chiffre d'affaires soit + 2,6 points / 2021) ;
- Maintien d'un Free Cash Flow d'exploitation positif (+ 1,0 M€) grâce à un bon ajustement du besoin en fonds de roulement et après des investissements en forte progression.

Marché

Avec la fin de la pandémie et le retour à une activité normalisée, le marché mondial des implants a repris son essor, notamment aux États-Unis. L'offre disponible sur le

marché des implants et des instruments pour la chirurgie mini-invasive demeure structurellement inférieure à une demande qui ne montre aucun signe d'essoufflement.

Chiffres clés au 31 décembre 2022

En millions d'euros	2022	2021	Variations
Chiffre d'affaires	150,8	122,0	+ 23,6 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	22,7	16,4	+ 38,0 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	13,0	7,3	+ 77,8 %
Capacité d'autofinancement	20,8	14,5	+ 43,8 %
Investissements industriels nets	- 25,7	- 5,5	
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash Flow d'exploitation »)*	1,0	4,2	- 3,2 M€
Effectifs inscrits fin de période	780	768	+ 1,6 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	809	769	+ 5,2 %

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL s'inscrit en nette amélioration par rapport à 2021 et s'élève à 150,8 M€ (+ 23,6 %). La croissance des ventes est portée par la montée en puissance des volumes de production liés au contrat remporté au cours de l'exercice auprès d'un acteur

majeur du domaine de la chirurgie mini-invasive et valorisé à plus de 170 M\$ sur quatre ans.

Retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL est en hausse de + 11,5 % sur le dernier trimestre. La croissance organique est ainsi de + 15,2 % sur l'ensemble de l'exercice 2022.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

L'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) s'établit à 22,7 M€ (15,0 % du chiffre d'affaires), soit une progression de + 38,0 % par rapport à la même période de l'exercice précédent (16,4 M€ et 13,5 % du chiffre d'affaires). Cette performance reflète, d'une part, la discipline avec laquelle les plans d'ajustements des coûts ont été mis en œuvre et, d'autre part, la contribution des hausses de volumes de produits à plus forte valeur ajoutée.

Le résultat opérationnel courant atteint 13,0 M€. À 8,6 %, la marge opérationnelle courante augmente de + 2,6 points par rapport à 2021.

Le besoin en fonds de roulement est ajusté au niveau d'activité et permet à la division de conserver un Free Cash Flow d'exploitation positif à + 1,0 M€ (0,7 % du chiffre d'affaires) qui comprend des investissements élevés essentiellement focalisés sur les actions d'amélioration de la performance, de modernisation des moyens de production ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits parmi lesquels nous pouvons citer :

- les systèmes d'agrafages chirurgicaux robotisés ;
- les scalpels harmoniques ;
- les nouvelles tiges de hanche pour l'un des plus importants donneurs d'ordres du secteur de l'orthopédie.

Perspectives**LISI MEDICAL**

Le marché de la chirurgie mini-invasive, comme celui de la reconstruction orthopédique, resteront bien orientés. La priorité sera donnée à la poursuite du développement des

nouveaux produits et à la montée en puissance des volumes de production, notamment ceux liés à l'important contrat mentionné plus haut.

2 Les états financiers consolidés

2.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	3.5.1	1 425 212	1 163 897
Variation stocks produits finis et en-cours		39 363	22 478
Total production		1 464 575	1 186 374
Autres produits *		38 566	35 549
TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS		1 503 141	1 221 923
Consommations	3.5.2	(450 558)	(334 126)
Autres achats et charges externes	3.5.3	(319 554)	(251 354)
Impôts et taxes		(9 562)	(9 209)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	3.5.4	(537 010)	(473 756)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT (EBITDA)		186 458	153 478
Amortissements		(98 963)	(94 641)
Dotations nettes aux provisions		1 605	7 774
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EBIT)		89 100	66 611
Charges et produits opérationnels non courants	3.5.6	(9 678)	(10 749)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		79 423	55 862
Produits de trésorerie et charges de financement	3.5.7	(4 989)	(5 304)
Produits de trésorerie	3.5.7	1 719	987
Charges de financement	3.5.7	(6 708)	(6 291)
Autres produits et charges financiers	3.5.7	2 845	10 076
Autres produits financiers	3.5.7	40 075	34 738
Autres charges financières	3.5.7	(37 230)	(24 662)
Impôts (dont CVAE)	3.5.8.1	(20 550)	(16 272)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		56 729	44 362
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		56 960	44 048
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(231)	314
RÉSULTAT PAR ACTION (EN €) :	3.5.9	1,08	0,83
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €) :	3.5.9	1,06	0,82

* Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2022 le classement des produits liés au CIR (crédit impôt recherche) en « autres produits ».

2.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	2022	2021
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	56 729	44 362
Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	6 094	(4 764)
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	(2 301)	1 892
Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	15 289	33 554
Instruments de couverture (part brute)	661	(10 438)
Instruments de couverture (effet impôt)	577	2 206
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔT	20 320	22 449
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	77 048	66 811

Les instruments de couverture concernent les instruments de couverture de change.

2.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS			
Écart d'acquisition	3.4.1.1	413 938	401 877
Autres actifs incorporels	3.4.1.1	31 568	27 933
Actifs corporels	3.4.1.2	730 492	698 231
Actifs financiers non courants	3.4.1.3	10 971	11 414
Impôts différés actifs		50 912	51 054
Autres actifs non courants	3.4.1.5	165	91
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 238 046	1 190 599
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4.2.1	400 298	332 721
Impôts – Créances sur l'État		12 790	10 400
Clients et autres débiteurs	3.4.2.2	203 803	174 810
Trésorerie et équivalents trésorerie	3.4.2.3	144 149	215 870
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		761 040	733 802
TOTAL ACTIF		1 999 087	1 924 401
PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3.4.3	21 646	21 646
Primes	3.4.3	75 329	75 329
Actions propres	3.4.3	(20 135)	(19 480)
Réserves consolidées	3.4.3	941 394	908 804
Réserves de conversion	3.4.3	44 061	28 629
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	3.4.3	(3 599)	(8 595)
Résultat de la période	3.4.3	56 960	44 048
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	3.4.3	1 115 656	1 050 383
Intérêts minoritaires	3.4.3	2 770	3 110
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.4.3	1 118 426	1 053 493
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	3.4.4	50 992	72 005
Dettes financières non courantes	3.4.6.1	327 804	320 621
Autres passifs non courants		7 434	7 163
Impôts différés passifs		46 398	38 600
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		432 628	438 389
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	3.4.4	25 211	23 305
Dettes financières courantes*	3.4.6.1	107 838	167 529
Fournisseurs et autres créditeurs		313 950	241 685
Impôt à payer		1 034	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		448 035	432 520
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 999 087	1 924 403
* Dont concours bancaires courants		6 851	1 133

2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	2022	2021
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
RÉSULTAT NET	56 729	44 362
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
– Amortissements et provisions financières et non récurrentes	97 029	95 667
– Variation des impôts différés	8 552	4 035
– Résultats sur cession, provisions passif et autres	(7 489)	(12 623)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	154 821	131 441
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	3 065	(2 472)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	157 886	128 969
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	11 998	12 237
Élimination du coût de l'endettement financier net	5 029	4 635
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(68 177)	(28 270)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	39 921	11 611
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT IMPÔT	146 657	129 181
Impôts payés	(12 916)	(9 104)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	133 742	120 077
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de sociétés consolidées		(67 602)
Trésorerie acquise		405
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(110 553)	(66 637)
Variation des prêts et avances consentis	(1 096)	(272)
TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENT	(111 649)	(134 106)
Trésorerie cédée		(24)
Cession de sociétés consolidées		5 802
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	884	705
Cession d'actifs financiers		(877)
TOTAL FLUX DE DÉINVESTISSEMENT	884	5 605
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(110 764)	(128 500)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		1
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	(15 418)	(7 437)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES	(15 418)	(7 436)
Émission d'emprunts long terme	89 728	76 673
Émission d'emprunts court terme	2 105	85 375
Remboursement d'emprunts long terme	(3 552)	(25 584)
Remboursement d'emprunts court terme	(166 234)	(142 777)
Intérêts financiers nets versés	(5 029)	(4 635)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	(82 982)	(10 949)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	(98 400)	(18 385)
Incidence des variations de taux de change (D)	(1 363)	5 178
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D)	(654)	203
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	(77 440)	(21 428)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	21 4736	236 163
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	137 298	214 736
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 149	215 870
Concours bancaires courants	(6 851)	(1 133)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	137 298	214 736

2.5 État des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital (Note 3.4.3.2)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	21 646	75 329	(19 788)	950 372	(4 757)	2 495	(37 321)	987 978	2 439	990 417
Résultat de l'exercice N (a)							44 048	44 048	314	44 362
Écarts de conversion (b)					33 386			33 386	168	33 554
Paievements en actions (c)				1 265				1 265		1 265
Augmentation de capital										
Retraitement des actions propres (d)			308	88				396		396
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel (g)				2 105		(2 872)		(767)		(767)
Affectation résultat N-1				(37 321)			37 321			
Variations de périmètre				(203)				(203)	203	
Dividendes distribués				(7 437)				(7 437)		(7 437)
Retraitement des instruments financiers (f)						(8 217)		(8 217)	(14)	(8 232)
Divers (e)				(67)				(67)		(67)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	21 646	75 329	(19 480)	908 804	28 629	(8 595)	44 048	1 050 383	3 110	1 053 493
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					33 386	(11 090)	44 048	66 344	468	66 811
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022	21 646	75 329	(19 480)	908 804	28 629	(8 595)	44 048	1 050 383	3 110	1 053 493
Résultat de l'exercice N (a)							56 960	56 960	(231)	56 729
Écarts de conversion (b)					15 432			15 432	(143)	15 289
Paievements en actions (c)				1 354				1 354		1 354
Retraitement des actions propres (d)			(655)	(39)				(694)		(694)
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel (g)						3 793		3 793		3 793
Affectation résultat N-1				44 048			(44 048)			
Dividendes distribués				(15 418)				(15 418)		(15 418)
Retraitement des instruments financiers (f)						1 204		1 204	35	1 238
Divers (e)				2 643				2 643		2 643
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	21 646	75 329	(20 135)	941 394	44 061	(3 599)	56 960	1 115 656	2 770	1 118 426
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					15 432	4 996	56 960	77 388	(339)	77 048

3 Les notes annexes

3.1 Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent la Société, ses filiales et

ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Hyperinflation en Turquie

Le Groupe LISI détient un site de production en Turquie. L'analyse des opérations réalisées par cette filiale, principalement exposée à des flux en euros et en dollars américains, a permis de déterminer que la norme IAS 29 –

« Information financière dans les économies hyperinflationnistes » ne s'applique pas. Aucun retraitement n'est donc comptabilisé à ce titre dans les comptes annuels.

Guerre Russie-Ukraine

Le Groupe LISI n'a aucune exposition directe à la Russie, il n'y possède ni actif, ni site de production, ni bureau de représentation ou délégation commerciale. Le chiffre

d'affaires réalisé avant la crise avec les clients russes est non significatif.

Création du GIE « LISI GLOBAL SERVICES »

Le Groupe LISI a créé une nouvelle entité ayant le statut juridique de Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dans laquelle est transféré l'ensemble de la comptabilité de ses entités françaises.

Ce centre de services partagés (CSP) permettra d'optimiser les process comptables et de faire converger les systèmes d'information.

Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et à la biodiversité

Du fait de ses activités industrielles et de l'historique de ses activités, le Groupe LISI a un impact sur l'environnement, notamment à travers sa consommation de matières premières, d'énergie, d'eau et ses rejets aqueux, atmosphériques et de déchets. Entreprise responsable, LISI met tout en œuvre afin de limiter ses impacts à travers un système de management environnemental basé sur la norme ISO 14001.

Les produits fabriqués par LISI ne s'adressent pas au consommateur final. Néanmoins, ceux-ci contribuent à diminuer l'impact sur le changement climatique à travers leur utilisation chez les clients. Les pièces de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont utilisées dans les moyens de transport. LISI travaille en collaboration étroite avec ses clients (Stellantis, Renault, Volkswagen, ZF, Airbus, Boeing, Safran, GE, Pratt & Whitney...), dans le but d'alléger ses pièces (et donc la consommation des

avions et voitures). Cet allègement, en complément d'autres solutions innovantes apportées par LISI, permet de baisser la consommation en carburant et donc de diminuer l'impact sur le changement climatique.

Le Groupe LISI s'est engagé dans une trajectoire climat visant la diminution de 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2 + 3 partiel) d'ici 2030 par rapport à l'année 2019. Cette trajectoire a été construite de manière cohérente avec le scénario WB2C (*Well below 2 degree scenario*) de l'outil du SBTi version 1.2.1.

Des modifications de méthodologie ont été faites par le SBTi en 2022. Ainsi, en 2023, LISI envisage de retravailler sa trajectoire intégrant ces notifications.

Le détail de ces risques relatifs au climat, à l'eau et à la biodiversité est indiqué dans le chapitre 4 « RSE » du Document d'Enregistrement Universel.

La Taxonomie verte

En application du règlement 2080/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement taxonomie ») et du règlement délégué climat du 4 juin 2021, LISI est tenu de publier, au titre de l'exercice

2022, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines dépenses opérationnelles résultant des activités économiques considérées éligibles

au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

LISI a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités et lignes de produits au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse, menée conjointement par la Direction RSE, la Direction Financière, la Direction

des opérations, la Direction stratégie et innovation, les Directions industrielles des Business Groups, et des experts métiers, a permis d'estimer les activités éligibles de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le résultat de cette analyse est indiqué dans le chapitre 4 « RSE » du Document d'Enregistrement Universel.

Événements survenus après la clôture de l'exercice :

Le Conseil d'Administration de LISI, en date du 23 février 2023, a approuvé le principe d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (l'« OPRA »).

Un protocole d'accord a été signé entre CIKO, Viellard Migeon & Cie (VMC) et Peugeot Invest (principaux actionnaires de CID), qui envisage, sous certaines

conditions, un projet d'OPRA de LISI s'inscrivant dans le cadre d'une reconstitution de l'actionariat de CID.

Le détail du projet figure dans le communiqué de presse publié le 23 février 2023 et est disponible sur le site internet du Groupe LISI.

Événements pouvant être rattachés à la clôture 2022

Aucun événement pouvant être rattaché à la clôture de l'exercice 2022 n'est intervenu.

3.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2023 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2023.

Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2022

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes

internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

3.2.1.1 – Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes à application obligatoire n'a été mise en œuvre par le Groupe dans les comptes au 31 décembre 2022.

Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2022.

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les

montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- Les durées d'amortissements des immobilisations (notes 3.4.1.1 b) et 3.4.1.2),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 3.4.1.1 a)),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 3.4.4),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (note 3.6.5),
- la valorisation des paiements en actions (note 3.6.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 3.5.8).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable

des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc.).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte

d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaire (hypothèses de taux).

Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Conformément à IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;

- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.3.2. Au 31 décembre 2022 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Méthodes de conversion des éléments en devises

Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont

comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de

résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance

excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA sur opérations courantes) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT sur opérations courantes) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT sur opérations courantes et les autres produits et charges opérationnels non courants. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle, et
 - de leur occurrence aléatoire, tels les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous :

- **Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow)** : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (note 3.4.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).
- **Retour sur capitaux investis (ROCE)** : Rapport entre l'EBIT et les capitaux employés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net à la clôture).
- **Retour sur capitaux propres (ROE)** : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.
- **Gearing** : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.
- **Actif Net Réévalué (ANR)** : Moyenne de [(1,2 x Chiffre d'affaires Groupe) + (8 x EBITDA Groupe) + (12 x EBIT Groupe)] – Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1.

3.3 Périmètre de consolidation

3.3.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2022

Création du GIE LISI GLOBAL SERVICES (tel que décrit au paragraphe 3.1) qui regroupera à compter de janvier 2023 l'ensemble des tâches de comptabilité générale et auxiliaires (clients et fournisseurs) des entités françaises du Groupe LISI.

Cette structure n'a aucun impact sur les comptes consolidés 2022.

3.3.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2022		31/12/2021	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
HOLDING						
LISI S.A.	Grandvillars (90)	France	Société mère		Société mère	
LISI GLOBAL SERVICES (GIE)	Grandvillars (90)	France	Société AD HOC			
DIVISION LISI AEROSPACE						
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Holdings North America	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2022		31/12/2021	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS	Bologne (52)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	53,76	53,76	53,76	53,76
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Sedziszow Malopolski	Pologne	70,00	70,00	70,00	70,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
B&E Manufacturing	Garden Grove (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
DIVISION LISI AUTOMOTIVE						
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (HEBEI) CO., Ltd	Beijing	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Compagny	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax International Holdings LLC	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
TMX Canada Corp.	Windsor	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Mexico	Quereittaro	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Fastener Systems	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Fasteners Systems (Shanghai Branch)	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE TANGER	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc	Livonia	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
DIVISION LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00

3.4 Détail des postes du bilan

3.4.1 Actifs non courants

Méthode appliquée pour la réalisation des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition).

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec les données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des

marchés pour les années 2022 à 2026. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des Écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des Écarts d'acquisition sont irréversibles.

Le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, l'analyse par Business Group (BG) doit être la règle. La BG correspond à une sous-segmentation des BU par métier.

3.4.1.1 – Actifs incorporels

a) Écarts d'acquisition

Méthode appliquée

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est évalué à

son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, l'écart d'acquisition est maintenu à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements

d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 3.4.1

État des Écarts d'acquisition à la clôture :

(en milliers d'euros)	Survaleur
ÉCART D'ACQUISITION BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2021	401 877
Impairment sur l'exercice 2021	0
ÉCART D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2021	401 877
Augmentation	0
Diminution	0
Variations de change	12 062
ÉCART D'ACQUISITION BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2022	413 938
Impairment au 31 décembre 2022	0
ÉCART D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2022	413 938

Les variations de change proviennent principalement des écarts de conversion sur le dollar pour les entités américaines détenues par chacune des divisions.

Les valeurs nettes des Écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

31/12/2022 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCART D'ACQUISITION NET	199,5	132,3	82,1	413,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	8,49 %	7,93 %	7,58 %	7,58 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,96 %	1,96 %	1,96 %	1,96 %

31/12/2021 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCART D'ACQUISITION NET	194,4	128,0	79,5	401,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

31/12/2021	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	9,80 %	7,93 %	7,62 %	7,62 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %	1,90 %	1,90 %	1,90 %

L'analyse de la situation réelle du 31 décembre 2022 démontre qu'il n'y a aucune perte de valeur à constater sur l'exercice.

Une analyse comparable a été effectuée sur les principaux agrégats intégrés dans le plan stratégique du Groupe qui a été validée par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022. Les éléments suivants sont intégrés dans les tests de dépréciation :

- Les prévisions de chiffre d'affaires actualisées sont en retrait par rapport à celles retenues par les sources et acteurs de références des marchés et intègrent donc une marge de sécurité,
- Les charges variables sont ajustées au regard de l'activité,

- Les prévisions d'EBIT actualisées intègrent l'amélioration de la productivité qui sera mise en œuvre sur toute la durée du plan stratégique ainsi que les incertitudes quant à la capacité d'absorber intégralement les coûts d'inflation,
- Les taux d'impôts retenus tiennent compte des impacts d'impôt liés à l'utilisation des reports déficitaires par les filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows.

Les résultats au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	DIVISION LISI AEROSPACE		DIVISION LISI AUTOMOTIVE		DIVISION LISI MEDICAL	
	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues
Taux d'actualisation	10,7 %	2,2 %	8,6 %	0,7 %	10,5 %	3,0 %
Taux de croissance à l'infini	-1,4 %	-3,4 %	0,9 %	-1,0 %	-2,3 %	-4,3 %
Éléments contributifs des cash flow	73,6 %	-26,4 %	88,7 %	-11,3 %	61,6 %	-38,4 %

b) Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 - 20 ans
- Logiciels : 3 - 5 ans

États des autres actifs incorporels à la clôture :

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	81 400	39 954	121 354
Acquisitions	2 955	449	3 404
Cessions	(478)	(49)	(527)
Autres variations	1 466	3 435	4 901
Écarts de change	(5)	557	552
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	85 338	44 346	129 684
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	68 942	24 478	93 420
Dotations aux amortissements	4 264	1 568	5 832
Reprises d'amortissements	(477)	(930)	(1 407)
Écarts de change	(3)	274	271
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	72 726	25 390	98 115
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	12 611	18 957	31 568

La ligne « autres variations » correspond principalement à un reclassement des immobilisations en cours corporelles en immobilisations incorporelles suite à la mise en service des projets concernés.

3.4.1.2 – Actifs corporels**a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et

si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 33 ans ;
- installations et équipements : 10 – 15 ans ;
- agencements : 10 – 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 – 20 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 5 ans.

État des actifs corporels détenus en pleine propriété à la clôture

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	24 181	259 099	1 289 486	85 281	44 143	1 702 197
Acquisitions		1 234	27 258	5 993	78 013	112 498
Cessions		(378)	(22 411)	(1 256)	(882)	(24 927)
Autres variations	8	4 048	29 150	97	(38 504)	(5 201)
Mouvements de périmètre						
Écarts de change	115	2 908	12 733	67	123	15 946
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	24 304	266 911	1 336 216	90 182	82 892	1 800 512
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 704	117 433	919 508	66 186	145	1 104 977
Dotations aux amortissements	267	11 359	62 419	4 394	156	78 595
Reprises d'amortissements	(600)	(432)	(21 018)	(1 224)	0	(23 274)
Autres variations		82	103	(184)		1
Écarts de change	0	901	7 903	88	0	8 892
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 371	129 343	968 915	69 260	301	1 169 191
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	22 933	137 568	367 301	20 922	82 591	631 313

La ligne « autres variations » correspond principalement à un reclassement des immobilisations en cours corporelles en immobilisations incorporelles suite à la mise en service des projets concernés.

Dans un contexte toujours perturbé, notamment du fait de l'inflation et des difficultés de recrutement, les acquisitions d'immobilisations (investissements industriels) ont été maintenues à un niveau élevé afin de poursuivre la réalisation des projets stratégiques.

b) Actifs corporels – IFRS 16

La norme IFRS 16 conduit les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

Cette norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les natures de contrats de location suivantes ont été recensées et retraitées selon IFRS 16 :

- Contrats de location de biens immobiliers : sur la base des analyses engagées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production et les locations de bâtiments à usage de bureaux. La durée de location retenue correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.
- Contrats de locations d'autres actifs : les principaux contrats de locations identifiés correspondent aux véhicules et autres matériels roulants. La durée de capitalisation des loyers correspond à la période initialement prévue au contrat.

L'impact des cessions et reprises d'amortissements sur le poste « installations techniques, matériel et outillage » comprend la valeur de sortie des immobilisations d'un site fermé de la division LISI AEROSPACE situé au Mexique pour un montant de 8,7 M€ de valeur brute et de 6,3 M€ d'amortissements.

Le Groupe LISI a choisi de ne pas séparer les composants de services à l'intérieur de la location (par exemple, la part maintenance des contrats de location de voitures n'est pas retraitée).

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir, les contrats d'une durée inférieure à 12 mois et la location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur (montant inférieur à 5 000 euros) ont été utilisées.

Le Groupe a également opté pour le non-retraitement des contrats de location des actifs incorporels.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les dettes de loyers prend en compte les taux calculés par un actuair pour les durées des contrats mais également les devises des pays concernés, ajustés d'une marge variable nécessaire à l'obtention du financement sur les marchés financiers. Le taux ainsi déterminé permet de tenir compte notamment de l'environnement économique, de la devise et de la durée de contrats de location des entités du Groupe.

États des actifs corporels IFRS 16 à la clôture :

(en milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	119 634	25 850	13 964	159 449
Cessions		(327)		(327)
Mise en place de nouveaux contrats et effets des modifications d'hypothèses	7 007	578	1 575	9 160
Écarts de change	674	416	71	1 161
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	127 315	26 517	15 610	169 442
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	28 739	21 866	7 826	58 431
Dotations aux amortissements	10 281	890	3 649	14 820
Reprises d'amortissements		(327)		(327)
Autres variations	(443)		(2 510)	(2 953)
Écarts de change	59	173	60	292
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022	38 636	22 602	9 025	70 263
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	88 679	3 915	6 585	99 179

La variation positive s'explique principalement par la prise en compte de nouveaux baux commerciaux sur l'exercice 2022.

Les effets de modifications d'hypothèses sont essentiellement dus à la révision des loyers.

3.4.1.3 – Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut

présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

État des actifs financiers non courants à la clôture :

(en milliers d'euros)	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	8 485	2 937	11 422
Acquisitions	33	1 360	1 393
Cessions		(310)	(310)
Autres variations	(1 892)		(1 892)
Écarts de change	361	5	366
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 987	3 992	10 979
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021	8		8
Provisions pour pertes de valeur			
Reprises de provisions pour pertes de valeur			
Autres variations			
Écarts de change			
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022	8		8
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 979	3 992	10 971

Les autres variations correspondent au reclassement des actifs de PIDR du site anglais en passif de PIDR.

3.4.1.4 – Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Leur description est développée dans la note 3.4.1.3 ci-dessus.

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, la différence entre le coût et la valeur de

remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres crédateurs

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont

brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	10 971	10 971			10 971		
Autres actifs non courants	165	165			165		
Clients et autres débiteurs	203 803	203 803			203 070		733
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 149	144 149	144 149				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	359 088	359 088	144 149		214 206		733
Dettes financières non courantes	327 804	327 804				328 352	(548)
Autres passifs non courants (hors PCA)	62	62				62	
Dettes financières courantes	107 838	107 838				107 838	
Fournisseurs et autres crédateurs	313 950	313 950				307 228	6 722
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	749 654	749 654	0			743 480	6 174

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	11 414	11 414			11 414		
Autres actifs non courants	91	91			91		
Clients et autres débiteurs	174 810	174 810			175 435		(625)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 870	215 870	215 870				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	402 185	402 185	215 870		186 940		(625)
Dettes financières non courantes	320 621	320 621				320 311	310
Autres passifs non courants (hors PCA)	64	64				64	
Dettes financières courantes	167 529	167 529				167 529	
Fournisseurs et autres crédateurs	241 685	241 685				238 852	2 833
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	729 899	729 899	0			726 756	3 143

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- **Niveau 1** : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

- **Niveau 2** : technique de valorisation reposant sur des données observables,

- **Niveau 3** : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2022		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	10 971		
Autres actifs non courants	165		
Clients et autres débiteurs	733	203 070	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 149		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	156 018	203 070	
Dettes financières non courantes	351 243		
Autres passifs non courants (hors PCA)	62		
Dettes financières courantes	84 399		
Fournisseurs et autres créiteurs	6 722	307 228	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	442 426	307 228	

3.4.2 Actifs courants

3.4.2.1 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des

coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

États des stocks à la clôture :

(en milliers d'euros)	Matières premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	72 781	12 120	153 668	124 835	8 977	372 383
Écarts de change	490	47	1 278	1 624	(15)	3 424
Variations de stock	25 632	1 062	39 698	(834)	2 619	68 177
Autres variations	(217)	(54)	253	41	(23)	0
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2022	98 686	12 950	194 897	125 666	11 558	443 984
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	9 592	1 289	7 444	20 356	983	39 664
Dotations aux provisions pour dépréciation	5 086	337	5 833	7 978	477	19 711
Reprises de provisions pour dépréciation	(3 785)	(366)	(5 444)	(6 039)	(459)	(16 093)
Écarts de change	31	(1)	152	223	1	406
Autres variations	65	0	0	(65)	0	0
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	10 989	1 259	7 985	22 453	1 002	43 688
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	87 697	11 691	186 912	103 213	10 556	400 298

3.4.2.2 – Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables. Ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9.

Le Groupe a opté pour le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 : il utilise les informations sur les comptes en souffrance pour déterminer s'il y a eu des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Suite aux analyses conduites, l'ECL (*Expected Credit Loss*) estimé au 31 décembre 2022 n'est pas significatif.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers.

Le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2022 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,2 M€ rapporté à un montant total de créances brutes de 163,2 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 268,5 K€.

État des clients et autres débiteurs à la clôture :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés brutes	163 200	154 365
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 180)	(3 521)
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETTES	160 020	150 844
État – autres impôts et taxes	24 103	19 389
Organismes sociaux et personnel	5	(7 058)
Fournisseurs – avances et acomptes, débiteurs	5 896	2 668
Charges constatées d'avance	7 111	5 844
Autres	6 669	3 123
AUTRES DÉBITEURS	43 783	23 966
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	203 803	174 810

Le Groupe procède à un suivi renforcé de ses risques clients pour sécuriser les encours. Aucun risque significatif n'a été identifié.

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2022 à 78,9 M€ contre 41,0 M€ au 31 décembre 2021. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec

subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe quatre contrats de cession de créances, deux signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 85 M€ en France et 50 M\$ aux États-Unis.

Créances par maturité

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, le Groupe estime que le risque de non-recouvrement est

marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an, la part à plus d'un an n'étant pas matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2022 est de 41 jours, contre 48 jours pour l'exercice 2021.

En K€	2022					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Groupe						
Créances clients brutes	163 200	108 038	35 519	18 174	512	957
Créances clients nettes	160 020	105 182	35 195	18 174	512	957

En K€	2021					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Groupe						
Créances clients brutes	154 365	104 234	34 233	14 702	524	672
Créances clients nettes	150 844	101 756	33 189	14 702	524	672

Retards de paiement

Retards de paiement en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
0 à 30 jours	22 535	18 105
30 à 60 jours	3 979	2 731
60 à 90 jours	1 150	1 285
> 90 jours	2 178	2 497
TOTAL	29 842	24 617

3.4.2.3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires (composants de la trésorerie nette puisqu'ils ne font pas l'objet de conventions d'autorisation empêchant la banque d'exiger « le remboursement à vue » des découverts), les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

Le traitement comptable des SICAV monétaires et des certificats de dépôts négociables demeurent inchangés sous IFRS 9.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 144,1 M€ contre 215,9 M€ en 2021. Ce poste est essentiellement constitué :

- de certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe pour un montant de 18,0 M€ en 2022 contre 62,1 M€ en 2021,

- de comptes courants bancaires. Ces derniers sont, en partie, constitués de comptes bancaires en dollar US détenus par LISI S.A. et LISI Holding North America. Ils sont comptabilisés dans le poste « trésorerie et équivalent de trésorerie » à hauteur de 61,7 MUS\$D, soit 57,9 M€.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

Les comptes bancaires ainsi que les placements en devises sont convertis au cours de clôture du 31/12/2022, la contrepartie étant enregistrée en résultat de change.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Incidence de la variation des stocks	(68 177)	(28 271)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	(24 768)	28 708
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	64 689	(17 097)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	(918)	3 133
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(29 174)	(13 527)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow) se détaille comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Capacité d'autofinancement	157 886	128 969
Investissements industriels nets	(109 669)	(65 931)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(29 174)	(13 527)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW)	19 042	49 510

3.4.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 1 116 M€ au 31 décembre 2022 contre 1 050 M€ au 31 décembre

2021, soit une hausse de 65,3 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société	57,0	44,0
Augmentation de capital réservée aux salariés		0
Distribution de dividendes versés en mai	(15,4)	(7,4)
Actions autodétenues et paiements en actions	0,7	1,7
Écarts actuariels sur avantages au personnel	3,8	(0,8)
Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	1,2	(8,2)
Variation de périmètre	0	(0,2)
Retraitements divers	2,6	(0,1)
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la variation du dollar	15,4	33,4
TOTAL	65,3	62,4

Le poste retraitement divers correspond à l'ajustement des écritures liées à l'affectation du prix d'acquisition de la société B&E Manufacturing postérieurement au délai d'un an (entrée dans le périmètre le 23 juillet 2021).

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la Société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.4.3.1 – Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 645 726 €, se décomposant en 54 114 317 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

3.4.3.2 – Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Primes d'émission	57 588	57 588
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
TOTAL	75 329	75 329

3.4.3.3 – Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique et en croissance, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance interne et externe, et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au

rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans le chapitre 4 – RSE. Ils ne concernent que des actions existantes autodétenues.

3.4.3.4 – Dividendes

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2022 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de

l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 avril 2023 s'analyse comme suit :

Montant (en millions d'euros)	2022	2021
DIVIDENDE NET GLOBAL	8,1	15,4
Dividende par action en euros	2022	2021
DIVIDENDE PAR ACTION	0,15	0,29

Le montant estimé pour l'année 2022 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 114 317 actions. Les actions autodétenues à la date de versement du

dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

3.4.4 Les provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre

l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent

notamment des provisions pour risques environnementaux, les provisions au titre des engagements de retraites, ainsi que certaines provisions pour restructuration.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les

provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

3.4.4.1 – La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2021	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2021	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements – Autre	Entrée / Sortie de périmètre	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2022
Pensions et retraites	39 155	3 082	42 236	2 750	(1 217)		(7 774)			(794)	35 200
Médailles du travail	4 284	(222)	4 061	(5)	(671)	(67)					3 319
Risques liés à l'environnement	486	(284)	202		(65)					4	140
Litiges et autres risques	2 382	4 140	6 522	1 130	(4 206)	(481)		133		312	3 410
Garanties données aux clients	7 508	482	7 990	525	(1 719)						6 797
Réorganisation industrielle	16 885	(5 891)	10 992	422	(8 247)	(1 043)					2 126
SOUS-TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	70 698	1 306	72 005	4 822	(16 125)	(1 590)	(7 774)	133		(478)	50 992
Pour perte sur contrat	0	90	90	431	(33)	(213)					275
Réorganisation industrielle	11 098	(8 763)	2 335	1 806	(473)	(301)		195		16	3 578
Restructuration	164	(12)	152		(96)						56
Risques liés à l'environnement	2 815	(22)	2 794	17	(1 426)	(12)				194	1 567
Litiges	8	196	203	55	(131)	(87)				15	56
Autres risques	24 521	(6 785)	17 735	9 649	(6 537)	(1 123)		(328)		284	19 681
SOUS-TOTAL PROVISIONS COURANTES	38 606	(15 295)	23 309	11 958	(8 696)	(1 736)		(133)		509	25 211
TOTAL GÉNÉRAL	109 304	(13 989)	95 314	16 780	(24 821)	(3 326)	(7 774)			31	76 203
<i>dont en résultat opérationnel courant</i>				13 842	(14 845)	(2 021)					
<i>dont en résultat opérationnel non courant</i>				2 938	(9 976)	(1 305)					

Risques liés à l'environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays

d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels anciens.

Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. Le risque a été apprécié au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions.

L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour.

L'essentiel des mouvements concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

Restructuration et réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants

comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures

diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits).

Les autres montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de

qualification nouveaux produits, risques fiscaux et risques salariaux.

Engagements pris envers le personnel

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

3.4.4.2 – Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la

société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2022 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	24 860	5 828	458	17 759	3 402
Taux d'actualisation	3,77 %	3,69 %	2,25 %	4,81 %	N/A
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	Taux Citigroup Pension Discount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3 %	
Inflation – Augmentation des salaires	3,00 %	2,00 %	N/A	3,35 %	N/A

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 2,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 4,81 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2022, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 11 % en actions et de 89 % en autres supports pour l'Angleterre.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2022 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Évolution de la dette actuarielle	2022	2021
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	69 269	65 323
Coût des services	2 108	2 047
Coût de la désactualisation	1 144	837
Prestations versées	(1 854)	(2 066)
Réductions		(1 147)
Variation de périmètre		(128)
Écarts de conversion	(1 897)	532
Application IFRIC 2021		(2 838)
Pertes actuarielles (gains)	(16 463)	6 710
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	52 307	69 269

Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2022	2021
VALEUR À L'OUVERTURE	28 780	26 342
Prestations prélevées sur le fonds	(636)	(580)
Rendements attendus des actifs	535	374
Écarts de conversion	(1 132)	1 854
Gains actuariels (pertes)	(10 442)	790
VALEUR À LA CLÔTURE	17 104	28 780

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
PASSIF COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE	(35 200)	(40 488)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2022 au titre des régimes à

prestations définies s'est élevée à 2,7 M€ et se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2022	2021
Coût des services	2 108	2 047
Coût de la désactualisation	1 144	837
Rendements attendus des actifs du régime	(535)	(374)
CHARGE (PRODUIT) COMPTABILISÉE	2 717	2 509

3.4.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts et cautionnements reçus	61	63
Produits constatés d'avance	7 373	7 100
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	7 434	7 163

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des administrations régionales dans le cadre de divers projets

de construction et aménagements sur les différents sites du Groupe.

3.4.6 Dettes financières

3.4.6.1 – Dettes financières

Ventilation par nature	31/12/2022	31/12/2021
(en milliers d'€)		
PART NON COURANTE		
Crédits moyen terme	242 830	232 177
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	80 887	83 872
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	4 086	4 573
SOUS-TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	327 804	320 621
PART COURANTE		
Concours bancaires d'exploitation	6 851	1 133
Crédits moyen terme	85 932	149 317
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	14 439	13 640
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	615	3 438
SOUS-TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	107 838	167 529
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	435 642	488 151

LISI S.A. a souscrit au cours de l'exercice 2022 un prêt de 20 M€ pour une durée de 7 ans qui est adossé à des critères de performance extra-financière.

Le taux de financement fixe de 0,90 % pourra être réduit de 0,10 % sous réserve de l'atteinte de l'ensemble des critères définis pour un exercice social donné.

Ventilation par échéance	31/12/2022	31/12/2021
(en milliers d'€)		
EMPRUNTS		
à un an	85 932	149 317
de deux à cinq ans	187 465	187 754
à plus de cinq ans	55 365	44 423
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	328 762	381 494
AUTRES DETTES FINANCIÈRES		
à un an	21 906	18 211
de deux à cinq ans	48 647	43 815
à plus de cinq ans	36 327	44 631
SOUS-TOTAL AUTRES DETTES	106 880	106 657
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	435 642	488 151

Ventilation par nature de flux	
DETTES FINANCIÈRES AU 01/01/2022	488 151
SOUS-TOTAL VARIATIONS RÉSULTANT DE FLUX DE TRÉSORERIE	(77 953)
Variation de périmètre	0
Effets de conversion	8 236
IFRS 16	11 473
Autres	5 736
SOUS-TOTAL VARIATIONS SANS EFFET CASH	25 444
DETTES FINANCIÈRES AU 31/12/2022	435 642

Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes

bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les

encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable :

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2022 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
	Crédit classique	0,75 %		30,0	30,0	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	2,0	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	3,7	2024		[1]
	Crédit classique	1,00 %		15,0	3,8	2024		[1]
	Crédit classique	0,73 %		15,0	15,0	2023		[1]
	Crédit classique	0,80 %		15,0	15,0	2023		[1]
	Crédit classique	0,95 %		10,0	5,4	2026		[1]
	Crédit classique	1,22 %		20,0	20,0	2026		[1]
	Crédit classique	0,75 %		5,0	4,3	2028		[1]
	Crédit classique	0,34 %		10,0	5,5	2025		[1]
	Crédit classique	1,27 %		5,0	5,0	2031		[1]
	Crédit classique	0,78 %		10,0	10,0	2028		[1]
	Crédit classique	1,00 %		25,0	25,0	2027		[1]
	Crédit classique	2,95 %		20,0	20,0	2029		[1]
	Crédit Classique	0,90 %		20,0	20,0	2029		[1]
	Crédit classique	3,90 %		7,5	7,5	2029		[1]
	Crédit classique	1,80 %		5,0	5,0	2029		[1]
	Crédit classique	1,80 %		5,0	5,0	2029		[1]
	USPP	3,64 %		56,0	8,0	2023		[2]
	USPP	1,82 %		20,0	8,6	2025		[2]
	USPP	1,78 %		40,0	22,9	2026		[2]
	USPP	1,15 %		50,0	50,0	2031		[2]
BLANC AERO INDUSTRIES	CRÉDIT CLASSIQUE		EURIBOR 3 MOIS + MARGE	11,5	7,2	2031	COUVERT PAR UN SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE FORMER	CRÉDIT CLASSIQUE		EURIBOR 3 MOIS + MARGE	3,0	0,6	2024		[1]
			EURIBOR 3 MOIS + MARGE	3,0	1,0	2024		[1]
LISI MEDICAL FASTENERS	CRÉDIT CLASSIQUE		EURIBOR 3 MOIS + MARGE	4,5	0,8	2024	COUVERT PAR UN SWAP	[1]
			TOTAL	435,5	301,3			

Le taux de financement fixe de 0,90 % pourra être réduit de 0,10 % sous réserve de l'atteinte de l'ensemble des critères définis pour un exercice social donné.

3.4.6.2 – Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de

manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une ou deux fois par an selon les établissements bancaires, aux dates de clôture semestrielles et annuelles. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements. À la clôture du 31/12/2022, les covenants sont respectés.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

[1]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2
(Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5
(Endettement Financier Net / EBITDA).

[2]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2
(Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5
(Endettement Financier Net / EBITDA).

Ratio de couverture de charges d'intérêts consolidé > 4,5
(EBITDA / Charge nette d'intérêts).

Au 31 décembre 2022 :

- Le ratio de Gearing consolidé ressort à 0,261 en 2022 contre 0,259 en 2021.
- Le ratio de Leverage consolidé ressort à 1,563 en 2022 contre 1,744 en 2021.
- Le ratio de couverture de charge d'intérêt consolidé ressort à 45,522 contre 30,355 en 2021.

Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

3.4.6.3 – Détail de l'endettement financier

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalent de trésorerie	144 149	215 870
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	144 149	215 870
Concours bancaires courants [B]	6 851	1 133
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	137 298	214 737
Crédits	328 762	381 494
Autres dettes financières	100 029	105 524
DETTES FINANCIÈRES NETTES [C]	428 791	487 018
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + A - B]	291 493	272 281
CAPITAUX PROPRES GROUPE [E]	1 115 656	1 050 383
RATIO D'ENDETTEMENT (EN %) [D / E]	26,1 %	25,9 %

3.4.7 Passifs financiers

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2022	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			Total
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Dettes financières non courantes	327 804		236 112	91 692	327 804
Autres passifs non courants (hors PCA)	62		62		62
Dettes financières courantes	107 838	107 838			107 838
Fournisseurs et autres créiteurs	313 950	313 950			313 950
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	749 654	421 788	236 174	91 692	749 654

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2021	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			Total
	Valeur nette comptable	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Dettes financières non courantes	320 621		231 567	89 054	320 621
Autres passifs non courants (hors PCA)	64		64		64
Dettes financières courantes	167 529	167 529			167 529
Fournisseurs et autres créiteurs	241 685	241 685			241 685
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	729 899	409 214	231 631	89 054	729 899

3.4.8 Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

3.4.9 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt. Cela pourrait avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de

Au 31 décembre 2022, le Groupe LISI bénéficie :

- de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 61 M€,
- de lignes de RCF non utilisées à hauteur de 70 M€,
- de lignes de cessions de créances non utilisées à hauteur de 6 M€,
- d'une trésorerie de 144 M€.

Soit un total de capacité de financement de 281 M€ auquel s'ajoute la part non tirée de l'USPP en cours (financement souscrit en mai 2021) pour 150 MUSD.

manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouvelles couvertures en 2022. Le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2022 porte sur un montant restant dû de 7,1 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 3.6.5 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts - taux variables	9 600	11 575
Concours bancaires courants	6 851	5 981
Autres actifs financiers courants et non courants		
Trésorerie et équivalents trésorerie	(126 147)	(153 724)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(109 696)	(136 168)
SWAP de taux d'intérêt	7 074	8 889
COUVERTURE	7 074	8 889
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(116 770)	(145 057)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux des positions nettes (prêteuses et emprunteuses).

Au 31 décembre 2022, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 1 168 milliers d'euros.

3.4.10 Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actifs	50 912	51 054
Impôts différés passifs	(46 398)	(38 600)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	4 514	12 454

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont

comptabilisés que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2022 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 15,4 M€ contre 17,3 M€ en 2021.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2022

2022				2021			
-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
2 739	39 730	8 443	50 912	1 594	37 234	12 226	51 054

3.5 Détail des principaux postes du compte de résultat**3.5.1 Chiffre d'affaires**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences...) comportant cinq étapes successives :

- Identification du ou des contrats ;
- Identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance) ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les filiales intégrées dans le Groupe LISI étant pour la plupart des sites de production industrielle, l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits finis.

Le Groupe a néanmoins identifié plus particulièrement deux types de transactions distinctes de celle énoncée précédemment : la première concerne les pénalités de retard (sur livraison, sur dérive qualité...) comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ; la seconde est relative aux facturations d'outillages traitées comme des prestations complémentaires donnant lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au moment de l'acceptation de l'outillage et des échantillons initiaux. Ces principes sont traités conformément à la norme IFRS 15.

Le Groupe revoit ses contrats de vente à chaque exercice : l'analyse confirme que la comptabilisation est conforme à IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 3.6.1 « informations sectorielles ».

3.5.2 Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Consommations de marchandises	4 671	23 858	2 866	0	31 395	30 590
Consommations de matières premières	135 472	153 958	22 677	0	312 107	219 443
Outillages	33 507	19 979	7 730	0	61 216	48 111
Autres approvisionnements	25 012	16 228	4 568	31	45 839	35 981
TOTAL CONSOMMATIONS	198 662	214 023	37 841	31	450 558	334 126

3.5.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Sous-traitance	41 302	47 401	7 747	0	96 449	77 586
Entretien	25 925	24 121	5 229	644	55 944	47 957
Transports	8 261	16 642	1 385	0	26 290	20 374
Energie	20 619	14 868	2 257	23	37 767	30 532
Autres charges externes	77 620	27 442	9 048	(10 812)	103 104	74 905
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	173 727	130 474	25 666	(10 145)	319 554	251 354

Le montant de - 10,1 M€ indiqué dans la colonne « autres » est composé de l'élimination intragroupe des facturations de prestations des Holding LISI S.A. et LISI Holdings North

America aux divisions (- 13,0 M€). La différence correspond aux coûts des activités de ces holdings.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe.

Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2022 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'€	Ernst & Young		Exco et Associés		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	27	28	37	28	99	30
- Filiales intégrées globalement	818	767	257	265		
Autres diligences et prestations						
- Holding	11	34	0	33		
- Filiales intégrées globalement	0	0	14	15		
SOUS-TOTAL	855	829	308	341	99	30
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
SOUS-TOTAL						
TOTAL	855	829	308	341	99	30

Les montants figurant en autres diligences et prestations concernent entre autres l'examen des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

3.5.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2022	Total 2021
Intérimaires	12 788	4 620	3 911	25	21 344	11 797
Salaires et intéressement	206 732	123 638	44 446	5 060	379 876	336 773
Indemnités de licenciement	196	985	564	1	1 746	858
Charges sociales et taxes sur salaires	69 216	42 197	16 775	3 934	132 122	122 705
Participation des salariés	120	100	0	0	220	82
Prestations de retraite et médailles du travail	855	795	55	0	1 705	1 544
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	289 907	172 335	65 751	9 020	537 010	473 756

3.5.5 Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la

recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux ou encore dans des procédés de production innovants. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

De ce fait, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Ces dernières se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement.

Les effectifs dédiés directement à la recherche et développement ont représenté en 2022 environ 3,1 % des salariés du Groupe.

Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

Les dépenses engagées au cours des deux derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2022	2021
Dépenses de Recherche et Développement	32,1	26,7
% du chiffre d'affaires	2,3 %	2,2 %
Projets activés	0	2,7

3.5.6 Charges et produits opérationnels non courants

Les produits et charges non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES		
Cession LISI MEDICAL Jeropa		(877)
Charge nette liée aux coûts de fermeture de l'implantation de LISI AEROSPACE Mexique	171	(2 913)
Charge nette liée aux coûts de fermeture de l'implantation de LISI AUTOMOTIVE HEBEI (Chine)	(2 708)	
Charges nettes liées aux mesures d'ajustements des effectifs dans le cadre des plans d'adaptation liés à la crise COVID-19	(3 534)	(4 678)
Autres charges nettes de restructuration et réorganisation	(1 394)	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 213)	(2 281)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	(9 678)	(10 749)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non courants demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2021.

Les charges nettes liées aux mesures d'ajustements des effectifs dans le cadre des plans d'adaptation liés à la crise COVID-19 correspondent à la finalisation des plans engagés sur les exercices précédents.

3.5.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT		
Produits de trésorerie	861	491
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	859	495
Charges de financement	(6 708)	(6 291)
SOUS-TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	(4 989)	(5 304)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Profits de change	39 835	34 738
Pertes de change	(34 036)	(19 190)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(3 193)	(5 452)
Autres	240	(11 542)
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	2 845	4 898
RÉSULTAT FINANCIER	(2 144)	(722)

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et

calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,

- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers.

3.5.8 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend :

- La charge (le produit) d'impôt sur les sociétés à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.
- Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les écarts d'acquisition non amortissables fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs

d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles. Notamment, un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.

- Le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

3.5.8.1 – Ventilation de l'impôt

Répartition en milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	87 176	(20 386)	66 790
Charges et produits opérationnels non récurrents	(9 678)	2 500	(7 178)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(220)	57	(163)
Crédits d'impôts		47	47
CVAE		(2 766)	(2 766)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	77 278	(20 550)*	56 729

* dont impôts à payer : - 7 175 K€

dont impôts différés : - 8 562 K€

dont retenue à la source sur produits reçus de l'étranger : - 2 103 K€

3.5.8.2 – Preuve d'impôt

Preuve d'impôt en M€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat attribuable au Groupe	57	44,0
Intérêts minoritaires	0,2	(0,3)
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	20,6	16,3
Résultat avant IS	77,3	60,6
Taux normatif société mère	25,83 %	25,83 %
IS théorique / taux à 25,83 %	20,0	15,7
ÉCART		
Effet des différences permanentes	(0,4)	(2,2)
Effet des crédits d'impôt recherche	(1,3)	(1,2)
Effet CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	2,0	1,9
Effet des différences entre les taux d'impositions étrangers et français	(0,8)	(1,0)
Effet des impôts non reconnus	(4,0)	(1,2)
Effet dividendes – quote-part non déductible	4,3	4,0
Effet autres	0,7	0,3
IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (YC CVAE)	20,6	16,3
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	26,60 %	26,83 %

3.5.8.3 – Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2022	2021
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	19,00 %	19,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	24,00 %	25,00 %
États-Unis	21,00 %	21,00 %
France	25,83 %	25,83 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %
Mexique	30,00 %	30,00 %

3.5.9 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments

financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action :

31/12/2022 En milliers d'euros	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 114 317	
Actions d'autocontrôle		(1 193 107)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	56 960	52 921 210	1,08
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		787 120	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	56 960	53 708 330	1,06

31/12/2021
En milliers d'euros

	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 114 317	
Actions d'autocontrôle		(1 157 653)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	44 048	52 956 664	0,83
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		621 510	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	44 048	53 578 174	0,82

3.6 Autres informations

3.6.1 Informations sectorielles

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,

- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

3.6.1.1 – Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2022					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	717 296	557 579	150 809	(472)	1 425 212
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	103 326	61 315	22 690	(873)	186 458
Dotations aux amortissements et provisions	53 439	33 208	9 675	1 036	97 358
Résultat opérationnel courant (EBIT)	49 887	28 107	13 015	(1 909)	89 100
Résultat opérationnel	44 246	24 517	13 247	(2 587)	79 423
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	30 792	14 702	9 761	1 474	56 729
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	198 958	106 804	26 022	9 774	341 558
Immobilisations nettes	719 348	397 490	167 105	(96 974)	1 186 969
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	54 037	30 653	25 664	199	110 553

* Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2021					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	558 053	484 602	121 997	(755)	1 163 897
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	83 737	53 998	16 438	(695)	153 478
Dotations aux amortissements et provisions	46 439	30 409	9 118	901	86 867
Résultat opérationnel courant (EBIT)	37 298	23 589	7 320	(1 596)	66 611
Résultat opérationnel	28 788	22 972	7 101	(2 999)	55 862
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	20 962	14 201	4 885	4 314	44 362
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	180 073	93 845	30 998	7 734	312 650
Immobilisations nettes	699 997	384 341	146 032	(90 870)	1 139 500
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	37 689	23 155	5 765	28	66 637

* Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

3.6.1.2 – Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2022					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	441 386	327 102	55 349	(474)	823 363
dont France	312 770	104 791	6 955	(474)	424 042
Continent Nord-Américain	184 485	112 502	94 926		391 913
Autres pays	91 427	117 975	534		209 936
TOTAL	717 298	557 579	150 809	(474)	1 425 212
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	397 831	260 545	61 679	(96 974)	623 081
dont France	374 476	162 382	61 678	(96 974)	501 562
Continent Nord-Américain	291 012	116 805	105 427		513 244
Afrique	5 580	5 661			11 241
Asie	24 925	14 479			39 404
TOTAL	719 348	397 490	167 105	(96 974)	1 186 969
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	41 112	22 494	2 644	198	66 449
dont France	39 927	14 777	2 644	198	57 546
Continent Nord-Américain	10 830	5 458	23 020	0	39 308
Afrique	273	373			646
Asie	1 821	2 329			4 150
TOTAL	54 037	30 653	25 664	199	110 553
(en milliers d'€)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2021					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	354 051	286 863	48 926	(755)	689 085
dont France	251 656	84 577	5 648	(755)	341 126
Continent Nord-Américain	159 035	88 647	69 591		317 273
Autres pays	44 967	109 092	3 480		157 539
TOTAL	558 053	484 602	121 997	(755)	1 163 897
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	389 512	257 726	62 529	(90 871)	618 895
dont France	362 141	160 805	62 529	(90 871)	494 603
Continent Nord-Américain	278 572	110 233	83 504		472 309
Afrique	6 276	2 941			9 217
Asie	25 637	13 397			39 034
TOTAL	699 997	384 297	146 032	(90 871)	1 139 455
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	29 992	15 634	2 415	(2)	48 038
dont France	29 599	9 841	2 415	(2)	41 852
Continent Nord-Américain	6 168	5 078	3 349	29	14 624
Afrique	78	909			987
Asie	1 453	1 535			2 988
TOTAL	37 689	23 156	5 766	27	66 637

3.6.2 Paiements fondés en actions

3.6.2.1 – Options d'achats d'action

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2022.

3.6.2.2 – Attribution d'actions sous conditions de performance

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Groupe a également mis en place des plans d'actions gratuites dans le cadre de leur départ à la retraite.

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au *pro rata temporis* des droits acquis depuis la date d'attribution pour la totalité des salariés du Groupe LISI concernés.

Cette provision est évaluée sur la base du cours des actions autodétenues dans les livres de LISI S.A. affectées aux programmes d'attribution d'actions.

Les conditions d'attribution des différents plans mentionnés ci-après sont définies dans le chapitre 4 – « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Plans d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 9 décembre 2020 et 9 décembre 2022 d'attribuer à certains collaborateurs du Groupe LISI, des actions gratuites.

Le Conseil d'Administration du 23 février 2022 statuera sur l'attribution des actions gratuites du plan du 9 décembre 2020.

Plans AASCP

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 9 décembre 2020 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.

Le Conseil d'Administration du 23 février 2022 sur proposition du Comité des Rémunérations statuera sur le nombre d'actions qui seront réellement attribuées.

Des plans de même nature ont été mis en place en 2021 et 2022. Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 et du 9 décembre 2022 a approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Plan de fidélisation

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents

soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2022 en charges de personnel pour un montant de - 1,8 M€ avec une contrepartie en capitaux propres. Ce

coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

3.6.3 Plans d'achat d'actions réservé aux salariés

Il est également proposé à tous les salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés

correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

Aucun plan de cette nature n'a été réalisé sur l'exercice 2022.

3.6.4 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

3.6.4.1 – Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

3.6.4.2 – Rémunérations des membres des organes de direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs	
	2022	2021	2022	2021
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 028	1 055		
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	48	(85)	414	366
Autres avantages à long terme				
Avantages liés aux fins de contrat de travail				
Avantages sur capitaux propres	19	116	148	129
RÉMUNÉRATION GLOBALE	1 094	1 085	562	495

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2020, 2021 et 2022 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des

Comités de Direction des divisions. Concernant ces plans, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions sous conditions de performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

3.6.5 Instruments financiers et de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie

d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

La juste valeur au 31 décembre 2022 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT				
Swaps payeurs taux variable		(548)		310
GESTION DU RISQUE DE CHANGE				
Dérivés de change	733	6 722	3 662	
GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES				
Dérivés de matières premières			204	
TOTAL	733	6 174	3 866	310

3.6.5.1 – Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre 2022 le Groupe n'a pas de couverture pour le risque sur ses achats futurs de matière première.

3.6.5.2 – Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du Groupe ;

- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui

permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021						
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,4	12,0	12,0			0,1	12,0	12,0		
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,3)	24,0	24,0			(0,2)	24,0	24,0		
Position acheteuse de TRY contre EUR						(2,8)	38,4	38,4		
Position acheteuse de PLN contre USD	0,1	12,0	12,0			(0,1)	20,4	20,4		
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,2	260,4	260,4			0,5	300,0	300,0		
Position acheteuse EUR contre USD	(6,5)	182,0	81,2	100,8		(1,1)	163,8	72,6	91,2	
TOTAL	(6,0)					(3,7)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises

3.6.6 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de

ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;

- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférents ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

3.6.6.1 – Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
Reliquat commandes investissements	76 958	65 065
ENGAGEMENTS DONNÉS	76 958	65 065
SWAP de taux	7 075	8 889
Couvertures de change	214 147	194 605
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	221 222	203 494

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêt en couverture d'emprunts à taux variable contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2022, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2022	Nominal (en milliers d'euros)	Restant dû (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	750	28/09/2012	30/09/2024	1,3000 %	Euribor 3 mois	39
Blanc Aéro Industries	4 983	3 162	01/02/2016	15/01/2031	0,8290 %	Euribor 3 mois	411
Blanc Aéro Industries	4 983	3 162	01/02/2016	15/01/2031	0,8300 %	Euribor 3 mois	409
TOTAL	14 466	7 075					859

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2022		Notionnel au 31/12/2021	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	12 000	13 530	12 000	14 281
CAD	24 000	16 620	24 000	16 675
CZK	260 400	10 798	300 000	12 069
TRY	0	0	38 400	2 521
PLN	12 000	2 564	20 400	4 438
USD	182 000	170 636	163 800	144 623
TOTAL		214 147		194 606

3.6.6.2 – Engagement reçu dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC par la société LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc, le vendeur, garanti par sa maison-mère Arch Global, a pris l'engagement au moyen de deux polices d'assurance spécifiques, d'indemniser l'acheteur de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque fiscal, environnemental et plans de prévoyance, à hauteur du prix d'acquisition.

Cet engagement prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.3 – Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de la société TERMAX

Suite à la modification de l'accord d'acquisition initial signée le 26 juin 2020 de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, a racheté les 49 % des parts sociales restantes le 24 juillet 2020 (totalement payé à la clôture de l'exercice).

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser LISI HOLDING NORTH AMERICA, sous réserve d'une

franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque environnemental et fiscal, à hauteur du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51 %,
- à un risque social à hauteur de 5 MUSD.

Cet engagement expirera le 31 octobre 2027, à l'exception de la garantie fiscale qui prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.4 – Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de la société B&E Manufacturing Co. Inc

Dans le cadre de l'acquisition de la société B&E Manufacturing Co. Inc, HI-SHEAR CORPORATION s'est engagé à régler le solde du prix en 2 échéances fixées au 30 juillet 2022 et 30 juillet 2023.

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser HI-SHEAR CORPORATION, sous réserve d'une franchise globale de 300 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque d'organisation et de propriété des actifs, à hauteur du montant du prix de l'acquisition, et

- à un risque fiscal, environnemental, social et de non-conformité produit à hauteur de 10 MUSD.

Cet engagement prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription à l'exception de la garantie fiscale et environnementale qui expirera le 30 juillet 2023 et la garantie de non-conformité produit le 30 juillet 2024.

3.6.6.5 – Garantie donnée dans le cadre de l'opération de cession des sociétés INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC

Dans le cadre de la cession de la société INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC, un engagement de garantie de passif concernant les éventuels passifs fiscaux a été donné.

Le montant maximum d'indemnisation est fixé à 3 M€.

La garantie fiscale expirera le 31 janvier 2022.

3.6.6.6 – Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LACE

Dans le cadre de la cession de la société LACE, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS.

Les garanties prendront fin le 4 septembre 2022 à l'exception de la garantie sociale qui expirera le 31 janvier 2024 et la garantie fiscale le 31 janvier 2025.

3.6.6.7 – Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LISI MEDICAL Jeropa

Dans le cadre de la cession de la société LISI MEDICAL Jeropa, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI Holding North America.

Les garanties fiscales et environnementales prendront fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.8 – Engagement reçu dans le cadre de l'opération de cession de la société INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC

Dans le cadre de la cession de la société INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC, l'acheteur s'est engagé à verser au Groupe LISI un complément de prix d'un montant maximum de 13 M€ selon la valeur de cession ultérieure.

Cet engagement est valable pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 3 juillet 2029.

Cet engagement reçu n'a aucun impact dans les états financiers de 2022

3.6.6.9 – Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas

du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figure aux paragraphes 3.4.5.

3.7 Taux des devises employées par les filiales étrangères

		31/12/2022		31/12/2021	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,0666	1,0500	1,1326	1,1816
Livre Sterling	GBP	0,8869	0,8548	0,8403	0,8584
Yuan	CNY	7,3582	7,0744	7,1947	7,6069
Dollar canadien	CAD	1,4440	1,3704	1,4393	1,4804
Zloty	PLN	4,6808	4,6868	4,5969	4,5720
Couronne tchèque	CZK	24,1160	24,5378	24,8580	25,6486
Dirham marocain	MAD	11,1592	10,7217	10,5165	10,6334
Roupie indienne	INR	88,1710	82,7153	84,2292	87,3135
Pesos mexicain	MXN	20,8560	21,0536	23,1438	24,0516
Dollar de Hong Kong	HKD	8,3163	8,2223	8,8333	9,1856

4 Rapports des commissaires aux comptes

4.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui

s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de

l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée

générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image

fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Écart d'acquisition – Test de dépréciation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à K€ 413 938 pour un total bilan de K€ 1 999 087. Ces écarts d'acquisition correspondent aux écarts constatés entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs identifiables relatifs à ces sociétés, tel que cela est mentionné dans la note 3.4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. La note 3.4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés décrit les modalités et les hypothèses de ce test. Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices (UGT) de trésorerie correspondant pour votre groupe, aux trois divisions, LISI Aerospace, LISI Automotive et LISI Medical.

La valeur recouvrable de chacune des UGT du groupe est comparée à la valeur nette comptable des actifs correspondants. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT testée, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les taux d'actualisation et de croissance retenus par la direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établie en incluant nos spécialistes en évaluation, et par analyse des différents paramètres constitutifs ;
- examiner, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires et du plan stratégique à quatre ans, présentés au conseil d'administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit votre groupe ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction.

■ Provisions pour risques industriels

Risque identifié

Votre groupe est exposé aux risques industriels inhérents à chacune de ses activités LISI Aerospace, LISI Automotive et LISI Medical exercées mondialement dans des cadres réglementaires complexes et en constante évolution.

Comme indiqué dans la note 3.4.3.6 de l'annexe des comptes consolidés, votre groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable future de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par votre groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par votre groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- examiner les informations relatives à ces risques présentées dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code

de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes

consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne

soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

▪ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la trentième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

▪ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

▪ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne



3 Comptes sociaux 2022

1	Compte de résultat social au 31/12/2022	84
2	Bilan social au 31/12/2022	85
3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2022	86
4	Variation des capitaux propres au 31/12/2022	86
5	Notes annexes aux comptes sociaux	87
5.1	Faits marquants 2022	87
5.2	Règles et méthodes comptables	87
5.3	Détail des postes du bilan	88
5.4	Détail des principaux postes du compte de résultat	92
5.5	Autres informations	93
5.6	Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice	96
5.7	Perspectives 2023	96
5.8	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	96
5.9	Référentiel de Contrôle Interne	97
6	Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices	97
7	Délais de paiements fournisseurs et clients	98
7.1	Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :	98
7.2	Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :	98
8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2022	99

1 Compte de résultat social au 31/12/2022

(En milliers d'euros)	Notes	2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES		10 559	8 989
Produits d'exploitation	5.4.1	11 219	9 790
Charges externes	5.4.2	(5 246)	(4 029)
Impôts et taxes	5.4.2	(355)	(494)
Frais de personnel	5.4.2	(5 923)	(5 073)
Autres charges	5.4.2	(460)	(460)
Amortissements, provisions	5.4.2	(985)	(887)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 750)	(1 154)
Produits financiers			
- des participations		25 665	5 159
- autres intérêts et produits assimilés		676	26
- différences positives de change		23 077	25 812
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		1 121	718
- reprises de provisions		908	4 424
Charges financières			
- autres intérêts et charges assimilées		(8 070)	(6 290)
- différences négatives de change		(20 902)	(18 912)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(314)	(127)
- dotations aux provisions		(639)	(908)
RÉSULTAT FINANCIER	5.4.3	21 522	9 903
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		19 772	8 750
Produits exceptionnels			
- sur opérations en capital		92	0
- sur opérations de gestion		0	30
- reprises de provisions		0	0
Charges exceptionnelles			
- sur opérations en capital		0	0
- sur opérations de gestion		0	(35)
- dotations aux provisions		0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		92	(5)
Impôt sur les bénéfices	5.4.4	2 092	1 392
RESULTAT NET		21 956	10 137

2 Bilan social au 31/12/2022

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2022	2021
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	5.3.1	1 071	1 153
Immobilisations corporelles	5.3.1	2 625	2 560
Immobilisations financières	5.3.2	225 647	227 939
Amortissements et dépréciations	5.3.1- 5.3.3	(2 160)	(1 815)
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ NET		227 183	229 837
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	5.3.4	6 589	3 109
Autres créances	5.3.4	6 360	5 212
Comptes courants filiales	5.3.4	565 873	531 005
Créance d'impôt	5.3.4	8 471	7 209
Valeurs mobilières de placement	5.3.5	30 461	73 952
Disponibilités	5.3.6	65 495	93 363
Provisions pour dépréciations des VMP	5.3.8	(33)	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		683 216	713 850
Charges constatées d'avance		226	258
Ecart de conversion actif		606	908
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		832	1 166
TOTAL DE L'ACTIF		911 231	944 854

PASSIF	Notes	2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital		21 646	21 646
Primes d'émission, de fusion, d'apport		71 822	71 822
Réserves		19 602	19 602
<i>dont réserve légale</i>		2 165	2 165
Report à nouveau		127 308	132 589
Résultat de l'exercice		21 956	10 137
Provisions réglementées		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5.4	262 334	255 796
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
5.3.9		1 893	1 559
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	5.3.4	296 675	320 967
Comptes courants des filiales	5.3.4	336 017	353 159
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3.4	5 249	4 084
Dettes fiscales et sociales	5.3.4	2 806	2 469
Autres dettes	5.3.4	841	4 663
TOTAL DES DETTES		641 588	685 341
Produits constatés d'avance		0	0
Ecart de conversion passif		5 416	2 157
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		5 416	2 157
TOTAL DU PASSIF		911 231	944 854
(*) dont concours bancaires courants		(3 976)	(9)

3 Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2022

(En milliers d'euros)	2022	2021
Opérations d'exploitation		
Capacité d'autofinancement	22 375	7 405
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie		
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(4 155)	11 568
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION (A)	18 220	18 973
Opérations d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(65)	(100)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	92	
Variation des autres immobilisations financières	(500)	
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	2 792	(771)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	2 319	(871)
Opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(15 418)	(7 437)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	93 373	61 189
Remboursements d'emprunts	(121 810)	(58 805)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(43 855)	(5 053)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)		
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D) *	(23 316)	13 050
Trésorerie au 1^{er} janvier (E)	345 152	332 103
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	321 836	345 152
Valeurs mobilières de placement	30 461	73 952
Disponibilités, comptes courants des filiales	631 368	624 368
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(339 993)	(353 168)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE **	321 836	345 152

4 Variation des capitaux propres au 31/12/2022

(En milliers d'€)	
AU 31/12/2020	253 097
Résultat de l'exercice	10 137
Dividendes versés	(7 437)
AU 31/12/2021	255 796
Résultat de l'exercice	21 956
Dividendes versés	(15 418)
AU 31/12/2022	262 334

5 Notes annexes aux comptes sociaux

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- Planification stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- Déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- Contrôle financier et audit interne (déroulé du programme controlling operating system),
- Consolidation financière et fiscale,
- Optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- Coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, systèmes d'information,
- Politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (EHSE) et démarche développement durable (RSE), ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels (LEAP), contrôle de gestion (COS),
- Pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM » et du plan NEWDEAL,
- Mise en œuvre d'une politique de communication globale (interne, externe, corporate, ressources humaines, financière et marketing) en relation directe avec la stratégie du groupe,

- Gestion des cadres, instruments d'investissement, de fidélisation et de rétention par les ressources humaines.

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 645 726 € représentant 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à Grandvillars, 6 rue Juvénal Viellard.

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 911 231 292 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 21 955 681 euros.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux présentés ci-après en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

Ces comptes ont été arrêtés le 23 février 2023 par le Conseil d'Administration.

5.1 Faits marquants 2022

LISI S.A. a souscrit au cours de l'exercice 2022 un prêt de 20 M€ pour une durée de 7 ans qui est adossé à des critères de performance extra financière.

Le taux de financement fixe de 0,90 % pourra être réduit de 0,10 % sous réserve de l'atteinte de l'ensemble des critères définis pour un exercice social donné.

5.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes 2022 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2022 sont identiques à ceux de l'exercice 2021.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la société LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement

les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

5.3 Détail des postes du bilan

5.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle ou prévue

	Amortissements économiques
Logiciels	5 ans linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire

a) Immobilisations corporelles et incorporelles brute

(en milliers d'€)	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Sorties/ postes à postes	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 153	107	189	1 071
TOTAL 1 INCORPORELLES	1 153	107	189	1 071
Terrains	38		1	37
Constructions sur sol propre	76			76
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements...				
Installations générales et agencements	1 539	61		1 600
Matériel de bureau et informatique, mobilier	887	24		911
TOTA 2 CORPORELLES	2 540	85	1	2 624
Immobilisations corporelles en cours	20		20	
TOTAL 3 ENCOURS CORPORELLES	20	0	20	0
TOTAL	3 712	192	210	3 695

Le poste « autres postes d'immobilisation incorporelles » comprend divers projets de digitalisation et harmonisation des outils informatiques du Groupe.

b) Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'€)	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Autres postes d'immobilisation incorporelles	621	127	0	748
TOTAL 1	621	127	0	748
Terrains	0	0	0	0
Constructions	76	0	0	76
Installations générales et agencements	568	157	0	725
Matériel de bureau informatique, mobilier	541	61	0	603
TOTAL 2	1 186	218	0	1 404
TOTAL	1 807	345	0	2 152

5.3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

Chiffres exprimés en milliers euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations et créances rattachées	227 678	4 138	6 930	224 887
- dont emprunt LISI Holding North America	46 296	2 731	5 329	43 698
- dont emprunt Hi Vol	23 545	1 407	1 601	23 351
Autres Immobilisations financières	260	500		760
TOTAL	227 938	4 638	6 930	225 647

La condition préalable au financement de 2 emprunts souscrits en 2022 nécessitait une retenue de garantie de 500 K€ au total. Cette dernière est inscrite dans le poste « Autres immobilisations financières » au 31/12/2022.

Ce poste comprend donc à ce jour 3 retenues de garantie sur emprunt pour un total de 750 K€.

5.3.3 Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

Aucune provision sur titres de participation ou créances rattachées à des participations n'est constatée dans les comptes de LISI S.A.

Une provision sur autres immobilisations financières est inscrite au bilan pour un montant de 8 K€. Elle concerne la détention de titres minoritaires.

5.3.4 État des échéances des créances et des dettes

CREANCES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	6 589	6 589		
Impôt sur les bénéfices	8 470	8 470		
Comptes courants d'intégration fiscale	794	794		
Comptes courants filiales	565 873	565 873		
Autres créances	5 663	5 663		
TOTAL	587 389	587 389	0	0

DETTES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	4 162	4 162		
- à plus d'1 an à l'origine	292 513	59 139	182 200	51 174
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 217	5 217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32	32		
Dettes fiscales et sociales	2 806	2 806		
Impôts sur les bénéfices				
Comptes courants d'intégration fiscale	841	841		
Comptes courants filiales	336 017	336 017		
Autres dettes				
TOTAL	641 588	408 214	182 200	51 174

Au 31 décembre 2022, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€, le 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€, le 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ et le 6 mai 2021 pour un montant de 50 M€. Le solde au 31/12/2022 de 89,4 M€ sera remboursé aux échéances suivantes :

- à un an : 16,6 M€,
- de deux à 5 ans : 44,2 M€
- à plus de 5 ans : 28,6 M€

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé > 4,5 (EBITDA / Charge nette d'intérêts)

5.3.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour

leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régulation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant (ODDO BHF) dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 337 632 titres LISI pour 7,1 M€ et à des ventes de titres LISI pour 302 178 titres pour un montant de 6,4 M€. Le nombre de titres LISI, relatifs au titre du contrat d'animation détenu au 31 décembre 2022 est de 46 654.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale de LISI S.A. du 28 avril 2022.

Au 31 décembre 2022, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)

1 193 107 actions LISI*	12 460
SICAV et CDN	18 001
SOIT UNE VALEUR BRUTE DE	30 461

* 1 193 107 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché, soit 2,2 % du capital.

5.3.6 Disponibilités

Ce poste s'élève à 65,5 M€ contre 93,4 M€ en 2021. Il est constitué essentiellement de comptes bancaires.

5.3.7 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2022	2021
Comptes courants filiales	565 872	531 005
Valeurs mobilières de placement	30 461	73 952
Disponibilités	65 495	93 363
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	661 828	698 320
Comptes courants de filiales [B]	336 017	353 159
Concours bancaires d'exploitation [B]	3 976	9
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	321 835	345 152
Emprunts et dettes financières	292 699	320 958
Dettes financières [C]	292 699	320 958
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + B - A]	(29 136)	(24 195)

5.3.8 Inventaire des actifs financiers

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837	0	157 837
Sociétés étrangères	0	0	--
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	157 837	0	157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	0	0	0
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	12 460	33	12 427
SICAV et CDN	18 001	0	18 001
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	30 461	33	30 428

5.3.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans

contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêt des comptes.

(en milliers d€)	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provision pour médailles du travail	22	0	(3)	19
Provisions pour risque				
Provision pour attribution d'actions sous condition de performance d'actions gratuites	630	640	(2)	1 268
Provisions pour perte de change	908	606	(908)	606
TOTAL	1 559	1 246	(913)	1 893

5.4 Détail des principaux postes du compte de résultat

5.4.1 Produits d'exploitation

	2022	2021
Chiffre d'affaires	10 559	8 989
Transferts de charges	455	732
Reprise de provisions	205	68
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 219	9 790

Le chiffre d'affaires de LISI S.A. est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations reflètent les charges d'exploitation permettant d'assurer les missions de direction générale et de coordination de LISI S.A. auprès de ses filiales avec une marge de 10 %.

Une reprise de provision de 200 K€ a été constatée sur l'exercice concernant l'arrêt d'un projet de digitalisation en raison de la crise sanitaire COVID-19 provisionné en 2020. Cette provision n'a pas été utilisée.

Les transferts de charges intègrent principalement les refacturations spécifiques aux filiales.

5.4.2 Charges d'exploitation

	2022	2021
Charges externes	5 246	4 029
Impôts et taxes	355	494
Frais de personnel	5 923	5 073
Autres charges	460	460
Amortissements	345	334
Provisions	640	553
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	12 969	10 943

L'augmentation de la masse salariale s'explique en grande partie par le renforcement des services digitalisation et audit interne, risque et compliance.

Les dotations aux provisions concernent essentiellement la juste valeur des plans d'actions sous conditions de performance. Ces plans en cours sont adossés aux plans stratégiques du Groupe de 2020, 2021 et 2022.

5.4.3 Résultat financier

	2022	2021
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie nets	1 483	617
Produits des prêts et comptes courants des filiales	9 617	5 159
Charges de financement	(3 898)	(3 860)
Charges d'intérêts des comptes courants des filiales	(4 172)	(2 429)
SOUS-TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	3 030	(513)
Autres produits et charges financiers		
Différence de change nette	2 175	6 900
Dividendes reçus	16 048	
Dotations aux provisions	(639)	(908)
Reprises de provisions	908	4 424
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	18 492	10 416
RESULTAT FINANCIER	21 522	9 903

Les dotations et reprises de provisions financières concernent la réévaluation des emprunts groupe en dollar US. L'amélioration du résultat financier par rapport à 2021 provient du versement de dividendes de nos filiales LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL.

5.4.4 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention fiscale, LISI S.A. est la mère d'un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales détenues à au moins 95 % et ayant opté pour le régime (toutes les entités françaises du Groupe LISI S.A. listée dans le périmètre de consolidation au chapitre 2 du document d'enregistrement universel sont intégrées fiscalement au 31 décembre).

Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal ainsi formé.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes des différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité : chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. La société mère enregistre son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration fiscale.

En cas de filiale déficitaire, le déficit est imputé et consommé sur le résultat d'ensemble l'année de sa constatation. Il sera rétrocédé à la filiale lorsque celle-ci pourra l'imputer sur ses bénéfices fiscaux propres.

Pour 2022, l'application du régime fiscal groupe se traduit dans les comptes sociaux de LISI S.A. par une économie d'impôt au titre des filiales de 3,2 M€.

Une charge d'impôt sur les bénéfices de 1 M€ a également été comptabilisée au titre de l'impôt dû par LISI S.A.

Les dépenses fiscalement réintégrant sont notamment constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 46 777 € et de la part non déductible des jetons de présence pour un montant de 246 135 €.

5.5 Autres informations

5.5.1 Engagements financiers

Engagements financiers donnés

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Le règlement ANC 2015-05 dont la mise en application est effective depuis 01/01/2017, n'a pas d'impact dans les comptes de la société LISI.

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition et celle des filiales du Groupe aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont destinées aux besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2022 est le suivant :

	31/12/2022					31/12/2021				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,4	12,0	12,0	0	0	0,1	12,0	12,0	0	0
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,3)	24,0	24,0	0	0	(0,2)	24,0	24,0	0	0
Position acheteuse de TRY contre EUR	0	0	0	0	0	(2,8)	38,4	38,4	0	0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,1	12,0	12,0	0	0	(0,1)	20,4	20,4	0	0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,2	260,4	260,4	0	0	0,5	300,0	300,0	0	0
Position acheteuse EUR contre USD	(6,5)	182,0	81,2	100,8	0	(1,1)	163,8	72,6	91,2	0
	(6,0)					(3,7)				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

5.5.2 Filiales et participations

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

<i>(en milliers d'€)</i>	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	67 050	0
Créances clients et comptes rattachés	6 588	0
Avances de trésorerie aux filiales	565 873	0
Compte courant intégration fiscale	794	0
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations	0	0
Concours de trésorerie des filiales	336 017	0
Compte courant intégration fiscale	841	0
Fournisseurs	1 380	0
COMPTE DE RESULTAT :		
Maintenance informatique	(56)	0
Charges de loyers	(55)	0
Prestations diverses	0	0
Intérêts des comptes courants des filiales	(4 172)	0
Facturations de prestations et de management fees	10 532	0
Facturations de loyers	20	0
Refacturations diverses		0
Refacturation plan actions gratuites	0	0
Produits des prêts et comptes courants des filiales	9 617	0
Produits de participation	16 048	0

Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
FILIALES :												
LISI AEROSPACE	2 475 200	57 040 425	100,00 %	30 863 817		30 863 817	161 276 727			255 404 927	33 150 719	15 058 900
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	92 561 948	100,00 %	93 636 481		93 636 481	85 931 687			31 664 981	(1 041 725)	
LISI MEDICAL	26 737 000	30 849 705	100,00 %	33 337 000		33 337 000	24 863 515			4 630 847	2 933 434	989 269

5.5.3 Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 6 Rue Juvénal VIELLARD – 90600 GRANDVILLARS

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2022, 54,78 % du capital de LISI S.A.

5.5.4 Attribution d'actions sous condition de performance et actions gratuites

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Groupe a également mis en place des plans d'actions gratuites dans le cadre de leur départ à la retraite.

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution pour la totalité des salariés du Groupe LISI concernés.

Cette provision est évaluée sur la base du cours des actions auto-détenues dans les livres de LISI S.A. affectées aux programmes d'attribution d'actions.

Les conditions d'attribution des différents plans mentionnés ci-après sont définies dans le chapitre 4 – « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Plans d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 9 décembre 2020 et 9 décembre 2022 d'attribuer à certains collaborateurs du Groupe LISI, des actions gratuites.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 23 février 2023 a constaté l'attribution des actions Gratuites en circulation relatives au plan du 9 décembre 2020.

Plans AASCP

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 9 décembre 2020 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 23 février 2023 a arrêté les résultats financiers du Groupe LISI et de

ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, les actions définitivement acquises par les bénéficiaire de LISI S.A. au titre du plan 20C22 s'élevaient à 59 % du total des actions attribuées.

Des plans de même nature ont été mis en place en 2021 et 2022. Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 et du 9 décembre 2022 a approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Plan de fidélisation

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents

soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

Plans ayant impacté les comptes de LISI S.A. sur 2022

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan DEFI 2020	Total
Date Attribution	11/12/2019	09/12/2020	08/12/2021	09/12/2022	09/12/2020	
Date d'acquisition	févr.-22	févr.-23	févr.-24	févr.-25	févr.-26	
Valorisation en K€ au 31/12/2022	0	553	396	49	270	1 268
Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2022 (hors cotisations sociales)	(3)	100	396	49	95	637
Nombre d'actions restantes à attribuer (pour une attribution avec 100 % des conditions) au 31/12/2022	0	179 780	185 580	196 460	233 000	794 820

Le Conseil d'Administration du 23 février 2023 a statué sur le pourcentage d'atteinte des critères de performance du plan 2020.

5.5.5 Renseignements divers

- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 867 523 € pour l'exercice 2022 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable).
- Les dirigeants mandataires ne perçoivent pas de jetons de présence.
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 778 041 €.
- L'effectif inscrit au 31 décembre 2022 est de 39 personnes.
- Les engagements de départ en retraite non comptabilisés dans les comptes sociaux s'élèvent à 679 857 €. Le taux d'actualisation retenu est de 3,77 %.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 concernant les commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élèvent à 58 863 €.

5.6 Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Conseil d'Administration de LISI, en date du 23 février 2023, a approuvé le principe d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (l'« OPRA »).

Un protocole d'accord a été signé entre CIKO, VMC et Peugeot Invest (principaux actionnaires de CID), qui envisage, sous certaines conditions, un projet d'OPRA de

LISI s'inscrivant dans le cadre d'une recombinaison de l'actionnariat de CID.

Le détail du projet figure dans le communiqué de presse publié le 23 février 2023 est disponible sur le site internet du Groupe LISI.

5.7 Perspectives 2023

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions et d'assurer le versement de dividendes aux actionnaires

5.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le détail de ces risques est indiqué dans le chapitre 4 « RSE » du Document d'Enregistrement Universel.

5.9 Référentiel de Contrôle Interne

Les éléments relatifs au contrôle interne sont abordés dans le chapitre 5 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel.

6 Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	21 645 726	21 645 726	21 645 726	21 645 726	21 645 726
Nombre d'actions émises	54 114 317	54 114 317	54 114 317	54 114 317	54 114 317
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 696 638	10 020 772	8 098 293	8 988 650	10 559 422
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	38 635 326	31 682 073	(10 256 196)	7 206 045	20 374 358
Impôt sur les sociétés	1 255 673	12 241 197	6 423 098	1 391 972	2 092 500
Participation des salaires					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	42 296 468	47 199 320	(7 664 914)	10 136 822	21 955 681
Résultat distribué *	23 420 260	0	7 437 433	15 417 562	8 117 148
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,74	0,74	(0,07)	0,14	0,38
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,61	0,61	(0,14)	0,19	0,41
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,44	0	0,14	0,29	0,15
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	24	26	26	29	35
Montant de la masse salariale	(3 528 399)	(3 000 970)	(3 194 278)	(3 455 523)	(4 011 534)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	(1 415 436)	(1 321 483)	(1 369 073)	(1 617 060)	(1 912 036)

* Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2018 à 2021.

La proposition d'affectation du résultat qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 12 avril 2023 est indiquée dans le chapitre 7 « Assemblée Générale » du Document d'Enregistrement Universel.

7 Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI SA :

7.1 Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 4415.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4415.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Montant total des factures concernées h.t.	40	12,3	2,5	36,4	95,2	8				8
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0,76 %	0,23 %	0,05 %	0,69 %	1,73 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						0,08 %				0,08 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

7.2 Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 445.-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 445.-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Montant cumulé des factures concernées h,t,	736,3	176,6	65,3	177,8	1 152	1 035,4	18,2	17,8	10,6	1 078
Pourcentage du montant total h,t, des factures reçues dans l'année	14,04 %	3,37 %	1,17 %	3,39 %	21,97 %					
Pourcentage du montant total h,t, des factures émises dans l'année						9,77 %	0,17 %	0,17 %	0,10 %	10,21 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES										
Nombre des factures exclues	11	2	1	7	21					
Montant total des factures exclues	1 757	5,5	0,1	90,7	1 853,3					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Évaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées figurant à l'actif au 31 décembre 2022 pour un montant net de K€ 225 647, représentent le poste le plus important du bilan de votre société.

Comme indiqué dans la note 5.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, ou le cas échéant à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net et les perspectives de rentabilité.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser la justification réalisée par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour la détermination de ces valeurs ;
- comparer les données prises en compte dans les tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources, par entité, en tenant compte des résultats des travaux d'audit sur les filiales significatives détenues ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

▪ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur

la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

▪ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence

en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

▪ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

▪ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

▪ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la trentième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

▪ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois

rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

▪ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne



4

Responsabilité sociétale de l'entreprise

1	La responsabilité sociétale et environnementale de LISI	104	4	Profit : agir de manière responsable	168
1.1	Notre stratégie de développement durable	105	4.1	Convictions, distinctions, faits marquants	169
1.2	L'intégration dans la stratégie du Groupe de la Responsabilité Sociétale et Environnementale	113	4.2	Charte de confiance & règles de bonne conduite de LISI	169
1.3	Conformités et réponses aux attentes des parties prenantes	119	4.3	Éthique des affaires	170
2	People : générer un impact positif	122	4.4	Respect des droits humains & fondamentaux	171
2.1	Convictions, distinctions, faits marquants	123	4.5	Interdiction de toute forme de corruption	172
2.2	Santé & sécurité des collaborateurs	124	4.6	Respect des réglementations fiscales	174
2.3	Effectifs et engagement des salariés	129	4.7	Cybersecurité, protection et confidentialité des données	174
2.4	Diversité et inclusion	132	4.8	Viser la haute qualité & sécurité de nos produits	175
2.5	Attractivité et gestion des talents	137	4.9	Relations durables avec nos fournisseurs & sous-traitants	177
2.6	Organisation apprenante	139	4.10	Plan de vigilance	179
2.7	Dialogue social	141	4.11	Profit – Indicateurs de la performance Profit	179
2.8	Rémunérations	142	5	Liste de tous les indicateurs de la performance RSE	180
2.9	People – Indicateurs de notre performance	146	6	Tables de concordance	184
3	Planet : préserver notre environnement	148	6.1	Table de concordance DPEF	184
3.1	Convictions, distinctions, faits marquants	149	6.2	Table de concordance Global Compact	184
3.2	Notre politique environnementale	149	7	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	185
3.3	Notre stratégie de transition climat	151			
3.4	Nos impacts directs sur l'environnement	158			
3.5	Nos impacts indirects sur l'environnement	164			
3.6	Planet – Indicateurs de la performance environnementale	165			

1 La responsabilité sociale et environnementale de LISI



Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

Les origines du Groupe LISI remontent au XVIII^e siècle. Au fil des siècles, la société a toujours été contrôlée par les mêmes familles fondatrices. Les concepts de pérennité, d'ancrage dans les territoires et de résilience sont ancrés profondément dans les valeurs du Groupe LISI.

Au cours de son histoire, dans un souci de pérennité, LISI a toujours su s'adapter et anticiper les attentes des parties prenantes de son écosystème, des collaborateurs aux clients, en passant par les partenaires de la chaîne d'approvisionnement, sans oublier les communautés locales et les institutions. C'est donc tout naturellement que le Groupe LISI a formalisé une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale structurée à tous les niveaux de l'entreprise.

Notre raison d'être « **Façonner et partager des liens durables** » est aussi un révélateur puissant de nos engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Pour promouvoir le développement durable, LISI progresse dans tous les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en restant performante. En conjuguant rentabilité et responsabilité, notre démarche RSE représente un atout pour la création de valeur à court, moyen et long terme, et est, à ce titre, un levier de performance pour le Groupe. Le modèle opérationnel de LISI est conçu pour tenir ses promesses à l'échelle mondiale et locale.

Sa culture s'appuie sur des valeurs fortes qui sont effectivement mises en pratique. Elle dispose des talents et des processus nécessaires pour devenir une référence en tant qu'entreprise guidée par sa raison d'être.

Notre feuille de route est ambitieuse et nous nous donnons les moyens de l'atteindre.

Grace à notre engagement de long terme, nous sommes fiers :

- d'être passé GOLD à Ecovadis en 2022,
- d'avoir un score de B au CDP en 2022 (D en 2021),
- d'être listés 175^e sur 2000 entreprises dans le classement Statista 2022 des entreprises européennes les plus responsables,
- d'avoir été Lauréat 2022 du label Best Managed Companies de Deloitte.

Notre ambition est de poursuivre ces efforts dans la durée et de faire de LISI une référence reconnue en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Emmanuel Viellard

Directeur Général

1.1 Notre stratégie de développement durable

1.1.1 Nos convictions. Nos engagements forts

Les convictions de LISI en matière de durabilité constituent le socle de notre stratégie RSE. Nos convictions sont portées par nos valeurs, notre management et le système opérationnel de LISI.

Nos convictions sont les suivantes :

- Le monde est en transformation permanente et nécessite d'être une organisation agile.
- Les problématiques environnementales constituent un défi majeur pour l'humanité.
- Penser uniquement à court terme nuit aux générations futures et détériore la résilience de notre entreprise.
- La diversité est une force.

- Les entreprises doivent avoir un impact positif sur la société et dans les territoires qu'elles occupent.

Entreprise citoyenne et responsable, LISI prend donc en compte les dimensions sociales, humaines, économiques et environnementales de son activité dans ses relations avec ses parties prenantes, ses différents partenaires et ses salariés. Elle agit dans un souci permanent de progrès et de pérennité de son activité.

Guidée par notre raison d'être (**façonner et partager des liens durables**) et par nos valeurs, la stratégie de développement durable de LISI est structurée autour de trois points d'entrée, les 3P : **people, planet, profit**.

Chacun de ces 3 P se décline en sept thématiques dans lesquelles s'inscrivent nos actions

3 points d'entrée 7 principes d'action

people

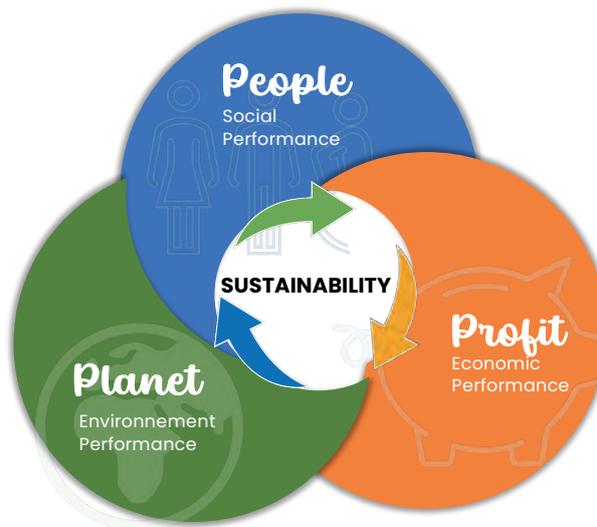
1. Protéger nos salariés
2. Fidéliser nos talents

planet

3. Protéger notre environnement
4. Œuvrer dans nos territoires

profit

5. Dépasser les attentes de nos clients
6. Associer nos fournisseurs
7. Sécuriser nos ressources financières



1.1.2 Nos valeurs

Conscient que l'engagement collectif permet d'atteindre des ambitions plus grandes, le Groupe s'appuie sur 5 grandes valeurs partagées par tous :

Voir loin. Ensemble.

#Pérennité

Le Groupe LISI s'est toujours adapté aux évolutions de son temps. Aujourd'hui, nous avons à cœur de poursuivre l'œuvre des générations de femmes et d'hommes qui ont fait de LISI une entreprise internationale, pérenne et performante. Conscients de nos impacts sur la société et l'environnement, nous privilégions le long terme et veillons

à réduire l'empreinte environnementale de nos sites en accord avec notre plan stratégique de développement.

Communiquer avec transparence. Ensemble.

#Intégrité #Transparence

Nous agissons, dans tout ce que nous faisons, avec honnêteté, conscience, franchise et dans le respect des réglementations avec toutes nos parties prenantes. Nous attendons de nos collaborateurs et de nos partenaires un comportement exemplaire. Nous créons des relations transparentes et durables avec nos clients et nos fournisseurs et communiquons régulièrement sur nos engagements et nos résultats.

Cultiver l'innovation. Ensemble.**#Innovation #Digital**

Nous anticipons les évolutions et les risques associés à nos métiers pour proposer les meilleures solutions aux parties intéressées. L'innovation se nourrit de technologie et de créativité. Nous concevons des produits et services respectueux de l'environnement en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie. Nous déployons des solutions développées avec des start-up et des entreprises innovantes pour répondre aux besoins des métiers et rendre la vie au travail toujours plus attractive.

Développer nos compétences. Ensemble.**#Humain #Evolution**

Les femmes et les hommes qui œuvrent au sein de LISI sont le premier moteur de notre développement. Nous assurons la promotion et le développement des compétences et mettons un point d'honneur à promouvoir

les femmes et les hommes de talent qui comptent et qui font la richesse de notre Groupe. Nous préservons la santé, la sécurité et le bien-être. Nous appliquons une politique de non-discrimination et de diversité à toutes les étapes de gestion des ressources humaines.

Viser toujours plus haut. Ensemble.**#Excellence #Pragmatisme**

Nous mettons tout en œuvre pour proposer des produits et des services compétitifs de qualité, qui atteignent les plus hauts standards et l'excellence qu'attendent nos parties intéressées. Nous mesurons continuellement notre performance et cherchons en permanence à nous améliorer. La satisfaction de nos clients est la principale garantie de notre pérennité. Nous sommes individuellement et collectivement engagés et impliqués, pour anticiper et aller au-delà des attentes de l'ensemble des parties prenantes. Nos actions visent à être pratiques et concrètes.

1.1.3 Respect des grands cadres de référence internationaux

La stratégie de développement durable de LISI est également guidée par un certain nombre de grands cadres de référence internationaux.

LISI signataire du Pacte Mondial

Le groupe LISI est en particulier guidé par le Pacte Mondial (Global Compact) qui propose un cadre d'engagements simple et universel autour de 10 principes.

LISI est signataire depuis 2018 du Pacte Mondial.

Cette signature est un acte de leadership rendu public qui témoigne de l'engagement du groupe à prendre en compte les principes du Pacte Mondial dans ses actions et dans ses processus internes.

Le Pacte mondial, ou Global Compact, est une initiative de l'Organisation des Nations Unies lancée en 2000 qui vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Les entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.

En adhérant au Global Compact dès 2018, LISI s'est engagé :

- à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Global Compact,
- à remettre un rapport annuel appelé « Communication sur le Progrès » (COP) expliquant les progrès réalisés.

Les 4 thèmes du Global Compact se déclinent en 10 principes.

Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

LISI s'est engagé à :

- Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux.
- Prendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à :

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

LISI contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies



Notre stratégie de développement durable est également fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ce programme liste 17 objectifs de développement durable visant à atteindre un avenir meilleur et plus durable pour tous.

LISI a structuré sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale pour la conduite de ses activités afin

de concourir à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Nous avons identifié 12 ODD auxquels LISI contribue à travers ses actions de développement durable et son fonctionnement.

people

1. Protéger nos salariés

 3. BONNE SANTE
ET BIEN-ÊTRE

 4. EDUCATION DE
QUALITE

2. Fidéliser nos talents

 5. EGALITE ENTRE
LES SEXES

 8. TRAVAIL DECENT ET
CROISSANCE ECONOMIQUE

 10. INEGALITES
REDUITES

planet

3. Préserver notre environnement

 6. EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT

 7. ENERGIE PROPRE ET
A COUT ABORDABLE

 13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATQUES

4. Ouvrir dans nos territoires

 11. VILLES ET
COMMUNAUTES DURABLES

 12. CONSOMMATION ET
PRODUCTION RESPONSABLES

 13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATQUES

profit

5. Dépasser les attentes de nos clients

 12. CONSOMMATION ET
PRODUCTION RESPONSABLES

 13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATQUES

6. Associer nos fournisseurs

 9. INDUSTRIE, INNOVATION
ET INFRASTRUCTURE

 12. CONSOMMATION ET
PRODUCTION RESPONSABLES

 13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATQUES

7. Sécuriser nos ressources financières

 17. PARTENARIATS POUR LA
REALISATION DES OBJECTIFS

LISI et la transparence sur les normes de publication ESG

LISI considère que la transparence est un facteur essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire le Groupe dans une démarche de progression continue. En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de reporting extra-financier au niveau

international, LISI veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de reporting communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, LISI se réfère aux standards de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et de SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*).

1.1.4 Notre feuille de route

La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale de LISI est articulée autour :

- d'une analyse des enjeux et des risques nourrie à la fois par la cartographie des risques, mais également par la matrice de matérialité des enjeux et risques des parties prenantes,
- d'une gouvernance adaptée à ces enjeux,
- de politiques mises en œuvre de manière transverse,
- de plans d'action et d'indicateurs de suivi.

Notre stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale repose sur 3 points d'entrée se déclinant en 7 engagements clés.

Ces 3 points d'entrée correspondent à **people, planet, profit**.

Ils sont aussi connus sous le vocable : les 3 P.

Ces trois points d'entrée constituent le socle de notre feuille de route dans laquelle s'inscrivent nos 7 engagements clés.

<i>people</i>	<i>planet</i>	<i>profit</i>
#1 Protéger nos salariés #2 Fidéliser nos talents	#3 Protéger notre environnement #4 Œuvrer dans nos territoires	#5 Dépasser les attentes de nos clients #6 Associer nos fournisseurs #7 Sécuriser nos ressources financières

Il s'agit de 7 engagements de long terme formalisés par des objectifs de court, moyen et long terme.

Les engagements et projets phares qui sous-tendent cette feuille de route sont décrits dans le tableau ci-dessous :

 <i>people</i>	Projets phares
1. Protéger nos employés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse constante du TF1 ▪ Suppression des non-conformité machine de niveau 1 ▪ Formation à la sécurité de 100 % du personnel au moins 1 fois par an ▪ Plan de rupture des sites accidentogènes ▪ Certification ISO 45001
2. Fidéliser nos talents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'attractivité de LISI ▪ Augmenter la proportion de femmes ▪ Développer les compétences de nos collaborateurs ▪ Améliorer la qualité de vie au travail ▪ Élever le niveau d'engagement
 <i>planet</i>	Projets phares
3. Préserver notre environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage des trajectoires de décarbonation via la start-up TRAAACE ▪ Mise en œuvre de plans de sobriété ▪ Développer les énergies renouvelables ▪ Certification ISO 14001 et ISO 26000 ▪ CDP B
4. Œuvrer dans nos territoires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer des plans de maîtrise de l'eau en zone de stress hydrique
 <i>profit</i>	Projets phares
5. Dépasser les attentes de nos clients	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des nouveaux produits ▪ Évaluation de l'empreinte carbone de nos produits ▪ Développement de l'écoconception ▪ Certifications IATF 16949, EN 9100, ISO 13485
6. Associer nos fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'évaluation RSE de nos fournisseurs ▪ Engager nos fournisseurs clés vers une réduction de leur empreinte carbone
7. Sécuriser nos ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion rigoureuse des besoins en fonds de roulement ▪ Couverture de change jusqu'à 3 ans pour sécuriser les contrats en dollar ▪ Différentiation des sources de financements

1.1.5 Nos indicateurs de performance

Chacun de ces 7 engagements clés est piloté au travers de plusieurs indicateurs de suivi. Ces indicateurs se retrouvent dans nos *Balanced Scorecards* dans tous les niveaux de notre organisation.

 people	GRI	ODD
1. Protéger nos employés		
TF1	GRI 403-2	 3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
% de salariés formés à la Sécurité Effectif (ETP moyen)	GRI 410-1	
2. Fidéliser nos talents		
Absentéisme	GRI 401-1	 5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% de démissions	GRI 401-1	
% de femmes parmi les cadres	GRI 405-1	
 planet	GRI	ODD
3. Préserver notre environnement		
% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	GRI 302-1 ; GRI 302-4	 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
% d'énergie renouvelable produite sur site	GRI 301-1	
4. Œuvrer dans nos territoires		
% de sites en zone de stress hydrique avec un plan d'action	GRI 303-1 ; GRI 303-2	 6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
 profit	GRI	ODD
5. Dépasser les attentes de nos clients		
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE	GRI 201-1	 9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Taux de renouvellement des nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE	GRI 201-1	
Ventes générées par les nouveaux produits - LISI MEDICAL	GRI 201-1	
6. Associer nos fournisseurs		
% de fournisseurs sensibles d'un point de vue RSE évalués	GRI 414-1	 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
7. Sécuriser nos ressources financières		
Chiffre d'affaires (M€)	GRI 201-1	
EBIT (% du CA)	GRI 201-1	
Free Cash Flow (% du CA)	GRI 201-1	
ROCE	GRI 201-1	
Stocks (nb de jours de CA)	GRI 201-1	
LPD (>30 jours)	GRI 201-1	
Valeur ajoutée / salaires	GRI 201-1	
Investissements (% du CA)	GRI 201-1	

1.1.6 Distinctions & faits marquants

Faits marquants**75 %**Taux d'engagement
des collaborateurs**-12 %**D'émissions de gaz à
effet de serre par
rapport à 2019**28,3 %**De femmes cadres dans
l'organisation**1**Mise à jour de la procédure
Investissement pour intégrer les 3P**3P**Programme 3P mis
en œuvre**0**Nb de machine avec une
non-conformité de niveau 1**2,3 %**Des investissements
dédiés à l'efficacité
énergétique**1**Refonte de la Balanced Scorecard
avec nouveaux KPI sur la RSE**ISO 14001
ISO 45001**Obtention des
certifications**B**CDP Climate.
(D en 2021)**GOLD**Ecovadis.
(Silver en 2021)Nous avons rejoint la
Communauté du Coq Vert

Notre performance extra-financière est régulièrement évaluée par des agences de notation extra-financière en matière de respect de l'environnement, des valeurs sociales, d'engagement sociétal et de gouvernance d'entreprise. Ces évaluations attestent de la performance RSE du Groupe. Elles servent de référence aux gérants de

fonds et aux investisseurs qui recherchent des sociétés performantes en matière de RSE.

Sur l'année 2022, nous sommes fiers d'avoir réalisé des progrès significatifs qui témoignent que notre gouvernance, notre feuille de route et l'engagement constant de nos collaborateurs à faire progresser la société sont payants.

Distinctions 2022

ECOVADIS : Nous sommes devenus GOLD (67/100 au 82^{ème} percentile). Nous étions SILVER (57/100 en 2021)



CDP : Notre score est passé à B en 2022. Nous étions D en 2021



Classement 2022 des 250 entreprises françaises les plus responsables – Statista / Le Point : Nous sommes à la 175^{ème} place sur 2000 entreprises évaluées et à la 8^{ème} place dans le secteur Aéronautique.



LISI est Lauréat 2022 du Best Managed Companies awards de Deloitte.

Classement 2022 des entreprises françaises les plus responsables – Statista / Le Point : En partenariat avec l'institut Statista, Le Point a classé les 250 entreprises françaises les plus performantes en matière RSE, tous secteurs d'activité confondus, en s'appuyant sur les trois

pilliers de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : l'Environnement, le Social et la Gouvernance. LISI fait partie du classement publié en novembre 2022, à la 175^{ème} place et à la 8^{ème} place dans le secteur Aéronautique.

La synthèse de nos évaluations est résumée dans le tableau ci-dessous :

Notations extra-financières	CDP Climate	Ecovadis	Gaia	Classement Statista – Le Point	Best managed companies Deloitte
Score 2022	B Management	67/100	58	175 ^{ème} /2000	Lauréat 2022
Score 2021	D Disclosure	nd	57		
Score 2020	D - Disclosure	57/100	53	nd	
Moyenne du secteur		LISI dans les 5 % des entreprises les plus performantes		8 ^{ème} place dans le secteur Aéronautique	
Faits marquants	Mené en collaboration avec ClimateSeed	Médaille d'Or (vs Silver en 2020)			
Nb d'entreprises évaluées	> 15 000	> 100 000			

Enfin, parmi les faits marquants de l'année, LISI a réalisé son premier financement à impact. Son taux d'emprunt sera bonifié selon l'atteinte de 3 critères RSE, liés à la Santé & Sécurité, à nos émissions de gaz à effet de serre et à notre notation Ecovadis.

1.2 L'intégration dans la stratégie du Groupe de la Responsabilité Sociétale et Environnementale

1.2.1 La prise en compte des enjeux et risques extra-financiers

1.2.1.1 – Le dialogue continu avec les parties prenantes de LISI

LISI a élaboré sa stratégie RSE en consultant l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, actionnaires, collaborateurs, instances représentatives du personnel, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre nos parties prenantes.



Notre société s'attache à mettre en place une organisation permettant de dialoguer régulièrement avec chacune d'entre elles

Ce dialogue vise à anticiper leurs demandes et à répondre au mieux à leurs attentes.

Par exemple, LISI dialogue en continu avec :

- **ses clients** via les services commerciaux des divisions, les salons professionnels métiers comme le salon du Bourget, ...
- **ses assureurs** qui sont intégrés à chaque étape des projets afin de tenir compte de leur avis et qui visitent régulièrement les usines. Un bilan annuel du partenariat est réalisé en présence de la Direction Générale du Groupe,
- **ses actionnaires** via les salons actionnariats individuels et les nombreuses rencontres investisseurs,
- **ses salariés** via les partenaires sociaux mais également via les différents outils de communication du groupe :

mails, PSM, mémos, intranet d'entreprises et autres outils digitaux de l'entreprise, tout type de sondage ou questionnaire (Qualité de Vie au Travail par exemple),

- **ses fournisseurs** via les acheteurs centraux et locaux, les réunions et rencontres régulières concernant les suivis de partenariats,
- **les autorités** via des échanges de courriers, appels téléphoniques, déclarations réglementaires mais également via les rencontres sur site, qu'elles soient sollicitées par les autorités ou par les sites,
- **les fédérations professionnelles.** Le Groupe LISI est représenté au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) avec une présence continue depuis plusieurs années tout comme à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). La société est également membre de la Plateforme Française Automobile (PFA).

Le tableau ci-dessous présente les principaux canaux de dialogue avec les parties prenantes. Il n'est pas exhaustif.

Nos parties prenantes	Modalités de dialogue	Département
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Contact commercial dédié • Revues de performance annuelles • Salons professionnels métiers (ex : salon du Bourget) 	<ul style="list-style-type: none"> • Services commerciaux des divisions • Direction générale • Service communication & marketing
Assureurs	<ul style="list-style-type: none"> • Visites annuelles de prévention • Intégration des assureurs dans les projets à travers les points d'avancement réguliers • Bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Service HSE • Équipe projet & service HSE • Direction générale
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Salons actionnariats individuels rencontres investisseurs • Lettre des actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de communication. (mail, memo, intranet, PSM...) • Enquête QVT • Réunions avec les partenaires sociaux (ex : comité de groupe et comité européen, CSE...), 	<ul style="list-style-type: none"> • Service communication • Service RH • Direction générale & direction de site
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires d'évaluations fournisseur • Communication de la charte fournisseur • Audits fournisseur • Revues de performances 	<ul style="list-style-type: none"> • Service achat & service qualité fournisseur
Autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les pouvoirs publics (préfecture, communautés de communes, communes...) • Échanges (courriers, appels téléphoniques, mails, rencontre sur sites...) • Déclarations réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Sites
Institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Participation fédérations professionnelles (MEDEF, UIMM, GIFAS, PFA, ARTEMA...) • Adhésion et promotion du pacte mondial de l'ONU • Participation au groupe de travail de l'ADEME (ex : EXPEDITE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction générale
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Participation dans le tissu économique local (GIE, partenariat avec des entreprises locales, associations locales) • Intégration dans la vie locale (journée portes ouvertes, visite de collèges et lycées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites
Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion R&D • Animation de la communauté des experts techniques • Visite de Benchmark internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Service R&D • Réseau expert

Les attentes et les enjeux en matière de responsabilité sociale ont ainsi été recueillis à l'occasion de deux processus consultatifs :

- la réalisation de la matrice de matérialité,
- et l'animation de groupes de travail de salariés.

1.2.1.2 – La matrice de matérialité

Dans un contexte d'attentes croissantes des parties prenantes internes et externes de LISI en matière de responsabilité sociétale, le Groupe a actualisé sa matrice de matérialité des enjeux extra-financiers début 2022. La précédente version datait de 2020.

Cette matrice présente les principaux enjeux extra-financiers, de manière hiérarchisée.

Cette matrice a été créée selon les principes de la norme ISO 26000.

Lors de son établissement, les principales parties prenantes du groupe et de ses divisions ont été consultées afin de recueillir les besoins et attentes, sur la base d'entretiens.

Ces travaux ont conduit à l'identification et l'évaluation de 22 enjeux regroupés en 7 catégories qui représentent les 7 sujets centraux de la norme ISO 26000 :

- Gouvernance,
- Droits de l'Homme,
- Relations et Conditions de Travail,
- Environnement,
- Loyauté des pratiques,
- Questions Relatives aux Consommateurs,
- Communautés et Développement Local.

La mise à jour 2022 a été réalisée via la prise en compte des retours et communications de la part des parties prenantes (en particulier les clients, les investisseurs, les autorités locales, les évolutions des standards internationaux comme le *Global Compact*, les Objectifs de développement durable de l'ONU, le *Global Reporting Initiative* (GRI) ou le SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*) tout au long de l'année.

À la suite de cette mise à jour, aucun changement majeur n'a été observé, ce qui a permis de confirmer les axes de travail que le Groupe LISI a initiés.

Ces enjeux ont été présentés à la Direction Générale pour recueil de son avis et sa validation.

La matrice a été élaborée avec :

- en abscisse, les enjeux classés de 0 à 5 selon leur importance pour la partie prenante consultée,
- en ordonnée, les enjeux classés de 0 à 5 selon leur importance en termes d'impact sur l'activité de LISI.

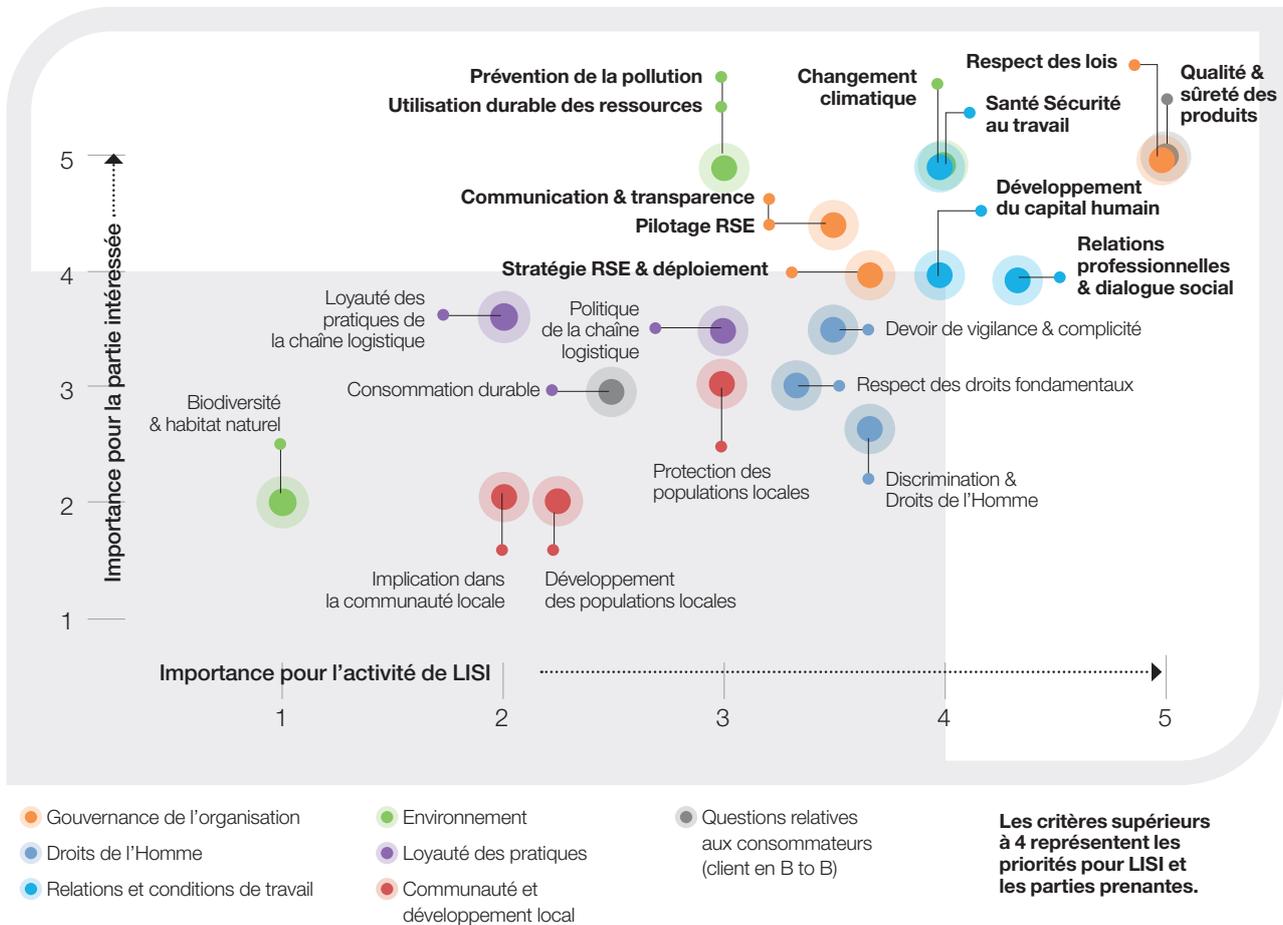
Elle représente, à un instant donné, une synthèse des avis et perceptions des personnes ayant répondu. Cette mise à jour de la matrice a fait émerger un consensus en interne et en externe, sur les 10 enjeux prioritaires pour LISI et sur l'évolution des attentes. Ces 10 enjeux regroupent toutes les thématiques supérieures ou égales à 4 en abscisse ou en ordonnée.

Ces résultats ont permis d'enrichir la stratégie de notre Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Ces 10 enjeux apparaissent en surgras dans la partie haute et à droite de la matrice. Il s'agit de :

1. Le respect des lois (cf. § 4.4) ;
2. La qualité et la sûreté des produits (cf. § 4.4.8) ;
3. La santé et sécurité au travail (cf. § 4.2.2) ;
4. Le changement climatique (cf. § 4.3) ;
5. Le développement du capital humain (cf. § 4.2.5) ;
6. Les relations professionnelles et le dialogue social (cf. § 4.2.7) ;
7. La stratégie RSE, son déploiement (cf. § 4.1)
8. Le pilotage de la RSE (cf. § 4.1) ;
9. La communication et la transparence (cf. § 4.1) ;
10. La prévention de la pollution et l'utilisation durable des ressources (cf. § 4.3) ;

Matrice de matérialité



Ces enjeux sont inscrits également dans notre feuille de route de développement durable à laquelle sont associés des objectifs, des indicateurs de suivi et des plans d'actions. Cette feuille de route est suivie chaque trimestre par le Comité Exécutif en charge de la transformation durable. Ces risques extra-financiers sont intégrés à la cartographie

et à la gestion des risques Groupe du présent Document d'enregistrement universel au chapitre 5. Ils sont revus annuellement par le Comité d'Audit du Conseil d'Administration, et chaque trimestre par le Comité Exécutif et le Comité des risques Groupe, incluant la Directrice du développement durable.

1.2.2 Une gouvernance et des politiques adaptées aux enjeux

1.2.2.1 – Gouvernance et pilotage de la transformation durable



La stratégie de transformation et développement durable a fait l'objet d'un suivi stratégique et opérationnel régulier par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

▪ **Le Conseil d'Administration examine la performance de transformation durable du Groupe, à travers :**

- l'analyse des risques extra-financiers ;
- la revue de la performance de transformation durable ;
- l'échange sur les orientations de la stratégie de transformation durable.

▪ **Le Comité Exécutif définit et oriente la stratégie de transformation durable, à travers :**

- la définition de la feuille de route de développement durable et de ses plans d'actions associés ;
- l'échange sur l'intégration du développement durable à la stratégie et aux opérations du Groupe ;
- le pilotage de la performance de développement durable.

▪ **Au sein du Comité Exécutif, la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) en charge de la transformation durable assure le suivi de la feuille de route**

▪ **Le département RSE et Transformation durable pilote, anime et coordonne la stratégie RSE.** Il rend ainsi compte de l'avancement de la feuille de route au Comité Exécutif en charge de la stratégie et du développement durable, membre du Comité Exécutif. Le département transformation durable anime des groupes de travail (GT) avec les principales fonctions clés dans cette transformation :

- **Le GT Carbone** est composé de représentants des divisions. Ce GT Carbone propose et met en œuvre toutes les actions et projets de longue haleine permettant de réduire l'empreinte carbone de LISI, de conduire les plans de sobriété énergétique. Il est également en charge de l'émission du Bilan Carbone de LISI (Scope 1/2/3), de sa constante amélioration dans sa construction, notamment sur la qualité des données et dans l'établissement d'une trajectoire de réduction pour LISI.

- **Le GT Achats** est composé des Lead Buyers des six principaux segments d'achats les plus impactant dans le Bilan carbone de LISI (Energie, Matières premières, Sous-Traitance, Transports, Déchets, Informatique). Ces lead buyers assistent le département transformation durable pour obtenir les données de consommation réelles au plus tôt, les facteurs d'émission directs (Market based Factor). Enfin, ils travaillent à engager notre chaîne de valeur dans une trajectoire de réduction carbone qui se reflètera à moyen terme dans le Scope 3 de LISI.

- **Le GT Finance** est composé de directeurs financiers, contrôleurs de gestion et consolidateurs. L'objectif de ce GT est d'adapter notre organisation pour anticiper sur la directive européenne CSRD (Corporate Social Responsibility Directive) et sur la Taxonomie.

- **Le GT Ressources Humaines** est composé des directeurs de ressources humaines. L'objectif est de travailler en commun les objectifs et moyens de faire évoluer LISI sur les thématiques « Diversité et inclusion », « Parité et Egalité hommes femmes », « Engagement ».

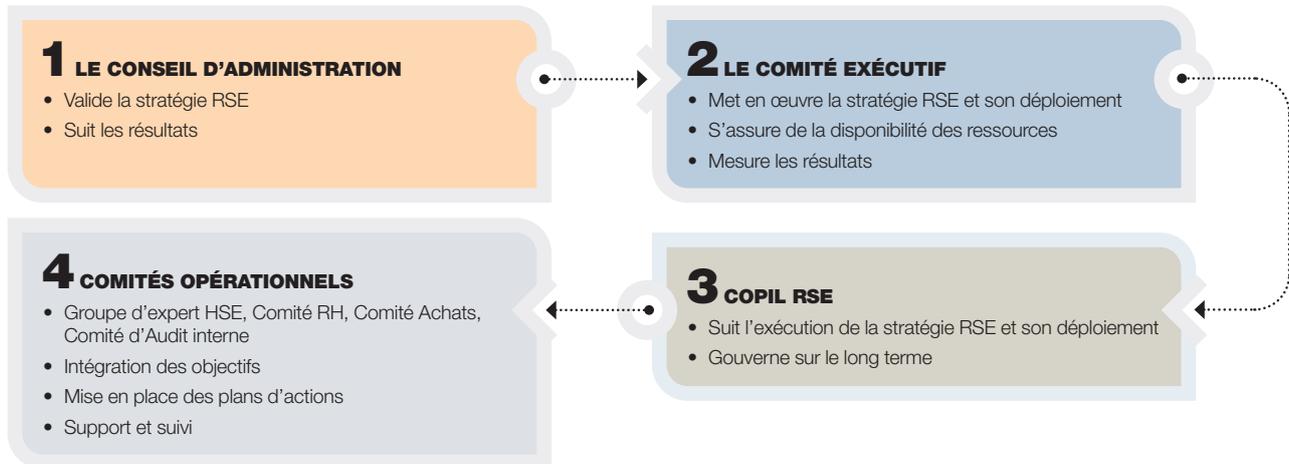
▪ **Le Comité RSE opérationnel suit la performance et met en œuvre les plans d'action associés.** Il est composé de référents énergie et de référents de chaque Groupe de Travail (les 4 GT ci-dessus). Il s'assure de la bonne mise en œuvre de la RSE aux différents plans stratégiques des fonctions et activités, de l'intégration de la RSE aux politiques et aux processus, et du déploiement de la démarche dans toutes les entités du Groupe. Ils échangent et partagent annuellement sur :

- les nouvelles orientations de la stratégie durable ;
- les résultats des plans d'actions ;
- la cartographie des risques extra-financiers ;
- la revue de l'audit extra-financier annuel.

Enfin, la stratégie RSE est partagée par tous en interne et intégrée aux plans stratégiques des 3 divisions.

La gouvernance et le pilotage de notre stratégie de développement durable est illustrée dans le tableau ci-dessous :

Structure de la gouvernance RSE



1.2.2.2 – La rémunération variable indexée sur les enjeux RSE

Les systèmes de rémunération variable de court terme (bonus) et de long terme (actions sous conditions de performance) sont alignés sur les objectifs stratégiques du Groupe et intègrent des critères de responsabilité sociale et environnementale.

Sous l'impulsion de la Directrice du Développement Durable, une réflexion a été menée dans le courant de l'année 2022 sur la mise à jour de ces critères et de leur élargissement. Des échanges de travail au sein de différentes instances (GT Carbone, GT RH, Comité RSE, Comité RH) et avec l'aide du Comité Exécutif ont eu lieu. Les échanges ont permis d'aboutir à un consensus sur les critères les plus pertinents pour représenter nos actions sur la trajectoire Carbone et celles liées à la Diversité, Inclusion et Attractivité.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Concernant le critère santé sécurité : maintien du TF1 (taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt des salariés LISI et des intérimaires – voir paragraphe 2.2.5 dédié à la santé sécurité),
- Elargissement à des critères de diversité de genre avec deux nouveaux indicateurs : % de femmes parmi les cadres et % de femmes dirigeantes (au sein du Comité Exécutif et du Leadership Board) en anticipation de la loi Rixain,
- Meilleure représentation de nos actions sur la trajectoire carbone avec une combinaison de critères :
 - Un critère représentant nos plans de sobriété avec un indicateur lié à des économies d'énergie en MWh liées à des projets par rapport à la consommation de l'année précédente,
 - Un critère pour suivre la part des énergies renouvelables produites sur site ou achetées,
 - Un critère lié à l'utilisation des ressources en eau de manière responsable dans nos sites soumis à des zones de stress hydrique,
 - Un critère de plus long terme pour traduire nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1.3 Conformités et réponses aux attentes des parties prenantes

1.3.1 Cadres internationaux et Expertises externes

LISI veille à respecter les bonnes pratiques environnementales, sociales et sociétales et adhère pour cela aux normes et standards internationaux reconnus. Le Groupe s'appuie également sur des partenaires et des méthodologies reconnus en matière de RSE pour accompagner et contrôler sa chaîne logistique et développer sa stratégie climat, ainsi que sur des cadres de reporting internationaux pour assurer sa transparence ou encore sur des certifications pour garantir la qualité des processus et de sa marque employeur.

- La stratégie RSE de LISI participe aux **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)**. LISI soutient les ambitions de ce programme et a ainsi identifié en 2019, parmi les 17 ODD, ceux auxquels le Groupe contribue par ses actions RSE et ses activités Business.
- Les 3 P de sa stratégie RSE contribuent ainsi aux ODD représentés dans le tableau ci-dessous à travers les politiques et plans d'action décrits.

people

3. BONNE SANTE ET BIEN-ÊTRE

Politique Santé & Sécurité.
Lutte contre les accidents.
Prévention des risques et maladies professionnelles

4. ÉDUCATION DE QUALITÉ

Formation et développement des compétences des collaborateurs, notamment *via* le LISI Knowledge Institute

5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Recrutement, promotion et développement spécifiques des femmes. Favoriser l'égalité professionnelle

8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail

10. INÉGALITÉS RÉDUITES

Lutte contre toutes les formes de discriminations. Favoriser l'emploi des jeunes et des seniors

planet

6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Efficacité dans l'utilisation de l'eau.

7. ÉNERGIE PROPRE ET À COUT ABORDABLE

Production d'énergies renouvelables sur site et approvisionnement externe

11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Préservation du patrimoine industriel. Promouvoir une urbanisation inclusive

12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Gestion durable des déchets par la revalorisation

13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduction de l'empreinte CO₂.
Adaptation aux risques accrus du changement climatique (inondation, tempête...)

profit

9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Encourager l'innovation et la R&D. Moderniser l'infrastructure. Promouvoir une industrie durable, une utilisation plus efficace des ressources, un recours aux procédés plus respectueux de l'environnement

12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Analyse de cycle de vie des produits. Écoconception. Réduction des rebuts de matières premières. Économie circulaire.

13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Développement de procédés moins gourmands en empreinte carbone

17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Partenariats pour l'innovation durable avec des start-up, nos clients, nos fournisseurs

Les engagements RSE de LISI sont basés sur les normes, principes et cadres internationaux reconnus :

- Des normes ISO : ISO9001, ISO14001, ISO45001, ISO26000,
- Les normes du *Global Reporting Initiative (GRI)*,
- Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU,
- Le Pacte mondial de l'ONU.

Nos engagements cherchent également à correspondre aux meilleures pratiques de certains organismes évaluateurs tels que le *Carbon Disclosure Project (CDP)* ou *Ecovadis*.

1.3.2 Certifications ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001 / ISO 26000

En 2022, LISI a reçu les certificats ISO 14001 (v2015) et ISO 45001 (v2018) à la suite des audits réalisés par Bureau Veritas fin 2021. Un audit de suivi a été réalisé, avec succès, fin 2022 afin de vérifier le maintien de la conformité aux normes ISO 14001 et ISO 45001.



42 sites sur les 49 (soit 86 %) ont la double certification ISO 14001 (v2015) & ISO 45001 (v2018), soit via la certification multisites LISI, soit via une certification locale.

- Zhuozhou & Shanghai (Chine) : les certificats ISO 14001 & ISO 45001 émis depuis l'Europe ne sont pas reconnus par le gouvernement chinois. Ces sites sont donc certifiés localement.
- Bangalore (Inde), Livonia, Termax et B&E Manufacturing (États-Unis) ont été récemment acquis (ou prise de participation majoritaire). Le Groupe LISI doit auparavant mettre en place le système de management HSE du groupe avant de les inclure dans la certification multisites.
- Ayguemorte les Graves (France) est complètement autonome et intégré (process, commercial, etc.). Même

si le site n'est pas certifié, il applique tout de même les principes du système de management HSE du Groupe.

En décembre 2022, l'organisme tiers indépendant Bureau Veritas a confirmé la double certification ISO 14001 & ISO 45001 du Groupe LISI.

11 % des sites (5 sites) ont également la certification ISO 50001 à titre individuel. Il s'agit des sites suivants : Saint-Ouen l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France), Kierspe et Mellrichstadt (Allemagne).

Enfin, 3 sites ont été évalués à titre individuel selon l'ISO 26000 : Saint-Ouen l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France).

1.3.3 Déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devoir de vigilance

Le présent chapitre sur la performance durable répond :

- aux exigences issues de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 instituant une déclaration de performance extra-financière, détaillée notamment aux articles L. 225-102-1

et R. 225-105 et suivants du Code de commerce (cf. paragraphe 4.7.1),

- aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. paragraphe 4.3.4).

People



2 People : générer un impact positif



Jean-Philippe KHOLER
Directeur Général
Délégué

Le Groupe LISI s'est forgé grâce à ses 9 676 collaborateurs en 2022 qui chaque jour, s'impliquent et s'engagent pour satisfaire au mieux les clients.

En 2022, la politique RH en matière de RSE se décline autour de 4 objectifs majeurs qui sont :

1 – Promouvoir le Groupe LISI pour attirer les talents

Le Groupe LISI s'attache à promouvoir ses métiers et ses expertises en interne comme en externe. Depuis maintenant plusieurs années, la marque employeur est développée pour rendre le Groupe plus visible et plus attractif. Les partenariats

avec les écoles et l'apprentissage permettent de mieux faire connaître LISI et de déceler de nouveaux talents.

2 – Garantir un environnement de travail permettant à chaque collaborateur de se développer et de s'épanouir

Le Groupe incite chaque collaborateur à être acteur de son épanouissement et de son développement. La démarche Qualité de vie au travail permet chaque année de mesurer le niveau d'engagement et de satisfaction. Des plans d'action ensuite en découlent.

Des programmes de développement variés sont proposés au sein du Groupe : dispositifs de formation, accompagnement de la mobilité, proposition de projet répondent ainsi aux besoins de l'organisation et aux attentes de chacun.

3 – Développer la diversité comme une force

Le Groupe est convaincu que la diversité des profils des collaborateurs rend le groupe plus performant. Le Groupe LISI met à disposition un environnement de travail où chaque collaborateur peut s'exprimer et agir librement. Aucune forme de discrimination n'est tolérée quelle qu'elle soit.

4 – Impliquer pour construire le monde de demain

Le monde est en perpétuel mouvement et les changements s'accroissent du fait de la conjoncture, des technologies et des besoins des différentes parties prenantes. C'est au Groupe LISI d'accompagner les salariés pour qu'ils s'adaptent au mieux à ces changements. La communication, l'implication des salariés ou encore la digitalisation permettront de réussir cette adaptation.

people

1. Protéger nos salariés



**3. BONNE SANTE
ET BIEN-ÊTRE**



**4. EDUCATION DE
QUALITE**

2. Fidéliser nos talents



**5. EGALITE ENTRE
LES SEXES**



**8. TRAVAIL DECENT ET
CROISSANCE ECONOMIQUE**



**10. INEGALITES
REDUITES**

2.1 Convictions, distinctions, faits marquants

People – Faits marquants

75 %

Taux d'engagement des collaborateurs

7,1

TF1 – Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (yc interim)

28,3 %

De femmes cadres dans l'organisation

25

Marraines ELLES BOUGENT en France

3

Solutions digitales implantées : Welcome to the Jungle, Mercateam et PeopleDoc

99 %

Des recruteurs formés à la non-discrimination en France

BEST

Lauréat 2022 – Best Managed Company

0

Plus aucune non-conformité machine de niveau 1

ISO 45001

Obtention de la certification ISO 45001

3

Critères RSE intégrés dans la rémunération des instances dirigeantes

2 095

Nouveaux collaborateurs

155 000

Heures de formation

En 2022, la stratégie RH s'est attachée à concilier les transformations de l'environnement économique, social et politique à une organisation performante et bienveillante.

La digitalisation des outils RH a joué un rôle majeur. En 2022, des réalisations significatives pour digitaliser des processus RH ont eu lieu :

- **Dématérialisation des bulletins de paie** : le coffre-fort électronique *PEOPLEDOC* a été mis en service pour tous les salariés français. La solution propose en outre une gestion documentaire structurée pour les équipes RH.
- **Portail RH** : en Allemagne, les collaborateurs bénéficient d'un portail RH.
- **Gestion des compétences & habilitations aux postes**. La solution *MERCATEAM* a été déployée dans une dizaine de sites en France et à l'étranger pour permettre de gérer la polyvalence aux postes et gagner en agilité et en réactivité dans la gestion des plannings.
- **Digitalisation de la Bourse à l'Emploi et Attractivité** : la vitrine de LISI et les opportunités de carrière sont visibles en interne et en externe *via* le site *WELCOME TO THE JUNGLE*.

Le développement des équipes managériales est considéré encore cette année, comme primordial pour assurer le bien-être des collaborateurs, leur développement mais aussi pour atteindre les objectifs de performance attendus par le Groupe.

Ainsi, l'Université d'Entreprise de LISI (LKI) a accompagné la formation de 280 managers représentant 4 250 heures. De nouvelles formations, telle que la Transformation Digitale proposée dans le parcours des directeurs

d'établissements, ont été apportées au catalogue. Les sites étrangers comme l'Allemagne ou les États-Unis ont également lancé des programmes spécifiques.

La promotion du Groupe et la recherche de nouveaux talents se sont renforcées. En 2022, 2 055 personnes nous ont rejoints (1 327 hommes et 728 femmes en CDI et CDD). Les sites ont développé massivement leurs actions auprès des institutions locales, partenaires, écoles et universités pour attirer et recruter. De nombreux médias ont été également utilisés (internet, radio, télévision, webinars...). Des vidéos ont été réalisées pour promouvoir les métiers et les hommes et les femmes qui les occupent. Des reportages télévisés ont été tournés comme à Bologne (France) ou encore à Fuenlabrada (Espagne). Sans oublier, des podcasts ou l'utilisation des réseaux sociaux comme Instagram ou LinkedIn.

L'adaptation des ressources humaines a également été un enjeu majeur de cette année. La division LISI AUTOMOTIVE a dû ajuster au mieux le temps de travail des équipes aux besoins de production et a mis en place des dispositifs de chômage partiel spécifiques à chaque pays. Les divisions LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL ont dû faire face à des montées de cadence fortes. Écouter et répondre aux attentes des salariés sont clefs pour rassurer, impliquer et motiver dans ces périodes d'instabilité. L'enquête Qualité de Vie au Travail (QVT), lancée comme chaque année en septembre, a permis de renforcer notre écoute et la remontée des besoins. Par ailleurs, le télétravail, une des attentes fortes des collaborateurs, continue à se développer dans le Groupe, y compris à l'international.

2.2 Santé & sécurité des collaborateurs



La santé et sécurité au travail est une valeur fondamentale de notre politique Groupe.

Le Groupe LISI est très attaché à la santé et la sécurité de ses salariés et en fait une priorité. Faire en sorte que chacun rentre du travail en bonne santé et améliorer les conditions de travail figurent parmi les valeurs du Groupe.

2.2.1 Politique santé et sécurité au travail

L'ambition du Groupe vise à atteindre l'excellence en matière de santé sécurité au travail. Pour LISI, l'excellence signifie :

- que chacun rentre du travail en bonne santé,
- que le groupe améliore continuellement les conditions de travail,
- que le groupe respecte les obligations réglementaires et autres engagements auxquels il est soumis.

À travers la signature de cette politique, la Direction Générale du Groupe et des divisions s'engage à mettre la dynamique et les ressources pour atteindre cette excellence.

Le groupe LISI s'appuie sur les principes de l'ISO 45001, norme internationale relative à la santé sécurité au travail, pour déployer cette politique. Cette stratégie de déploiement s'appuie sur la hiérarchisation des mesures de prévention :

- Élimination du danger,
- Substitution par des opérations ou équipements moins dangereux,
- Protection collective,
- Formation,
- Protection individuelle.



POLITIQUE
HSE



- Rentrer du travail en bonne santé
- Améliorer nos conditions de travail
- Améliorer notre empreinte environnementale
- Respecter nos obligations et engagements HSE

Pour atteindre cette excellence, nous devons être exemplaires, vigilants et acteurs au quotidien sur le terrain et dans nos PSM.

Notre programme structurant LISI E-HSE est le moteur de notre système de management. Il s'articule autour de douze axes d'amélioration continue dont les fondamentaux sont :



Évaluer et maîtriser nos risques



Promouvoir des comportements plus sûrs et plus respectueux de l'environnement



Disposer de règles HSE communes

Chaque collaborateur et chaque partenaire doit savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi nos valeurs et sont notre priorité. Leur consultation et leur participation sont les clés de la réussite.

Nous nous engageons à mettre en œuvre la dynamique et les ressources pour faire de LISI une entreprise d'excellence dans ce domaine.

Emmanuel VIELAND Directeur Général LISI Group	Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Allégat LISI Group	Christophe LESNAR Directeur Industriel et Achats LISI Group
Emmanuel NEUBIZ Directeur Général LISI AEROSPACE	François LIOTARD Directeur Général LISI AUTOMOTIVE	Lionel RIVET Directeur Général délégué LISI MEDICAL

Janvier 2022

2.2.2 Déploiement de la santé et sécurité au travail

2.2.2.1 – LISI Excellence HSE :

LISI a construit un programme sur mesure : LISI Excellence HSE qui est le cœur de son système de management de la santé sécurité au travail.

Ce programme ambitieux a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun : la prévention de la santé sécurité au travail mais aussi la préservation de l'environnement. Il met à disposition de tous, des outils faciles d'utilisation afin d'atteindre les objectifs HSE. Il s'articule autour de 12 axes d'amélioration continue. L'utilisation de certains outils est obligatoire, comme par exemple :

- LISI RM, outil logiciel qui vise à identifier, évaluer et maîtriser les risques HSE,
- Les Règles d'Or (ou Golden Rules), règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI,
- Le *Safety Culture Program* (SCP), programme de formation qui vise à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe,
- L'Analyse des causes 8D, outil d'analyse des causes profondes des accidents, incidents.

D'autres outils sont disponibles en fonction des besoins spécifiques à chaque site, comme par exemple :

- « Je Vois J'Agis », outil permettant à chaque collaborateur d'être acteur au quotidien face à une situation dangereuse, et de développer la vigilance partagée,
- Formation « Missions HSE des superviseurs »,
- Bonnes pratiques énergies, incendie, ...
- Outil « Gestion des Changements », afin de maîtriser les risques lors de la mise en place de nouveaux projets.

Par ailleurs, le thème HSE est le premier point abordé lors de chaque réunion :

- Réunions d'animation terrain (PSM),
- Comité de Pilotage hebdomadaire au niveau du Groupe,
- Présentation mensuelle des résultats de chaque division/Business Group/site,
- Comité de Direction et Comité Exécutif mensuels,
- Conseil de la performance annuel de chaque site.

Gouvernance :

Une revue de direction HSE annuelle permet de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité du programme LISI Excellence HSE. Participent à cette revue de Direction :

- 2 membres du Comité Exécutif : le Directeur Industriel & Achats, la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale & Transformation Digitale,
- La Responsable HSE du Groupe,
- Le Manager RSE du Groupe,
- Les Directeurs Qualité et Performance Industrielle de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE,
- Les Directions HSE de chaque division.

Un comité d'Experts HSE se réunit également tous les trimestres. Il est composé :

- De la Responsable HSE du Groupe – qui a la charge de l'animer,
- Du Manager RSE Groupe,
- Des Directions HSE de chaque division.

Il a un rôle opérationnel de support et d'amélioration continue dans les domaines de la santé sécurité et de l'environnement. En 2022, il a traité (entre autres sujets) la transversalisation d'actions correctives à la suite d'incidents, le partage de bonnes pratiques, l'avancement du programme de mise en conformité machines.

2.2.2.2 – Audits internes

Un programme d'audit interne HSE permet d'évaluer le déploiement du programme LISI Excellence HSE sur les sites selon une grille d'audit interne propre à LISI. L'audit détermine le niveau de maturité du site selon 4 niveaux croissants : Non Standard, Bronze, Argent et Or. Ces

évaluations sont réalisées par des auditeurs internes formés et expérimentés.

En 2022, 16 sites sur les 42 sites inclus dans le système de management LISI Excellence HSE ont été audités (soit 38 %).

2.2.3 Identification des principaux risques et dangers au travail

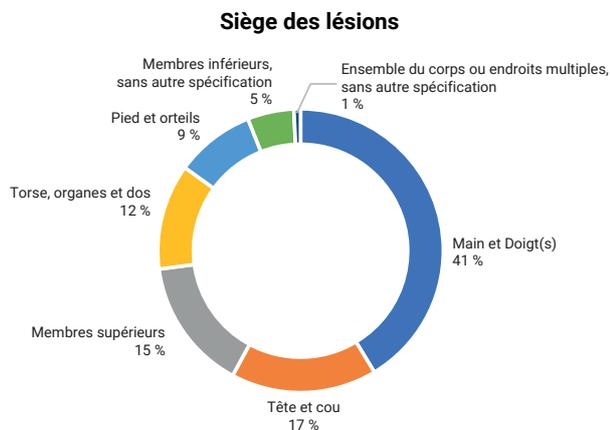
LISI procède régulièrement à l'évaluation des risques professionnels aux postes de travail. Cette évaluation a pour but d'identifier les risques significatifs et de mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour les éliminer et si ce n'est pas possible les réduire.

Ces plans d'actions décrivent les approches permettant de garantir des conditions de travail sûres et de favoriser

l'engagement des collaborateurs dans les processus de sécurité à l'échelle de l'entreprise.

Ils sont fondés sur les cinq principaux dangers présents dans tous les secteurs de l'entreprise, à savoir : la conduite, l'électricité, les chutes, les chariots de manutention automoteurs et les machines fixes motorisées.

Les principaux tableaux représentant les lésions en 2022 sont les suivants :



Sur l'ensemble des sites du groupe, 35 489 risques ont été identifiés mais seulement 1,24 % (soit 441 risques) ont été évalués comme significatifs. 276 risques significatifs sont associés à au moins 1 plan d'actions.

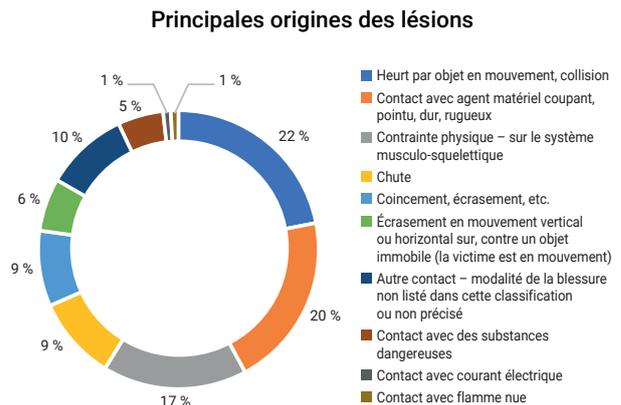
LISI procède régulièrement à l'évaluation des risques professionnels aux postes de travail. Cette évaluation a pour but d'identifier les risques significatifs.

2.2.4 Actions de prévention santé – sécurité au travail

2.2.4.1 – Formation et sensibilisation

Le Groupe LISI consacre de nombreuses ressources à la formation de son personnel tout au long de la vie professionnelle des salariés et intérimaires :

- L'accueil général de tous les salariés et intérimaires reprend les notions essentielles comme la politique et les objectifs HSE, les règles d'or LISI, les équipements de protection individuels à porter sur le site, les situations d'urgence, les principaux risques du site, les notions de droits de retrait et de vigilance partagée, ...
- L'accueil au poste de travail rappelle également tous les éléments relatifs à la santé sécurité mais spécifique au poste de travail. Ils sont présentés par un tuteur ou par le superviseur.
- Les formations régulières des salariés et intérimaires. Il peut s'agir de :



Les cinq principaux risques significatifs identifiés au sein du groupe LISI sont :

- Entraînement / happement
- Bruit ambiant
- Coupures
- Ecrasement
- Gestes et posture

Une fois ces risques identifiés, les sites définissent et mettent en œuvre les plans d'actions nécessaires pour les éliminer – ou à minima les réduire - afin de garantir des conditions de travail sûres et de favoriser l'engagement des collaborateurs dans la prévention des risques.

- Formations obligatoires pour tenir le poste de travail : permis cariste, habilitation électrique, ...
- Formations générales en lien avec la santé sécurité : secouriste, manipulation d'extincteurs, culture sécurité, ...
- Formations à destination des managers : « Mission HSE des superviseurs », responsabilité civile et pénale, ...
- Rappel régulier des consignes de sécurité et risques inhérents aux activités, dispensé sous la forme de formation / sensibilisation.

Afin de poursuivre le développement de la culture HSE, LISI s'engage à ce que 100 % des salariés du groupe participent à au moins une formation / sensibilisation santé sécurité par an à partir de 2023.

2.2.4.2 – Plans d'amélioration santé sécurité

Chaque site établit un plan d'amélioration santé sécurité qui comprend les actions suivantes :

- Actions visant à supprimer ou réduire les risques significatifs de l'évaluation des risques professionnels,
- Actions correctives issues des analyses des causes des accidents / incident santé sécurité,
- Actions correctives à la suite des non-conformités des audits externes,
- Actions correctives à la suite des non-conformités et recommandations des audits internes,
- Actions issues des revues de direction des sites,
- Actions permettant d'atteindre les objectifs HSE du Groupe,
- Actions issues de la consultation/participation des salariés ou de leurs représentants.

Ces plans d'amélioration sont établis avec le service HSE de chaque site. Différentes routines de suivi d'avancement de ces plans d'amélioration sont mises en place sur les sites :

- Réunions d'équipes journalières (PSM),
- Réunions hebdomadaires ou mensuelles des Comités de Direction site (suivi de A3, réunions CODIR,...),
- Parfois des réunions HSE mensuelles,
- Revue annuelle lors de la Revue de Direction.

La responsabilité de réalisation de ces actions incombe aux pilotes qui peuvent être le service production, le service maintenance, le service HSE, ... La responsabilité du suivi de l'avancement est répartie entre le service HSE et la Direction de chaque site.

Les sites dont les résultats santé sécurité ne sont pas au niveau attendu par le groupe peuvent faire l'objet d'un plan d'actions spécifique (plan de rupture), suivi par la division concernée et/ou le Groupe.

À fin 2022, 5 sites sont concernés par ce type de démarche.

2.2.4.3 – Prévention des risques psycho-sociaux

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Rehalto afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux, quelle que soit leur origine, professionnelle ou personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses

difficultés qu'elles soient professionnelles, personnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un premier diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

2.2.5 Les résultats sur la santé et sécurité au travail

Objectif 2022 : un TF1 sous la barre des 8 :

LISI suit le TF1 comme indicateur principal relatif à la santé sécurité des travailleurs. Il correspond au nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt des salariés LISI et des salariés intérimaires par million d'heures travaillées.

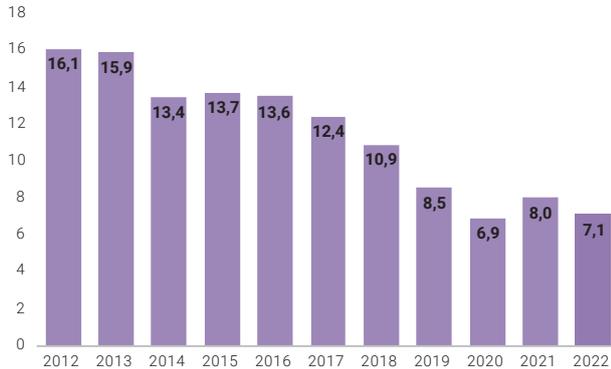
Chaque accident avec ou sans arrêt qui intervient au sein du Groupe LISI est reporté au plus haut niveau, jusqu'aux membres du Comité Exécutif.

Indicateur	2022	2021	Évolution en 10 ans	Évolution en 5 ans
TF0 salariés LISI	4,9	6,0	-48 %	-32 %
TF0 salariés LISI + intérimaires	5,7	6,1	-45 %	-30 %
TF1 salariés LISI	6,1	7,9	-60 %	-45 %
TF1 intérimaires	24,2	9,4	-13 %	-5 %
TF1 salariés LISI + intérimaires	7,1	8,0	-56 %	-43 %

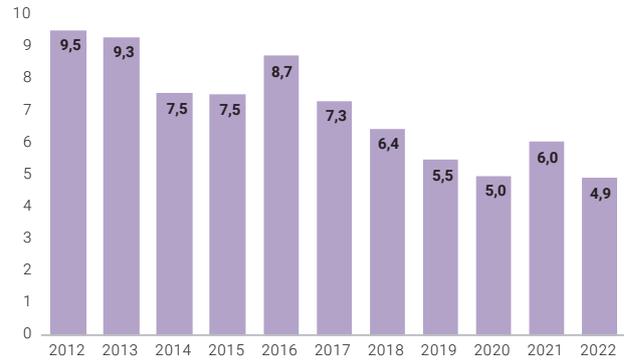
TF0 = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

TF1 = nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.

Évolution du TF1



Évolution du TFO



Pour l'année 2022, il convient de retenir que :

- Le groupe LISI poursuit sa progression en termes d'accidentologie. Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt pour les salariés LISI et intérimaires est inférieur à 8 (TF1_{salariés LISI + intérimaires} = 7,1), soit une amélioration de 11 % en 1 an et de 43 % en 5 ans.
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI (TFO_{LISI}) a chuté de 48 % en 10 ans pour atteindre 4,9 accidents par million d'heures travaillées à fin 2022.
- 74 % des sites de production affichent un taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt inférieur à

l'objectif de 8 et 43 % (18 sites) n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2022 (taux de fréquence = 0).

Le taux de gravité est de 0,23 jours d'arrêt pour les salariés LISI et les salariés intérimaires par million d'heures travaillées à fin 2022.

Note : Le site de Bangalore en Inde n'est pas consolidé dans les données. Néanmoins, l'accidentologie de ce site est suivie au niveau local, jusqu'à ce que les standards LISI soient déployés. Le site a déploré 4 accidents (1 avec arrêt et 3 sans arrêt) soit un Taux de Fréquence des accidents avec et sans arrêt de 5,28.

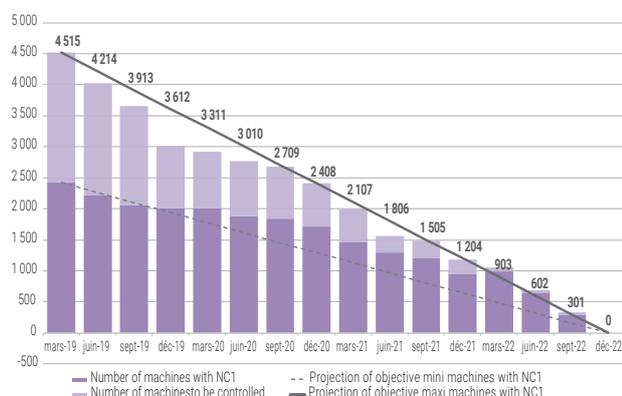
Maladies professionnelles :

Sur l'ensemble des sites de production du Groupe, 18 maladies professionnelles ont été reconnues par les autorités compétentes en 2022. Elles sont principalement liées à des tendinopathies et épicondylites provoquées par certains gestes et postures. L'ensemble des sites

travaillent à réduire les contraintes physiques en procédant à des analyses et des aménagements ergonomiques des postes de travail, ainsi qu'en limitant les poids des conteneurs ou en proposant des échauffements avant la prise de poste, voire en robotisant certaines opérations.

Conformité machines :

Machines with NC1 – LISI GROUP



Pour anticiper et limiter le risque de blessures, le Groupe a lancé un ambitieux programme de remise en conformité de ses machines.

À fin 2022, l'objectif est atteint. Toutes les machines présentant des non-conformités de niveau 1 (mettant directement en danger les salariés) ont été traitées.

En effet, au 31 décembre 2022, ces machines ont :

- Soit fait l'objet d'une remise en conformité,
- Soit ont été remplacées par des équipements plus récents et conformes,
- Soit, pour une faible part, ont été consignées (mise en place d'un cadenas) en attente de leur remise en conformité ou remplacement. Ces dernières feront l'objet d'un suivi spécifique pour s'assurer de la bonne prise en compte de leur traitement.

Ces résultats s'entendent hors les entrées de périmètre récentes : B&E Manufacturing, Livonia, Termax aux États-Unis.

2.3 Effectifs et engagement des salariés



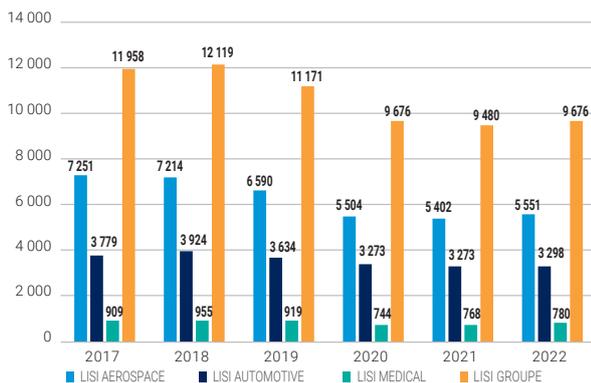
2.3.1 Évolution des effectifs et recrutements

Nos effectifs s'élevaient à 9 676 collaborateurs, soit une croissance de 2,1 %. La Division AEROSPACE a été la plus active sur les recrutements.

Répartition des effectifs par Division

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var
LISI AEROSPACE	7 251	7 214	6 590	5 504	5 402	5 551	2,8 %
LISI AUTOMOTIVE	3 779	3 924	3 634	3 393	3 273	3 298	0,8 %
LISI MEDICAL	909	955	919	744	768	780	1,6 %
LISI GROUPE	11 958	12 119	11 171	9 676	9 480	9 676	2,1 %

Évolution des effectifs



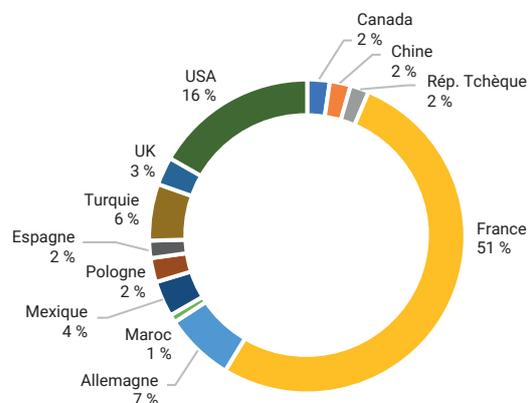
Au sein de la division LISI AEROSPACE, ce sont les sites du BG Composants de Structure qui ont été les plus actifs en recrutement. La division LISI MEDICAL, notamment le site de Minneapolis (États-Unis), a également vu ses effectifs croître. La division LISI AUTOMOTIVE est restée stable.

Dans un contexte d'emploi tendu, les équipes ont renforcé leurs actions en matière d'attractivité et de rétention.

Nos effectifs sont répartis dans 13 pays. La France représente 52 % des effectifs, suivie des États-Unis à 17 %, de l'Allemagne à 7 %, la Turquie à 6 % et le Mexique à 4 %. Les 5 premiers pays représentent 86 % des effectifs totaux.

Effectif par pays	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI CORPORATE	TOTAL
Allemagne	7	675	0	0	682
Canada	213	4	0	0	217
Chine	0	202	0	0	202
Espagne	0	169	0	0	169
France	3 119	1 363	424	41	4 947
Inde	218	0	0	0	218
Maroc	59	19	0	0	78
Mexique	0	339	0	0	339
Pologne	235	0	0	0	235
Rep. Tchèque	0	181	0	0	181
Turquie	551	0	0	0	551
UK	273	0	0	0	273
US	876	348	356	4	1 584
TOTAL	5 551	3 300	780	45	9 676

Effectifs par pays



2.3.2 Embauches externes

En 2022, 2 095 recrutements externes (CDI et CDD) ont été réalisés. Ils se répartissent comme suit :

- 63 % d'hommes et 37 % de Femmes
- 11 % de cadres et 89 % de non-cadres.

	2019	2020	2021	2022
Total entrées CDI	983	472	1 055	1 675
<i>dont recrutements CDI Cadres</i>	188	127	155	204
Total entrées CDD	361	350	262	420
<i>dont recrutements CDD Cadres</i>	16	14	10	31
TOTAL ENTRÉES (CDI+CDD)	1 344	822	1 317	2 095
<i>dont recrutements Cadres</i>	204	141	165	235

* Ce tableau n'inclue pas l'Inde pour lequel les données n'étaient pas disponibles.

Les recrutements les plus importants ont été réalisés sur les sites suivants :

- Cejc (Rép. Tchèque) : 181
- Torrance (États-Unis) : 143
- Bologne (France) : 102
- Big Lake (États-Unis) : 96

- Rzeszow (Pologne) : 87
- Parthenay (France) : 73

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI développe sa stratégie Marque Employeur pour être connu et reconnu en externe. En 2022, nous avons rejoint la plateforme *WELCOME TO THE JUNGLE* pour déployer une nouvelle vitrine auprès d'une audience plus jeune et plus connectée.

2.3.3 Engagement des salariés

Le Groupe LISI est conscient que le recrutement est la première étape pour s'entourer des bonnes personnes au bon moment et au bon endroit. L'intégration et le développement des compétences des collaborateurs doivent être ensuite la priorité pour les fidéliser et maintenir

leur engagement. Le Groupe évalue ainsi chaque année l'engagement de ses collaborateurs par les résultats de l'enquête Qualité de Vie au Travail (QVT) et le taux d'absentéisme.

La démarche de la Qualité de vie au travail

Depuis 2021, le Groupe a décidé d'impulser une dynamique globale pour s'assurer du bien être des équipes et du niveau d'engagement. La démarche de la Qualité de Vie au Travail (QVT) permet ainsi de répondre à plusieurs enjeux :

- **Des enjeux de santé** : l'entreprise doit mettre tout en œuvre pour garantir la santé physique et mentale de ses collaborateurs.
- **Des enjeux de marché** : le monde évolue de plus en plus vite par l'exigence des clients, par la compétitivité ou l'évolution des technologies. Cela suppose donc une adaptation continue de l'environnement de travail ainsi qu'une évolution des métiers.
- **Des enjeux sociétaux** : la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle est de plus en plus fine. L'entreprise doit prendre en compte également ces attentes fortes de ses collaborateurs, aussi bien sur le télétravail que l'équilibre de vie professionnelle / personnelle.

La qualité de vie au travail est donc la combinaison entre performance de l'entreprise et bien-être des salariés au travail.

Plusieurs étapes sont prévues dans le cadre de la démarche QVT au sein du Groupe LISI :

- La semaine de la qualité de vie au travail. Chaque site a organisé pour la deuxième année consécutive, une semaine dédiée à la Qualité de vie au travail. Les thèmes sont en lien avec le bien-être, la nutrition, le sport ou la convivialité.
- L'enquête Qualité de vie au travail se déroule quelques mois après la semaine de la QVT et permet de mesurer la satisfaction et l'engagement des salariés.

Les questions sont réparties par thèmes qui sont : les conditions et l'environnement de travail ; l'information et la communication ; les perspectives de carrière ; la bienveillance et les relations de travail ; l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle ; la reconnaissance et la responsabilité sociale et environnementale.

L'objectif de l'année 2022, d'avoir un taux de participation supérieur à 60 %, a été atteint. Le taux de participation s'est amélioré de 4 points atteignant 69 % contre 65 % en 2021.

Le taux de satisfaction est en légère baisse par rapport à 2022 : 75 % contre 78 % en 2021.

48 % des sites ont amélioré leur taux de participation et 36 % leur taux de satisfaction.

Toutefois, 48 % des sites ont été en dessous de l'objectif de 75 % de taux de satisfaction.

- Des focus Groupes sont organisés après analyse des résultats de l'enquête. Les sites font appel à des

volontaires et organisent avec eux des ateliers de travail pour recueillir de l'information qualitative sur des thématiques précises découlant de l'enquête

- Ensuite chaque site construit son plan d'action qui cible 3 à 5 actions à réaliser dans l'année.

Les faits marquants de l'enquête 2022

Les plans d'actions de l'enquête précédente ont été déployés en 2022 sur tous les sites. Par exemple, le site de Bologne en France a développé des investissements dans de nouvelles technologies et de nouvelles machines ou encore a organisé avec une association le « mois sans tabac ».

Le site de Fuenlabrada en Espagne a remporté cette année le prix de la Qualité, Entreprise familiale et conviviale. Le site a mis en œuvre par exemple des horaires adaptés pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Le site de Rugby au Royaume-Uni a obtenu cette année une mention spéciale de la certification « *Investors in People* », la mention Bien-être au travail.

Pratiqué de manière exceptionnelle avant la crise sanitaire, le télétravail s'est installé durablement pour répondre aux

besoins de continuité de l'activité. Les salariés et les candidats sont de plus en plus attachés à ce mode d'organisation du travail. Des contours d'organisation du télétravail ont donc été posés dans plusieurs sites par le biais d'accords d'entreprise. Au sein de la division LISI AEROSPACE, les sites de Bar sur Aube, Saint Briec, Villefranche de Rouergue, Vignoux sur Barangeon, Saint-Ouen l'Aumône et la Holding de la Division en bénéficient.

En 2022, la société Former (LISI AUTOMOTIVE) a signé son accord sur l'ensemble de ses sites de production.

Hors France, le télétravail a été également mis en place notamment sur le site de Torrance (États-Unis) ou sur le site de Fuenlabrada (Espagne).

Lutter contre l'absentéisme

Le taux d'absentéisme est également un indicateur de l'engagement des collaborateurs.

L'objectif du Groupe n'a pas été atteint en 2022. Le taux d'absentéisme s'est établi à 4,48 % (4,15 % en 2021). Notre objectif était de 3,5 %.

	2019	2020	2021	2022
Taux d'absentéisme	3,4 %	4,4 %	4,2 %	4,5 %

Ce recul est en partie attribuable à des absences liées au COVID dans certains pays.

Chaque site dispose d'un plan d'actions visant à améliorer les résultats en matière d'absentéisme. En 2022, par exemple le site de Bar sur Aube en France a réalisé une étude sur l'absentéisme secteur par secteur pour mettre en œuvre dès 2023 des actions concrètes et adaptées.

Le site de Livonia aux États-Unis, ainsi que celui de Fuenlabrada, en Espagne ont mis en place un accord pour récompenser les salariés en cas de baisse de l'absentéisme. En Allemagne et dans la majorité des sites français, des entretiens de retour au travail après un arrêt maladie sont organisés entre le salarié et son manager.

2.4 Diversité et inclusion



GRI 405-1

La vision du Groupe LISI prône un environnement de travail inclusif et ouvert à toutes et à tous. Chaque collaborateur doit pouvoir se sentir « à sa place » au sein de LISI quelle que soit son origine, son identité ou orientation sexuelle, sa situation de handicap ou non.

La politique RH du Groupe veille à ce que tous les salariés soient traités de manière équitable et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages et de progression de carrière. Chaque site s'assure que ses processus permettent une appréciation et reconnaissance objectives des savoir-faire et savoir-être des candidats et salariés.

2.4.1 – Diversité de genre

« La diversité est une force » et représente une de nos convictions majeures. C'est la raison pour laquelle le Groupe LISI promeut la diversité de genre comme un élément stratégique de succès de l'entreprise.

Dans un monde industriel historiquement masculin, les efforts de LISI en matière de diversité de genre portent sur plusieurs axes :

- lutter contre les disparités entre les hommes et les femmes pour atteindre l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,

- promouvoir l'égalité des chances,
- lutter contre les stéréotypes qui s'attachent à la notion de métiers « féminins » ou métiers « masculins ».
- afficher des objectifs clairs de progression qui permettent d'embarquer l'ensemble des équipes managériales.

Le groupe LISI est composé de 23,9 % de femmes et 76,1 % d'hommes.

Les femmes représentent 28,3 % des cadres, soit 3,9 % de l'effectif total du groupe.

% de femmes	2019	2020	2021	2022
% de femmes dans l'entreprise	22,0 %	23,0 %	23,0 %	23,9 %
% de femmes cadres	24,6 %	30,1 %	27,1 %	28,3 %
% de femmes cadres dans l'entreprise	3,0 %	4,0 %	3,2 %	3,9 %

En 2023, le Groupe LISI se donne pour objectif d'augmenter le pourcentage de femmes cadres à 29,2 % (contre 28,3 % en 2022). Cet objectif est inscrit dans nos Balanced Scorecards et fait partie des critères RSE de la rémunération variable.

Les statistiques actuelles relatives à la diversité de genre par pays sont les suivantes :

% par pays	Femmes	Hommes
Canada	10,6 %	89,4 %
Chine	48,0 %	52,0 %
Rép. Tchèque	30,9 %	69,1 %
France	21,0 %	79,0 %
Allemagne	19,9 %	80,1 %
Maroc	15,6 %	84,4 %
Mexique	60,8 %	39,2 %
Pologne	58,3 %	41,7 %
Espagne	17,8 %	82,2 %
Turquie	11,1 %	88,9 %
UK	13,9 %	86,1 %
USA	26,7 %	73,3 %
TOTAL	23,9 %	76,1 %

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

LISI s'attache à ce que les hommes et les femmes bénéficient du même traitement. Que ce soit au moment du recrutement ou des possibilités d'évolution, l'égalité des chances doit être assurée. Les choix de l'entreprise sont réalisés en fonction d'éléments objectifs et factuels permettant de garantir cette égalité des chances.

En Espagne, sur le site de Fuenlabrada, un Comité de Négociation Plan d'Égalité a été créé. La responsable Ressources Humaines en tant que référent égalité conçoit,

coordonne, stimule, met en œuvre, gère et évalue des plans d'actions positives, des programmes, des projets et des campagnes prenant en compte l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans différents domaines et scénarios professionnels.

En France, les sites français publient chaque année l'index Egalité Hommes Femmes.

Tous les sites ont obtenu un score supérieur à 75 % en 2022.

Division	Entité	Année 2021	Année 2022
LISI AEROSPACE	BAI (Saint-Ouen l'Aumône, Vignoux sur Barangeon, Villefranche de Rouergue,)	93 %	88 %
LISI AEROSPACE	LISI AEROSPACE Forged Integrated Solutions (Bar sur Aube, Bologne, Partenay)	84 %	82 %
LISI AEROSPACE	Creuzet (Marmande)	87 %	87 %
LISI AEROSPACE	Blanc Aero Technologies	93 %	Non calculable
LISI AEROSPACE	LISI AEROSPACE SAS	76 %	86 %
LISI AUTOMOTIVE	Siège LISI AUTOMOTIVE	75 %	75 %
LISI AUTOMOTIVE	Puiseux	nd	76 %
LISI AUTOMOTIVE	Former (Delle, Dasle, Lure, Melisey)	88 %	89 %
LISI AUTOMOTIVE	NOMEL (La Ferté Fresnel)	87 %	93 %
LISI MEDICAL	LISI MEDICAL Orthopaedics (Hérouville)	95 %	87 %
LISI MEDICAL	LISI MEDICAL Fasteners (Neyron)	85 %	Non calculable

Cette année, au sein de la division LISI AUTOMOTIVE, le siège et le site de La Ferté Fresnel ont signé un accord Egalité professionnelle Hommes Femmes.

Lutter contre les stéréotypes



GRI 406-1

Le Groupe LISI cherche à aller plus loin que d'afficher des principes d'égalité et souhaite agir pour lutter contre les stéréotypes qui inconsciemment influencent les comportements.

En France, 99 % des équipes chargées du recrutement ont été formées à la non-discrimination à l'embauche. Aux États-Unis, le site de B&E Manufacturing a formé également tous ses managers.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à mettre en avant les femmes qui occupent des métiers techniques pour lutter contre le principe que certains métiers seraient réservés aux hommes.

Le Groupe LISI a créé un groupe d'environ 25 femmes appelées « Mairaines » avec l'Association *ELLES BOUGENT*.

Leur rôle est de promouvoir en interne aussi bien qu'auprès des jeunes filles des collèges et lycées de nos régions les carrières professionnelles scientifiques ou industrielles. Ces mairaines sont des femmes industrielles et acceptent de mettre en avant leur parcours et l'intérêt de leur métier afin d'inciter d'autres femmes ou jeunes femmes à envisager un parcours similaire et susciter des vocations. Nous les avons aussi mises à l'honneur dans des podcasts ou des post LinkedIn sous le vocable *LES INDUSTRIELLES*.

À Neyron, par exemple, des vidéos mettent à l'honneur des femmes sur leur métier technique (responsable qualité ou assistante logistique). Environ une dizaine d'actions de communication ont ainsi été réalisées en 2022.

Afficher des objectifs de progression

Au sein du programme People, Planet, Profit, la priorité a été donnée à la féminisation de l'ensemble des équipes.

Par ailleurs, en 2022, nous sommes parvenus à former à la non-discrimination 99 % des personnes impliquées dans le processus de recrutement sur le périmètre France.

Pour 2023, il est prévu de former 100 % des équipes concernées au niveau International.

2.4.1.1 – Recruter des femmes

À compétences égales, la politique de recrutement du Groupe est de favoriser l'embauche de femmes pour augmenter le pourcentage de femmes au sein des organisations.

En 2022, sur la totalité des entrées de l'année, les femmes représentent 36,7 % des recrutements, et 29,8 % des recrutements de cadres.

	2022	
TOTAL ENTRÉES CDI	1 675	
<i>dont recrutements CDI Cadres</i>	204	
TOTAL ENTRÉES CDD	420	
<i>dont recrutements CDD Cadres</i>	31	
TOTAL ENTRÉES (CDI+CDD)	2 095	
<i>dont recrutements Cadres</i>	235	
Part des femmes	2022	% de femmes
Entrées CDI Femmes	633	37,8 %
<i>dont cadres</i>	62	30,4 %
Entrées CDD Femmes	135	32,1 %
<i>dont cadres</i>	8	25,8 %
TOTAL ENTRÉES FEMMES	768	36,7 %
<i>dont cadres</i>	70	29,8 %
% de femmes dans les entrées	36,7 %	
% de femmes cadres dans les entrées	29,8 %	

* Ce tableau n'inclue pas l'Inde pour lequel les données n'étaient pas disponibles

Afin d'accroître la proportion de femmes, l'entreprise se donne pour ambition d'augmenter la proposition de femmes dans ses recrutements.

En Pologne, elles représentent 59 % des effectifs.

Les sites de Minneapolis (États-Unis), de Dorval (Canada) et de Saint-Ouen l'Aumône (France) affichent également

un taux supérieur à la moyenne du Groupe avec, respectivement, 38 %, 33 % et 40 % de femmes au comité de direction de l'usine.

Des postes à responsabilité ont été pourvus par des femmes sur les sites de Minneapolis (États-Unis), Melisey (France), Monterrey (Mexique).

2.4.1.2 – Promouvoir des femmes

Sur les 589 promotions effectuées dans l'année, 256 ont concerné des femmes, soit 43,5 % des promotions.

S'agissant des promotions de cadres, les femmes ont représenté 28,5 % des promotions (55 promues sur 193 promotions de niveau cadre).

Nb de promotions	Femmes	Hommes	Total	% de femmes	% d'hommes
TOTAL 2022	256	333	589	43,5%	56,5 %
Dont cadres	55	138	193	28,5 %	71,5 %
Dont Non cadres	201	195	396	50,8 %	49,2 %

2.4.1.3 – Augmenter le nombre de femmes dans les instances dirigeantes

En 2022, LISI a vu progresser la représentation des femmes aux deux instances dirigeantes du Groupe.

Comité Exécutif : la proportion de femmes au Comité Exécutif est passée de 13 % en 2021 à 22 % en 2022. La Directrice de la Responsabilité Sociétale & Environnementale et de la transformation digitale a rejoint le Comité Exécutif.

À fin 2022, le Comité Exécutif est composé de 7 hommes et deux femmes (contre 7 et 1 en 2021).

Leadership Board : une évolution interne a permis de pourvoir le poste de Directeur Financier de la division

LISI AUTOMOTIVE, membre du Leadership Board, par une femme. La proportion de femmes au Leadership Board est donc passée de 17 % en 2021 à 22 % en 2022.

À fin 2022, le *Leadership Board* est composé de 19 hommes et 5 femmes (versus 19 et 4 l'an dernier).

En conformité avec la loi Rixain en France, LISI ambitionne d'atteindre au sein de ses instances dirigeantes 30 % de femmes en 2026 et 40 % en 2029.

2.4.2 Partenariats d'actions sociétales en faveur des femmes

Le Groupe LISI adhère depuis plusieurs années à des associations dont l'objectif est de promouvoir les femmes dans l'industrie. Pour la France, depuis 2020, LISI est partenaire de l'association *ELLES BOUGENT*. De nombreuses actions ont été réalisées grâce aux 25 marraines pour promouvoir les métiers de l'industrie auprès de collégiennes, lycéennes ou étudiantes.

En 2022, les actions ont été les suivantes :

- un podcast a été réalisé sur les femmes LISI et leurs carrières techniques dans le cadre de la journée Internationale des femmes et des filles de sciences,
- les marraines ont participé aux **challenges InnovaTech**. Le challenge InnovaTech rassemble des équipes de marraines, d'étudiantes et de lycéennes. Ensemble, pendant une journée, les équipes travaillent « dans la peau d'une ingénieure » autour de sujets liés aux enjeux de demain,

- les marraines ont également participé aux journées « **Elles bougent pour l'orientation** » dont l'objectif est de présenter son métier et répondre aux questions des collégiennes et lycéennes,
- un programme **Industri'elles** a été lancé sur tous les sites français pour proposer des stages aux collégiennes de 3^{ème}. Une soixantaine d'offres de stage a été proposée. Une vingtaine de stages ont été pourvus.

Les sites américains ont également adhéré à l'association « **Women in fasteners** ».

En parallèle, d'autres actions spécifiques voient le jour comme à Saint Brieuc (France) : le site a parrainé 2 lycéennes dans le cadre du programme « **Capital Fille** ».

2.4.3 Diversité de nationalités

Le Groupe est présent dans 13 pays.

Tous les membres du Comité Exécutif ont la nationalité française.

Au sein du Leadership Board, 12 % ont la nationalité américaine et 88 % ont la nationalité française.

Les bénéficiaires des plans d'actions gratuites sous condition de performance proviennent de 10 nationalités différentes qui sont réparties de la manière suivante :

Nationalités	%
Française	74,8 %
Américaine	10,0 %
Turque	4,3 %
Allemande	3,8 %
Canadienne	2,9 %
Anglaise	1,9 %
Tchèque	1,0 %
Chinoise	0,5 %
Espagnole	0,5 %
Marocaine	0,5 %

2.4.4 Inclusion des jeunes

Notre pyramide des âges se décompose comme suit :

Âge	Femmes	Hommes	Total	Proportion	Dont Femmes	Dont Hommes
< 25 years	161	447	608	6,4 %	7,1 %	6,2 %
25-30 years	257	789	1 046	11,1 %	11,4 %	11,0 %
31-35 years	265	879	1 144	12,1 %	11,7 %	12,2 %
36-40 years	237	1 042	1 279	13,5 %	10,5 %	14,5 %
41-45 years	320	1 023	1 343	14,2 %	14,2 %	14,2 %
46-50 years	343	991	1 334	14,1 %	15,2 %	13,8 %
51-55 years	300	881	1 181	12,5 %	13,3 %	12,3 %
56-60 years	263	790	1 053	11,2 %	11,7 %	11,0 %
61 and over	110	345	455	4,8 %	4,9 %	4,8 %
TOTAL	2 256	7 187	9 443	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* Ce tableau ne comprend pas l'Inde pour lequel les statistiques n'étaient pas disponibles.

Le Groupe LISI est sensible à l'inclusion des jeunes et s'engage depuis de nombreuses années pour donner la chance de la première expérience.

En 2022, 17,5 % des salariés du Groupe ont moins de 30 ans :

- 6,4 % des salariés ont moins de 25 ans,
- 11,1 % ont entre 25 et 30 ans.

Le premier objectif du groupe est tout d'abord de favoriser le lien entre l'entreprise et les jeunes.

Chaque site a comme objectif de développer des partenariats avec les écoles environnantes.

Pour faire découvrir les métiers de l'industrie et donner une nouvelle vision du secteur industriel, les sites participent à de nombreuses actions de découverte. Comme par exemple, le site de Bar sur Aube (France), à travers les « **Magical Tour Industry** » est intervenu pour faire connaître son site à des lycéens et des demandeurs d'emploi. Le site

de Parthenay (France) a accueilli 24 élèves de 4^{ème} au sein de l'opération « **Classe en entreprise** ». Le site de Villefranche-de-Rouergue (France) accueille de la 3^{ème}, aux DUT et écoles d'ingénieurs.

En France, le site de Villefranche de Rouergue (France) a même accueilli des professeurs et des responsables pédagogiques de collèges pour faire connaître notre industrie et nos besoins.

Le second objectif vise à accueillir des stagiaires, apprentis, ainsi que des VIE (Volontariat International en Entreprise). Dans ce cadre, les équipes sont attentives à suivre ces jeunes dans leur développement. Les tuteurs suivent un parcours d'intégration personnalisé pour leur permettre de monter progressivement en compétences et en autonomie.

En 2022, le groupe LISI a accueilli 350 stagiaires (dont 101 femmes) et 317 apprentis (dont 73 femmes) et a également intégré 12 VIE aux États-Unis.

2.4.5 Inclusion des seniors

L'inclusion des seniors est un véritable enjeu sociétal.

En 2022, le Groupe compte 16 % de salariés de plus de 55 ans. Par ailleurs, les embauches de plus de 55 ans ont été de 3,3 %, soit 77 personnes.

Le Groupe LISI s'assure d'accompagner les salariés de plus de 55 ans dans le maintien et l'adaptation de leur emploi. Les accords Seniors qui existent dans certains sites français, comme celui de Villefranche-de-Rouergue

permettent de donner un cadre structuré à cette démarche personnalisée aux Seniors.

De la même manière, dans le cadre des processus de recrutement, les candidats seniors ont leur place comme tout autre candidat.

Chaque année, les sites ont à cœur d'organiser des **Cérémonies des Médailles** pour reconnaître et féliciter les années de travail. Sur le site de Kierspe, en Allemagne, 2 salariés ont reçu la Médaille pour 45 années de travail.

2.4.6 Inclusion des personnes en situation de handicap

LISI travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en situation de handicap en formation et des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Les situations de maintien dans l'emploi se traitent le plus souvent au cas par cas. Les sites s'efforcent d'offrir des solutions pour préserver l'emploi de salariés qui déclarent une situation de handicap, que ce soit en aménageant leur

poste ou en les accompagnant vers un changement d'activité. Certains sites ont également développé des partenariats avec des structures extérieures comme l'ESAT Les Dolmens de Martiel pour le site de Villefranche-de-Rouergue. Une dizaine de salariés de l'ESAT travaillent au sein du site en contrôle qualité et en expédition. Le site de Villefranche-de-Rouergue a d'ailleurs obtenu cette année le

prix de l'inclusion. Le site de Saint-Brieuc a intégré une agence temporaire spécialisée dans le recrutement de personnel en situation de handicap. Le site de Saint-Ouen l'Aumône a lancé une campagne de communication sur le handicap pendant la Semaine Européenne sur le handicap.

En 2022, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Groupe est à 3,4 % (4,3 % en 2021). Certains sites dépassent le taux légal attendu comme à Shanghai (Chine) ou à Cejc en République Tchèque.

	2019	2020	2021	2022
Nb de salariés ayant un handicap	2,8 %	3,3 %	4,3 %	3,4 %

2.5 Attractivité et gestion des talents

Depuis la crise sanitaire, le marché du travail s'est transformé avec des attentes fortes de collaborateurs et candidats, et des opportunités de poste dans tous les secteurs. Le Groupe LISI s'est adapté à ces transformations.

Le premier enjeu a été d'attirer, sur un marché du travail tendu, des hommes et des femmes motivés et compétents. Le second consiste à les fidéliser par le biais du développement des compétences et de la carrière.

2.5.1 Attirer des talents

2.5.1.1 – Les moyens déployés

Les sites sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives et participent ainsi aux actions locales de recrutement.

De plus, des liens privilégiés sont entretenus avec les écoles, les universités, les agences pour l'emploi ou encore les organismes de formation qui leur permettent de développer leur image auprès des étudiants et de leur faire découvrir les métiers clés ainsi que leurs perspectives.

En 2022, le Groupe LISI a continué à développer sa présence sur les réseaux sociaux. De nombreux podcasts ont été diffusés tout au long de l'année. Des vidéos de nos métiers sur les sites Internet des divisions ont été produits. Par exemple, le site de Grandvillars Tréfilerie a réalisé : 1 vidéo pour promouvoir un métier féminin dans le monde de l'industrie / 1 vidéo sur le métier de tréfileur / 1 vidéo sur le métier de cariste expéditions.

Le Groupe LISI est maintenant présent sur le site *WELCOME TO THE JUNGLE* afin de toucher un public plus jeune et de se différencier.

Les salariés sont également les premiers ambassadeurs du Groupe. Certains sites ont mis en place la cooptation, comme à Rugby au Royaume Uni ou à Minneapolis aux États-Unis.

Les actions ont été également nombreuses pour promouvoir dans son ensemble l'industrie. Par exemple, le site de Neyron a participé par le biais de l'association Sport dans la ville à une matinée de sensibilisation au secteur de l'industrie avec 100 jeunes. Les sites de Bologne, Bar-sur-Aube, Saint-Brieuc, Saint-Ouen l'Aumône ont participé en France à la Semaine de l'Industrie.

2.5.1.2 – Intégration des nouveaux embauchés

En 2022, le Groupe LISI a accueilli 2 095 nouveaux collaborateurs, représentant 21,6 % de l'effectif total.

	2019	2020	2021	2022
TOTAL ENTRÉES CDI	983	472	1 055	1 675
<i>dont recrutements CDI Cadres</i>	188	127	155	204
TOTAL ENTRÉES CDD	361	350	262	420
<i>dont recrutements CDD Cadres</i>	16	14	10	31
TOTAL ENTRÉES (CDI+CDD)	1 344	822	1 317	2 095
<i>dont recrutements Cadres</i>	204	141	165	235

* Ce tableau n'inclut pas l'Inde pour lequel les données n'étaient pas disponibles

Le Groupe LISI s'attache à ce que l'entreprise donne à chaque nouvel embauché les moyens de réussir sa prise de poste. Chaque collaborateur dès son arrivée suit un parcours d'intégration sur son site d'appartenance.

Depuis 2021, un séminaire d'intégration a été construit à destination de toutes les divisions. Il a pour vocation d'intégrer tous les cadres qui ont moins de 12 mois d'ancienneté.

Quatre séminaires ont été réalisés en 2022 auprès des nouveaux salariés français et étrangers. L'objectif est de faire connaître la culture et le fonctionnement de l'entreprise tout en rencontrant des personnes de sites et de métiers différents. Ce séminaire a été conçu de manière innovante.

La première partie du séminaire débute quelques semaines après l'entrée en poste par le biais de formations en format E-learning. Il est suivi par 2 jours de séminaire en présentiel dans les locaux de l'université d'entreprise LISI -

LKI - (LISI Knowledge Institute) du siège social à Grandvillars. Les nouveaux embauchés participent à des groupes de travail, des forums interactifs et vont à la rencontre de l'équipe de direction de LISI.

2.5.2 Rétention des talents

La rétention des talents est un enjeu majeur pour LISI qui constate cette année 1 818 départs. Le taux de démission a été plus élevé que par le passé, marqué par un contexte de marché du travail très favorable.

	2019	2020	2021	2022
Taux de démissions	6,2 %	5,3 %	6,5 %	9,0 %
Nb d'inscrits	11 171	9 676	9 480	9 676
Nb de démissions	691	517	619	849
Nb de départs	1 570	2 135	1 476	1 818
Nb d'embauches	672	822	1 317	2 095

Les départs par motifs sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022
TOTAL SORTIES	2 421	2 145	1 517	1 818
<i>dont départs Cadres</i>	222	223	171	224
<i>Sorties par motifs</i>				
Démissions	691	517	619	849
Ruptures conventionnelles	151	695	98	177
Licenciements (disciplinaire)	118	102	97	140
Licenciements économiques	64	91	101	200
Licenciement pour inaptitude	83	171	37	40
Mobilité interne	36	45	35	31
Retraite	138	164	130	119
Fin de CDD	161	226	127	153
Autres motifs de sortie	128	133	143	225

* Ce tableau n'inclut pas l'Inde pour lequel les données n'étaient pas disponibles.

Pour fidéliser les talents, le Groupe LISI travaille à développer le sentiment d'appartenance des salariés par le partage des valeurs mais aussi des compétences transversales. En local, les sites et notamment cette année, Ayguemorte-les-Graves, Villefranche-de-Rouergue (France), Rugby (Grande-Bretagne) et Garden Grove et Torrance aux

États-Unis, ont organisé des visites de site pour les familles des salariés.

Les process d'entretiens de performance, des entretiens annuels de performance et de revue des talents permettent de répondre aux besoins de développement des compétences et de plans de carrière.

2.5.2.1 – Le modèle de compétences managériales

La culture LISI se retrouve au travers des 10 compétences transversales. Quels que soient le métier et la localisation, les équipes partagent les mêmes compétences en matière de : Communication, Amélioration continue, Orientation client, Orientation résultat, Exemplarité, Leadership, Développement des autres, Engagement personnel, Travail en équipe et Excellence technique et fonctionnelle.

Tous les ans, les salariés réalisent avec leur manager, une évaluation de compétences dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation.

L'implication des compétences est par ailleurs réalisée par le biais d'un témoignage vidéo d'un ou plusieurs collaborateurs. L'objectif est d'expliquer comment la compétence est comprise et mise en pratique dans le travail. Il s'agit d'un moyen de donner la parole aux salariés et de partager leur expérience.

2.5.2.2 – Les entretiens de performance, anticiper et accompagner les besoins en emploi et en compétences

Chaque collaborateur bénéficie d'un entretien avec son responsable hiérarchique pour faire le point sur sa performance, mais aussi sur ses besoins de formation et ses souhaits d'évolution. En effet, le manager et son collaborateur définissent les actions à mener pour l'acquisition ou le développement des compétences.

Les actions de développement peuvent prendre plusieurs formes et ne se résument pas à la formation : il peut être décidé de donner la responsabilité d'un projet, ou encore de travailler avec une personne plus expérimentée pour partager le savoir-faire.

Quant aux souhaits d'évolution, chaque collaborateur peut les remonter en précisant les domaines et les localisations qui l'intéressent. Il peut également demander à bénéficier d'un entretien avec le département Ressources Humaines pour préparer son projet.

Par ailleurs, le Groupe LISI favorise la mobilité interne pour permettre à tout collaborateur qui le souhaite d'évoluer dans le Groupe. La bourse à l'emploi accessible à tout salarié permet de mettre en lumière les postes ouverts.

2.5.2.3 – La revue des talents, sécuriser les organisations et préparer l'avenir

Le processus de « *people review* » est organisée chaque année. Il se décline au sein des divisions (LISI AUTOMOTIVE et LISI AEROSPACE) et également au sein de LISI SA avec une revue des organisations jusqu'aux Directeurs de site.

L'objectif des « *people review* » est de s'assurer de la solidité de l'organisation en termes de potentiels, compétences et successeurs et de préparer les mobilités à venir.

2.6 Organisation apprenante

2.6.1 La stratégie de formation

Pour répondre aux besoins des clients et à l'évolution des marchés, le Groupe LISI a mis en place une politique de formation structurée afin de développer l'employabilité des

salariés. Ils bénéficient ainsi de constantes opportunités de développement de compétences ainsi que de multiples perspectives d'évolution.

2.6.2 Accompagner le développement et l'employabilité de nos salariés

LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quels que soient son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière, aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers. En 2022, 154 691

heures de formation ont été dispensées (167 829 en 2021). Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2022 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de plus de 5,3 M€ (5,0 M€ en 2021).

Formation	2018	2019	2020	2021	2022
Nb d'heures de formation	222 129	179 165	100 424	167 829	154 691
Nb d'heures par salarié formé			14	23	16
Nb de salarié formé			7 173	7 297	9 668
Nb d'heures par Inscrit	18	16	10	18	16
Nb d'Inscrits	12 131	11 171	9 676	9 480	9 676

Depuis plusieurs années, la division LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques : frappe à froid, traitement thermique, usinage, roulage, laminage, contrôle automatique, presses, taraudage, tréfilage.

En 2022, 852 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 14 collaborateurs ont obtenu un CQPM/CQPI :

- 4 frappeurs (2 à Delle et 2 à Mélisey) ont obtenu le **CQPM « Régleur de machine de frappe à froid »**.

- 8 opérateurs (2 à Delle – parcours professionnel du rouleur, 2 à Grandvillars – parcours professionnel du tréfileur et 4 à Mélisey – parcours professionnel Tri / Conditionnement) ont obtenu le **CQPM « Equipier autonome de production industrielle »**.
- 2 usineurs de Melisey ont obtenu le **CQPM « Opérateur – Régleur sur machine-outil à commande numérique par enlèvement de matière »**.

Les formations « *Cross training* » (formations au poste de travail) continuent à se déployer dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, États-Unis et Canada) pour toutes les divisions.

La digitalisation de l'offre de formation

Le Groupe a poursuivi en 2022 l'adaptation et la diversification de son offre de formation, en faveur d'un essor maîtrisé des formations en e-learning et en distanciel. Le digital learning permet de renforcer l'autonomie des salariés et de s'adapter plus facilement à leur emploi du temps. Ainsi, par exemple, au sein de la division LISI AUTOMOTIVE, dans le cadre de la certification

TISAX (*Trusted Information Security Assessment eXchange*), tous les collaborateurs ont suivi une formation e-learning, afin de les sensibiliser à la sécurité de l'information. Autre exemple : en France, toutes les personnes impliquées dans le process de recrutement (fonctions RH, managers) ont suivi la formation en ligne « Recruter sans discriminer ».

2.6.3 Dispositif de formation

2.6.3.1 – LISI Knowledge Institute (LKI)



Le Groupe LISI dispose de sa propre université d'entreprise (LKI) et a inauguré en 2021 un espace moderne d'enseignement de plus de 600 m². Cet espace est situé à Grandvillars, en France, dans les locaux du siège du Groupe. Il est composé de 3 salles de formation, d'un amphithéâtre pouvant accueillir une trentaine de personnes et d'un show-room présentant les pièces majeures fabriquées par les divisions.

LKI s'affirme comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés. C'est également un outil majeur de rétention et de fidélisation des talents à fort potentiel. Les objectifs de LKI sont les suivants :

- proposer des programmes de formation sur mesure dans les domaines suivants : Technique/ Métiers, Développement personnel, Management & Leadership, pour maintenir et développer les compétences et accompagner le changement,
- partager une vision globale et une culture managériale commune,
- échanger les expériences et les bonnes pratiques de manière transversale : multi-sites, multi-pays, multi-métiers, multi-divisions.

Chiffres clefs 2022 :

- 593 stagiaires (704 en 2021, 112 en 2020, 651 en 2019),
- 89 sessions (89 sessions en 2021, 18 en 2020, 98 en 2019),
- 10 170 heures de formations (10 700 en 2021, 1 026 en 2020, 10 900 en 2019).

Un comité spécifique dédié à LKI se réunit régulièrement pour statuer sur les priorités de développement de l'université. Il est composé de la responsable Formation Groupe, des représentants Formation de chaque division ainsi que des DRH des divisions.

En 2022, 6 réunions ont eu lieu pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- Mise à disposition pour tous les RH et managers d'un e-learning « Recruter sans discriminer »,
- Traduction en anglais de nos e-learning internes,
- Changement d'organisme pour certaines formations afin de répondre aux besoins de nos clients internes en termes de coûts et d'organisation.

Un cycle spécifique pour les directeurs d'usine a été mis en œuvre pour la première fois en 2022. Il permet aux directeurs de site de se retrouver sur les thématiques de digitalisation, de *media training* mais aussi des thématiques à la carte : leadership, relations sociales, négociation, approfondissement du LISI System.

Par ailleurs, l'offre de formation a été étoffée pour répondre aux besoins des sites :

- Formation Office 365 : « Collaborer efficacement avec Teams » et « Concepteur et animateur de site Sharepoint »,
- Recruter sans discriminer (session en présentiel),
- Gérer ses risques professionnels : Accident du travail / Maladies professionnelles,
- Réorientation de nos formations internes LEAP : mise à jour des programmes et création de formations spécifiques en lien avec le niveau de responsabilité.

2.6.3.2 – Les autres écoles de formation internes

Conscient des spécificités de ses métiers, le Groupe LISI encourage les sites à développer leur propre école de formation.

En 2021, le site de Parthenay (France) a ouvert dans ses murs une école de formation pour le CQP Opérateurs réglEUR avec 175 heures de formation pour les fondamentaux de l'usinage.

Le site d'Heidelberg (Allemagne) a également son école de formation.

Par ailleurs le site de Mélisey (France) a participé à l'équipe projet pour la création d'une école de production sur Belfort qui verra le jour en 2023.

2.6.3.3 – Le réseau des Experts

Depuis 2019, LISI a lancé la constitution d'un réseau d'expertise interne pour les collaborateurs des filières R&D, scientifiques et techniques. Ce réseau a été nommé Expert Network. Il vise à faciliter la collaboration entre spécialistes de manière transverse au sein des trois divisions du Groupe. Le processus d'identification et d'évaluation a

permis de nommer en 2021 plus de 150 salariés Experts, ou Senior Experts et plus d'une vingtaine en 2022. En 2022 également, les communautés d'expertises se sont structurées pour partager et développer les compétences et activités.

2.7 Dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, lors des Comités Sociaux et

Economiques (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

68 accords ont été signés en 2022 sur les thématiques suivantes :

Nb d'accords signés	2022
Activité Partielle de Longue Durée	3
Congés payés	2
Don de jours de repos	2
Égalité Hommes-Femmes	2
Elections professionnelles	1
Frais de santé et Prévoyance	1
Intéressement	9
Journée solidarité	1
Modification de la classification	1
Négociation des salaires	27
Organisation de travail	6
Primes	6
Télétravail	4
Tenue de sécurité	1
Valorisation de compétences	2
TOTAL	68

Informer des résultats et des projets de l'entreprise, créer des moments d'échanges font partie des actions que le Groupe LISI souhaite développer pour améliorer la satisfaction de ses collaborateurs.

Les orientations et stratégies de chaque division sont partagées avec les collaborateurs lors des réunions de site. Elles sont également présentées lors de webinars avec les managers du Groupe comme le Webinar LISI SYSTEM annuel.

2.8 Rémunérations

Au sein du Groupe LISI, la rémunération est corrélée aux performances de l'entreprise et aux réalisations collectives et individuelles.

Le système de rémunération intègre l'ensemble des éléments financiers et des avantages dont peut bénéficier

chaque collaborateur. Il est conçu pour concilier la reconnaissance de la performance individuelle et la recherche d'une équité interne tout en prenant en compte l'environnement économique local.

2.8.1 Critères de développement durable dans les rémunérations variables

Ainsi que précisé dans le chapitre Gouvernance de la RSE, des critères de développement durable sont intégrés aux rémunérations variables court terme et long terme.

2.8.2 Plan d'actionnariat salarié

En France, les salariés bénéficient de différents dispositifs qui permettent de les associer à la performance de l'entreprise :

- Un Plan d'Épargne Group (PEG),
- Un PERCO Groupe,
- Une retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

Le plan d'épargne groupe (PEG) est devenu depuis 2019 le dispositif majeur d'épargne pour toutes les sociétés françaises du Groupe. Il permet aux salariés de devenir actionnaires par le biais du fonds « LISI en action ». Ce plan est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 54 % des salariés français sont actionnaires de LISI en 2022 (57 % en 2021, 28 % en 2020).

Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006, 2014, et 2018 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€ en 2001, 0,8 M€ en 2004, 1,18 M€ en 2006, 0,9 M€ en 2010, 1,8 M€ en 2014 et 2,8 M€ en 2018. Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions. Les salariés peuvent y verser leur participation, leur intéressement ou effectuer des versements

volontaires. Les avantages consentis aux salariés sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS2.

Au 31 décembre 2022, sur le PEG, le fonds « LISI en action » détient 920 200 titres (870 000 titres en 2021, 842 000 en 2020) et compte 2 690 porteurs de parts (2 820 en 2021, 2 739 en 2020). Le pourcentage de capital ainsi détenu par les salariés du Groupe est de 1,7 % (1,61 % en 2021, 1,56 % en 2020)

Un PERCO Groupe a été mis en place depuis 2019 pour permettre aux salariés qui le souhaitent de préparer leur retraite. Un abondement est proposé sur le versement de jours de repos non pris.

La retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 ») consiste à ce que l'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

2.8.3 Plan d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, des actions de la Société LISI dans le cadre de leur départ.

Les impacts financiers de ces plans sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Plan de 2020 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 décembre 2020, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 1 500 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe.

Plan de 2022 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 décembre 2022, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2022, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 6 900 actions de la Société LISI attribuées à Monsieur Jean-Philippe Kohler (cf. chapitre 6).

2.8.4 Plans d'actions sous conditions de performance

Les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un **programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance** de l'entreprise à moyen terme. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer à la création de valeur de l'entreprise sur plusieurs années.

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du Groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du Groupe LISI tel que défini au paragraphe 3.2 « Règles et méthodes comptables – Indicateurs » du chapitre 2 – « États financiers consolidés ».

À compter du plan de 2020, des critères qualitatifs RSE ont également été intégrés comme critères de performance.

Les impacts financiers de ces plans sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Plan de 2020 :

Le 9 décembre 2020, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances au 31 décembre 2022 des critères :

- L'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 800 M€. Si l'ANR se situe entre 800 M€ et 900 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 450 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 980 M€ les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de baisse de consommation d'énergie, de TF1 et d'indice de non-conformité machines majeures mais également de taux de participation aux enquêtes QVT du Groupe LISI.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 194 770 actions et concerne 205 collaborateurs en France et à l'étranger.

Le Conseil d'Administration de LISI qui s'est réuni le 23 février 2023 a arrêté les résultats financiers du groupe LISI et de ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, le taux de critère de performance du plan 20C22 atteint pour le Groupe LISI s'élève à 59 %.

Plan de 2021 :

Le 8 décembre 2021, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances au 31 décembre 2023 des critères :

- L'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 900 M€. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 000 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 000 M€ et 1 745 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 756 M€ les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de baisse de consommation d'énergie, de TF1 et de pourcentage de femmes au Leadership Board élargi.
- Condition de présence à l'effectif à la date du Conseil d'Administration de février 2024.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 197 060 actions et concerne 216 collaborateurs en France et à l'étranger,

Plan de 2022 :

Le 8 décembre 2022, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2022, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances au 31 décembre 2024 des critères :

- EBIT au moins égal à 5 % du chiffre d'affaires. Si l'EBIT se situe entre 5 % et 7,49 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'EBIT est supérieur ou égal à 7,5 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.

- FCF au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires. Si le FCF se situe entre 1 % et 2,29 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 2,3 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Résultat net au moins égal à 2,5 % du chiffre d'affaires. Si le résultat net se situe entre 2,5 % et 4,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 5,0 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de pourcentage d'énergie économisée par rapport à l'année 2023 par les projets RSE spécifiquement déployés, de TF1 et de pourcentage de femmes parmi les cadres.
- Critère de performance boursier sur la base de la moyenne des soixante dernières cotations de ainsi qu'une moyenne annuelle (la plus haute des 2 valorisations sera prise en compte). Un cours cible est défini : les actions seront attribuées totalement ou partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. En dessous d'un certain seuil, l'attribution pourra être nulle.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 189 560 actions et concerne 216 collaborateurs en France et à l'étranger,

Plan de fidélisation 2020 :

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 40 collaborateurs du Groupe. Le 9 décembre 2020, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé la mise en place de ce plan dans les conditions d'attribution définies comme suit :

- Être à l'effectif jusqu'au Conseil d'Administration de février 2026,
- Condition de performance : ce plan étant structuré pour aligner les intérêts des bénéficiaires avec ceux du Groupe et de ses actionnaires, l'attribution d'actions sera corrélée à la hausse du cours de bourse de LISI constatée en 2025 avec un cours cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 248 000 actions et concerne des collaborateurs en France et à l'étranger.

Les impacts financiers de ce plan sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2022

	Nombre
Options affectées en début de période	621 510
Options attribuées au cours de la période	196 460
Options annulées au cours de la période	(30 850)
Options affectées en fin de période	787 120

Les options échues au cours de la période sont définitivement perdues et ne donneront pas lieu à l'attribution d'actions.

Les options attribuées jusqu'à ce jour et attribuables sur les exercices futurs sont prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance ainsi qu'aux actions gratuites en circulation au 31 décembre 2022 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2022	Durée de vie contractuelle résiduelle
09/12/2020	Néant	178 280	Février 2023
09/12/2020	Néant	800	Février 2023
09/12/2020	Néant	226 000	Février 2026
08/12/2021	Néant	185 580	Février 2024
08/12/2022	Néant	189 560	Février 2025
08/12/2022	Néant	6 900	Février 2025

Plans en cours au 31 décembre 2022

Date Assemblée Générale	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Leadership Board	Dont 10 premiers salariés *	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options annulées Options échues non attribuées	Options restantes au 31/12/2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION										
AUTORISATION DU 26.04.2019										
09.12.2020	G Plan n° 17	194 770	13 800	39 950	12 600	192	CA qui entérine les résultats 2022 (février 2023)	Néant	-6 270	178 280
09.12.2020	G Plan n° 17 bis	1 500	0	0	1 500	1	CA qui entérine les résultats 2022 (février 2023)	Néant	-700	800
09.12.2020	G Plan n° 17 ter	248 000	12 000	97 000	52 000	37	CA qui entérine les résultats 2025 (CA février 2026)	Néant	-12 000	226 000
AUTORISATION DU 26.04.2019										
08.12.2021	G Plan n° 18	197 060	13 800	40 370	13 200	205	CA qui entérine les résultats 2023 (février 2024)	Néant	-11 480	185 580
AUTORISATION DU 28.04.2022										
08.12.2022	G Plan n° 19	189 560	6 900	43 310	15 450	209	CA qui entérine les résultats 2024 (février 2025)	Néant	0	189 560
08.12.2022	G Plan n° 19 bis	6 900	6 900	0	0	1	CA qui entérine les résultats 2024 (février 2025)	Néant	0	6 900

G = gratuite / * hors mandataires sociaux et Leadership Board

2.9 People – Indicateurs de notre performance

 people	Année de référence 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
1. PROTÉGER NOS SALARIÉS				
TF1 (salariés LISI + intérimaires)	9,0	6,9	8,0	7,1
TF1 salariés LISI	8,0	6,9	7,9	6,1
TF1 intérimaires	21,2	6,7	9,4	24,2
TF0 salariés LISI	5,9	5,0	6,0	4,9
TF0 salariés LISI + intérimaires	6,8	5,1	6,1	5,7
TG0 salariés LISI	0,2	0,3	0,3	0,2
TG0 salariés LISI + intérimaires	0,2	0,3	0,3	0,2
Conformité machines				
Nb de machines non conformes présentant des NC niveau 1		4 350	949	0
Effectifs				
Effectif inscrits	11 171	9 676	9 480	9 676
Nb d'embauches	672	822	1 317	2 095
Nb de départs	1 570	1 618	857	1 818
Nb de démissions	691	517	619	849
2. FIDÉLISER NOS TALENTS				
Absentéisme	3,4 %	4,4 %	4,2 %	4,5 %
% de démissions	6,2 %	5,3 %	6,5 %	8,8 %
% de femmes parmi les cadres	24,6 %	30,1 %	27,1 %	28,3 %
Turnover rate	6,2 %	5,3 %	6,5 %	5,8 %
Formation				
% de salariés formés à la Sécurité	nd	nd	nd	nd
Effectif (ETP moyen)	11 171	8 940	8 874	10 086
Formation HSE (en nb d'heure)	47 393	33 848	42 742	49 634

Planet



3 Planet : préserver notre environnement



**Anne-Delphine
BEAULIEU**

Directrice de la RSE et
de la Transformation
digitale

Guidée par notre raison d'être (façonner et partager des liens durables) et par nos valeurs, la stratégie de développement durable de LISI est structurée autour des convictions suivantes :

- Les problématiques environnementales constituent un défi majeur pour l'humanité
- Penser uniquement à court terme nuit aux générations futures et détériore la résilience de notre entreprise
- Le monde est en rupture permanente et nécessite d'être une organisation agile
- La diversité est une force
- Les entreprises doivent avoir un impact positif sur la société et dans les territoires qu'elles occupent.

Entreprise citoyenne et responsable, nous cherchons à contribuer de plus en plus à un monde durable et inclusif. En intégrant le développement durable et l'impact sociétal dans chaque aspect de nos activités, nous créons de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes et assurons une croissance rentable.

Sur le plan environnemental, le groupe s'est engagé sur une trajectoire 2030 de réduction de son empreinte carbone de -30 % et d'augmentation de la part des énergies renouvelables (produites et / ou achetées) dans le mix énergétique à 20 %.

Nos engagements sont de trois ordres :

- **Agir avec détermination pour le climat** en investissant et en développant continuellement des solutions innovantes pour réduire les émissions carbone conformément à notre engagement pour le climat.
- **Utiliser efficacement les ressources** en adoptant un comportement responsable et en utilisant au mieux les technologies digitales pour préserver la planète. Nous agissons sur 3 leviers principaux : *Utiliser moins, Utiliser mieux, Utiliser plus longtemps.*
- **Soutenir les communautés locales** en accompagnant les acteurs locaux, individus ou partenaires dans notre écosystème, et en encourageant les initiatives locales pour faire du développement durable une réalité pour tous.

Ces engagements et progrès en matière de développement durable sont pleinement intégrés dans les processus et organes de gouvernance qui conçoivent et exécutent la stratégie du Groupe en interne et en externe, à tous les niveaux.

planet

3. Préserver notre environnement



6. EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7. ENERGIE PROPRE ET
A COUT ABORDABLE



13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4. Eurer dans nos territoires



11. VILLES ET
COMMUNAUTÉS DURABLES



12. CONSOMMATION ET
PRODUCTION RESPONSABLES



13. MESURES RELATIVES A LA
LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3.1 Convictions, distinctions, faits marquants

Planet – Faits marquants

3

Projets d'énergies
renouvelables lancés

B

CDP Climate.
(D en 2021)

-12 %

D'émissions de gaz à
effet de serre par
rapport à 2019

1

Mise à jour de la procédure CAPEX
pour intégrer l'empreinte carbone

22 %

De Chiffres d'affaires en
plus à iso-consommation
d'énergies

6

Personnes formées à
l'énergie en France
(Prorefei/Inveest)

3

Capex ayant eu un
impact favorable sur
l'environnement

1

Refonte de la Balanced Scorecard
avec de nouveaux KPI sur la RSE

ISO 14001

Obtention de
la certification

2,2 %

Des investissements
dédiés à l'efficacité
énergétique

GOLD

Ecovadis.
(Silver en 2021)



Nous avons rejoint la
Communauté du Coq Vert

Le Groupe LISI est particulièrement fier d'avoir progressé pour atteindre le niveau B dans le CDP Climate et au statut GOLD pour Ecovadis. Ces progressions témoignent de l'amélioration constante de sa gouvernance, de ses engagements et de l'exécution de sa stratégie.

Une reconnaissance a également été obtenue à travers la nomination dans 2 classements :

- 175^{ème} sur 2000 entreprises (et 8^{ème} dans le secteur aéronautique) dans le classement 2022 des entreprises

responsables réalisés par STATISTA et publié dans LE POINT de novembre 2022,

- lauréat du prix Best Managed Company labellisé par le cabinet Deloitte.

Enfin, le Groupe LISI a récemment rejoint la communauté du Coq Vert afin d'ancrer encore plus ses engagements dans la transition climatique et énergétique. Lancée par Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME et le ministère de la Transition écologique, cette Communauté a vocation à favoriser le partage d'expertise entre entrepreneurs engagés.

3.2 Notre politique environnementale

À travers sa politique environnementale, le Groupe LISI affirme sa volonté d'améliorer son empreinte environnementale et de respecter ses obligations et engagements associés à l'environnement.

Cette politique décrit les engagements pris en matière de transition climatique. Les enjeux matériels du Groupe sont les suivants :

- l'efficacité énergétique de ses sites de production et la réduction des consommations d'énergie,
- la réduction de l'empreinte carbone,
- le développement des énergies renouvelables,
- la maîtrise de la dépendance à l'eau
- l'écoresponsabilité de ses process et de ses achats et l'implication de notre chaîne d'approvisionnement dans cette démarche.

En sus des engagements du Groupe, la division LISI AUTOMOTIVE a initié une démarche aboutie appelée « LISI AUTOMOTIVE goes G.R.E.E.N ».

Cette politique amène à proposer une gamme de produits variés et innovants afin de :

- Réduire le poids des produits pour les véhicules et les avions afin d'en améliorer la consommation
- Proposer des solutions spécifiques aux véhicules électriques et nouvelles générations d'avions et de moteurs
- Utiliser moins de matières premières pour la fabrication de ses produits ou des matières premières recyclées
- Proposer des produits nécessitant des opérations de traitement thermique optimisées
- Étudier des solutions de conditionnement réutilisables.

La division LISI AEROSPACE a lancé une démarche RSE structuré dans un grand nombre de sites et dédié des ressources « Responsable RSE » pour mener les actions.

3.2.1 Investissements en faveur de l'environnement

Cette politique se traduit par des investissements et des ressources significatives en matière d'efficacité énergétique.

Division	Investissements engagés énergie – en k€	Total des investissements engagés – en k€	% des investissements engagés
LISI AEROSPACE	1 117	61 183	1,8 %
LISI AUTOMOTIVE	1 362	31 508	4,3 %
LISI MEDICAL	0	21 897	0 %
LISI	2 479	114 587	2,2 %

Note : ces investissements sont identifiés comme aidant le Groupe LISI à améliorer son efficacité énergétique sans lien direct avec les CAPEX du paragraphe relatif à la taxonomie.

Parmi les investissements notables :

- Un projet de panneaux photovoltaïques dans la division LISI AUTOMOTIVE à Fuenlabrada en Espagne (665 k€)
- Un processus de fabrication d'hydrogène à partir d'un électrolyseur dans la division LISI AUTOMOTIVE à Grandvillars (240 k€)
- Des nouveaux compresseurs plus efficaces énergétiquement dans la division LISI AEROSPACE à Bar sur Aube (755 k€)

3.2.2 Formation des équipes & Culture environnementale

Le Groupe LISI a la conviction que c'est grâce à l'engagement et aux compétences de l'ensemble de ses collaborateurs qu'il pourra atteindre ses ambitions en matière de Responsabilité Sociétale & Environnementale et dans la Santé – Sécurité au Travail. Les femmes et les hommes de LISI sont les principaux ambassadeurs de cette démarche.

Le Département RSE du Groupe a aussi saisi un grand nombre d'opportunités pour former / sensibiliser les différents niveaux de direction de l'entreprise : le *Leadership Board*, les directeurs d'usine à travers leur parcours commun au sein de LKI et l'ensemble des comités de direction des usines qu'il a visités au cours de cette année.

Chaque nouveau directeur d'usine bénéficie dans les trois mois de sa prise de poste d'un entretien individuel avec la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale & Transformation Digitale. Lors de cet entretien, la démarche RSE et les objectifs stratégiques sont commentés.

D'une manière plus générale, des formations sont régulièrement dispensées :

- En 2022, 49 634 heures ont été consacrées à des formations dans le domaine RSE/HSE.
 - La Fresque du Climat est également un outil régulièrement utilisé par nos entités françaises pour accroître la culture environnementale. Par exemple, en 2022, le Business Group Composants de Structure a réalisé au sein de ses équipes des fresques du climat.
- C'est aussi à travers un grand nombre d'événements, d'initiatives globales et locales que nous renforçons notre culture environnementale. Les sites du groupe sont encouragés à développer des initiatives de promotion de cette culture.
- Par exemple en 2022,
- le site de LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING situé à Ayguemorte-les-Graves a participé à la nouvelle édition du challenge « Mai à Vélo » avec Géovélo. Mai à Vélo est l'occasion pour les associations, collectivités, établissements scolaires, entreprises et autres établissements français, de se défier au cours d'un challenge d'activité à vélo, local, national. Le challenge a pour objectif de faire parcourir à sa communauté le plus de kilomètres à vélo au cours du mois de mai. Tous les kilomètres enregistrés avec l'application Géovélo sont pris en compte, et des classements locaux et nationaux sont établis selon le type d'entité, leur taille, et la zone géographique d'activité.
 - Certains sites comme LISI AEROSPACE St Ouen l'Aumône et LISI MEDICAL Neyron ont installé des ruches pour préserver les abeilles et la biodiversité. Ils produisent leur propre miel.

3.3 Notre stratégie de transition climat

3.3.1 Trajectoire Climat



GRI 302 ; GRI 305

Du fait de ses activités industrielles et de l'historique de ses activités, le Groupe LISI a un impact sur l'environnement, notamment à travers sa consommation de matière première, d'énergie, d'eau et ses rejets aqueux, ou atmosphériques. Entreprise responsable, le Groupe LISI met tout en œuvre afin de limiter ses impacts à travers un système de management environnemental basé sur la norme ISO 14001.

Les produits réalisés par le Groupe LISI ne s'adressent pas au consommateur final. Néanmoins, ceux-ci contribuent à diminuer l'impact sur le changement climatique à travers leur utilisation chez les clients. Les pièces de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont utilisées dans les moyens de transport. LISI travaille en collaboration étroite avec ses clients (Stellantis, Renault, Volkswagen, ZF, Airbus, Boeing, Safran, GE, Pratt & Wittney, ...), dans le but d'alléger ses pièces (et donc la consommation des avions et voitures). Cet allègement, en complément d'autres solutions innovantes apportées par LISI, permet de baisser la consommation en carburant et donc diminuer l'impact sur le changement climatique.

Le Groupe LISI s'est engagé dans une trajectoire climat visant la diminution de 30 % de ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2 + 3 partiel) d'ici 2030 par rapport à l'année 2019. Cette trajectoire a été construite de

manière cohérente avec le scénario WB2C (*Well Below 2 Degree scenario*) de l'outil du SBTi version 1.2.1, même si la validation par le SBTi n'a pas été demandée.

Des modifications de méthodologie ont été faites par le SBTi en 2022. Ainsi, en 2023, LISI envisage de retravailler sa trajectoire en les prenant en compte.

Définitions :

SCOPE 1 : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par LISI.

SCOPE 2 : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de LISI.

SCOPE 3 : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions. Scope 3 partiel = émissions associées aux matières premières et aux transports

3.3.2 Risque de transition Climat

Le groupe LISI a intégré le risque de transition climatique dans sa cartographie des risques.

Gouvernance

En 2022, le Comité Exécutif suivait les objectifs environnementaux a minima une fois par trimestre. Il s'agissait principalement de la consommation d'énergie et du déploiement des projets d'énergies renouvelables.

À compter de l'année 2023, la fréquence sera mensuelle. Les indicateurs suivis seront enrichis et concerneront principalement l'efficacité énergétique, la réduction de la dépendance à l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'évaluation RSE de nos fournisseurs clés.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé des progrès réalisés en matière de transition climat. Les sujets abordés concernent l'adaptation du marché aux changements climatiques comme la stratégie de décarbonation.

En 2022, un Groupe de Travail Carbone a été initié afin de déployer la stratégie Carbone :

- Définition des indicateurs de pilotage opérationnel
- Accès facilité à des données carbone, au plus proche des données physiques et de la période de consommation.
- Amélioration de la qualité de la donnée
- Détermination et adaptation des outils de suivi de ces indicateurs
- Suivi et adaptation du Bilan Carbone
- Suivi de l'avancement des plans d'actions de décarbonation (énergies renouvelables, plans de sobriété, ...)
- Recherche d'une solution digitale de pilotage à la fois des indicateurs, du Bilan Carbone, mais également des projets de décarbonation.

Stratégie du risque de transition climat

Les risques associés à la transition climatique sont suivis au plus haut niveau de l'organisation, comme tous les autres risques de l'entreprise. Le risque « transition climat » a été introduit dans la cartographie des risques en 2019/2020.

LISI a procédé à une évaluation plus exhaustive de transition climat en 2022, en appliquant la méthodologie du *Carbon Disclosure Project* (CDP). Pour chaque risque et chaque opportunité, différents critères ont été évalués et chiffrés, parmi lesquels : fréquence, gravité, impact financier potentiel, coût estimé de la maîtrise du risque.

Une liste exhaustive des risques et opportunités a été établie et les risques les plus significatifs ont été publiés dans la réponse au questionnaire du CDP.

Les catégories de risques qui ont été considérées sont les suivantes :

- Réglementation existante et à venir
- Technologie
- Evolution du marché
- Réputation / image
- Physique (ponctuel ou chronique), associés aux phénomènes climatiques extrêmes

Quelques exemples de risques identifiés :

- l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes,
- la réglementation taxonomie émergente,
- l'augmentation des primes d'assurance,
- la demande croissante des clients de pièces moins émissives en gaz à effet de serre.

Les catégories des opportunités qui ont été considérées sont les suivantes :

- Efficacité des ressources
- Source d'énergie
- Produits et services
- Marchés
- Résilience

Quelques exemples d'opportunités identifiées :

- L'accès facilité aux énergies renouvelables
- Des retours sur investissement réduits pour les projets de sobriété énergétique
- Le développement de nouvelles pièces pour les nouveaux marchés des clients (véhicules électriques, avions bas carbone, ...)

Indicateurs et Objectifs

L'ambition de réduction d'empreinte carbone de -30 % (scopes 1 + 2 + 3 partiel) à l'horizon 2030 a été lancée en 2018. Les politiques de rémunération variables des cadres concernés refléteront ces objectifs dès 2023.

L'année de référence est l'année 2019.

3.3.3 Taxonomie

3.3.3.1 – Nos enjeux au regard de la Taxonomie

Lors du précédent exercice, le groupe LISI, comme les autres sous-traitants automobiles, considéraient que l'acte délégué (EU Taxonomy Climate Delegated Act) ne traitait pas explicitement des composants pour les véhicules bas carbone.

En 2021, de ce fait, la position prise consistait à considérer qu'une part du chiffre d'affaires généré par la division LISI AUTOMOTIVE relevait principalement de la catégorie 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport ». En effet, LISI et ses confrères, notamment la PFA et la CLEPA, estimaient que les pièces fabriquées étaient des éléments des véhicules bas carbone (véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables).

En 2022, l'Union Européenne, *via* la FAQ du 2 février 2022, a rejeté cette position. Ainsi, pour l'exercice 2022, le Groupe LISI a analysé ses activités pouvant relever de la taxonomie.

Aucun chiffre d'affaires, ni OPEX n'a pu être identifié comme relevant des catégories 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport » ou 3.6 « Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone ». Les CAPEX relevant d'une ou plusieurs catégories de la taxonomie sont cités et expliqués ci-après dans le paragraphe dédié.

Trajectoire climat :
-30 % d'émissions GES en 2030
par rapport à 2019

3.3.3.2 – Note sur le règlement Taxonomie et éligibilité des produits

Application de la réglementation « Taxonomie » de l'EU *Taxonomy Climate Delegated Act*

En application du règlement 2080/852 du 18 juin 2020 (dit "règlement taxonomie") et du règlement délégué climat du 4 juin 2021, le Groupe LISI est tenu de publier, au titre de l'exercice 2022, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de certaines dépenses opérationnelles résultant des activités économiques considérées éligibles au titre des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément à la définition de l'acte délégué du 6 juillet 2021 et de ses annexes complétant le règlement taxonomie. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles, afin d'en assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes annuels. Elles sont présentées après élimination des opérations réciproques et

couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe (excluant les sociétés consolidées par mise en équivalence)

LISI a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités et lignes de produits au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse, menée conjointement par la Direction RSE, la Direction financière, la Direction des opérations, la Direction stratégie et innovation, les Directions industrielles des Business Groups, et des experts métiers, a permis d'estimer les activités alignées de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Pour être alignée, une activité doit respecter les critères de contribution substantielle d'un des objectifs de l'acte délégué du 6 juillet 2021, respecter les critères « ne pas causer de préjudice important » (ci-après), respecter les garanties minimales (ci-dessous).

Concernant les critères « Ne pas causer de préjudice important » :

▪ Adaptation changement climatique

Dans un premier temps, une analyse interne a été réalisée afin d'identifier les risques climatiques chroniques et aigus sur les sites de la division LISI AUTOMOTIVE, prenant en compte le scénario RCP 8.5 du GIEC. Les conclusions sont les suivantes :

- 4 sites ont été identifiés comme étant en zone de stress hydrique avec un impact potentiel. Néanmoins, l'impact potentiel serait une réduction temporaire d'activité (un arrêt sur une courte période dans le pire des cas). Ces sites doivent mettre en œuvre un plan d'action de maîtrise de leur consommation d'eau.
- 1 site est situé au milieu d'une forêt. Il n'a jamais été recensé de feux de forêt dans cette zone. Néanmoins, le risque n'étant pas nul, une analyse plus fine de l'exposition doit être menée.

Les autres éléments relatifs à l'adaptation au changement climatique de l'annexe A de l'acte délégué ont été également passés en revue sans identifier d'impact majeur pour cette activité.

▪ Ressources hydriques et marines :

L'ensemble des sites de la division LISI AUTOMOTIVE est certifié ISO 14001. Ainsi, l'Analyse Environnementale réalisée par chaque site doit inclure la sensibilité du milieu et l'impact environnemental sur celui-ci.

Les sites doivent également réaliser une analyse de conformité réglementaire laquelle n'a pas montré de violation de la réglementation relative aux rejets d'eau. Les rejets aqueux générés par les opérations sont analysés conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'écart, une analyse des causes est réalisée et

des actions mises en œuvre pour revenir aux niveaux définis par les autorités. En 2022, les autorités n'ont relevé aucune infraction en la matière.

▪ Transition vers une économie circulaire :

Les éléments fabriqués par la division LISI AUTOMOTIVE sont soit en métal soit en plastique. Ainsi :

- Concernant la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires : La matière première concernée favorise l'utilisation de matériau recyclé. Les fournisseurs de LISI AUTOMOTIVE sont encouragés à utiliser le maximum de matière recyclée. Concernant les pièces en plastique les chutes sont récupérées, broyées et réinjectées dans le circuit de matière première des sites concernés (dans la proportion permettant la tenue des caractéristiques mécaniques requises par les clients)
- Concernant la conception de produits manufacturés durables, recyclables, faciles à désassembler et adaptables : LISI AUTOMOTIVE propose à ses clients des produits correspondant à leur besoin. Dans la stricte application de la loi VHU, et dans le respect des cahiers des charges des clients, les pièces LISI AUTOMOTIVE sont :
 - Durables : respect des caractéristiques techniques de résistance définies par les clients
 - Recyclables : pièces en métal et en plastique reconnues comme matériaux recyclables et sans revêtement qui entraverait leur recyclabilité
 - Faciles à désassembler et adaptables : dans le respect des normes techniques de résistance définies par les clients.

- Concernant la gestion des déchets et la priorité au recyclage : les pièces manufacturées par LISI AUTOMOTIVE sont réalisées via les procédés suivants :
 - Principalement des procédés de déformation du métal comme la frappe à froid et le roulage. Ces process sont reconnus pour générer très peu de déchets
 - L'injection plastique : les chutes de plastique (carottes) sont optimisées et réduites à leur maximum. Celles-ci sont broyées et réinjectées dans le circuit de matière première.
 - La découpe métal : la découpe dans du feuillard métallique est optimisée pour minimiser les chutes. Celles-ci sont triées et envoyées en filière recyclage en vue d'une valorisation matière.
 - L'usinage : les copeaux récupérés sont triés et envoyés en filière recyclage en vue d'une valorisation matière.

LISI AUTOMOTIVE affiche un taux de valorisation des déchets de 91,3 % en 2022.

- **Prévention et contrôle de la pollution :**

LISI AUTOMOTIVE identifie toutes les substances qu'elle met sur le marché. Les produits manufacturés sont déclarés dans la plateforme IMDS (International Material Data System) . Il s'agit d'un Système International de collecte de Données Matières de la filière automobile dans le cadre des réglementations sur les Véhicules

Hors d'Usage (VHU) et de REACH. Le système IMDS est basé sur des listes de substances interdites ou soumises à déclaration selon les taux dans lesquels ces matières sont présentes dans les composants ou matériaux. Ces substances interdites sont regroupées dans une liste commune appelée GADSL (Global Automotive Declarable Substance List). Ces listes évoluent constamment en fonction de la réglementation.

- **Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes :**

Le Groupe LISI s'assure de l'absence d'impact sur la biodiversité et les écosystèmes de ses sites et de ses produits.

En effet, les sites certifiés ISO 14001 doivent prendre en compte la sensibilité du milieu dans l'évaluation des impacts environnementaux de leurs activités et de leurs produits. Cela comprend la biodiversité et les écosystèmes.

De plus, les sites de la division LISI AUTOMOTIVE sont situés pour la plupart en zones industrielles aménagées ou en zone urbaine. Leur activité est donc limitée au regard du milieu environnant. Les sites les plus importants, donc potentiellement les plus impactants, sont soumis à autorisation administrative. En France comme dans la plupart des pays, une étude d'impact est nécessaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter. La réglementation demande alors que l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes soit évaluée.

Concernant les critères « Garanties Minimales » :

Le travail est décent et les niveaux de vie sont adéquats et respectent le bien être des utilisateurs. Pour toute explication se référer à la DPEF volet « People », ainsi qu'au chapitre sur le devoir de vigilance en ce qui concerne

l'éthique des affaires, la lutte anticorruption et le respect des lois fiscales.

Ci-dessous figurent les tableaux imposés par l'annexe II du règlement taxonomie.

Chiffre d'affaires

	Codes (2)	Absolute turnover (3)	Proportion of turnover (4)	Substantial contribution criteria						DNSH criteria						Taxonomy aligned proportion of turnover, year N (18)	Taxonomy aligned proportion of turnover, year N-1 (19)	Category (enabling activity) (20)	Category (transitional activity) (21)	
				Climate change mitigation (5)	Climate change adaptation (6)	Water and marine resources (7)	Circular economy (8)	Pollution (9)	Biodiversity and ecosystems (10)	Climate change mitigation (11)	Climate change adaptation (12)	Water and marine resources (13)	Circular economy (14)	Pollution (15)	Biodiversity and ecosystems (16)					Minimum safeguards (17)
Economic activities		k€	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	E/T	

A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES

A.1. Taxonomy aligned

None		-																		
None		-																		
Turnover of taxonomy aligned activities (A.1.)		-	0%																	

A.2. Taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities

Activity 1*		-																		
Activity 3		-																		
Turnover of taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities (A.2.)		-																		
TOTAL A (A.1. + A.2.)		-																		

B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES

Turnover of taxonomy non eligible activities (B)		1 425 200	0%																	
TOTAL A + B		1 425 200	0%																	

* Note: Activity 1 is Taxonomy-eligible in its entirety. However, only a proportion of it is Taxonomy-aligned. Therefore, Activity 1 may be reported under both A1 and A2. However, only the proportion reported under A1 may be counted as Taxonomy-aligned in the turnover KPI of the non-financial undertaking.

** Note: Column 21 should be filled in for transitional activities contributing to the climate change mitigation.

CAPEX

Codes (2)	Absolute CapEx (3)	Part of the Capex (4)	Substantial contribution criteria							DNSH criteria							Share of revenue aligned with taxonomy, year N (18)	Share of revenue aligned with taxonomy, year N+1 (19)	Category (enabling activity) (20)	Category (transitional activity) (21)
			Climate change mitigation (5)	Climate change adaptation (6)	Water and marine resources (7)	Circular economy (8)	Pollution (9)	Biodiversity and ecosystems (10)	Climate change mitigation (11)	Climate change adaptation (12)	Water and marine resources (13)	Circular economy (14)	Pollution (15)	Biodiversity and ecosystems (16)	Minimum safeguards (17)					
Economic activities	k€	%	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	E/T	

A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES

A.1. Taxonomy aligned

Fabrication d'hydrogène	3.1	240	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0	E
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	220	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0	E
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	7.5	100	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0	E
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	665	1%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1%	0	E
Capex of taxonomy aligned activities (A.1.)		1 225	1%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1%	0	E

A.2. Taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities

None			0%																	
None			0%																	
Capex of taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities (A.2.)		0	0%																	
TOTAL A (A.1. + A.2.)		1 225	1%															1%	0	

B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES

Capex of taxonomy non eligible activities (B)		113 362	99%
TOTAL A + B		114 587	100%

OPEX

Codes (2)	Absolute OpEx (3)	Part of the OpEx (4)	Substantial contribution criteria							DNSH criteria										
			Climate change mitigation (5)	Climate change adaptation (6)	Water and marine resources (7)	Circular economy (8)	Pollution (9)	Biodiversity and ecosystems (10)	Climate change mitigation (11)	Climate change adaptation (12)	Water and marine resources (13)	Circular economy (14)	Pollution (15)	Biodiversity and ecosystems (16)	Minimum safeguards (17)	Share of revenue aligned with taxonomy, year N (18)	Share of revenue aligned with taxonomy, year N-1 (19)	Category (enabling activity) (20)	Category (transitional activity) (21)	
Economic activities	k€	%	%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	%	E/T	

A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES

A.1. Taxonomy aligned

None	0	0 %																			
None	0	0 %																			
Opex of taxonomy aligned activities (A.1.)	0	0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %	0			

A.2. Taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities

None	0	0 %																		
None	0	0 %																		
Opex of taxonomy eligible but not taxonomy aligned activities (A.2.)	0	0 %																		
TOTAL A (A.1. + A.2.)	0	0 %															0 %	0		

B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES

Opex of taxonomy non eligible activities (B)	764 995	100 %
TOTAL A + B	764 995	100 %

3.3.3.3 – Impact de la Taxonomie

En synthèse et pour assurer une continuité vis-à-vis du précédent exercice, le Groupe LISI souhaite présenter les KPIs tels qu'exigés par le règlement taxonomie ainsi que les KPIs volontaires selon les hypothèses de 2021 en considérant que les activités rentrent pleinement dans le périmètre de l'activité 3.3 Fabrication de véhicules bas carbone :

	Publié en 2021	Application règlement taxonomie 2022	Indicateurs volontaires 2022 selon les mêmes hypothèses 2021
Chiffre d'affaires selon catégorie 3.3	62 813 k€ éligible (soit 5,5 % du CA)	0 k€ (0 %)	83 308 k€ alignés (5,8 % du CA)
Chiffre d'affaires selon catégorie 3.6	978 k€ éligibles (soit 0,1 % du CA)	0 k€ (0 %)	0 k€ (0 %)
CAPEX	900 k€ (soit 0,1 % des CAPEX)	1 225 k€ (1 % des CAPEX)	5 299 k€ (4,6 % des CAPEX)
OPEX	nd	0 k€ (0 % des CAPEX)	nd

3.4 Nos impacts directs sur l'environnement

3.4.1 Émissions de gaz à effet de serre et Bilan Carbone



Depuis 2017, le Groupe LISI publie ses émissions de gaz à effet de serre sur le Scope 1 et 2. Depuis cette date, le Groupe ne cesse de progresser et faire évoluer ses systèmes de collecte de données.

- En 2019, ce bilan de Gaz à Effet de Serre a été complété du scope 3 partiel pour les postes « matières premières » et « transport ».
- En 2022, le Groupe LISI a remis à jour ses bilans carbone 2021 et 2022 avec l'assistance de la Start-Up CLIMATE SEED en le complétant de nouveaux postes du scope 3 amont qui couvre maintenant les postes suivants :
 - Achats de biens et services (y compris l'achat de matières premières)
 - Capex & biens d'équipement
 - Transport amont
 - Déchets générés par les opérations
 - Voyages d'affaires
 - Déplacements domicile – travail des employés

Compte tenu de cette progression permanente sur la collecte des données et l'amélioration continue de la qualité de ces données, les comparables historiques ne sont donc pas toujours aisés.

Le Groupe LISI progresse :

- **Sur la collecte des données** : capter davantage de données, notamment avec la mise en place de plateformes de supervision en ligne sur certains postes énergies et de nouveaux capteurs de consommation nous permettant de s'approcher du réel de consommation et d'une vision plus fine des secteurs physiques de collecte.

- **Sur la qualité de données** :

- Données physiques : passer des données monétaires aux données physiques chaque fois que possible
- Facteurs d'émission : passer de Location based au Market based chaque fois que possible
- Facteurs d'émission : meilleure identification des facteurs locaux énergétiques dans les différentes entités, notamment aux États-Unis et en Allemagne.

- **Sur la fréquence des données** : le Groupe LISI est en train de passer le plus grand nombre de données en fréquence mensuelle au lieu de trimestrielle / annuelle jusqu'à présent. En parallèle, il aligne le délai du reporting Extra-Financier sur celui du reporting Financier.

En 2023, le Groupe LISI est en cours de refonte de sa procédure de reporting Extra-Financier avec des avancées importantes

- Qualité des données : poursuite de la mise en place de capteurs IoT dans les sites sur les données physiques de consommation énergétique et eau. Mise en place quelques plateformes de supervision en ligne avec les fournisseurs d'électricité
- Fréquence : passage en mensuel sur la très grande majorité des données
- Délai : alignement du délai de reporting financier et extra-financier
- Procédure : remise à jour du document « Procédure de Reporting Extra-Financier »
- Pilotage : le Groupe LISI sera en capacité de monitorer dans une balance score card une quantité plus grande de données

Note : jusqu'à présent, une partie du scope 3 « Activités liées aux carburants et à l'énergie » était intégrée aux scopes 1 & 2 (parties liées au transport de l'énergie).

3.4.1.1 – Scope 1 : méthodologie

Les données du Scope 1 sont collectées chaque mois. Le Groupe LISI a réussi sur la très grande majorité de son périmètre à passer de la collecte des données monétaires sur factures avec un décalage temporel aux données physiques de consommation au plus proche du réel de la période.

En termes de facteurs d'émission, le Groupe LISI a également progressé avec l'aide des Start-Up CLIMATE SEED et TRAACE sur la compréhension fine. La source de facteurs d'émission sur le scope 1 est l'ADEME pour l'ensemble des sites LISI.

En conséquence, la qualité de ces données est jugée relativement bonne.

3.4.1.2 – Scope 2 : méthodologie

Les données du Scope 2 sont collectées chaque mois.

Les données disponibles pour le calcul du scope 2 sont principalement « *location based* ».

En termes de facteurs d'émissions, les sources sont les suivantes :

- France : l'ADEME

- Allemagne : le fournisseur d'énergie (FORTAS)
- États-Unis : l'agence fédérale de l'environnement (EPA)
- Tous les autres pays : IEA

En conséquence, la qualité des données est jugée relativement bonne.

3.4.1.3 – Scope 3 : méthodologie

En 2022, les données du Scope 3 ont été collectées en majorité de manière trimestrielle ou annuelle.

Les données utilisées sont physiques pour l'achat de matières premières, pour les activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans les scopes 1 et 2) et pour les déchets générés par les opérations.

Les données utilisées sont monétaires pour la plupart des autres postes : autres achats de biens et services, investissements, transport amont.

Pour les déplacements professionnels, les données ont été fournies directement par la centrale de gestion des déplacements (AMEX).

Pour les trajets domicile travail, il s'agit d'une estimation des distances parcourues par les salariés du Groupe.

Des actions sont en cours avec les fournisseurs pour récupérer les données attribuées aux achats de LISI.

Actuellement, les facteurs d'émissions des fournisseurs d'acier de la division LISI AUTOMOTIVE et de Titane de la division LISI AEROSPACE ont été récupérés auprès des fournisseurs.

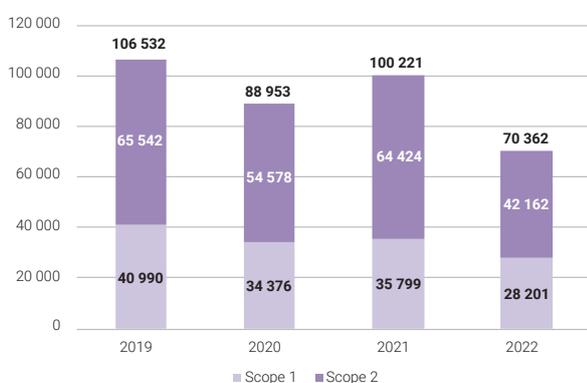
En conséquence, la qualité des données est jugée basse.

3.4.1.4 – Nos émissions en tCO₂

La contribution du Groupe LISI aux émissions de GES est estimée en 2022 à 600 654 tonnes eqCO₂ sur Scope 1 / 2 / 3 amont.

Bilan carbone en tCO ₂	2017	2019	2020	2021	2022	Var vs 2021	Var vs 2019	Proportion	Qualité des données
Scope 1	45 718	40 990	34 376	35 799	28 201	-21 %	-31 %	5 %	Bon
Scope 2	71 711	65 542	54 578	64 424	42 162	-35 %	-36 %	7 %	Bon
Scope 3	398 480	402 790	321 261	226 591	530 291	134 %	32 %	88 %	Bas
Émissions GES / GHG emissions	515 909	509 322	410 214	326 812	600 654	84 %	18 %		
Scope 1 + 2 + 3 partiel - comparable historique	515 909	509 322	410 214	326 812	291 487	-11 %	-43 %		
Scope 3 partiel - comparable historique	398 480	402 790	226 261	226 591	203 906	-10 %	-49 %		

Évolution Scope 1 + 2



Sur le Scope 1 : les émissions ont baissé de manière significative avec variation de périmètre.

- 29 % par rapport à l'année de référence 2019
- 21 % par rapport à l'année précédente 2021

Une partie des gains réalisés en 2022 proviennent des plans de sobriété qui ont été mis en place en France et en Allemagne afin de réduire les consommations énergétiques.

Des exemples de réalisation sont présentés dans le paragraphe dédié à l'énergie.

Sur le Scope 2 : les émissions ont baissé également de manière significative

- 36 % par rapport à l'année de référence 2019
- 35 % par rapport à l'année précédente 2021

Sur le Scope 3 partiel⁽¹⁾ : si le Groupe LISI conservait un périmètre identique de collecte par rapport à l'année 2019, les émissions auraient varié comme suit :

- 49 % par rapport à l'année de référence 2019
- 10 % par rapport à l'année précédente 2021

Sur les 3 Scopes (« Comparable historique » pour les mêmes scopes (Scope 1 + 2 + 3 partiel⁽¹⁾)), les émissions de gaz à effet de serre de 2022 ont baissé de

- 43 % par rapport à notre année de référence 2019
- 11 % par rapport à l'année précédente 2021

Ces émissions s'entendent avec variation de périmètre des entités. Entre 2021 et 2022, se sont rajoutés les sites de la BG Termax, de Livonia, de Garden Grove (B&E) aux États-Unis.

Le détail par poste des émissions de CO₂ est le suivant :

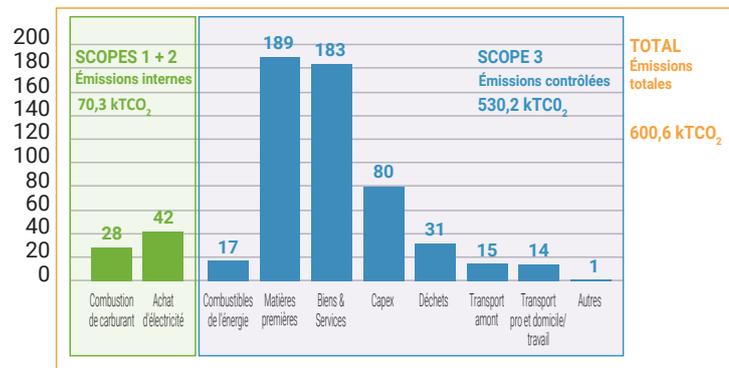
Répartition détaillée par postes des émissions de CO₂

En tonnes équivalent CO₂

Périmètre	Indicateur	2017	2019	2020	2021	2022
Scope 1	GES Gaz Naturel [T CO ₂]	41 502	37 174	31 406	32 590	23 625
	GES Fioul Domestique [T CO ₂]	583	460	210	212	205
	GES GPL [T CO ₂]	1 725	1 206	1 057	1 372	1 090
	GES Véhicules possédés [T CO ₂]	716	621	384	287	304
	GES Véhicules particuliers en leasing [T CO ₂]	2	2	2	2	1 691
	GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [T CO ₂]	1 191	1 527	1 317	1 335	1 286
	Somme GES Scope 1 [T CO₂]	45 718	40 990	34 376	35 799	28 201
Scope 2	GES Electricité [T CO ₂]	71 711	65 542	54 578	64 424	42 015
	GES Réseau de chaleur [T CO ₂]	-	-	-	-	147
	Somme GES Scope 2 [T CO₂]	71 711	65 542	54 578	64 424	42 162
1+2	TOTAL GES SCOPES 1 & 2 [T CO₂]	117 429	106 532	88 954	100 223	70 362
Scope 3 Amont	Achats de biens et services (autres que matières premières) [TCO ₂]					183 201
	Consommation de matières premières [T CO ₂]	385 589	390 912	312 261	216 932	189 054
	Investissements [TCO ₂]					80 212
	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)					Intégrés au Scopes 1 et 2 17 218
	Transport amont [T CO ₂]	12 891	11 878	9 000	9 659	14 852
	Déchets générés par les opérations [TCO ₂]					31 395
	Déplacements professionnels [TCO ₂]					564
	Déplacements domicile-travail [TCO ₂]					13 795
	Actifs en leasing amont [TCO ₂]					-
	Somme GES Scope 3 [T CO₂]	398 480	402 790	321 261	226 591	530 291
TOTAL	TOTAL GES SCOPES 1, 2 & 3 [T CO₂]	515 909	509 322	410 215	326 814	600 654

Répartition des émissions de CO₂ en 2022

En tonnes équivalent CO₂



(1) Scope 3 partiel = Matières premières + transport + Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2).

3.4.2 Consommations d'énergie des sites



Les principales contributions aux émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 & 2 du groupe LISI sont la consommation d'énergies, notamment d'électricité et de gaz naturel. L'énergie est utilisée dans le processus de fabrication et dans le chauffage des locaux.

Le Groupe LISI cherche à réduire sa dépendance énergétique et ses émissions carbone sur les scopes 1 & 2. Ainsi, il agit sur 2 axes :

- l'optimisation de sa consommation d'énergie, via différents moyens :
 - la gestion intelligente des bâtiments, voire leur rénovation,
 - la mise en place de plans de sobriété
 - la récupération et la valorisation de la chaleur fatale des procédés de fabrication
- Le développement des énergies renouvelables, via :
 - La production sur site dans une optique d'autoconsommation : 2 projets ont été lancés en 2022 à Fuenlabrada (Espagne) et Mellrichstadt (Allemagne).

- L'achat d'énergie verte : cette option n'est actuellement pas privilégiée car l'ambition du groupe est de produire sa propre énergie.

S'agissant des processus, le site de Grandvillars Préparation Matière utilise de l'hydrogène pour la protection des bobines d'acier lors du traitement thermique. Jusqu'à présent, l'hydrogène utilisé est de l'hydrogène gris, produit à partir de méthane et donc fortement émetteur de CO₂, par ailleurs celui-ci est acheminé par camion. En 2022, un investissement de 240 k€ a été signé pour la mise en place d'un électrolyseur sur site lequel permettra d'éviter le transport de l'hydrogène par camion. De plus, produit à partir d'électricité, il sera moins émissif en CO₂. Sa mise en place est prévue en 2023.

À 2030, le groupe LISI vise à disposer d'au moins 20 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. De plus, il cherche également à optimiser de 10 % sa consommation d'énergie entre 2019 et 2030.

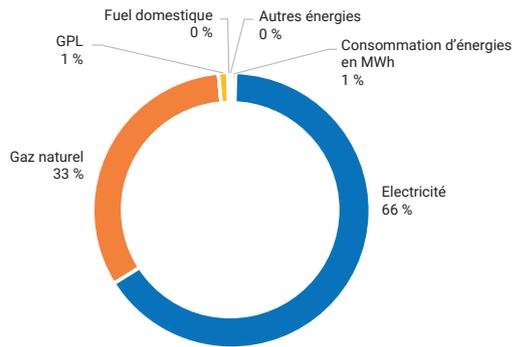
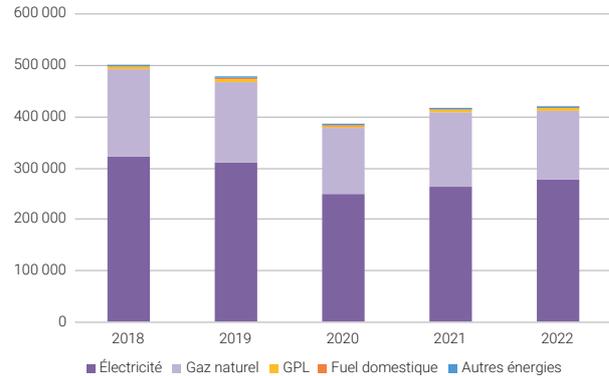
3.4.2.1 – La consommation énergétique du Groupe

En 2022, la consommation totale d'énergie du Groupe LISI s'élève à 418 904 MWh, une consommation équivalente à 2021 (+0,7 %). La croissance du Groupe s'est donc faite à consommation d'énergie égale entre 2021 et 2022, y compris l'augmentation de périmètre avec l'intégration

entière des sites Termax, Livonia et Garden Grove aux États-Unis.

À périmètre constant, soit hors sites Termax, Livonia et Garden Grove aux États-Unis, la consommation totale d'énergie baisse de 1,1 % entre 2021 et 2022.

Consommation d'énergies en MWh	2018	2019	2020	2021	2022	Var vs 2021	Var vs 2019
Electricité	321 135	311 181	248 850	262 895	276 260	5 %	-11 %
Gaz Naturel	171 042	157 679	128 909	146 077	136 262	-7 %	-14 %
GPL	5 941	5 348	4 131	5 044	4 680	-7 %	-12 %
Fuel domestique	1 673	1 417	642	675	753	12 %	-47 %
Autres énergies	560	570	551	1 224	949	-22 %	66 %
TOTAL	500 351	476 195	383 083	415 915	418 904	1 %	-12 %

Consommation d'énergie 2022 en MWh**Évolution de la consommation d'énergie en MWh**

Les 2 principales énergies consommées sont l'électricité (66 %) et le gaz naturel (33 %).

Elles sont principalement utilisées pour :

- le process de fabrication, avec une variabilité liée à la charge des sites de production,
- le chauffage, dont la consommation sera variable en fonction des conditions climatiques.

Les process les plus consommateurs sont le Traitement de Surface et le Traitement Thermique. Des actions locales sont réalisées pour les optimiser. Par exemple, la récupération de chaleur fatale ou l'isolation des fours sont de plus en plus pratiquées.

Jusqu'à présent, le Groupe LISI suivait l'indicateur ratio consommation d'énergie rapporté à la valeur ajoutée. Les aléas récents ont démontré que cet indicateur n'était pas pertinent durant des périodes de crises.

À partir de 2023, le groupe suivra les économies d'énergie réalisées grâce aux projets dédiés à l'efficacité énergétique.

Répartition par pays

Consommation d'énergie (MWh)	2019	2020	2021	2022	Proportion 2022
France	313 426	244 972	268 486	257 801	62 %
États-unis	44 906	41 411	47 092	58 446	14 %
Allemagne	44 330	37 054	38 917	39 143	9 %
Espagne	21 734	17 659	17 573	15 908	4 %
Turquie	11 585	8 508	8 675	11 359	3 %
Canada	9 289	7 833	8 095	8 469	2 %
Royaume-Uni	12 149	8 766	6 870	7 337	2 %
République Tchèque	6 949	5 866	6 272	6 174	1 %
Chine	4 799	4 263	4 905	5 904	1 %
Mexique	4 724	3 927	4 735	3 577	1 %
Pologne	3 159	1 942	3 011	3 361	1 %
Maroc	3 565	1 052	1 285	1 421	0 %
TOTAL	480 615	383 252	415 915	418 904	100 %

Plan d'action n° 1 – encourager les économies d'énergie au niveau des sites

Les sites du Groupe LISI ont déployé de nombreuses actions en vue de réduire les consommations d'énergie.

Dès octobre 2022, LISI a lancé son plan de sobriété qui encourage les sites à mener des actions immédiates de sobriété énergétique, par exemple :

- La baisse de la température de consigne dans les ateliers et les bureaux,
- La nomination d'ambassadeurs de la sobriété,
- Le décalage de la production, si possible, lors des jours de forte tension sur le système électrique,
- Le chargement des chariots élévateurs électriques la nuit, hors périodes de pics de consommation,
- La mise en place de rondes énergétiques,

- La mise en place de chasses aux fuites sur les réseaux d'air comprimé.

Ces actions issues du plan de sobriété s'accompagnent de la sensibilisation du personnel aux petits gestes sur le principe « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

D'autres actions plus moyen ou long terme ont également été lancées :

- Le remplacement des luminaires par des rampes LED (Rugby au Royaume-Uni, St Brieuç),

- La mise en place de capteurs et compteurs connectés et d'une supervision pour mieux piloter la consommation des énergies,
- Le changement de compresseurs (Bar sur Aube, Tanger au Maroc, Villefranche de Rouergue, ...),
- La production d'eau glacée à partir d'échangeurs adiabatiques au propane (St Ouen l'Aumône).

Plan d'action n° 2 – améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des outils de production

Le Groupe LISI travaille également sur l'amélioration de ses bâtiments et process de production afin de les rendre moins énergivores. Voici quelques exemples :

En juillet 2022, le nouveau site de Chaumont a été réceptionné. Le déménagement d'une partie des machines du site voisin de Bologne en Haute Marne est en cours. Ce

projet a été mis en œuvre en prenant en compte dès le début l'efficacité énergétique :

- Récupération de l'énergie des machines pour chauffer le bâtiment sans chauffage supplémentaire,
- Mise en place d'un éclairage LED intelligent et piloté,
- Pilotage intelligent des machines grâce à la récupération des données des machines en temps réel,

Plan d'action n° 3 – développer les énergies renouvelables

En 2022, le Groupe LISI a également lancé ses premiers projets de production d'énergie renouvelable :

- Fuenlabrada (Espagne) : projet de panneaux photovoltaïques visant la production de 1 100 MWh/an
- Mellrichstadt (Allemagne) : projet de panneaux photovoltaïques visant la production de 680 MWh/an
- D'autres projets sont en phase d'étude pour mise en place à moyen et long terme :
 - Turbine hydroélectrique pour alimenter le siège du Groupe et l'usine de Grandvillars (France)

- Modules éoliennes/panneaux photovoltaïques à Chaumont (France)
- Panneaux photovoltaïques sur différents sites en France : Parthenay, St Ouen l'Aumône, Dasle ou à l'étranger : Torrance (États Unis), Tanger (Maroc), Heidelberg (Allemagne), Monterrey (Mexique).

L'objectif premier du Groupe LISI est de produire sa propre énergie renouvelable en autoconsommation.

Plan d'action n° 4 – développer des partenariats pour accélérer la transition énergétique

Le Groupe LISI ne peut agir seul en ce qui concerne la transition écologique. Il développe actuellement des partenariats dans différents domaines dans le but de mieux piloter cette transition et d'être plus efficace. Par exemple :

- EDF plateforme Suivi Conso : accès aux données détaillées pour chaque site français : points 10 minutes, consommation réelle, émissions de gaz à effet de serre réelle, ...
- TRAACE : accès à une plateforme de construction de la trajectoire de décarbonation, l'analyse des évolutions et l'impact de chaque projet sur la trajectoire.
- CLIMATESEED : support à la stratégie de décarbonation et aux réponses aux questionnaires CDP.

D'autres partenariats sont en cours de discussion sur les projets d'énergies renouvelables, sur la mise en place de sous compteurs des utilités avec supervision pour un meilleur pilotage, par exemple avec la plateforme ECO-ADAPT.

Le Groupe LISI a également candidaté à des appels à projets EXPEDITE de l'ADEME.

Il s'agit d'une nouvelle initiative qui est mise en place dans le but de développer et de tester en conditions réelles chez des acteurs industriels. L'ADEME a mandaté quatre bureaux d'études ou consortiums qui travailleront chacun sur une des thématiques suivantes :

- Expérimentation 1 : Définition de trajectoires d'investissements bas carbone d'un groupe industriel multisites ;
- Expérimentation 2 : Étude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel ;
- Expérimentation 3 : Audit d'effacement de la consommation électrique d'un site industriel ;
- Expérimentation 4 : Audit stratégie d'approvisionnement en énergies décarbonées d'un industriel.

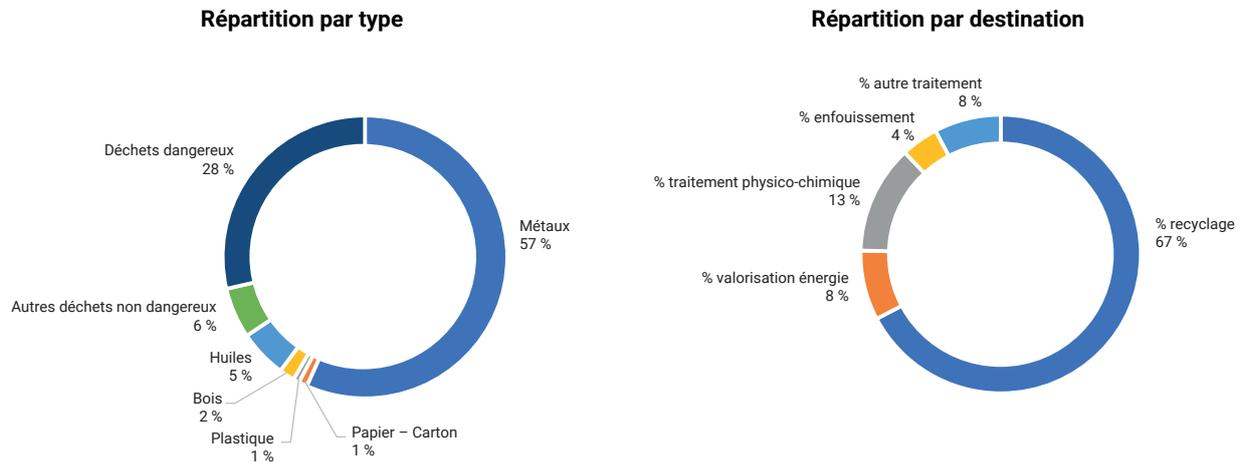
Le Groupe LISI a été retenu pour tester les expérimentations 1 et 2. Ces tests ont démarré en 2022 et se poursuivront en 2023.

3.5 Nos impacts indirects sur l'environnement

3.5.1 Déchets de production

En 2022, le Groupe LISI a généré 38 607 tonnes de déchets. Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (56 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une

revalorisation matière (recyclage). La part de déchets valorisés est de 75 %. Il s'agit d'une valorisation matière (pour 67 % des déchets) et d'une valorisation énergétique (pour 8 % des déchets).



3.5.1.1 – Actions de réduction et valorisation des déchets

Chaque site du Groupe trie ses déchets en fonction des filières de valorisation et de la réglementation locale.

- Déchets métalliques (57 %) : ils sont triés par type de matière (acier, titane, aluminium, ...) dans le but d'optimiser leur recyclage par des partenaires privilégiés.
- Déchets non dangereux (9 %) : les déchets plastiques, bois, papier/carton sont également triés et valorisés selon les filières locales disponibles.

- Déchets dangereux (34 %) : ces déchets sont pour la plupart issus des lignes de traitement de surface en fonction de leur dangerosité, ils peuvent soit faire l'objet d'un traitement physico-chimique, soit être envoyés en tant que déchets ultimes en centre d'enfouissement.

Des actions de sensibilisation au tri des déchets et des audits de respect du tri sont largement menés au sein du groupe. Des audits locaux sont menés afin d'en vérifier l'efficacité.

3.5.2 Ressources en eau

L'eau est essentiellement utilisée pour le refroidissement des processus, pour les lignes de traitement de surface et les besoins sanitaires.

En 2022, le Groupe LISI a consommé 595 189 m³ d'eau, soit une consommation 15,9 % plus élevée qu'en 2021. *Il faut considérer ces données avec variation de périmètre (intégration de Termax, Garden Grove et B&E aux États-Unis) et hors Ankit en Inde.* À périmètre constant, la consommation d'eau a augmenté de 10 % entre 2021 et 2022.

Cette surconsommation comparativement à 2021 s'explique par :

- Une reprise de l'activité, notamment de l'activité de traitement de surface,
- L'ajout de nouveaux équipements, comme un four de traitement thermique à Heidelberg (Allemagne),
- Un été chaud qui a nécessité une surconsommation d'eau glacée pour refroidir les équipements et les ateliers,
- La découverte de fuites ou de dysfonctionnements de régulation sur certains sites.

Au sein du Groupe LISI, 11 sites sont situés dans des zones de stress hydrique. Ces sites doivent avoir mis en place un plan de maîtrise de leur consommation d'eau pour la fin de l'année 2023. Cela signifie que des actions visant

à sécuriser les ressources en eau sont clairement définies, ainsi que l'identification des ressources nécessaires et un calendrier de mise en œuvre.

Consommation d'eau	2018	2019	2020	2021	2022	Var vs 2021	Var vs 2019	Proportion 2022
Consommation d'eau de ville [m³]	465 720	522 785	398 419	308 271	342 900	11,2 %	-34,4 %	57,6 %
Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel [m³]	366 379	267 771	190 656	205 187	252 289	23,0 %	-5,8 %	42,4 %
Consommation d'eau totale [m³]	832 099	790 556	589 074	513 458	595 189	15,9 %	-24,7 %	100,0 %

3.5.3 Prévenir les nuisances environnementales

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes (qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non) lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

En 2022, 3 sites ont reçu une mise en demeure de la part des autorités :

- 1 mise en demeure concernant les obligations relatives à la prévention incendie. Les actions ont été menées depuis.

- 1 courrier de la DREAL concernant le risque technologique. Les réponses ont été apportées aux autorités.
- 1 courrier des autorités concernant le contrôle des rejets aqueux, les réponses adéquates ont été apportées aux autorités.

Le nombre de plaintes et courriers officiels reçus par les entités du Groupe sont au nombre de 6 et concernent des demandes d'information des autorités.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse (écrite ou non) à la partie intéressée concernée.

3.6 Planet – Indicateurs de la performance environnementale

		Année de référence 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE					
Scope 1	GES Gaz Naturel [T CO ₂]	37 174	31 406	32 590	23 625
	GES Fioul Domestique [T CO ₂]	460	210	212	205
	GES GPL [T CO ₂]	1 206	1 057	1 372	1 090
	GES Véhicules possédés [T CO ₂]	621	384	287	304
	GES Véhicules particuliers en leasing [T CO ₂]	2	2	2	1 691
	GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [T CO ₂]	1 527	1 317	1 335	1 286
SCOPE 1		40 990	34 375	35 797	28 201
Scope 2	GES Electricité [T CO ₂]	65 542	54 578	64 424	42 015
	GES Réseau de chaleur [T CO ₂]	-	-	-	147
	SCOPE 2	65 542	54 578	64 424	42 162
SCOPES 1 ET 2 - TOTAL		106 532	88 953	100 221	70 362
Scope 3	Achats de biens et services (autres que matières premières) [TCO ₂]				183 201
	Consommation de matières premières [T CO ₂]	390 912	312 261	216 932	189 054
	Investissements [TCO ₂]				80 212
	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)				17 218
	Transport amont [T CO ₂]	11 878	9 000	9 659	14 852
	Déchets générés par les opérations [TCO ₂]				31 395
	Déplacements professionnels [TCO ₂]				564
	Déplacements domicile-travail [TCO ₂]				13 795
	Actifs en leasing amont [TCO ₂]				-
	SCOPE 3 - TOTAL	402 790	321 261	226 591	530 291
SCOPES 1,2,3* PARTIEL - TOTAL		509 322	410 214	326 812	291 487
SCOPES 1,2,3 - TOTAL		ND	ND	ND	600 654



planet

	Année de référence 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
CONSOMMATION D'EAU				
Consommation d'eau de ville m ³	522 785	398 419	308 271	342 900
Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel [m ³]	267 771	190 656	205 187	252 289
Total de la consommation d'eau en m³	790 556	589 074	513 458	595 189
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH				
Electricité	311 181	248 850	262 895	276 260
Gaz Naturel	157 679	128 909	146 077	136 262
GPL	5 348	4 131	5 044	4 680
Fuel domestique	1 417	642	675	753
Autres énergies	570	551	1 224	949
Total consommations d'énergie (en Mwh)	476 195	383 083	415 915	418 904
Chiffre d'Affaires (en M€)	1 730	1 230	1 164	1 425
Ratio d'intensité (Consommation / CA)	275	311	358	294
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWH) PAR PAYS				
France	313 426	244 972	268 486	257 801
États-unis	44 906	41 411	47 092	58 446
Allemagne	44 330	37 054	38 917	39 143
Espagne	21 734	17 659	17 573	15 908
Turquie	11 585	8 508	8 675	11 359
Canada	9 289	7 833	8 095	8 469
Royaume-Uni	12 149	8 766	6 870	7 337
République Tchèque	6 949	5 866	6 272	6 174
Chine	4 799	4 263	4 905	5 904
Mexique	4 724	3 927	4 735	3 577
Pologne	3 159	1 942	3 011	3 361
Maroc	3 565	1 052	1 285	1 421
NOS DÉCHETS (EN T)				
Métaux	22 220	16 355	17 092	21 891
Papier - Carton	617	398	398	377
Plastique	329	326	347	271
Bois	917	568	614	674
Huiles	2 412	1 931	2 141	2 113
Autres déchets non dangereux	2 966	1 967	1 768	2 230
Déchets dangereux (sans huiles)	13 026	9 806	9 894	11 051
Total des déchets (en Tonne)	42 487	31 351	32 254	38 607
RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS				
% recyclage	66 %	64 %	67%	67 %
% valorisation énergie	8 %	8 %	8 %	8 %
% traitement physico-chimique	15 %	16 %	15 %	13 %
% enfouissement	5 %	4 %	5 %	4 %
% autre traitement	7 %	7 %	6 %	8 %
PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT				
% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	nd	nd	nd	nd
% d'énergie renouvelable produite sur site	nd	nd	nd	0,0 %
% de déchets valorisés	72,5 %	72,7 %	74,4 %	75,0 %
ŒUVRER DANS NOS TERRITOIRES				
% de sites en zone de stress hydrique avec un plan d'action	nd	nd	nd	18 %

Profit



4 Profit : agir de manière responsable



Christophe LESNIAK
Directeur Industriel et
Achats

LISI a toujours œuvré pour offrir à ses clients des produits et services compétitifs atteignant les plus hauts standards, grâce à des équipes impliquées et motivées et dans le respect des règles environnementales, sociales et éthiques.

Pour faire face au contexte difficile de cette année 2022, les équipes sont restées très agiles pour gérer le court terme de façon satisfaisante pour toutes nos parties prenantes tout en protégeant et préparant le plus long terme.

Pour répondre à ces objectifs, le Groupe LISI agit, comme il l'a toujours fait, de manière responsable, que ce soit du point de vue du respect des droits humains et fondamentaux, de l'éthique des affaires, de la lutte contre la corruption ou du respect du droit fiscal. Chez LISI, nous sommes tous convaincus qu'agir de manière responsable est le point de départ indispensable pour être profitable et pérenne.

La performance du Groupe LISI repose sur des standards et méthodes de travail rigoureuses et efficaces comme le LISI SYSTEM, les systèmes de management de la qualité des différentes divisions, une démarche de transformation digitale pragmatique et efficace, une cybersécurité améliorée continuellement afin de se protéger d'éventuelles attaques, ou encore des achats responsables à travers la prise en compte de la performance environnementale et sociale de nos fournisseurs, garant d'une relation durable et profitable pour tous.

profit

5. Dépasser les attentes de nos clients

 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

 13. MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

6. Associer nos fournisseurs

 9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

 13. MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

7. Sécuriser nos ressources financières

 17. PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

4.1 Convictions, distinctions, faits marquants

Faits marquants, distinctions

- Reconnaissances / Awards clients 2022 : le site de Monterrey au Mexique (LISI AUTOMOTIVE) a reçu en 2022 un award de la part du client ZF pour sa très bonne performance qualité et logistique. Le site de Queretaro au Mexique (LISI AUTOMOTIVE) a reçu le prix du fournisseur de l'année en termes de qualité et de livraison de la part du client Bocar,
- Nouveau code de conduite mis en place,
- Renouvellement des certifications qualité des divisions EN9100 pour la division LISI AEROSPACE, IATF 16949 pour la division LISI AUTOMOTIVE et ISO 13485 pour la division LISI MEDICAL,
- Certification Tisax pour la division LISI AUTOMOTIVE,
- Contrat BVD pour l'évaluation financière et extra-financière des fournisseurs.

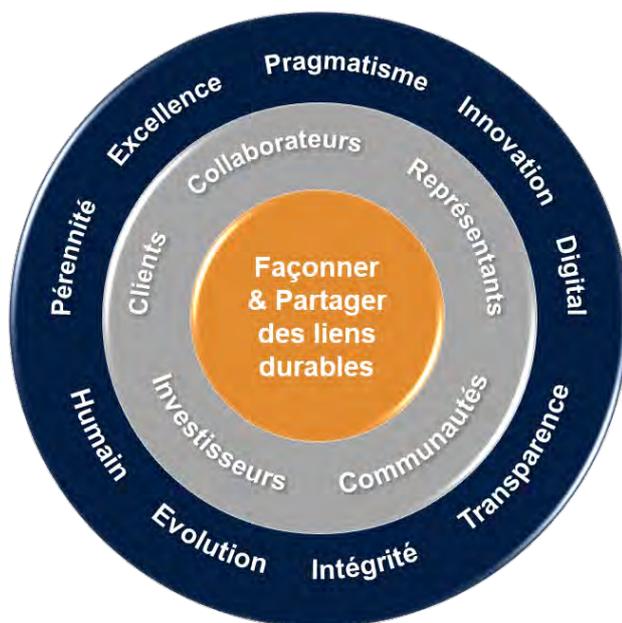
4.2 Charte de confiance & règles de bonne conduite de LISI

4.2.1 Gouvernance

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. A travers les valeurs qu'il défend par le biais du développement de sa politique RSE et son adhésion au Global Compact, le Groupe LISI s'est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Le Groupe LISI attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Afin de garantir cet engagement, le Groupe LISI a élaboré un code de conduite « anti-corruption et trafic d'influence ». Il s'inscrit dans la ligne de conduite exposée dans son document de référence. Ce code de conduite est conçu pour guider le comportement en affaires et s'adresse aux mandataires sociaux, aux

membres des comités exécutifs et de direction, et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe LISI. Il fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte de LISI sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail. Le Groupe LISI veille à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs, notamment au travers de sa Politique Achat, en incluant, dans chacun de ses contrats, le respect de ses critères RSE.

4.2.2 Les fondamentaux de notre éthique et conformité



Les fondamentaux de notre éthique et conformité résident dans la raison d'être du Groupe LISI : façonner et partager des liens durables. LISI, entreprise bicentenaire basée sur

un actionnariat familial, s'ancre dans un temps long et crée des liens forts avec ses interlocuteurs. Ces liens pérennes sont fondés sur la transparence et l'intégrité : LISI partage sa vision, son sens et ses actions avec ses fournisseurs, collaborateurs et clients. La société LISI agit avec honnêteté, conscience, franchise et dans le respect des réglementations des pays où elle opère. Elle attend donc, de ses collaborateurs et de ses partenaires, un comportement exemplaire.

Pour façonner des liens pérennes, le Groupe LISI s'astreint à une obligation de rentabilité, basée sur l'excellence opérationnelle et sur un pragmatisme quotidien. Le Groupe LISI cultive l'excellence opérationnelle pour atteindre les standards de ses parties intéressées et pour satisfaire ses clients à partir de l'engagement de ses collaborateurs. Son ambition et son pragmatisme lui permettent de s'adapter avec agilité aux évolutions de son temps. Les évolutions et risques associés à chacun de ses métiers sont anticipés, pour proposer les meilleures solutions aux parties intéressées. Le Groupe LISI est donc source d'innovation en produits et services respectueux de l'environnement, car il prend en compte l'ensemble de leur cycle de vie.

Le Groupe LISI met au cœur de son développement les hommes et femmes qui la composent. Il s'assure de promouvoir et développer leurs compétences, de préserver leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Il met ainsi en place une culture de la sécurité basée sur la transparence

et la communication des actions entreprises face aux problèmes rencontrés ; problèmes auxquels sont apportées des solutions pragmatiques décidées avec les hommes et femmes de LISI.

4.3 Éthique des affaires

4.3.1 Notre code éthique

Le Groupe LISI se fonde sur ses valeurs structurelles pour son activité quotidienne. L'intégrité, tout comme la transparence, sont au cœur de son processus de croissance. Le Groupe se base sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place et s'engage à lutter contre toutes les formes de corruption ou de trafic d'influence

préjudiciables à son activité. Pour ce faire, le Groupe LISI s'est doté d'un code de conduite anti-corruption, qui guide chaque collaborateur sur la conduite à tenir en affaires, dès son arrivée, puis à travers des formations périodiques.

	2019	2020	2021	2022	Cible 2023
Part d'employés ciblés formés au Code de conduite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le Groupe LISI veille aussi à ce que ses valeurs et ses règles anti-corruption soient connues et appliquées par l'ensemble des tiers avec lesquels le groupe intervient. Il a décliné ses valeurs dans le cadre du développement de sa politique RSE et notamment au travers de son adhésion, en 2018, au Pacte Mondial promu par l'ONU (*UN Global Compact*). Le groupe attache en effet la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Afin de garantir cet engagement, le Groupe intensifie ses actions guidées par le cadre législatif fixé par la Loi Sapin II et organise sur l'ensemble de ses sites des missions d'audit interne périodiques.

Le Comité Compliance est chargé de vérifier le respect par les collaborateurs de LISI du cadre général de conformité

défini par le Groupe et de gérer les signalements remontés par le biais du dispositif mis en place. Présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe, ce Comité comprend parmi ses autres membres : le Secrétaire Général Groupe, le Responsable Ressources Humaines Groupe et le Directeur Gouvernance, Risques et Compliance Groupe. Les contrats de travail des membres de ce Comité ont été amendés d'une clause de confidentialité renforcée. Le comité Compliance s'appuie, pour ses évaluations, sur le respect du code de conduite anti-corruption, sur le référentiel de contrôle interne et sur le programme de prévention, de sensibilisation, de détection et d'évaluation d'éventuelles fraudes.

4.3.2 L'identification des risques de non-conformité

Le Groupe LISI veille au respect de son code éthique et a mis en place les conditions permettant d'identifier les éventuels risques de non-conformité, d'abord par la mise en place d'un dispositif de signalement, accessible depuis le 1^{er} avril 2018 à partir du portail internet du Groupe LISI, appelé « *Ethic-Line* ». Ce dispositif de signalement permet à chacune des parties prenantes de faire part d'éventuels risques de non-conformités à son code éthique. Il s'appuie également sur le référentiel d'audit interne, mis en libre

accès sur le portail informatique interne, pour permettre, à chaque collaborateur du Groupe LISI, d'évaluer la matérialité des éventuels risques de non-conformités à son code éthique. Enfin, le Groupe LISI permet l'identification et l'évaluation des risques de non-conformité à son code éthique en intégrant des catégories spécifiques dans son évaluation annuelle des risques et en permettant à chaque évaluateur de rajouter des risques éventuels.

4.3.3 Le dispositif de signalement

Afin de permettre à chaque partie prenante, qu'elle soit interne ou externe, de signaler tout événement de manière sûre, sécurisée et efficace, le Groupe LISI a mis en place un dispositif de signalement, accessible depuis le 1^{er} avril 2018 à partir de son portail internet. Du fait de la dimension internationale du Groupe LISI, ce dispositif de signalements est disponible en neuf langues. Les signalements, à même d'être remontés par le biais de ce dispositif, peuvent relever

de problématiques liées à la lutte contre la corruption mais également au devoir de vigilance, qu'ils aient un impact sur la réputation du Groupe, ses activités, ses résultats, ou non. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. La conception de ce dispositif, réalisé avec un prestataire externe, permet un traitement efficace et confidentiel des signalements.

Dans une volonté incitative, LISI a décidé et a publicisé le fait que, tout collaborateur qui rend compte de bonne foi d'une violation potentielle du code est protégé par la loi contre toutes formes de représailles.

Un test d'efficacité du dispositif a été réalisé inopinément dans le cadre de la certification norme IATF (division

LISI AUTOMOTIVE) et il s'est avéré conforme aux exigences. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte.

4.4 Respect des droits humains & fondamentaux

4.4.1 Politiques du Groupe

4.4.1.1 – Politique globale du Groupe

Le Groupe LISI s'est construit autour de valeurs, dont l'humain au cœur du développement. En effet, les femmes et les hommes de LISI représentent son capital le plus important. Le Groupe LISI attache une attention particulière au respect des valeurs d'éthique, de non-discrimination et des droits de l'Homme. Il a à cœur de promouvoir et développer les compétences de ses collaborateurs, de préserver leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Cela se transcrit, d'une part, par l'application d'une politique de non-discrimination et de diversité à toutes les étapes de gestion des ressources humaines et, d'autre part, à la formation des salariés nouvellement embauchés au sein du Groupe, à l'occasion d'un module spécifique « Ethique » enseigné

lors du parcours d'intégration au sein du programme LISI Knowledge Institut. Le Groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent également les mêmes valeurs en les intégrant dans ses contrats d'achat.

Comme pour le devoir de vigilance, un dispositif d'alerte est à la disposition de tous les salariés du Groupe et des prestataires externes.

Le Comité Compliance est compétent pour s'assurer que ces valeurs sont respectées au sein du Groupe, il a la légitimité à se réunir chaque fois qu'il est nécessaire de traiter ces sujets, soit spontanément, soit à l'ouverture d'un signalement de non-respect de ces valeurs via son dispositif d'alerte.

4.4.1.2 – Politiques spécifiques

- Politique des ressources humaines
- Politique de santé et sécurité

4.4.2 Interdiction du travail des enfants

Le Groupe LISI a adhéré, en 2018, au Pacte Mondial promu par l'Organisation des Nations Unies (UN Global Compact) et s'est engagé à appliquer les dix principes de ce pacte.

Le Groupe LISI s'engage donc à ne pas recourir au travail des enfants et vérifie que le travail des enfants ne soit pas toléré tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et achats, en réalisant des audits de ses Fournisseurs. En effet, le Groupe LISI requiert, par le biais de sa Charte Fournisseurs, que ses fournisseurs respectent les dix principes du programme Global Compact des Nations Unies, parmi lesquels figure l'interdiction du travail des

enfants. Afin d'assurer son devoir de vigilance et de prévenir les risques liés à ces principes, le Groupe LISI attend de ses fournisseurs qu'ils utilisent le dispositif d'alerte mis en place par le Groupe sur son portail Internet. Ces outils sont mis à disposition des parties prenantes internes comme externes sur le site internet du Groupe LISI dans la rubrique « Éthique ».

Le Groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs en les intégrant dans ses contrats d'achat.

4.4.3 Élimination de toute forme de travail forcé

Ainsi que précédemment explicité, LISI applique et promeut les 10 principes du Pacte Mondial, depuis son adhésion en 2018. Le Groupe LISI s'engage donc à ne recourir à

aucune forme de travail forcé ou obligatoire et veille à ce qu'il en soit ainsi tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

4.4.4 Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

En cohérence avec son adhésion au Pacte Mondial, le Groupe LISI veille à garantir, à l'ensemble de ses collaborateurs, la liberté d'association et de représentation

des salariés. Il veille à offrir les conditions les meilleures à l'exercice du droit à la négociation collective et favorise ainsi le dialogue social.

4.4.5 Respect, dignité et conditions de travail décentes

4.4.5.1 – Respect et dignité

Le Groupe LISI affirme le droit à chacun de ses collaborateurs à travailler dans des conditions décentes, que celles-ci soient matérielles ou non, et exige la mise en place de mesures pour assurer les droits au respect et à la dignité de chacun de ses collaborateurs. Il condamne tout manquement aux droits et à la dignité des personnes, que ceux-ci soient verbaux, physiques ou de tout autre nature.

Le Groupe LISI favorise l'émergence de relations de travail saines et respectueuses, au travers de la mise en place d'actions de prévention, de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble de ses collaborateurs et applique une politique stricte de sanctions en cas d'agissements contraires, dans le respect des législations locales.

4.4.5.2 – Conditions de travail décentes

Le Groupe LISI met en œuvre les meilleures politiques et pratiques afin d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail non seulement décentes, mais également un environnement de travail attractif et bienveillant. C'est à ces conditions qu'il pourra continuer à attirer et retenir des talents.

Ces politiques visent en particulier les thématiques suivantes :

- **Santé et sécurité** : les accidents potentiels de différents degrés de gravité liés aux conditions de travail ;
- **Sécurité au travail** : les violences physiques ou verbales pouvant provenir de sources internes ou externes ;
- **Temps de travail et congés** : veiller à ce que les collaborateurs travaillent selon un emploi du temps qui

respecte les horaires légaux et les dispositions juridiques concernant les périodes de repos et de congé et qu'ils aient la possibilité d'avoir un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle ;

- **Salaires et avantages sociaux** : verser aux collaborateurs une rémunération juste au vu de leur profil, de leurs compétences et de leurs qualifications ;
- **Harcèlement** : sollicitation constante visant à épuiser une personne ou à la forcer à avoir un comportement qu'elle ne souhaite pas ;
- **Confidentialité des données** : sécuriser les données confiées à l'entreprise afin de protéger vie privée et liberté.

4.4.5.3 – Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Selon le même principe et les mêmes règles exposées précédemment dans la lutte contre la corruption, le Groupe LISI attache une attention particulière au respect des valeurs d'éthique, de non-discrimination et des droits de l'homme.

Ces valeurs sont exprimées aux salariés nouvellement embauchés au sein du Groupe, à l'occasion d'un module spécifique « Ethique » enseigné lors du parcours d'intégration au sein du programme LKI.

Comme pour le devoir de vigilance, un dispositif d'alerte est à la disposition de tous les salariés du Groupe, ainsi que des prestataires externes.

Le Comité Compliance est compétent pour s'assurer que ces valeurs sont respectées au sein du Groupe, il a la légitimité à se réunir chaque fois qu'il est nécessaire de traiter ces sujets, soit spontanément, soit à l'ouverture d'un signalement de non-respect de ces valeurs via son dispositif d'alerte.

4.5 Interdiction de toute forme de corruption

4.5.1 Évaluation des risques

Le Groupe LISI s'est construit autour des valeurs de pérennité, d'intégrité, de transparence, d'innovation et d'humain au cœur de son développement. Cela s'est traduit dans son histoire et dans sa culture d'entreprise, en une éthique exigeante, prônant respect, responsabilité & donc lutte contre toute forme de corruption. Le Groupe LISI a concrétisé ses exigences par le biais de politiques (politique Achats), d'un code de conduite et d'une évaluation de son exposition à la corruption. Cette évaluation est bâtie autour de deux axes :

- L'exposition par pays dans lesquels le Groupe LISI exerce ses activités : cet axe est basé sur le référentiel

de l'ONG Transparency International, qui classe 180 pays par degré d'exposition au risque corruption.

- La nature des relations d'affaires qu'entretient le Groupe LISI : identification des natures de transactions pouvant concerner LISI dans le cadre de ses activités.

Le Groupe LISI a la volonté de présenter à tous les niveaux de son organisation l'importance de la lutte contre la corruption :

- En démystifiant la nature de ce risque pour le considérer comme tout autre risque,
- En formant les collaborateurs à l'identification des différentes formes de corruption, et à la conduite à tenir le cas échéant ;

- En créant une dynamique de groupe pour alimenter le débat,
- En évaluant le risque corruption en toute transparence pour, s'il existe, tendre à le réduire voire à l'éteindre,
- En s'appuyant sur l'expérience des équipes locales pour enrichir la culture Groupe de lutte contre la corruption et permettre ainsi d'identifier la nature des relations exposées aux actes de corruption.

La sensibilité du thème a conduit le Groupe LISI à mener une réflexion encadrée avec les équipes opérationnelles de l'ensemble du Groupe. La démarche a été menée sous forme de réflexion avec pour objectif de déterminer la méthodologie la plus pertinente pour évaluer le risque corruption. Le focus a été initié prioritairement sur les zones pays les plus à risques avec les équipes de la Turquie (LISI AEROSPACE), du Maroc (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE), de l'Inde (LISI AEROSPACE), de la Chine

(LISI AUTOMOTIVE), de la Pologne (LISI AEROSPACE) et du Mexique (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE). Chaque réflexion conviait plusieurs fonctions notamment le Directeur d'Usine, le Responsable Achats, le Responsable Ressources Humaines et le Contrôleur de Gestion ou Financier. Les nombreuses idées ont été recensées dans un tableau de bord standardisé. Chaque thématique a été abordée dans le but d'évaluer le risque existant en milieu industriel dans le pays d'implantation. En fonction des procédures et contrôles mis en place, le risque était réévalué afin de déterminer le niveau de risque auquel le Groupe LISI est exposé.

Les premiers résultats ont montré que le Groupe LISI était faiblement exposé du fait de son activité, des mesures de contrôles et des procédures mises en place. Des travaux ont partiellement été reconduits en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire COVID-19 : ceux-ci ont confirmé que le niveau d'exposition à la corruption semble limité.

4.5.2 Gestion des risques

4.5.2.1 – Politique anti-corruption

Le code de conduite anti-corruption a été déployé dans chaque entité du Groupe, après consultation des Instances Représentatives du Personnel. Il a également été mis en ligne sur le site internet du Groupe LISI et s'est appliqué dès le 1er avril 2018 aux entités françaises du Groupe. Il a ensuite été traduit en huit autres langues pour être déployé dans les autres pays où le Groupe est implanté.

Le code de conduite anti-corruption du Groupe LISI s'adresse aux mandataires sociaux, aux membres des comités exécutifs et de direction, et à l'ensemble de ses collaborateurs. Il fixe les principes que les collaborateurs

du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte du Groupe LISI sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail.

Le Groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs en les intégrant dans ses contrats d'achat.

Procédure d'évaluation de l'exposition du Groupe LISI à la corruption.

Le Groupe LISI a mis en place une procédure d'évaluation des tiers qui comprend une partie portant sur la lutte contre la corruption. Les entités tierces évaluées concernent, entre autres, les fournisseurs et le Conseil

d'Administration. Cette procédure fait désormais partie intégrante de la politique RSE de l'ensemble du Groupe LISI.

Perspectives visées pour 2023

La mise en place du dispositif Loi Sapin II relève, pour le Groupe LISI, d'un projet à moyen terme. Pour ce faire, le Groupe LISI va poursuivre ses travaux en 2023 dans la continuité de ceux déjà entrepris jusqu'ici.

Les principaux axes des travaux à mener seront les suivants :

- Actualiser la cartographie du risque corruption à l'échelle du Groupe puis intégrer l'évaluation de ce risque à l'exercice de la cartographie annuelle ;

- Intensifier la démarche de développement des procédures d'évaluation des tiers en cohérence avec la stratégie RSE déployée ;
- Poursuivre le processus de formation par e-learning pour les nouveaux embauchés.

4.5.2.2 – Donner aux collaborateurs les moyens de lutter contre la corruption

Le Groupe LISI a structuré sa démarche de formation de ses collaborateurs à l'identification et à la lutte contre la corruption autour de la formation et de la formalisation de

procédures internes à destination de l'interne et de l'externe.

Plan de formation

Le Groupe LISI a souhaité déployer son dispositif de lutte contre la corruption en permettant à ses collaborateurs d'être informés par le biais d'un kit de communication diffusé en même temps que la mise en application de son code de conduite. Les salariés du Groupe ont reçu un module de formation e-learning à suivre. Ce module de formation, basé sur un e-learning développé par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), s'adresse aux salariés les plus exposés aux éventuelles pratiques en matière de corruption. Au total

plus de 300 salariés ont été assignés à suivre ce module. Le module est aussi assigné à tout salarié nouvellement embauché susceptible, de par sa fonction, d'être exposé à ce risque. Ainsi, chaque collaborateur, dans son domaine, est capable en interne de traduire les contraintes et obligations externes (lois, règlements, engagements consommateurs) en comportement, en s'appuyant sur les règles internes applicables aux processus opérationnels de l'entreprise

Procédures de contrôle

Les documents qui lient le Groupe LISI et ses parties prenantes, internes ou externes, ont fait l'objet d'une mise à jour en coordination avec les actions décrites en amont. La Charte Fournisseurs (parties prenantes externes) et la Politique fournisseurs (parties prenantes internes) ont par conséquent été révisées, puis diffusées officiellement en 2019 à toutes les parties prenantes. S'appuyant à

l'ensemble du Groupe, ces documents ont été traduits en 9 langues. Les Conditions Générales d'Achats du Groupe LISI ont ensuite été adaptées, afin de traduire cette vision et ces nouveaux documents structurants. Enfin, les Conditions Générales de Ventes ont également été révisées, afin d'inclure la lutte contre la corruption et le devoir de vigilance, au travers d'un chapitre spécifique.

4.6 Respect des réglementations fiscales

La nature des activités du Groupe LISI et son implantation internationale le soumettent à un ensemble de réglementations fiscales variées. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Les activités du Groupe peuvent être impactées par la politique des pouvoirs publics, ainsi que par l'évolution des réglementations fiscales et/ou douanières des pays dans lesquels il est implanté. Le Groupe LISI a donc mis en place une cellule de veille Fiscale en France et un partenariat fiscal avec l'administration fiscale française, lui permettant de

sécuriser ses positions fiscales. Ce partenariat fiscal est la reconnaissance par l'administration fiscale française de l'excellence du Groupe LISI en termes de respect de la réglementation fiscale et de transparence. En effet, ce partenariat est subodoré par le strict respect des obligations inhérentes au Groupe LISI, l'absence de pénalités pour manquement intentionnel sur les 3 dernières années, ainsi qu'une réponse idoine à l'enquête de moralité réalisée par l'administration fiscale française.

4.7 Cybersecrétité, protection et confidentialité des données

4.7.1 Contexte et enjeux

Depuis quelques années, le Groupe LISI s'est engagé dans une transformation numérique significative de ses usines et de ses process. Ce mouvement de transformation vers l'usine du futur a ainsi été reconnu au travers des labels de **Vitrine Industrie du Futur** reçus par 3 de nos usines en France. Cette transformation s'accompagne également de nombreux défis, notamment dans le domaine de la cybersécurité, et son corollaire sur la protection des

systèmes et des données critiques. La dépendance croissante des opérations à l'égard des systèmes connectés et de l'automatisation implique une approche structurée des risques que cette dépendance induit. Le Groupe a ainsi mis en place une approche robuste et graduelle, faisant appel à des partenaires de référence et reconnus du monde de la cybersécurité.

4.7.2 Renforcer la position de cybersécurité du Groupe et celle de son écosystème de partenaires et de clients

L'approche de la cybersécurité par le Groupe LISI est formalisée au travers d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) groupe, et de procédures de cybersécurité solides qui traitent des menaces internes et externes ainsi que des vulnérabilités potentielles de son infrastructure.

Cette Politique de Sécurité des Systèmes d'Information vise à s'assurer que :

- Des contrôles d'accès appropriés sont en place afin que seules les équipes autorisées aient accès aux informations sensibles,

- Toute activité au sein du système d'information est surveillée, avec une mise en œuvre de protocoles de cryptage, et des procédures d'escalade en cas d'alerte,
- Des tests de pénétration sont réalisés de façon régulière, et les correctifs déployés rapidement,
- L'ensemble des sites déploie des pare-feux et des systèmes de prévention des intrusions (IPS) de façon cohérente et coordonnée, et réalise des mises à jour régulières de l'ensemble du parc informatique,
- L'intégralité des équipes SI est formée aux meilleures pratiques en matière de sécurité des données,
- Des évaluations régulières des risques sont réalisées au travers d'audits sur les différents sites du groupe.

Toutes ces mesures contribuent ainsi à empêcher les acteurs malveillants ou les erreurs involontaires de compromettre le système d'information du groupe, le protégeant des perturbations opérationnelles qui

4.7.3 Formation et sensibilisation

Au-delà de la protection de son SI, le Groupe LISI a également mis l'accent sur la nécessité de former ses équipes et de les sensibiliser aux risques Cyber. Ces formations et sensibilisations sont réalisées de façon régulière dans les différents sites du Groupe, permettant de renforcer la vigilance de l'ensemble des collaborateurs sur la nécessité de protéger les données et d'assurer la sécurité des réseaux.

La première étape de la formation des équipes a consisté à créer une compréhension globale des types de menaces de cybersécurité qui existent, ainsi que de la manière dont elles peuvent être prévenues ou atténuées. Cela passe par l'explication de concepts tels que l'hygiène des mots de passe, les protocoles de partage de fichiers sécurisés, les méthodes de cryptage et les pare-feux. En outre, il est important que les équipes du groupe comprennent des sujets plus avancés tels que les systèmes de gestion

4.7.4 Confidentialité et protection des données

La confidentialité et la protection des données du Groupe sont des éléments essentiels de son SI, que ce soient les données personnelles des équipes, les données des clients ou ses propres données industrielles, et ce afin de sécuriser les données de ses partenaires, de protéger la vie privée de ses employés et de garantir le respect des lois et des réglementations.

Pour garantir le déploiement efficace de la confidentialité et de la protection des données du Groupe, LISI a d'abord

pourraient en résulter. Le Groupe LISI s'est également assuré de la déclinaison de ces mesures chez ses partenaires les plus critiques.

Au-delà de ces mesures préventives, le Groupe LISI a également poursuivi en 2022 la mise en œuvre de Plans de Continuité d'Activité (PCA) et de Reprise d'Activité (PRA) pour réagir rapidement en cas de violation. Ces plans déclinent l'intégralité d'une gestion de crise intégrant les méthodes pour communiquer avec nos parties prenantes (telles que nos clients, nos fournisseurs ou nos salariés) au sujet des incidents de sécurité, le fonctionnement du groupe en mode dégradé ou le retour à la normale de l'ensemble des opérations.

Le déploiement et le renforcement de ces plans se poursuivra dans l'ensemble du Groupe dans les années à venir, et ce afin d'accompagner les évolutions du système d'information (SI).

d'identité, les architectures de confiance zéro, les plateformes de renseignement sur les menaces et les stratégies de segmentation du réseau.

Il est également important que l'ensemble des employés comprennent leur propre rôle dans la protection des données de l'entreprise contre les accès non autorisés ou les fuites dues à la négligence. La déclinaison opérationnelle de la PSSI décrit donc les directives d'utilisation acceptables des appareils et des réseaux par les employés du Groupe LISI, notamment les exigences en matière de complexité des mots de passe, les restrictions concernant le téléchargement de logiciels sur les appareils connectés aux réseaux de l'entreprise, ainsi que les meilleures pratiques en matière d'accès aux informations sensibles en ligne ou par le biais de pièces jointes à des courriels.

identifié les informations confidentielles et les données personnelles, les personnes qui y ont accès et la manière dont elles seront utilisées. Il peut s'agir d'éléments tels que les dossiers des employés, les détails financiers des clients, les plans de marketing. Des procédures ont ainsi été mises en place sur la manière dont les informations confidentielles sont traitées et sur les membres de l'équipe pouvant y avoir accès.

4.8 Viser la haute qualité & sécurité de nos produits

Les divisions du Groupe agissent principalement en tant que fabricant industriel mais également en tant que concepteur de produits. En proposant des solutions innovantes dans les procédés de fabrication ou dans les

systèmes de fixations, les divisions du Groupe permettent à leurs clients de concevoir les produits du futur nécessaires au développement durable de leurs activités.

Le risque lié à la sécurité des produits est également une préoccupation majeure dans leurs industries et le rôle des divisions est d'accompagner les clients dans une maîtrise sans faille de la sécurité des produits livrés et dans leur utilisation.

Ce rôle est réalisé via la modernisation permanente des procédés de fabrication et via la mise en place de systèmes de management de la Qualité et de la Sécurité au niveau de performance attendu.

Chaque division possède sa propre politique qualité et son propre pilotage du système pour répondre au mieux aux exigences de son marché.

LISI AEROSPACE

La Division dispose d'une Organisation Qualité composée :

- d'un service qui s'occupe du système de management de la qualité,
- d'un service en charge de la qualité dans le développement des nouveaux produits et les industrialisations,
- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits,
- de départements Qualité opérationnels dans chacune des usines.

100 % des sites de la division LISI AEROSPACE sont certifiés selon le référentiel EN 9100 exigé par les clients du secteur aéronautique et selon les référentiels NADCAP pour tous leurs procédés spéciaux.

La division dispose également d'une organisation en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE) au niveau central et dans chaque usine qui permettent d'atteindre ses objectifs industriels.

La division LISI AEROSPACE mesure l'accompagnement de ses clients dans l'innovation. L'indicateur retenu est la part de chiffre d'affaires généré par les produits conçus par la division LISI AEROSPACE. En 2022, celui-ci affichait : 8 %.

En 2022, comme pour les années précédentes, la division LISI AEROSPACE n'a été impliquée dans aucune directive aéronautique de sécurité. Ceci démontre la sécurité des pièces aéronautiques fabriquées.

LISI AUTOMOTIVE

La division dispose d'une Direction Qualité et Performance Industrielle composée :

- d'un service Qualité qui s'occupe du système de management et de l'opérationnel,
- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits.

Cette direction est également en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE).

Au niveau de chaque site, un département qualité a pour mission de s'assurer du respect des exigences clients (dimensionnement, résistance, ...).

100 % des sites de la division LISI AUTOMOTIVE sont certifiés selon le référentiel IATF 16949 exigé par les clients du secteur automobile.

La division LISI AUTOMOTIVE mesure l'accompagnement de ses clients dans l'innovation. L'indicateur retenu est le taux de renouvellement des nouveaux produits. Le taux de renouvellement des nouveaux produits doit être supérieur à 12 % dont 5 % de nouveaux produits innovants chaque année entre 2023 et 2030.

En 2022, celui-ci affichait 12,8 %, et 76 % de ces nouveaux produits sont orientés sur les véhicules de demain : électriques ou hybrides. Ces attributions sont la preuve de la confiance des clients sur la capacité de la division LISI AUTOMOTIVE à les accompagner sur les véhicules du futur.

LISI MEDICAL

La division LISI MEDICAL contribue, par essence du fait de son positionnement dans l'industrie de la santé, à améliorer la qualité de vie des hommes.

Une Direction Qualité centrale coordonne les départements qualité au niveau de chacun des sites, afin d'assurer la conformité tant des produits et que du Système de Management de la Qualité aux exigences clients et de la réglementation des industries de la santé.

100 % des sites de la division LISI MEDICAL sont certifiés selon le référentiel ISO 13485 requis par la réglementation du secteur des dispositifs médicaux.

La division LISI MEDICAL collabore et accompagne l'innovation de ses clients OEM (*Original Equipment Manufacturer* = Fabricant d'Equipements d'Origine). Des outils de gestion de projet et des méthodes de travail transversales ont été adoptés afin d'être plus agiles et réactifs pour répondre aux attentes des clients. Les nouveaux produits clients doivent contribuer à hauteur de 13,5 % du chiffre d'affaires en 2023, et plus de 25 % en 2030.

En 2022, celui-ci était de 8,5 %.

En 2022, comme les années précédentes, la division LISI MEDICAL n'a été impliquée dans aucun rappel marché remettant en cause la sécurité du produit.

4.9 Relations durables avec nos fournisseurs & sous-traitants

4.9.1 Relations durables avec nos fournisseurs

Le Groupe LISI s'engage à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement de manière responsable et durable, c'est-à-dire garantir la performance de ses fournisseurs

tout en respectant les droits fondamentaux tels que le droit du travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale.

4.9.1.1 – La stratégie d'approvisionnement durable

Le Groupe LISI demande à la fois à ses acheteurs et ses fournisseurs d'œuvrer à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement responsable et pérenne. Cet

engagement est formalisé à travers une politique Achats qui s'applique à l'ensemble des acheteurs du Groupe LISI ainsi qu'une charte à l'attention de ses fournisseurs.

POLITIQUE ACHATS



Les achats sont un enjeu majeur pour le groupe LISI et ses trois divisions (LISI Automotive, LISI Aerospace, LISI Médical)
Cette politique Achats a pour but de fixer les fondamentaux qui guident toutes les activités achats dans le groupe LISI, afin de soutenir ses stratégies et sa croissance pour contribuer à la performance et la pérennité du groupe.

PRINCIPE DE CONDUITE DES ACHETEURS

Tout acheteur doit se conformer au code de conduite anti-corruption LISI et a un devoir de vigilance. Une attention particulière doit être portée à l'intégrité, aux conflits d'intérêts, aux cadeaux, ... Ces valeurs sont à promouvoir chez nos fournisseurs (cf. charte fournisseurs).

STRATEGIES ACHATS

Les achats sont responsables du management des ressources externes et doivent viser un haut niveau de performance global permettant de soutenir la stratégie de chaque division. Les achats sont responsables de la sélection des fournisseurs sur des critères de performance et de compétitivité, de la maîtrise et de l'optimisation du panel, du TCO (Total Cost of Ownership) et de la gestion du risque. Le positionnement du fournisseur en terme de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) doit tout particulièrement être pris en compte dans la sélection. LISI souhaite développer avec ses fournisseurs majeurs une relation de partenariat durable, équilibrée, profitable au groupe et basée sur la confiance mutuelle.

PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU FOURNISSEUR

Les achats sont garants de la performance des fournisseurs à travers des revues de performances globales, du suivi des KPI (Key Performance Indicator), du reporting et des plans d'actions permettant l'atteinte des objectifs. Ils doivent promouvoir l'utilisation des outils LEAP (LISI Excellence Achievement Program) et des démarches d'innovation incrémentale et de rupture afin que les fournisseurs améliorent leur performance **Qualité, Coûts, Délais, Innovation**.

Qualité

- Privilégier les fournisseurs certifiés selon les standards de chaque division.
- Mesurer et améliorer la performance qualité des fournisseurs.
- Réaliser des audits.
- S'assurer de l'existence d'une démarche d'amélioration continue et d'un système d'assurance qualité qui leur permettent de tendre vers le zéro défaut.

Coûts

- Négocier les meilleurs prix et conditions du marché.
- Améliorer nos conditions d'achats en donnant de la visibilité aux fournisseurs via notamment des LTA (Long term Agreement).
- Globaliser les besoins et utiliser les contrats groupe.
- Réduire de façon maîtrisée les stocks.
- Faire appliquer les délais de paiement définis par le groupe LISI.
- Répercuter aux fournisseurs les coûts de non performances Qualité et Délais.

POLITIQUE ACHATS



Délais

- Négocier l'utilisation des outils modernes de management de la supply chain (KANBAN, VMI - Vendor Managed Inventory, digitalisation des flux d'information, EDI - Echange de Données Informatisées) afin de garantir une logistique performante.
- Communiquer les prévisions et valider avec les fournisseurs le capacitaire disponible.

Innovation

- Aller chercher l'innovation chez les fournisseurs en s'appuyant sur le marketing achats, la veille technologique et l'organisation de tech days.
- Inciter les fournisseurs à développer des solutions ou produits écoresponsables.

MAITRISE DES RISQUES

- Vérifier les types et niveaux d'assurance des fournisseurs.
- Assurer le suivi de la santé financière des fournisseurs.
- Vérifier le respect par le fournisseur des réglementations (autorisation d'exploiter, « Conflict Minerals Act »...).

METHODES DE TRAVAIL / REPORTING / KPI

Ajouter de la valeur

- Accroître les tâches à forte valeur ajoutée et diminuer les tâches administratives et/ou répétitives en s'appuyant notamment sur des VSM (Value Stream Mapping).
- Mettre en place et utiliser des outils performants et efficaces en digitalisant les processus (automatisation des tâches, continuité numérique, zéro papier, EDI, catalogues en ligne...).

S'améliorer

- Développer ses compétences techniques et managériales notamment via l'université d'entreprise LKI.
- S'appuyer sur les outils LEAP.
- Benchmarker les meilleures pratiques internes (Buyers day, Forums...) et externes.

Visiter régulièrement nos partenaires internes et externes afin de bien appréhender leurs processus et ainsi prendre les meilleures décisions.

Gérer les flux d'information

- Faire profiter l'entreprise de sa position privilégiée de vigie sur le « Monde Fournisseur » en collectant un maximum d'informations utiles et en les communiquant aux bons interlocuteurs internes (Ventes, R&D, Finances...).
- Communiquer de bonne foi et avec honnêteté - Entretenir une relation équitable avec les fournisseurs.

Emmanuel Viellard
Directeur Général LISI



Christophe Lesniak
Directeur Industriel et Achats LISI



30 avril 2018

CHARTRE FOURNISSEURS 

LISI est un groupe industriel mondial, spécialisé dans la fabrication de solutions d'assemblage et de composants à forte valeur ajoutée pour les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical. La relation de LISI avec ses fournisseurs constitue un élément essentiel de la réussite de l'entreprise. LISI attend d'eux un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou ceux où ils répondent aux besoins de LISI. L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes de LISI à l'égard de ses fournisseurs. En remplissant les conditions énoncées ci-dessous, LISI s'engage à développer avec ses fournisseurs un partenariat durable et à offrir des opportunités d'accroître les relations commerciales avec toutes ses entités à travers le monde afin d'assurer un succès mutuel et sur le long terme.

 **DOMAINE D'APPLICATION**

La CHARTRE fournisseurs du groupe LISI s'applique indifféremment au groupe et à ses trois divisions **LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL**. Les meilleures conditions allouées par les fournisseurs à un site LISI doivent s'appliquer indifféremment à tout site du groupe quelle que soit sa division ou son lieu d'implantation. Les exigences de cette charte doivent être **déployées par les fournisseurs à leurs propres fournisseurs**.

 **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES**

Les fournisseurs de LISI doivent respecter les principes de l'ISO 14001 et de l'OHSAS 18001, et leurs évolutions futures, et avoir pour ambition d'obtenir ces certifications. Ils doivent en outre engager une démarche de **réduction de leur empreinte environnementale** (Entre autre : utilisation de matières recyclées, réduction des déchets, réduction des consommations d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable,...). LISI attend notamment de ses fournisseurs qu'ils favorisent le **développement du potentiel humain**, qu'ils conçoivent des **produits écoresponsables**, et qu'ils respectent le règlement relatif aux « **Minéraux des conflits** » (Conflict Minerals Act).

Les fournisseurs doivent également appliquer les **dix principes du programme Global Compact des Nations Unies** (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Afin d'assurer son devoir de vigilance et de prévenir les risques liés à un de ces principes, la lutte contre la corruption, LISI attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent le **Code de Conduite Anti-Corruption** et qu'ils utilisent le **dispositif d'alerte**. Ces outils sont mis à disposition des parties prenantes internes comme externes sur le site internet de LISI dans la rubrique « Éthique ».

 **RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**

Les fournisseurs travaillant avec les différentes divisions de LISI sont conscients de la criticité de ses produits et applications dans les domaines aéronautique, automobile et médical, **assument leurs responsabilités** et souscrivent **des assurances**, auprès de compagnies notoirement solvables, couvrant tous les coûts directs et indirects en cas de défaillance de leurs fournitures et prestations, ainsi que toutes conséquences financières induites dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final.

CHARTRE FOURNISSEURS 

 **CERTIFICATIONS QUALITÉ**

Du point de vue qualité, la **certification ISO 9001** est le minimum attendu. Pour les produits et prestations fournis impactant directement la conformité des produits fabriqués par LISI, les certifications **EN9100 pour l'aéronautique** et **IATF 16949 pour l'automobile** seront demandées.

 **GESTION DU RISQUE**

Le fournisseur doit avoir un **processus d'identification, de prévention et de gestion des risques** soutenu par des procédures alimentant un **plan de sécurisation**.

 **PERFORMANCE OPERATIONNELLE**

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble de leurs **engagements contractuels** (tels que les exigences qualité, les délais de livraison ou de réalisation,...) et doivent engager un **processus d'amélioration continue** afin d'atteindre l'excellence opérationnelle dans tous les domaines (santé, sécurité, environnement, qualité, délais, prestations, compétitivité,...).

L'**innovation** est un élément clé pour renforcer notre avantage compétitif et LISI tient à inclure ses fournisseurs dans des démarches d'**innovation partagées profitables à chacun**.

 **PRÉSERVATION DE L'IMAGE DE LISI**

Les fournisseurs doivent s'assurer de mettre en place toutes les **mesures nécessaires pour préserver l'image de LISI**.

 **PROTECTION DE L'INFORMATION**

Les fournisseurs doivent traiter de manière adéquate les informations sensibles à caractère confidentiel, exclusives et personnelles et doivent se conformer à la législation applicable concernant **les droits de propriété intellectuelle**, ainsi qu'aux législations nationales et supranationales en vigueur relatives à la **protection des données à caractère personnel**.

30 avril 2018

Emmanuel Viellard
Directeur Général LISI



Christophe Lesniak
Directeur Industriel et Achats LISI



4.9.1.2 – La procédure et les critères d'évaluation de nos fournisseurs

Afin de garantir que les fournisseurs du Groupe LISI s'inscrivent bien dans une démarche d'achats durables et responsables, des critères d'évaluation ont été mis en place à l'aide d'une agence de notation externe (Bureau

Van Dijk). La stabilité financière ainsi qu'une évaluation d'un point de vue RSE sont contrôlées (200 fournisseurs ont ainsi fait l'objet d'une consultation selon des critères Financiers et RSE en 2022).

4.9.1.3 – Intégration de critères de durabilité dans la sélection de nouveaux fournisseurs

Pour toutes attributions de nouveaux marchés avec une dépense annuelle supérieure à 100 000 €, le Groupe LISI a mis en place un processus de sélection des fournisseurs qui intègre les critères de stabilité financière et de RSE. Afin que cette nouvelle démarche soit intégrée et respectée, les acheteurs sont sensibilisés aux nouveaux processus et à

l'importance de prendre en compte ces nouveaux critères lors des choix des futurs partenaires. À ce titre un module RSE sur les achats responsables est désormais intégré dans la formation générale que le Groupe LISI dispense à ses acheteurs (33 % de la communauté d'acheteurs est formée).

4.9.2 Relations durables avec nos sous-traitants intervenants sur nos projets

Afin de piloter la bonne performance des fournisseurs stratégiques, des revues annuelles sont mises en place. Cela permet aux achats mais également aux clients internes de vérifier la bonne tenue des indicateurs de performance et de qualité. Cela permet également

d'instaurer une relation durable avec les fournisseurs. Lorsque des écarts sont constatés, des suivis plus réguliers sont planifiés en collaboration avec les fournisseurs (suivi de plans de progrès).

4.10 Plan de vigilance

La Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance requiert la mise en œuvre d'un plan de vigilance couvrant les aspects environnementaux et sociaux propres au Groupe LISI (santé, sécurité, droits de l'homme) mais aussi aux fournisseurs et sous-traitants avec lesquels il entretient des relations commerciales.

Les 5 mesures qui constituent ce plan de vigilance sont :

1. Établir une cartographie des risques en la matière ;
2. Établir des procédures d'évaluation régulière des filiales, sous-traitants et / ou fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie, au regard de la cartographie des risques ;
3. Mettre en place des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
4. Établir un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de ces risques ;
5. Établir un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le Groupe LISI a commencé depuis 2019 à déployer un ensemble de mesures, dans la cadre du respect de la Loi Sapin II, comme dans le déploiement de sa politique RSE,

qui visent à répondre aux obligations du devoir de vigilance.

Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif d'alerte et de recueil de signalements mis en place sur le site internet du Groupe LISI est actif depuis le début de l'année 2019. Il a pour objet de recueillir et de traiter de façon totalement confidentielle toute alerte qui pourrait être émise, que ce soit par un salarié comme par un fournisseur ou encore un sous-traitant du Groupe LISI.

Par ailleurs, la cartographie des risques couvrant le Devoir de Vigilance est déjà traitée au travers des procédures de contrôle interne décrites dans le Chapitre 5 – Facteurs de risques.

Le Groupe LISI va poursuivre ses travaux durant les prochains exercices de façon à répondre à ses obligations en matière de Devoir de vigilance au travers de ses actions en matière de politique RSE et des jalons qui y sont décrits à ce titre.

Réalisations :

En 2022, le Comité Compliance s'est concerté pour traiter une alerte émise par un tiers. Le dossier a été clôturé. Le Comité a également été consulté sur une potentielle situation de conflit d'intérêt qui a été évaluée.

4.11 Profit – Indicateurs de la performance Profit

	Année de référence 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022
5. DÉPASSER LES ATTENTES DE NOS CLIENTS				
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE				nd
Taux de renouvellement des nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE				12,8 %
Ventes générées par les nouveaux produits clients - LISI MEDICAL				8,5 %
6. ASSOCIER NOS FOURNISSEURS				
Nb de fournisseurs stratégiques évalués sur les critères RSE		nd	nd	nd
Part d'employés ciblés formés au Code de Conduite	100 %	100 %	100 %	100 %
7. ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ET NOTRE RENTABILITÉ				
Chiffre d'affaires (M€)	1 729,5	1 230,0	1 163,9	1 425,2
EBIT (% du CA)	9,0 %	3,4 %	5,7 %	6,3 %
Free Cash Flow (% du CA)		8,9 %	4,3 %	1,3 %
ROCE		3,4 %	5,0 %	6,3 %
Stocks (nb de jours de CA)		97	111	111
LPD (>30 jours)		4,9 %	3,5 %	3,5 %
Breakeven point (M€ en 12 mois glissants)		1 202,8	1 111,1	1 341,6
Valeur ajoutée / salaires		1,37	1,34	1,36
Investissements (% du CA)		5,9 %	5,7 %	7,7 %

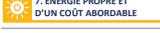
5 Liste de tous les indicateurs de la performance RSE

	people	Année de référence	Résultats	Résultats	Résultats	Cible	Cible	Cible	GRI
		2019	2020	2021	2022	2023	2025*	2030*	
1.	PROTÉGER NOS SALARIÉS								
	TF1 (salariés LISI + intérimaires)	9,0	6,9	8,0	7,1	7,0	6,0	5,0	GRI 403-2
	TF1 salariés LISI	8,0	6,9	7,9	6,1				GRI 403-2
	TF1 intérimaires	21,2	6,7	9,4	24,2				GRI 403-2
	TF0 salariés LISI	5,9	5,0	6,0	4,9				GRI 403-2
	TF0 salariés LISI + intérimaires	6,8	5,1	6,1	5,7				GRI 403-2
	TG0 salariés LISI	0,2	0,3	0,3	0,2				GRI 403-2
	TG0 salariés LISI + intérimaires	0,2	0,3	0,3	0,2				GRI 403-2
	Conformité machines								
	Nb de machines non conformes présentant des NC niveau 1		4 350	949	0				
	Effectifs								
	Effectif inscrits	11 171	9 676	9 480	9 676				GRI 401-1
	Nb d'embauches	672	827	1 317	2 095				GRI 401-1
	Nb de départs	1 570	1 627	768	1 818				GRI 401-1
	Nb de démissions	691	517	619	849				GRI 401-1
2.	FIDÉLISER NOS TALENTS								
	Absentéisme	3,4 %	4,4 %	4,2 %	4,5 %				GRI 401-1
	% de démissions	6,2 %	5,3 %	6,5 %	8,8 %	< 8 %	< 6 %	< 6 %	GRI 401-1
	% de femmes parmi les cadres	24,6 %	30,1 %	27,1 %	28,3 %	29,2 %	31,0 %	nd	GRI 405-1
	Turnover rate	6,2 %	5,3 %	6,5 %	5,8 %				GRI 401-1
	Formation								
	% de salariés formés à la Sécurité	nd	nd	nd	nd	100 %	100 %	100 %	GRI 403-5
	Effectif (ETP moyen)	11 171	8 940	8 874	10 086	10 379	10 462	nd	GRI 401-1
	Formation HSE (en nb d'heure)	47 393	33 848	42 742	49 634				GRI 404-1

* Les objectifs sont en cours de construction et seront définis progressivement.

	Année de référence	Résultats	Résultats	Résultats	Cible	Cible	Cible	GRI
	2019	2020	2021	2022	2023	2025*	2030*	
profit								
5.	DÉPASSER LES ATTENTES DE NOS CLIENTS							
	% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE			7,8 %				GRI 201-1
	Taux de renouvellement des nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE			12,8 %				GRI 201-1
	Ventes générées par les nouveaux produits clients - LISI MEDICAL			8,5 %				GRI 201-1
6.	ASSOCIER NOS FOURNISSEURS							
	Nb de fournisseurs stratégiques évalués sur les critères RSE	nd	nd	nd	40 %	65 %	100 %	GRI 414-1 ; 308-1
	Ethique des affaires							
	Part d'employés ciblés formés au Code de Conduite	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	GRI 103-1
7.	ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ET NOTRE RENTABILITÉ							
	Chiffre d'affaires (M€)	1 729,5	1 230,0	1 163,9	1 425,2			GRI 201-1
	EBIT (% du CA)	9,0 %	3,4 %	5,7 %	6,3 %			GRI 201-1
	Free Cash Flow (% du CA)		8,9 %	4,3 %	1,3 %			GRI 201-1
	ROCE		3,4 %	5,0 %	6,3 %			GRI 201-1
	Stocks (nb de jours de CA)		97	111	111			GRI 201-1
	LPD (>30 jours)		4,9 %	3,5 %	3,5 %			GRI 201-1
	Breakeven point (M€ en 12 mois glissants)		1 202,8	1 111,1	1 341,6			GRI 201-1
	Valeur ajoutée / salaires		1,37	1,34	1,36			GRI 201-1
	Investissements (% du CA)		5,9 %	5,7 %	7,7 %			GRI 201-1

* Les objectifs sont en cours de construction et seront définis progressivement.

		Année de référence	Résultats	Résultats	Résultats	Cible	Cible	Cible	GRI	
		2019	2020	2021	2022	2023	2025*	2030*		
planet										
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE										
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Scope 1	GES Gaz Naturel [T CO ₂]	37 174	31 406	32 590	23 625			GRI 305-1	
		GES Fioul Domestique [T CO ₂]	460	210	212	205			GRI 305-1	
		GES GPL [T CO ₂]	1 206	1 057	1 372	1 090			GRI 305-1	
		GES Véhicules possédés [T CO ₂]	621	384	287	304			GRI 305-1	
		GES Véhicules particuliers en leasing [T CO ₂]	2	2	2	1 691			GRI 305-1	
		GES Emissions fugitives de fluides frigorigènes [T CO ₂]	1 527	1 317	1 335	1 286			GRI 305-1	
 7. ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	SCOPE 1		39 784	34 375	35 797	28 196				
	Scope 2	GES Electricité [T CO ₂]	65 542	54 578	64 424	42 015				
		GES Réseau de chaleur [T CO ₂]	-	-	-	147			GRI 305-2	
 7. ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	SCOPE 2		65 542	54 578	64 424	42 162			GRI 305-2	
	SCOPES 1 ET 2 - TOTAL		105 327	88 953	100 221	70 362				
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Scope 3	Achats de biens et services (autres que matières premières) [TCO ₂]				183 201				
		Consommation de matières premières [T CO ₂]	390 912	312 261	216 932	189 054			GRI 305-1	
		Investissements [TCO ₂]				80 212			GRI 305-1	
		Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)				17 218			GRI 305-1	
		Transport amont [T CO ₂]	11 878	9 000	9 659	14 852			GRI 305-1	
		Déchets générés par les opérations [TCO ₂]				31 395			GRI 305-1	
		Déplacements professionnels [TCO ₂]				564			GRI 305-1	
		Déplacements domicile-travail [TCO ₂]				13 795			GRI 305-1	
		Actifs en leasing amont [TCO ₂]				-			GRI 305-1	
		SCOPE 3 - TOTAL	402 790	321 261	226 591	530 291			GRI 305-1	
SCOPES 1,2,3* PARTIEL - TOTAL		508 116	410 214	326 812	291 487			-30 %		
SCOPES 1,2,3 - TOTAL		ND	ND	ND	600 654					
CONSOMMATION D'EAU										
 6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT		Consommation d'eau de ville m ³	522 785	398 419	308 271	342 900				
		Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel [m ³]	267 771	190 656	205 187	252 289			GRI 303-1	
		Total de la consommation d'eau en m³	790 556	589 074	513 458	595 189			GRI 303-2	
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWH									
		Electricité	311 181	248 850	262 895	276 260				
		Gaz Naturel	157 679	128 909	146 077	136 262				GRI 302-1; 302-3
		GPL	5 348	4 131	5 044	4 680				GRI 302-1; 302-3
		Fuel domestique	1 417	642	675	753				GRI 302-1; 302-3
		Autres énergies	570	551	1 224	949				GRI 302-1; 302-3

	Année de référence	Résultats	Résultats	Résultats	Cible	Cible	Cible	GRI
 planet								
Total consommations d'énergie (en Mwh)	476 195	383 083	415 915	418 904				GRI 302-1; 302-3
Chiffre d'Affaires (en M€)	1 730	1 230	1 164	1 425				
Ratio d'intensité (Consommation / CA)	275	311	358	294				
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWH) PAR PAYS								
France	313 426	244 972	268 486	257 801				GRI 302-1
États-unis	44 906	41 411	47 092	58 446				GRI 302-1
Allemagne	44 330	37 054	38 917	39 143				GRI 302-1
Espagne	21 734	17 659	17 573	15 908				GRI 302-1
Turquie	11 585	8 508	8 675	11 359				GRI 302-1
Canada	9 289	7 833	8 095	8 469				GRI 302-1
Royaume-Uni	12 149	8 766	6 870	7 337				GRI 302-1
République Tchèque	6 949	5 866	6 272	6 174				GRI 302-1
Chine	4 799	4 263	4 905	5 904				GRI 302-1
Mexique	4 724	3 927	4 735	3 577				GRI 302-1
Pologne	3 159	1 942	3 011	3 361				GRI 302-1
Maroc	3 565	1 052	1 285	1 421				GRI 302-1
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
NOUS DÉCHETS (EN T)								
Métaux	22 220	16 355	17 092	21 891				GRI 306-4
Papier - Carton	617	398	398	377				GRI 306-4
Plastique	329	326	347	271				GRI 306-4
Bois	917	568	614	674				GRI 306-4
Huiles	2 412	1 931	2 141	2 113				GRI 306-4
Autres déchets non dangereux	2 966	1 967	1 768	2 230				GRI 306-4
Déchets dangereux (sans huiles)	13 026	9 806	9 894	11 051				GRI 306-4
 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES								
Total des déchets (en Tonne)	42 487	31 351	32 254	38 607				GRI 306-4
RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS								
% recyclage	66 %	64 %	67 %	67 %				GRI 306-4
% valorisation énergie	8 %	8 %	8 %	8 %				GRI 306-4
% traitement physico-chimique	15 %	16 %	15 %	13 %				GRI 306-4
% enfouissement	5 %	4 %	5 %	4 %				GRI 306-4
 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES								
% autre traitement	7 %	7 %	6 %	8 %				GRI 306-4
PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT								
GRI 302-1 ; GRI 302-4								
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	nd	nd	nd	nd	> 1 %	> 1 %	> 1 %	GRI 301-1
% d'énergie renouvelable produite sur site	nd	nd	nd	0,0 %	> 0,4 %	> 1 %	> 3 %	GRI 301-2 ; 306-2
% de déchets valorisés	72,5 %	72,7 %	74,4 %	75,0 %				
ŒUVRER DANS NOS TERRITOIRES								
GRI 303-1 ; GRI 303-2								
 11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES								
% de sites en zone de stress hydrique avec un plan d'action	nd	nd	nd	18 %	100 %	100 %	100 %	

* Les objectifs sont en cours de construction et seront définis progressivement.

6 Tables de concordance

6.1 Table de concordance DPEF

Information	Pages ou sous chapitres correspondants
Modèle d'affaires	URD chapitre 1
Description des principaux risques, politiques et indicateurs	URD chapitre 5 : facteur de risques URD chapitre 4 ; §1 La responsabilité sociale et environnementale de LISI
Lutte contre la corruption	URD chapitre 4 ; §4.5 Interdiction de toute forme de corruption URD chapitre 4 ; §4.10 Plan de vigilance
Lutte contre l'évasion fiscale	URD chapitre 4 ; §4.6 Respect des réglementations fiscales URD chapitre 4 ; §4.10 Plan de vigilance
Respect des droits de l'homme	URD chapitre 4 ; §4.4 Respect des droits humains & fondamentaux URD chapitre 4 ; §4.10 Plan de vigilance
Changement climatique	URD chapitre 4 ; §3.3 Notre stratégie de transition climat URD chapitre 4 ; §3.4 Nos impacts directs sur l'environnement
Engagements sociétaux	URD chapitre 4 ; §2 People : générer un impact positif
Économie circulaire	URD chapitre 4 ; §3.5 Nos impacts indirects sur l'environnement
Accords collectifs	URD chapitre 4 ; §2.7 Dialogue social
Lutte contre les discriminations et promotion des diversités	URD chapitre 4 ; §2 People : générer un impact positif
Lutte contre le gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, alimentation responsable équitable et durable	Compte-tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas un risque principal RSE et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion

6.2 Table de concordance Global Compact

Information	Pages ou sous chapitres correspondants
Principe 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	URD chapitre 4 §4.4 Respect des droits humains & fondamentaux §4.10 Plan de vigilance
Principe 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	URD chapitre 4 §4.4 Respect des droits humains & fondamentaux §4.10 Plan de vigilance
Principe 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.	URD chapitre 4 §2.7 Dialogue social
Principe 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	URD chapitre 4 §4.4 Respect des droits humains & fondamentaux §4.10 Plan de vigilance
Principe 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	URD chapitre 4 §4.4 Respect des droits humains & fondamentaux §4.10 Plan de vigilance
Principe 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	URD chapitre 4 §2.4 Diversité et inclusion §4.10 Plan de vigilance
Principe 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	URD chapitre 4 §3 Planet : préserver notre environnement
Principe 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	URD chapitre 4 §3 Planet : préserver notre environnement
Principe 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	URD chapitre 4 §3 Planet : préserver notre environnement
Principe 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	URD chapitre 4 §4.5 Interdiction de toute forme de corruption §4.10 Plan de vigilance

7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.-

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration

consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais

acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines

informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés

de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière

d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées

visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre octobre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de seize semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de

développement durable et de responsabilité sociale. Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-

105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

risques santé et sécurité au travail, ressources humaines, achats responsables, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Cejc (Tchéquie), Dorval (Canada), Torrance (États-Unis) ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 8 % et 11 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (8 % pour l'énergie, 10 % pour les effectifs, 11 % pour les déchets) ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes**Informations sociales**

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Turnover, taux d'embauche, taux de licenciement (%)	L'emploi (attractivité, rétention),
Taux d'absentéisme (%)	L'organisation du travail (organisation, absentéisme),
Heures travaillées (nombre)	La santé et la sécurité (actions de prévention),
Part des femmes (%)	Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs), la formation,
Taux de fréquence, taux de gravité des accidents du travail (Nb / million d'heures travaillées)	L'égalité de traitement (égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées)

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommations d'énergies thermique et électrique par unité de production (MWh/tonne)	Les résultats de la politique en matière environnementale/énergétique (certifications, moyens)
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (scope 1, scope 2 et catégories suivantes du scope 3 : achats de biens et services, déchets générés, trajets domicile-travail, voyages d'affaires)	Les mesures de prévision des pollutions (eau, air, sol)
Part des déchets dangereux / non dangereux valorisés (%)	L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets, gaspillage alimentaire)
Consommation d'eau (m ³)	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation)
	La gestion de l'eau et la protection de la biodiversité

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des employés ayant répondu à l'enquête de qualité de vie au travail (%)	La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux), Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



5 Facteurs de risques

1	Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction	192
----------	--	------------

2	Politique d'assurances	196
----------	-------------------------------	------------

3	L'environnement du Contrôle interne et de Compliance	196
3.1	Description générale de l'environnement	196
3.2	Organes de contrôle général	197
3.3	Référentiel Groupe	197
3.4	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	198

Introduction

Le Groupe LISI est engagé dans un processus convergent de gestion des risques. Il gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en se conformant aux dispositions des articles L-225.37 & L-225-68 du Code de Commerce sur la sécurité financière, ainsi qu'aux recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser ces risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'actions revu périodiquement, et au

besoin ou parallèlement, d'une démarche proactive de prévention, de couverture d'assurance, de provision comptable ou d'actions opérationnelles.

Le rythme de survenance de crises majeures s'est accéléré au cours de la dernière décennie et la nature de ces crises s'est diversifiée : l'enchaînement des crises sanitaires, logistiques et géopolitiques entre 2019 et 2022 en est un exemple. Le Groupe LISI doit donc faire face à des crises polycritiques et protéiformes, dont les amplitudes augmentent. Pour atténuer tant les crises que l'impact de celles-ci, le Groupe a développé son agilité structurelle, sa communication interne, ainsi que son système managérial et a modifié l'appréhension des risques auxquels il fait face.

1 Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction

Les facteurs de risques majeurs présentés dans ce chapitre constituent uniquement les principaux risques identifiés et sont susceptibles de varier en intensité et en probabilité, selon l'actualité macroéconomique & géopolitique mondiale.

Les routines de gestion mises en place au sein du Groupe permettent d'actualiser cette cartographie en permanence et d'instaurer toute mesure visant à maîtriser les impacts ou la gravité des risques identifiés.

La synthèse des risques majeurs est présentée sous 2 axes :

- les facteurs de risques opérationnels majeurs, propres aux activités du Groupe,

- les facteurs de risques majeurs externes aux activités du Groupe.

Les risques stratégiques sont évalués annuellement par les sites, Business Group et divisions opérationnelles du Groupe ainsi que par la Direction Générale, et sont reportés depuis 2021 dans une plateforme interne collaborative.

L'évaluation des risques 2022 fait part d'un nouveau risque, à l'importance certaine : l'inflation asymétrique.

Inflation asymétrique

Le conflit russo-ukrainien, débuté en février 2022, a engendré une crise énergétique, d'abord en raréfiant l'offre d'énergie, puis en entraînant un choc inflationniste asymétrique :

- inflation principalement salariale pour la partie nord-américaine du Groupe LISI ;
- inflation d'origine énergétique, mais impactant la structure Achats et Main d'œuvre des comptes de résultat, pour la partie européenne du Groupe, où sont implantés 25 de ses 41 sites de production.

Cette inflation asymétrique fait peser un double risque pour le Groupe LISI :

- Un risque de compétitivité, du fait de l'augmentation des coûts d'achats et de leur répercussion aux clients. Cette

répercussion, si elle est rejetée par les clients, menace alors la compétitivité à court terme du Groupe. Si elle est acceptée, elle peut faire naître des tensions commerciales, menaçant alors la compétitivité du Groupe à moyen et long termes ;

- Un risque de tensions salariales, les salariés du Groupe subissant une réduction de leur pouvoir d'achat du fait de cette inflation. Ces tensions sont déjà prégnantes, la raréfaction de ces ressources salariales suite à la pandémie COVID-19, où de nombreux collaborateurs ont opéré un changement de métier et se sont détournés massivement de l'industrie, changeant leur équilibre vie personnelle/vie professionnelle est une réalité à laquelle le Groupe LISI fait déjà face.

Le Groupe LISI a engagé des actions pour limiter les conséquences de ces risques grâce aux actions suivantes :

- Renforcement de ses partenariats avec ses clients, notamment avec des contrats de long terme comportant des clauses d'indexation ;
- Accélération des plans de réinternalisation de la valeur ajoutée et mise au point de plans de codéveloppement ;
- Mises en concurrence accrues des fournisseurs, par le biais de l'ouverture de son panel fournisseurs (double sourcing) ;

- Accélération des plans industriels de flexibilisation de l'outil industriel, d'économie et d'optimisation des coûts.

L'inflation asymétrique constitue donc un risque prépondérant, dont les effets sont tempérés par des plans d'actions précis. Elle n'est donc pas considérée comme étant de nature à compromettre la solidité financière du Groupe ou la continuité de ses activités.

COVID-19

Les impacts de la pandémie COVID-19 étaient présentés comme le principal risque dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 de LISI. Le Groupe LISI, à l'image du reste du monde, a, peu à peu, appris à vivre avec les crises sanitaires nées de cette pandémie. Si celle-ci perdure diversement dans le monde et affecte inégalement les trois divisions du Groupe, le risque de pandémie est évalué comme en baisse dans la cartographie présentée ci-après. En dépit des incertitudes persistantes liées à la sortie de cette crise et de la difficulté à en évaluer toutes les conséquences, la cartographie des risques tient compte de l'impact positif des actions engagées par le Groupe pour en atténuer l'impact, et notamment :

- Les mesures strictes prises pour assurer la sécurité des salariés et des prestataires sur leur lieu de travail, lorsque leur présence est nécessaire ;

- Le plan de continuation des activités mis en œuvre avec recours au télétravail lorsque cela est possible ;
- Les mesures de réduction des charges instaurées en réponse à d'éventuelles baisses d'activité subies ;
- La protection des liquidités financières afin de sécuriser la marge de manœuvre du Groupe pour le futur.

Le Groupe LISI estime donc que les aléas de la crise sanitaire constituent un risque important, mais limité par les mesures d'adaptation et le déploiement des plans d'innovations technologiques et industrielles mis en place. Celle-ci ne semble donc pas être de nature à compromettre la solidité financière du Groupe ou la continuité de ses activités.

Renforcer la coopération avec nos assureurs pour améliorer la prévention des risques industriels

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques ont permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux et présentent leurs

recommandations, qui alimentent le plan d'actions. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Sur certains sites, le Groupe a été amené à procéder à des travaux d'aménagement ou d'installation de dispositifs de prévention significatifs afin de limiter le sinistre maximum possible. Cette démarche de progrès continu améliore la politique de prévention du Groupe, contient les sinistres significatifs et permet l'optimisation des primes d'assurance.

La synthèse des plans d'actions de prévention

Les plans d'actions sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de mettre en cohérence l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, la préservation des actifs et le

contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines industriels, achats, HSE, contrôle interne, finance et trésorerie.

OPÉRATIONNELS

Facteurs de risques	Détail du risque URD 2022	Criticité résiduelle*	Exposition financière	Tendance versus 2021	Mesures d'atténuation
Achats, Production	Défaillance de sous-traitants (traitement thermique, usinage, stérilisation,) ou de fournisseurs (matières premières, composants) perturbant nos cycles de production.	++	[8-10] M€		Évaluation financière et non financière des fournisseurs. Renforcement des audits fournisseurs. Études d'internalisation de certains processus. Recherches de solutions alternatives.
Inflation asymétrique	Risque de ne pas refacturer les hausses de charges subies (matières, prestations, énergies, charges salariales, etc.). Risque de tensions commerciales liées à la refacturation de ces hausses, pouvant dégrader la performance opérationnelle (en cas de refus des refacturations), les relations avec les clients ou la capacité à acquérir de nouveaux marchés.	++	[25-50] M€	Nouveau	Partenariats avec les clients (contrats long terme avec clauses de refacturation des hausses subies). Développement insourcing et/ou nouveaux fournisseurs. Codéveloppement avec fournisseurs. Plans industriels d'économies, optimisation et relocalisation.
	Tensions sociales et augmentation des charges salariales dégradant la performance.	++	[5-10] M€	Nouveau	Travail sur flexibilisation de l'outil de production. Plans industriels d'économies, optimisation et relocalisation. Développement de la robotisation.
Innovation, Compétitivité, Positionnement concurrentiel	Pression concurrentielle sur les produits phares ou par de nouvelles technologies.	++	[10-15] M€		Plans de productivité internes et développement des synergies inter-sites. Excellence sur Prix Qualité-délais. Plans d'innovation industrielle. Veille technologique, proximité R&D clients. Plans d'automatisation des moyens industriels. Digitalisation des fonctions Support. Plans de formation et d'attractivité / Partenariats avec les écoles / Développement de l'apprentissage. Plans d'intégration des nouveaux sites progressifs et coconstruits.
	Absence de nouveaux programmes clients et poursuite de la forte pression sur les prix des programmes existants.				
	Entrées de nouveaux concurrents ou consolidation de clients sur certaines zones géographiques.				
	Manque de compétences clefs.				
	Échecs de négociations avec les clients majeurs.				
	Échecs de l'adaptation aux changements de marché, en termes de positionnement et/ou d'obsolescence des moyens de production.				
Échecs de nouveaux produits.	++	[3-5] M€		Intégration, en amont (démonstrateurs). Contact au plus près avec les clients.	
Risque sur la propriété intellectuelle de nouveaux produits proposés.	++	[3-5] M€		Politique de protection légale des innovations et des processus de fabrication. Veille technologique et concurrentielle.	
Qualité	Problèmes qualité majeurs sur les produits fabriqués par LISI ou provenant des fournisseurs de LISI.	++	[5-7] M€		Renforcement des processus de contrôle Qualité. Audits process des fournisseurs critiques. Amélioration de la maîtrise opérationnelle avec le projet « 0 escape ». Procédures adéquates de gestion de crise.
Empreinte Industrielle	Perturbations liées au déménagement des installations du site de Bologne (projet Forge 2022).	++	[3-4] M€		Conduite du plan Forge 2022 : Plan de transfert. Plan spécifique d'attractivité du site. Recrutement de compétences spécifiques face à l'augmentation des cadences.
Conformité	Risques environnementaux internes : incendies, pollutions, nuisances sonores.	+	[3-4] M€		Plans de prévention des risques, d'investissements et de surveillance. Audits des sites réalisés avec les assureurs. Négociations avec les parties prenantes pour réduire les nuisances (bruits, vibrations, etc.).
	Risque Santé et sécurité au travail (Accident de Travail ou/et maladies professionnelles, Non-conformités machines).	++	[1-3] M€		Plan de convergence NC1. Plans d'identification et de communication des risques, plans de formation.

*

Criticité résiduelle : impact du risque amendé de sa probabilité, du contrôle sur la probabilité de survenance, le niveau de contrôle.
(Niveaux : + : Faible ; ++ : Modérée ; +++ : Importante ; ++++ : Majeur).

EXTERNE

Facteurs de risques	Détail du risque URD 2022	Criticité résiduelle*	Exposition financière	Tendance versus 2021	Mesures d'atténuation
Évolution marché	Risque sur le carnet de commandes des clients et/ou risque de non-compétitivité asymétrique (volatilité risque d'affaire / récession / offre LISI / marché).	+++	[20-30] M€		Développement de la relation avec les clients, signature de contrats long terme. Intensification de la flexibilité opérationnelle.
	Récession ou forte baisse du marché impulsée par les équipementiers, due aux normes environnementales en matière d'émission de CO ₂ .	+++	[10-15] M€		Travail sur la flexibilité des coûts variables et baisse des coûts fixes. Intensification de la communication avec les clients et fournisseurs.
Pandémie	Arrêt marché suite à crise sanitaire.	++	[3-5] M€		Règles de prévention Groupe. Procédure cluster en place. Plan de continuité global (fournisseurs -> clients). Risque atténué grâce aux protocoles sanitaires efficaces.
	Difficultés d'adaptation à l'évolution de la demande venant de nos sous-traitants (approvisionnement matières & composants, opérations de sous-traitance).	++	[3-5] M€		Constitution de stocks de sécurité et développement de doubles sources pour pallier aux arrêts de livraison.
	Difficultés de paiement / faillite client(s) en raison de la crise sanitaire.	++	[1-3] M€		Suivi financier des rating et des limites crédit client / fournisseur.
	Manque de compétences dans un contexte de départs et de tension sur le marché de l'emploi, conséquence indirecte de la pandémie COVID-19.	+++	[10-15] M€		Plans de formation et d'attractivité. Gestion des plans de succession. Partenariats avec les organismes locaux et les écoles. Développement de l'apprentissage. Journées de recrutement dans les usines. Plan d'attractivité et de fidélisation 2020-2026 avec volet digital.
Cybercriminalité	Cybercriminalité	+++	[10-15] M€		Plans de Continuité d'Activité et Plans de Reprise d'Activité. Protection des équipements industriels connectés. Politique de protection informatique. Actions de sensibilisation. Veille cyberfraude.
Géopolitique	Risques sismiques** & météorologiques	++	[10-30] M€		Déploiement des Plans de gestion de crise, Plans de Continuité d'Activité (PCA) et Plans de Reprise d'Activité (PRA). Mise en place de moyens de conservation de l'eau.
	Instabilité politique	++	[10-15] M€		Travail de doubles qualifications de sites. Constitution de stocks de sécurité. Qualifications doubles sources approvisionnements. Plans de Continuité d'Activité et Plans de Reprise d'Activité.
	Risque de change	++	[1-20] M€		Politique de couverture des instruments financiers pour matières premières stratégiques et monnaies.

* Criticité résiduelle : impact du risque amendé de sa probabilité, du contrôle sur la probabilité de survenance, le niveau de contrôle.
(Niveaux : + : Faible ; ++ : Modérée ; +++ : Importante ; ++++ : Majeur).

** Risque sismique non assuré.

2 Politique d'assurances

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurance concernant principalement les risques suivants :

- Assurance dommages aux biens

Au 1^{er} janvier 2022, cette police couvre les installations en propre ou confiées, ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. Les valeurs assurées s'élèvent à :

En M€	2022			2021
	Europe (y compris France)	Autres	Total	Europe (y compris France)
Bâtiments et matériels	1 489	544	2 033	1 473
Marchandises	257	122	379	224
Pertes d'exploitation	725	387	1 112	630

Les données 2022 ont été complétées des valeurs hors Europe (sauf Inde) afin de rendre l'information exhaustive.

L'indemnité par sinistre est plafonnée à 120 M€ pour l'ensemble du Groupe, montant identique à 2021.

- Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation pour un montant de 60 M€, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 50 M€, par année d'assurance, toutes divisions confondues. La franchise est significative et varie suivant les activités et les zones géographiques.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

- Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 15 M€ par année.

- Assurance CYBER

Ce contrat accorde une garantie en cas de cyberattaque et ce pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 15 M€ par année.

- Assurance des marchandises transportées

Ce contrat couvre l'ensemble des marchandises (ou machines) transportées à hauteur de 5 M€ par moyen de transport maritime, terrestre, fluvial et aérien et par évènement, tous dommages confondus hors limites spécifiques.

3 L'environnement du Contrôle interne et de Compliance

3.1 Description générale de l'environnement

L'environnement général du Contrôle interne et de la Compliance est fondé sur l'organisation décentralisée du Groupe au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures dans un manuel de contrôle interne Groupe, ainsi qu'une veille réglementaire et un système de « bulletins d'alerte » et de « flash info ». Ceux-ci sont mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via une plateforme collaborative propre à l'environnement GRC (Gouvernance, Risque, Compliance) et disponible sur un site intranet dédié.

Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe, et par un système de reporting et

d'information unifié selon une procédure identique pour l'ensemble des sites du Groupe.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus axés sur les processus opérationnels et financiers dans les domaines suivants :

- Achats et Approvisionnements,
- Investissements,
- Production, Stocks, Logistique,
- Ventes, Qualité,
- Hygiène, Sécurité, Environnement,
- Ressources Humaines, Paie,
- Finance (Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie),
- Système d'information,
- Fiscalité et douane,
- RSE,

- Autres thèmes spécifiques (gouvernance, plan de gestion de crise...).

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

Des audits spécifiques (de conformité, de process ou de systèmes) sont diligentés chaque année, sur l'ensemble des organisations opérationnelles et support du Groupe, présentes en France et à l'étranger, selon un système

d'évaluation homogène et normé, pour permettre au Groupe :

- d'évaluer à fréquence régulière le niveau de maturité des organisations par rapport au niveau d'exigence attendu, et ce, sur la base de questionnaires, d'entretiens ou de tests,
- de mesurer la criticité des non-conformités ou de partager les bonnes pratiques,
- de formuler des recommandations à titre préventif ou curatif,
- d'accompagner les organisations dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions.

3.2 Organes de contrôle général

Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions, qui, elles-mêmes, sont organisées pour que les instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.

Le Comité d'Audit, qui comprend a minima un administrateur indépendant, prend connaissance, en présence des auditeurs externes, ainsi que des responsables Gouvernance, Risques & Compliance, de l'environnement général de gestion et de suivi des risques au minimum deux fois par an.

La direction de l'Audit Interne du Groupe comprend le directeur Gouvernance, Risques & Compliance, assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la

mission à exécuter, des partenaires internes peuvent compléter le dispositif. Celle-ci veille, notamment, à l'évaluation des risques et au respect des règles de conformité.

La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite.

Les contrôles sont orientés dans les domaines identifiés comme étant à risque de manière à obtenir une couverture dans un temps satisfaisant.

Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie et financement, consolidation financière, fonction juridique, assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 Référentiel Groupe

La société LISI gère un manuel de procédures de contrôle interne ainsi qu'un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures, mises à la disposition de tout collaborateur LISI via un intranet dédié sur SharePoint, sont régulièrement mises à jour.

La direction Gouvernance, Risques & Compliance anime trimestriellement des comités de Contrôle Interne et régulièrement des comités Compliance.

Les travaux d'audit sont menés conjointement avec les correspondants audits de chaque division afin de relayer les informations et de créer des synergies en matière de contrôle interne opérationnel et financier. Il en résulte la mise à jour des procédures Groupe, adaptées en fonction de l'évolution des processus et ayant pour but de réduire les risques détectés lors des audits.

La direction Gouvernance, Risques & Compliance assure la veille réglementaire, évalue les risques stratégiques en collaboration avec les Risk Managers de chaque division opérationnelle, anime un dispositif de prévention des risques et de tentatives de fraude et assure la surveillance du dispositif de signalement en lien avec les membres du comité Compliance.

Chaque division et chaque unité opérationnelle ont la responsabilité de veiller au respect des procédures Groupe et de les adapter au contexte de leur pays.

Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (période de 4 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective de 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement au niveau des unités élémentaires de gestion, des Business Group (B.G.), des divisions et du Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise et facilite les prises de décision.
- Le processus Achats et Investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus Ventes et Contrats fait l'objet d'une revue spécifique par les équipes locales, B.G., divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie – Financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- De même, à partir du plan stratégique à 4 ans et du budget de l'année, le service Trésorerie évalue et met en place les besoins de financement adaptés.
- Enfin, les couvertures de taux et de change et des matières premières stratégiques sont gérées de manière centralisée. Les positions sont décidées avec l'accord de la Direction Générale du Groupe afin de couvrir les risques de variation. Les positions sont fixées lorsque les conditions de marché sont opportunes et ne sont pas systématiques.
- Le processus Paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu, tant par la cellule Audit Interne, que par les auditeurs externes.
- Le processus Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non-conformités, etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- L'ensemble des processus décrits en paragraphe 3.1 est audité par les services d'Audit Interne Finance, Opérationnels ou HSE. Les audits financiers et opérationnels sont réalisés sur la base de questionnaires communs à toutes les entités du Groupe auditées. L'évaluation des audits se concrétise par l'attribution d'un score basé sur le total des non-conformités détectées : le minimum conventionnel requis est de 83 % au niveau de l'Audit Interne. Les missions d'audit donnent lieu à un plan d'actions que les équipes opérationnelles doivent suivre, afin de pallier les risques identifiés lors de ces audits internes. Ce plan d'actions est suivi un an après la mission d'audit pour les entités évaluées qui ont obtenu un niveau de contrôle interne inférieur aux exigences du Groupe.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



6 Gouvernement d'entreprise

1	Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2022	202
1.1	Activité du Conseil d'Administration en 2022	202
1.2	Activité des comités en 2022	204
1.3	L'évaluation du Conseil d'Administration	205

2	Les organes d'administration	205
2.1	Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés	205
2.2	Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration	207
2.3	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	216
2.4	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de janvier 2020	224

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de Commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF révisé en janvier 2020 et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.4 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

1 Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2022

1.1 Activité du Conseil d'Administration en 2022

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2022 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 96 % au cours de cet exercice.

Le Conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous.

- Lors de la séance du 17 février 2022, au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires opérationnels (pour la partie consacrée aux rémunérations des dirigeants), le Conseil arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021 du Groupe ainsi que l'affectation des résultats à soumettre aux votes de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2022.

Puis, le Conseil détermine, d'une part, les montants des bonus variables sur objectifs de l'exercice 2021 des dirigeants mandataires sociaux opérationnels de LISI ainsi que leur salaires fixes annuels pour 2022 et, d'autre part, arrête les règles de calcul des bonus concernant l'exercice 2022. De plus, il définit les plafonds d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance à ces dirigeants mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article 25.3.3 du Code AFEP-MEDEF.

Il approuve ensuite le montant de la rémunération attribuée aux administrateurs en 2021 et approuve le budget pour 2022.

Selon les règles définies par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2019 et sur proposition du Comité des Rémunérations, il décide de ne pas attribuer d'actions aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance 19C21, constatant l'absence de création de valeur sur la période de référence.

Au cours de cette même séance, le Conseil propose à la prochaine Assemblée Générale de 2022 statuant sur les comptes 2021 le renouvellement du mandat de quatre administratrices arrivant à échéance ainsi que la candidature de Madame Florence VERZELEN aux fonctions d'administratrice pour un mandat de quatre ans en remplacement du mandat d'un de ses membres arrivant à échéance. Il nomme également Madame

Véronique SAUBOT, Vice-Présidente du Conseil et Administratrice Référente et entérine la nouvelle composition de l'ensemble de ses quatre Comités.

En dernier lieu, le Conseil fait un point sur les travaux consacrés à l'élaboration de la Raison d'Etre du Groupe.

- Lors de la séance du 20 avril 2022, le Conseil examine en détail l'activité et les résultats du Groupe au 1^{er} trimestre durant lequel la division LISI AEROSPACE voit la poursuite de la croissance de son activité « Composants de Structure » contrairement à son activité « Fixations » en attente de reprise tandis que la division LISI AUTOMOTIVE affronte un coup de frein de ses commandes causé par la pénurie des composants électroniques ; il prend également connaissance des prévisions annuelles pour l'exercice en cours.

Puis, le Conseil débat ensuite des questions stratégiques majeures, précédemment identifiées par le Comité Stratégique et préparées par la Direction Générale. Il demande une analyse complémentaire concernant les perspectives de développement de la division LISI MEDICAL.

Enfin, le Conseil entérine la Raison d'Etre du Groupe sous la formulation « Shape and share sustainable links » dont il conviendra d'établir le plan de communication.

- Lors de la séance du 2 juin 2022, le Conseil s'est réuni dans les locaux du site de Parthenay appartenant à la division LISI AEROSPACE. Il prend tout d'abord connaissance d'un point d'actualité sur les activités du Groupe marquées par une accélération de la tendance des précédents mois mettant sous pression sa performance financière. Puis, il revoit les plans de succession du Leadership Board du Groupe et encourage la Direction à poursuivre ses actions proactives pour développer la féminisation des instances dirigeantes. Il souhaite également continuer sa réflexion sur l'intégration optimale de la RSE dans ses travaux.

Enfin, il est informé de l'appel d'offres en cours pour le remplacement du Commissariat aux Comptes assuré par le cabinet Exco & Associés qui se réalisera progressivement, au gré de l'échéance de ses mandats en cours, pour l'ensemble des entités françaises du Groupe.

- Lors de la séance du 22 juillet 2022, le Conseil arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe à mi-exercice ainsi que des nouvelles prévisions de résultats annuels.

De plus, sur la recommandation de son Comité d'Audit ayant pris connaissance des différentes soutenances des candidats, il propose la désignation du cabinet KPMG comme Commissaire aux Comptes en remplacement du cabinet EXCO & Associés qui interviendra à l'expiration de ses mandats en cours.

Enfin, il prend acte des informations communiquées par la Direction Générale sur les actions déployées dans le cadre du plan New Deal et des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe.

- Lors de la séance du 20 octobre 2022, le Conseil s'informe de l'activité et des résultats du Groupe dans un contexte économique incertain et de ses divisions sur les neuf premiers mois de l'année ainsi que les prévisions d'atterrissage de l'exercice.

De plus, il aborde les principaux points de gouvernance propres à la Société tels que :

- La composition du Conseil et de ses Comités conforme avec le code AFEP-MEDEF,
- La proposition de candidature d'une potentielle administratrice indépendante pour un mandat de quatre années en remplacement de Monsieur Patrick DAHER,
- La remise aux membres du Conseil d'un questionnaire d'auto-évaluation complété par une enquête RSE,
- La création d'un Comité RSE et la fusion du Comité des Nominations avec le Comité des Rémunérations.

Enfin, le Conseil aborde le prochain renouvellement de sa Présidence et en arrête à l'unanimité les modalités, ainsi que celles de la Direction Générale du Groupe. Il approuve également la modification de son Règlement Intérieur en lien avec ces différents changements.

- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 8 décembre 2022 est consacrée à la revue annuelle stratégique du Groupe et à la présentation du budget de la Société pour 2023.

Le Conseil prend connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2023-2026 présentées par la Direction Générale du Groupe, des enjeux majeurs que celui-ci se définit à l'horizon du plan ; ainsi que des questions stratégiques, dans un contexte de tensions inflationnistes inédit.

Puis, il prend acte des perspectives budgétaires pour l'exercice 2023 qui lui sont commentées et qu'il valide en totalité.

Afin de se rapprocher de la pratique du marché, le Conseil procède ensuite à la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommés 22C24 et 22C25 afin de rallonger leur durée et en arrête le règlement comprenant les critères de performance remaniés pour répondre aux enjeux économiques et stratégiques.

Enfin, il finit sa séance sur un partage des résultats du questionnaire d'auto-évaluation et de l'enquête RSE d'où ressortent, notamment, la satisfaction des administrateurs sur le fonctionnement du Conseil et de ses Comités ainsi que le besoin de définir le périmètre d'actions et de responsabilité du futur Comité RSE.

1.2 Activité des comités en 2022

Les Comités du conseil se sont réunis 10 fois au cours de l'exercice 2022 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 98 %.

Les comités du Conseil LISI sont au nombre de 4 :

- Le Comité d'Audit,
- Le Comité des Nominations (fusion des comités Gouvernance et Nominations),
- Le Comité des Rémunérations,
- Le Comité Stratégique.

- **Comité d'Audit** : le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2022.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a pris acte des honoraires facturés par ceux-ci en les jugeant compatibles avec les objectifs de leur mission.

Il a pris connaissance des interventions du Contrôle Interne au cours de l'exercice 2022 et fait le point sur le traitement de la cartographie des risques avec les plans d'actions en découlant.

Les données relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe des comptes consolidés et aux tests de dépréciation ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité s'est aussi réuni pour vérifier le Document d'Enregistrement Universel et y apporter notamment des remarques liées aux besoins de standardiser davantage les données extra financières.

Il a par ailleurs validé le processus de sélection du nouveau Commissaire aux Comptes qui sera appelé à remplacer le cabinet EXCO & Associés à partir de 2023.

- **Comité des Nominations** : le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2022.

Il a revu les dossiers des candidates sélectionnées pour le remplacement d'une administratrice dont le mandat arrivait à échéance en 2022, et validé son choix soumis à la décision du Conseil et à l'Assemblée Générale.

Le Comité a examiné la composition du Conseil et de ses comités et proposé la nomination de nouveaux Présidents des Comités afin d'être conforme à la règle du Code AFEP-MEDEF. Il s'est par ailleurs interrogé sur la nécessité de créer un Comité RSE à partir de 2023.

Il a passé en revue le plan de succession de l'Executive Committee et du Leadership Board qui rassemblent

l'ensemble des managers opérationnels du Groupe et a également pris connaissance de la politique de Ressources Humaines du Groupe dans ses aspects diversité et non-discrimination.

Le Comité a étudié l'évolution de la composition du Conseil d'Administration pour 2023, prévoyant le renouvellement de 7 administrateurs.

Il a par ailleurs examiné le projet du changement de Président du Conseil d'Administration, les statuts de la société ne permettant pas à celui-ci d'exercer ses fonctions au-delà de 70 ans, et s'est prononcé sur son successeur désigné à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

- **Comité des Rémunérations** : le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2022.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles, les modalités et les montants de rémunérations, fixes comme variables, des dirigeants mandataires opérationnels de la société LISI.

Le Comité a également soumis au Conseil ses propositions sur la réalisation et l'attribution des plans d'actions sous conditions de performance de 2019 (plan 19C21) et de 2022 (plan 22C24). Il a proposé au Conseil d'émettre à partir de 2023 des plans d'attribution à 3 ans au lieu de 2 ans, afin d'être conforme aux pratiques de marché, sachant que cette mesure devra auparavant faire l'objet d'une autorisation donnée en Assemblée Générale.

Le Comité a enfin validé la rémunération du Conseil pour 2022 à présenter au Conseil pour approbation définitive.

- **Comité Stratégique** : le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2022.

Il s'est d'abord réuni pour débattre des options stratégiques à prendre dans les différentes activités des Business Group.

Puis comme chaque année, le Comité s'est de nouveau réuni pour une présentation générale actualisée du plan stratégique 2023-2026 du Groupe faite par la Direction Générale de LISI et les dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale. En conclusion de sa séance, le Comité a exprimé des recommandations sur plusieurs points de vigilance à aborder en 2023 ainsi que sur les travaux complémentaires souhaités pour les projets de développement et de croissance externe.

1.3 L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI réalise depuis plusieurs années son autoévaluation et entend poursuivre et approfondir cette démarche.

L'exercice d'évaluation par le Conseil fin 2018 avait permis de dégager des axes d'amélioration en particulier dans les domaines relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale, au dispositif de prévention et de détection de la corruption et à la politique de diversité pratiquée par la Société au sein de ses instances dirigeantes.

Fin 2019, le Conseil a procédé à une autoévaluation de la contribution individuelle et des compétences au sein du Conseil. Cet exercice avait notamment permis de mettre en évidence de nouveaux chantiers d'amélioration dans la Gouvernance de la Société qui ont fait l'objet de plans d'actions initiés en 2020 et poursuivis en 2021.

Une nouvelle autoévaluation fût entreprise en 2022, incluant cette fois les 2 thèmes : le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, ainsi que la contribution individuelle et les

compétences des administrateurs. Elle a permis aux Administrateurs de constater les progrès réalisés par rapport aux évaluations antérieures, concernant en particulier le fonctionnement du Conseil et de ses Comités, la relation avec la Direction Générale et les informations qu'ils reçoivent. Néanmoins les administrateurs ont aussi relevé un niveau de compétences du Conseil globalement encore insatisfaisant, notamment dans les domaines de la RSE et du métier Médical. De même, ils souhaitent que le Conseil s'investisse davantage dans la cartographie des risques majeurs et la définition des plans d'actions associés.

Dans le même esprit, le Conseil s'est autoévalué dans le domaine de la RSE et a observé que les sujets Environnement, Attractivité et Achats responsables ressortaient comme des points d'amélioration. Il a conclu en demandant au futur Comité RSE en charge de la majeure partie de ces sujets, de bien définir son périmètre d'actions et de proposer un niveau d'analyse pertinent au regard de ses responsabilités et de celles du Conseil.

2 Les organes d'administration

2.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 16 membres.

- Parmi ses membres, le Conseil compte 9 administrateurs relevant des groupes familiaux, 4 administrateurs « indépendants » au sens strict du code AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020 auquel la Société se réfère, 1 administrateur « personne qualifiée », administrateur de LISI depuis plus de 12 ans et ne bénéficiant donc plus de la qualité d'administrateur indépendant et 2 administrateurs représentant des salariés. Le taux de représentation des 3 premiers groupes est donc le suivant : 64 % pour les Administrateurs Familiaux, 29 % pour les Administrateurs Indépendants, 7 % pour les Personnes Qualifiées.
- De même, le Conseil est composé de 6 femmes, 8 hommes et 2 administrateurs représentants des salariés ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 43 %.

- Afin de se mettre en stricte conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020, le Conseil poursuivra sa démarche pour atteindre le taux formel d'un tiers d'administrateurs indépendants. La proportion d'administrateurs indépendants est passée de 21 % en 2021 à 29 % en 2022.
- 2 administrateurs représentant des salariés ont intégré le Conseil d'Administration en 2020 après avoir été désignés par le Comité de groupe et le Comité Européen pour un mandat de 4 années qui s'achèvera le 18 septembre 2024. Ces administrateurs ont suivi un parcours de formation avant d'assister à leur premier Conseil d'Administration. D'autres formations sont prévues sur toute la durée de leur mandat. Chacun d'eux a suivi 39,5 heures de formation en 2022.

Composition au 31 décembre 2022		Administrateur indépendant	Administrateur qualifié	Date de nomination	Date d'expiration	Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes du
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER			1985	AGO 2023	31/12/2022
Président du Conseil d'Administration				1999		
Membres du Conseil d'Administration	Bernard BIRCHLER	X		2021	AGO 2025	31/12/2024
	Isabelle CARRERE			2014	AGO 2026	31/12/2025
	Patrick DAHER		X	2009	AGO 2023	31/12/2022
	Françoise GARNIER	X		2021	AGO 2025	31/12/2024
	Capucine KOHLER			2014	AGO 2026	31/12/2025
	SAS CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER [2]			2002	AGO 2023	31/12/2022
	PEUGEOT Invest représentée par Christian PEUGEOT [4]			2019	AGO 2023	31/12/2022
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [1]			1977	AGO 2023	31/12/2022
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI			2014	AGO 2026	31/12/2025
	Véronique SAUBOT	X		2018	AGO 2026	31/12/2025
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [3]			1977	AGO 2023	31/12/2022
	Florence VERZELEN	X		2022	AGO 2026	31/12/2025
	Emmanuel VIELLARD – Directeur Général			2000	AGO 2023	31/12/2022
	Mohamed EZZENZ – actionnaire représentant des salariés			2020	18 sept. 2024	
Laurent GUTIERREZ – actionnaire représentant des salariés			2020	18 sept. 2024		
Secrétaire du Conseil d'Administration	Cécile LE CORRE					
COMITÉ D'AUDIT						
Membre du Comité d'Audit	Françoise GARNIER	X				
Présidente du Comité d'Audit						
Membres du Comité d'Audit	Isabelle CARRERE					
	Florence VERZELEN	X				
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS						
Membre du Comité des Rémunérations	Patrick DAHER		X			
Président du Comité des Rémunérations						
Membres du Comité des Rémunérations	Bernard BIRCHLER	X				
	Laurent GUTIERREZ					
	Jean-Philippe KOHLER					
	Thierry PEUGEOT					

Composition au 31 décembre 2022		Administrateur indépendant	Administrateur qualifié	Date de nomination	Date d'expiration	Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes du
COMITÉ STRATÉGIQUE						
Membre du Comité Stratégique	Véronique SAUBOT	X				
Président du Comité Stratégique						
Membres du Comité Stratégique	Bernard BIRCHLER	X				
	Gilles KOHLER					
	Jean-Philippe KOHLER					
	Christian PEUGEOT					
	Cyrille VIELLARD					
	Emmanuel VIELLARD					
COMITÉ DES NOMINATIONS						
Membre du Comité des Nominations	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI					
Président du Comité des Nominations						
Membres du Comité des Nominations	Patrick DAHER		X			
	Véronique SAUBOT	X				

2.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé

les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'Administration de LISI, Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations

Nationalité : française

Né le : 2 décembre 1953

Date de 1^{ère} nomination : 1985

Date d'échéance du mandat : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 84 955

Carrière : Après avoir eu diverses responsabilités à l'extérieur, Gilles KOHLER entre dans le Groupe GFI en 1979 comme responsable d'un réseau commercial au sein de la filiale GFD. Il occupe différents postes au niveau Marketing et communication (GFD) puis Contrôle de gestion (MALICHAUD) avant de prendre en 1985 la

direction de AXIS, la filiale du groupe spécialisée dans la distribution de fixations. Il est ensuite nommé Directeur Général de GFI Industries en 1991 puis Président-Directeur Général de GFI en 1999, fonction qu'il occupe jusqu'en mars 2016. Il est depuis cette date, Président non exécutif du Conseil d'Administration du Groupe LISI.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Président de CIKO

Bernard BIRCHLER*Administrateur indépendant de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique et du Comité des rémunérations***Nationalité :** française**Né le :** 5 septembre 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 2021**Date d'échéance du mandat :** 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 1 000**Carrière :** Bernard Birchler est Associé de Bain & Company, basé au bureau de Paris. Il dirige le pôle Industries Manufacturières et Services.

Avec plus de 30 ans d'expérience dans le conseil en stratégie pour des dirigeants du secteur industriel, il est un expert reconnu dans les industries manufacturières. Il a accompagné de nombreux dirigeants dans la conduite de transformations majeures et de programmes d'amélioration de la performance de leurs opérations : efficacité R&D,

achats, chaîne d'approvisionnement, production et réduction des coûts.

Il possède une grande expérience des secteurs manufacturiers et de process : aérospatiale et défense, automobile, ferroviaire, transport et logistique et biens de consommation.

Ingénieur, diplômé de l'ENSEM et de l'IAE Paris, il a démarré sa carrière dans le conseil en 1985 avant de créer sa propre firme (2002-2008) puis a dirigé le pôle de compétences opérations d'un cabinet de conseil international (2008-2016) avant de rejoindre Bain & Company en 2016.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant

Isabelle CARRERE*Administrateur de LISI, Membre du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Née le :** 10 décembre 1963**Date de 1^{ère} nomination :** 2014**Date d'échéance du mandat :** 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 1 000**Carrière :** Après dix ans d'audit et de conseil chez Arthur Andersen, Isabelle Carrère est nommée Directeur financier du Groupe Yves Rocher, puis rejoint en 1999 le Groupe LISI, devenant Directeur général délégué de LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL. Elle quitte LISI en 2009 pour créer Alba & Co, sa structure de conseil de direction, qui accompagne les entreprises industrielles dans leurs projets de croissance.

Spécialiste du monde aéronautique, Isabelle Carrère intervient aussi régulièrement dans les secteurs de la défense, de la mobilité, des greentechs. Isabelle Carrère siège également aux conseils de Parrot, et du Groupe FIBI-Aplix. Elle est diplômée de l'ESCP Europe et titulaire d'un diplôme d'expertise comptable.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Présidente de ALBA & Co
 - Administratrice du groupe FIBI-APLIX
 - Administratrice de PARROT
 - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN

Patrick DAHER*Administrateur qualifié de LISI S.A., Président du Comité des Rémunérations, Membre du Comité des Nominations***Nationalité :** française**Né le** 5 août 1949**Date de 1^{ère} nomination :** 2009**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 1 000**Carrière :** Président de Daher, société fondée en 1863 par son arrière-grand-père, Paul Daher.

Formé à l'Essec, Patrick Daher rejoint le groupe DAHER en 1977 en tant que Responsable Financier puis Directeur Général de la filiale américaine. Patrick Daher prend la Présidence et la Direction Générale de Daher en 1991.

Autre mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de la Compagnie DAHER SA
 - Gérant Commandité de COREDAHER SCA
 - Président du Conseil de Surveillance de la FIDAP SAS
 - Président d'Honneur du GEAD au sein du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales)
 - Membre du bureau du GIFAS
 - Président du SIAE et Commissaire Général du Salon du Bourget

Mohamed EZZENZ*Administrateur représentant des salariés chez LISI***Nationalité :** française**Né le** 24 août 1971**Date de 1^{ère} nomination :** 2020**Date d'échéance du mandat :** 2024**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** néant**Carrière :** Mohamed EZZENZ a rejoint en 1996 l'équipe de Creuzet Aéronautique à Marmande, au poste d'Opérateur en commandes numériques, puis, à partir de 2015, il a évolué vers la fonction d'Opérateur mesure au service contrôle qualité. Il s'intéresse aux différents projets de l'entreprise, aux questions de santé et des conditions de travail.

Lors du rachat de CREUZET aéronautique par LISI AEROSPACE, il participe à la fusion et exerce au sein du Comité Européen un mandat de représentant du personnel. En 2013, Mohamed EZZENZ a réalisé un bilan de compétences qui l'a orienté vers une formation en ergonomie pour répondre aux enjeux de santé du travail avec une immersion de 10 mois au sein du service de santé inter-entreprise du Lot et Garonne. Il a ainsi obtenu un Diplôme Universitaire en ergonomie (DU) à l'Université de Bordeaux. Il a également suivi une formation en gestion de projet à SUD MANAGEMENT en 2017.

Depuis 2018, il est habilité, auprès de la DIRECCTE de la région Nouvelle Aquitaine, en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels.

En 2019, Il a suivi une formation en management de projet « ARCADRE » au CESI de Bordeaux.

Depuis avril 2021, Mohamed EZZENZ est également consultant en ergonomie.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur au Conseil d'Administration de TRANSITION PRO (Association paritaire régionale pour la gestion des projets de transition professionnelle),
 - Administrateur au Conseil d'Administration de CPREFP Métallurgie (Commission Paritaire Régional de l'emploi et de la formation professionnelle),
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de AR2I (Délégation territoriale de l'Opérateur de Compétence interindustriel), OPCO 2I,
 - Membre du collectif de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
 - Administrateur au Conseil d'Administration de la CPNE industrie et métiers de la métallurgie.

Françoise GARNIER*Administrateur indépendant de LISI, Présidente du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Née le** 30 décembre 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 2021**Date d'échéance du mandat :** 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 1 000**Carrière :**

Diplômée de l'EM Lyon et Expert Comptable, Françoise Garnier a effectué toute sa carrière dans l'audit et le conseil au sein de cabinets anglo-saxons, en France et aux États-Unis.

Associée d'audit chez PwC, commissaire aux comptes de grands groupes cotés internationaux, accompagnant de nombreuses sociétés dans leurs projets d'acquisition, de cession ou de restructuration sur des sujets comptables ou financiers.

Elle a été responsable pour l'ensemble du réseau PwC de ses activités de conseil pour les sociétés du secteur Technologie, Telecoms et Entertainment & Media.

Elle a été membre du Board mondial de PwC International, l'instance de gouvernance supervisant la stratégie globale du réseau PwC.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Associée chez PwC,
 - Membre du Conseil de Surveillance de PwC en France,
 - Présidente du Comité d'Audit du Groupe Lesaffre.

Laurent GUTIERREZ*Administrateur représentant des salariés chez LISI***Nationalité :** française**Né le** 7 juillet 1965**Date de 1^{ère} nomination :** 2020**Date d'échéance du mandat :** 2024**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** néant

Carrière : Laurent GUTIERREZ est titulaire d'un BEP de Mécanicien Monteur, d'un CAP de Dessinateur Industriel, d'un Baccalauréat F1 en Construction Mécanique et d'un BTS en Productique.

Après avoir débuté chez RENAULT en tant que Metteur au point sur véhicules prototypes, puis Technicien Qualité Achats, il a orienté sa carrière vers l'audit, le conseil et la formation pendant 8 ans chez BUREAU VERITAS, groupe dans lequel il est passé cadre.

Cette expérience lui a permis de découvrir nombre de sociétés différentes, et d'appréhender des organisations variées et leurs modes de gestion.

- À partir de 1999, il a effectué un retour à l'industrie, avec des postes de manager :
 - Directeur Qualité dans une PMI de la plasturgie automobile (250 personnes) pendant 2 ans,

- Responsable Qualité Multisites (5) technologie in-situ chez FAURECIA Sièges d'automobile pendant 3 ans,
- Depuis 2005, chez LISI AUTOMOTIVE :
 - Responsable Qualité site à Mélisey pendant 2 ans,
 - Responsable système Qualité Division pendant 11 ans,
 - Responsable Qualité Fournisseur depuis 4 ans.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Ancien Président du syndicat CFTC de la métallurgie du Territoire de Belfort et toujours actif au sein du conseil de ce syndicat,
 - Président de l'association de son village « Brevilliers animation » dont la vocation est le lien social et propose des activités pour regrouper toutes les tranches d'âges.

Capucine KOHLER*Administrateur chez LISI, Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Née le** 7 février 1980**Date de 1^{ère} nomination :** 2014**Date d'échéance du mandat :** 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 600

Carrière : Capucine KOHLER est diplômée d'un MSC Management with Marketing, Université de Bath du Royaume-Uni, a débuté sa carrière chez Bloomberg à Londres en tant que Responsable Commercial, avant d'occuper des fonctions de Responsable Commercial Interne et de Responsable Grands Comptes chez Omron

Automotive Electronics Europe (équipementier japonais de la connectique).

Elle exerce aujourd'hui, dans les domaines stratégie commerciale internationale, spécialisée dans le secteur automobile et particulièrement les équipementiers ; management dans un environnement multiculturel.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Sales Director chez ZF (Grande-Bretagne)

Jean-Philippe KOHLER*Représentant permanent de CIKO au Conseil d'Administration de LISI, Membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations, du Comité des Rémunérations et du Comité Stratégique***Directeur Général Délégué du Groupe LISI****Nationalité :** française**Né le** 27 août 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 1993**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 73 961

Carrière : Diplômé de l'ESLSCA et d'un MBA, Jean-Philippe KOHLER exerce d'abord des fonctions technico - commerciales au sein de la Direction de l'Après-Vente du CFM56 à la SNECMA pendant 4 ans, avant d'intégrer le Groupe comme Contrôleur de gestion au sein de FORMER (Automobile). Puis il prend la fonction de Directeur adjoint d'usine de la société SAINT-CHAMOND GRANAT, filiale de BAI (Aéronautique). Après une expérience internationale de 4 ans chez Hi-Shear aux USA, il revient en France pour prendre la direction générale de GFD. Il prend les fonctions de Directeur Général Délégué au sein de GFI Industries (devenu LISI) en 2002.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS
 - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hebei Co Ltd (CHINE)
 - Administrateur de Fastener Technology Baglanti Elemanlari San. Tic. As (Turquie)
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS

- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomet SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL FASTENERS SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING SAS
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Directeur Général de CIKO SAS
 - Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté
 - Gérant de la Société civile immobilière PYKO

Christian PEUGEOT*Administrateur de LISI, Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Né le** 9 juillet 1953**Date de 1^{ère} nomination :** 2005**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 800

Carrière : Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été Directeur des affaires publiques et Délégué aux relations extérieures pour sa dernière activité dans le groupe PSA. De janvier 2016 à mars 2020, il a occupé la présidence du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Le conseil d'administration de l'Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles (OICA) a élu à sa présidence Christian Peugeot en février 2019.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président Directeur Général de Peugeot frères Industrie
 - Président de Peugeot Saveurs
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants), activité bénévole
 - Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères, Président du Comité Éthique, gouvernance
 - Administrateur de PEUGEOT INVEST, membre du Comité financier et d'audit
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Administrateur du Groupe PSP
 - Administrateur de Immobilière Dassault (représentant de PEUGEOT INVEST)
 - Gérant de la Société BP GESTION
 - Gérant de la Société SCI LAROCHE

Thierry PEUGEOT*Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI S.A., Membre du Comité des Rémunérations***Nationalité :** française**Né le** 19 août 1957**Date de 1^{ère} nomination :** 2000**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 725

Carrière : Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot do Brasil en 1997 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces de rechange et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. De 2002 à 2014, Thierry Peugeot était Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et Président du Comité des comptes
 - Directeur Général Délégué et administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR)
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
 - Président et administrateur de CITP
 - Président et administrateur de SIV
 - Président et Directeur Général et administrateur de SID
 - Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA)

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI
Administrateur chez LISI S.A., Présidente du Comité des Nominations

Nationalité : française

Née le 17 novembre 1960

Date de 1^{ère} nomination : 2014

Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 600

Carrière : Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni a commencé sa carrière dans un Cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du Groupe PSA et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle a ensuite rejoint le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. jusqu'à la création de Stellantis et a exercé la fonction de Directrice Générale Déléguée des Établissements Peugeot Frères.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administratrice des Établissements PEUGEOT Frères (EPF)
 - Administratrice de ESSO Société Anonyme Française
 - Administrateur de Fonds de dotation familial Peugeot
 - Représentante de Peugeot Invest au Conseil d'Administration de Peugeot 1810 et Présidente
 - Présidente du Conseil d'Administration de SAPAR et Administratrice de SAPAR (Société Anonyme de Participations)
 - Présidente de SAINT-CO SAS

Véronique SAUBOT
Administrateur indépendant chez LISI, Présidente du Comité Stratégique et Membre du Comité des Rémunérations

Nationalité : française

Née le 27 décembre 1964

Date de 1^{ère} nomination : 2018

Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 : 700

Carrière : Véronique SAUBOT a commencé sa carrière chez Arthur Andersen en 1989, puis elle a rejoint le groupe Valeo au sein duquel elle a occupé plusieurs postes opérationnels pendant 13 ans. En 2002 elle se voit confier la direction de la stratégie du groupe. Elle crée Coronelli International en 2007 pour proposer des recommandations stratégiques directement exécutables pour un large portefeuille clients de l'univers industriel. En parallèle, elle siège dans différents conseils d'administration et a pris la direction de Tykya en 2014.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Présidente de TYKYA
 - Directrice Générale de SIMPLON.CO
 - Administratrice du Groupe LA POSTE, branche courrier, colis et service à domicile
 - Administratrice indépendante de IMERYS
 - Administratrice indépendante de ESSO SAF

Florence VERZELEN*Administrateur indépendant chez LISI S.A., et Membre du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Née le** 28 février 1978**Date de 1^{ère} nomination :** 2022**Date d'échéance du mandat :** 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** néant**Carrière :** Florence Verzelen est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, et elle est ingénieur du Corps des Mines.

Elle a commencé sa carrière en tant qu'analyste financière en banque d'investissement à New York. Elle a ensuite travaillé dans le secteur public, et notamment à la Commission européenne, où elle a été responsable des relations commerciales entre l'Union européenne et la Chine, puis du procès antitrust intenté contre Microsoft. Elle a ensuite conseillé le ministre chargé des Affaires européennes sur les questions liées au commerce et à l'industrie en 2007. De 2008 à 2017, elle a travaillé chez ENGIE. Elle a d'abord été en charge du développement commercial du groupe, puis est devenue directrice

générale d'ENGIE au Qatar, puis directrice du plan de performance des achats du groupe. Elle a finalement été nommée Chief Operating Officer d'ENGIE Europe et Russie.

Florence Verzelen est membre du comité directeur de l'Institut Montaigne depuis 2018. Elle est Directrice Générale Adjointe en charge des industries, du marketing et du développement durable chez Dassault Systèmes.

Elle est également membre du conseil d'administration des groupes Air France.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administratrice Société Air France,
 - Membre du comité directeur de l'Institut Montaigne,
 - Directrice Générale Adjointe en charge des industries, du marketing et du développement durable chez Dassault Systèmes

Cyrille VIELLARD*Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Né le** 30 mai 1977**Date de 1^{ère} nomination :** 2013**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 1 000

Carrière : Diplômé de l'ESSEC, Cyrille Viellard a démarré sa carrière dans le groupe Bosch où il a occupé différents postes opérationnels en France, en Allemagne puis en Espagne de 1998 à 2013. Membre du comité de direction du groupe Rapala VMC depuis 2015, il est aujourd'hui en charge de la marque VMC et de la division hameçons.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président VMC Pêche SAS
 - Président VMC Inc.
 - Président PT VMC Fishing Tackle Indonesia
 - Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA
 - Administrateur de Selectarc Group SA
 - Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle
 - Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (2021-2026)

Emmanuel VIELLARD*Membre du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité Stratégique***Directeur Général de LISI****Nationalité :** française**Né le** 13 juin 1963**Date de 1^{ère} nomination :** 1989**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2022 :** 37 554

Carrière : Emmanuel Viellard est diplômé de l'EDHEC Business School en 1986. Il a effectué son service militaire dans les Forces Spéciales pendant deux ans en tant qu'officier et chef d'escouade au Commando Trépel. Il a décidé de rejoindre le cabinet d'audit Arthur Andersen en 1988, complétant sa carrière universitaire dans les services de conseil financier. Promu Manager, il quitte Arthur Andersen et se lance dans l'entreprise familiale LISI et VMC en 1995 pour occuper différents postes au sein de LISI AEROSPACE. En 2000, Emmanuel Viellard accède à la responsabilité de Vice-Président de LISI, Président de LISI AEROSPACE et de LISI MEDICAL aux côtés de Gilles Kohler, Président-Directeur Général. Depuis le 1^{er} mars 2016, Emmanuel Viellard est Directeur Général du Groupe LISI.

Autres mandats et fonctions

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de LISI AEROSPACE SAS
 - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SAS
 - Président de LISI AUTOMOTIVE SAS
 - Président de LISI MEDICAL SAS
 - Administrateur de ANKIT FASTENERS PRIVATE LIMITED
 - Administrateur de Fastener Technology Baglanti Elemanlari San. Tic. As (Turquie)
 - Administrateur de BLANC AERO Industries UK Limited
 - Administrateur de HI-SHEAR HOLDINGS Ltd
 - Administrateur de HI-SHEAR Corporation
 - Administrateur de HI-SHEAR HOLDINGS Inc
- Administrateur de LISI AEROSPACE Canada Corp
- Administrateur de LISI AEROSPACE North America Inc
- Administrateur de THE MONADNOCK Company
- Administrateur de B&E Manufacturing Company Inc
- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hebei Co. Ltd
- Administrateur de TERMAX Company
- Administrateur de TERMAX International Holdings LLC
- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE HI VOL
- Administrateur de LISI MEDICAL Remmele Inc
- Administrateur de LISI Holding North America
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SA
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING SAS
- Président de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS
- Président de LISI MEDICAL Fasteners SAS
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de Financière VIELLARD SAS
 - Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA
 - Administrateur de Selectarc Group SA
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
 - Membre du bureau du GIFAS
 - Président d'honneur du GEAD
 - Membre du Comité exécutif du MEDEF
 - Président du Comité Liaison Défense

2.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Thierry PEUGEOT et Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI sont frère et sœur.
- Capucine KOHLER est la fille de Gilles KOHLER.

2.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au

Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- Et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.3 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.3.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 26 avril 2019, a fixé le montant maximal annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 500 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, jusqu'à décision contraire.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence

sont versés aux administrateurs à la fin de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre. Ils comprennent une part fixe par séance à laquelle s'ajoute une part variable selon le type de présence de l'administrateur concerné (physique ou audio/visio).

Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2022 se sont élevés à 459 500 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2021 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2022 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2021 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2022 (en euros)
BIRCHLER Bernard	19 500	31 500	19 500	31 500
CARRERE Isabelle	31 000	44 750	31 000	44 750
DAHER Patrick	43 500	43 500	43 500	43 500
GARNIER Françoise	19 500	34 750	19 500	34 750
GAUTIER Emmanuelle	4 000		4 000	
KOHLER Capucine	31 000	30 000	31 000	30 000
KOHLER Gilles	59 500	52 500	59 500	52 500
LEBARD Pascal	11 500		11 500	
NOBRE Lise	56 500	26 250	56 500	26 250
PEUGEOT Christian	31 000	26 500	31 000	26 500
PEUGEOT Thierry	41 500	34 500	41 500	34 500
PEUGEOT-RONCORONI Marie-Hélène	38 500	38 500	38 500	38 500
SAUBOT Véronique	42 000	45 500	42 000	45 500
VIELLARD Cyrille	31 000	33 750	31 000	33 750
VERZELEN Florence		17 500		17 500
Total	460 000	459 500	460 000	459 500

Les administrateurs mentionnés ci-dessus n'ont pas perçu de rémunération d'autre nature que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI S.A. et ses filiales.

Monsieur Gilles KOHLER perçoit depuis le 1er janvier 2019 une rémunération sous forme de jetons de présence en ses qualités de Président du Conseil d'Administration et de membre des comités tels que décrits dans sa fiche administrateur (paragraphe 2.2.1 ci-avant). Aucune autre nature de rémunération ne lui est versée.

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER n'ont pas reçu de jetons de présence sur l'exercice.

Messieurs Gilles KOHLER, Jean-Philippe KOHLER, Emmanuel VIELLARD, Cyrille VIELLARD, Thierry PEUGEOT et Christian PEUGEOT ont également perçu des jetons de présence de la société de contrôle CID. Ces derniers ne sont pas significatifs.

2.3.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2022 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
BIRCHLER Bernard	1 000	
CARRERE Isabelle	1 000	
DAHER Patrick	1 000	
GARNIER Françoise	600	
KOHLER Gilles	84 955	
KOHLER Capucine	600	
KOHLER Jean-Philippe (représentant permanent de CIKO)	73 961	
PEUGEOT Christian (représentant de PEUGEOT Invest)	800	2 750 000
PEUGEOT Thierry (représentant permanent de CID)	725	29 643 620
PEUGEOT-RONCORONI Marie-Hélène	600	
SAUBOT Véronique	700	
VIELLARD Emmanuel	37 554	
VIELLARD Cyrille (représentant permanent de VMC)	1 000	3 112 818
VERZELEN Florence		
Total	204 495	35 506 438

La nomination de Madame Florence VERZELEN étant intervenue au cours de l'exercice 2022, cette dernière devra se mettre en conformité selon l'article 20 du code AFEP-

MEDEF de janvier 2020 au cours de l'exercice 2023 en acquérant un nombre minimum d'actions significatif au regard des rémunérations qui leur ont été allouées.

2.3.3 Pouvoirs et Rémunérations des dirigeants

2.3.3.1 – Pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués - limitations spécifiques apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, à ceux des Directeurs Généraux délégués

Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Société :

- ni réservés au Conseil d'Administration,
- ni réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires de la Société,

sont dévolus au Directeur Général de la Société et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux Délégués.

Lors de la décision de nomination du Directeur Général ou, le cas échéant, d'un Directeur Général Délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

de la Société ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué.

Le présent article du règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

2.3.3.2 – Rémunérations des dirigeants sur l'exercice 2022

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF								
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2022 (AGO 2023)		X		X		X		X
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022 (AGO 2023)		X		X		X		X
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022 (AGO 2023)		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration en 2021 et 2022

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est versée exclusivement sous forme de jetons de présence comprenant une part fixe et une part variable.

Le détail de la rémunération versée au Président du Conseil d'Administration s'établit donc ainsi :

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'Administration de LISI S.A.

	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice - sous forme de jetons de présence	52 500	59 500
Total	52 500	59 500

Concernant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations décide de maintenir la nature et le mode de calcul de la rémunération du Président du Conseil d'administration actuel, selon les

mêmes principes qu'en 2022 jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué en 2021 et 2022

En 2022, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe et se réparti de la manière suivante :

- 50 % attribuée à des critères financiers :
 - 30 points maximum au titre de la marge opérationnelle (Résultat opérationnel courant en pourcentage de chiffre d'affaires),
 - 20 points maximum au titre du Free Cash Flow,

- 30 % maximum attribuée à la réalisation des plans d'actions NEWDEAL,
- 20 % maximum laissée à l'appréciation du Conseil d'Administration.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Rémunérations du Directeur Général en 2021 et 2022

Emmanuel VIELLARD

Directeur Général de LISI S.A.

	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice	561 535	589 107
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	134 274	167 325

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 24,25 € pour le plan 2021 et 19,46 € pour le plan 2022

Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2022		Montants au titre de l'exercice 2021	
	Dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	402 000	402 000	402 000	402 000
Rémunération variable	145 000	172 000	172 000	86 000
Intéressement	12 186	12 596	12 596	15 313
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	2 349	2 376	2 511	2 511
TOTAL	561 535	588 972	589 107	505 824

Les rémunérations présentées ci-dessus correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au titre de l'exercice 2022 au bénéfice de ses mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

Éléments de rémunération 2023 de Monsieur Emmanuel VIELLARD

Concernant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations a défini le montant de rémunération fixe à hauteur de 450 000 € sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur et Directeur Général. Le Comité des rémunérations rappelle

que la dernière révision de la rémunération fixe du Directeur Général date de 2019.

De même, le Conseil d'Administration a décidé la reconduction à l'identique les paramètres de détermination de la rémunération variable de 2022 pour l'exercice 2023.

Rémunérations du Directeur Général Délégué en 2021 et 2022

Jean-Philippe KOHLER

Directeur Général Délégué de LISI S.A.

	2022	2021
Rémunérations dues au titre de l'exercice	472 605	497 015
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice*(1)	134 274	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	Néant	167 325

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 24,25 € pour le plan 2021 et 19,46 € pour le plan 2022

(1) Le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2022 a décidé d'attribuer 6 900 actions sans conditions à Monsieur Jean-Philippe KOHLER dans le cadre de la future cessation de son mandat de Directeur Général Délégué.

Jean-Philippe KOHLER Directeur Général Délégué de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2022		Montants au titre de l'exercice 2021	
	Dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	337 200	337 200	337 200	337 200
Rémunération variable	120 000	144 000	144 000	72 000
Intéressement	12 186	12 596	12 596	15 313
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	3 219	3 219	3 219	3 219
TOTAL	472 605	497 015	497 015	427 732

Les rémunérations présentées ci-dessus correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI, aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au titre de l'exercice 2022 au bénéfice de ses mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

Éléments de rémunération 2023 de Monsieur Jean-Philippe KOHLER

Concernant l'exercice 2023, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations décide de

maintenir sa rémunération fixe à hauteur du montant versé depuis 2019, sans augmentation, ainsi que la reconduction des paramètres de détermination de la rémunération variable de 2022 jusqu'à l'échéance de son mandat de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration, sous réserve de sa nomination en tant qu'administrateur par l'Assemblée Générale du 12 avril 2023 et de son élection en tant que Président du Conseil d'Administration par les membres de ce dernier, a décidé de verser une rémunération annuelle de 170 000 € au prorata temporis de la durée de son mandat sur l'exercice 2023.

Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2022 d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2022.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2022, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2022 figurent dans le tableau suivant :

	N° et date du plan	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour déclencher une attribution
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N°:17 Date : 09/12/2020	6 900	71 001	Fév 2023	Fév 2023	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 800 M€
	N°:17ter Date : 09/12/2020	12 000	103 320	Fév 2026	Fév 2026	cours cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé
	N°:18 Date : 08/12/2021	6 900	110 435	Fév 2024	Fév 2024	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
	N°:19 Date : 09/12/2022	6 900	134 274	Fév 2025	Fév 2025	Critères financiers : EBIT > 5% du CA*, Résultat net > 2,5 % du CA*, FCF > 1 % du CA*, cours de l'action LISI > 24 € Critères RSE : TF1 < 7,8, minimum 28 % de femmes parmi les cadres, économie d'énergie sur les projets
TOTAL		25 800	419 030			
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N°:17 Date : 09/12/2020	6 900	71 001	Fév 2023	Fév 2023	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 800 M€
	N°:18 Date : 08/12/2021	6 900	110 435	Fév 2024	Fév 2024	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
	N°:19 Date : 09/12/2022	6 900	134 274	Fév 2025	Fév 2025	Néant
	TOTAL		20 700	315 710		

* CA : Chiffre d'Affaires.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 25.3.3 du Code AFEP-MEDEF relatif aux rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui comprennent l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, le Conseil d'Administration, lors de la séance du 17 février 2022, a approuvé la proposition du Comité des rémunérations définissant les conditions suivantes :

- Pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser les attributions d'actions gratuites sous conditions de performance : 100 % des rémunérations fixe et variable maximale de l'année en cours pour chaque dirigeant mandataire.

- Pourcentage maximal d'actions gratuites sous conditions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires : 10 % de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants.

Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Le Conseil d'Administration de LISI qui s'est réuni le 23 février 2023 a arrêté les résultats financiers du Groupe LISI et de ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, les actions définitivement acquises par les bénéficiaires LISI Holding du plan 20C22 s'élevaient à 59 % des actions potentielles.

	N° et date d'attribution du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N° 17 Date : 09/12/2020	4 071	23/02/2023	23/02/2023	Obligation de conserver au nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises conformément aux conditions du règlement du plan, et ce jusqu'à la cessation du mandat
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N° 17 Date : 09/12/2020	4 071	23/02/2023	23/02/2023	

2.3.3.3 – Ratios d'équité

Ce paragraphe a été rédigé conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 alinéa 6 du Code de Commerce et aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP du 28 janvier 2020.

Les salariés pris en compte dans le calcul du ratio sont ceux rémunérés directement par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Cette population de référence est composée des personnes présentes tout au long des

exercices concernés. L'effectif est composé de 52 % d'ouvriers, 31 % de techniciens et agents de maîtrise et de 17 % de cadres.

Les ratios ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables dues au cours des exercices mentionnés et du nombre d'actions attribuées définitivement au titre de ces mêmes périodes.

	2018	2019	2020	2021	2022
Performance de la société					
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1 645	1 730	1 230	1 164	1 425
Évolution N/N-1	+ 0,1 %	+ 5,2 %	- 28,9 %	- 5,4 %	+ 22,5 %
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	136	155	42	67	89
Évolution N/N-1	-20,5 %	+ 14,0 %	- 73,2 %	+ 60,5 %	+ 33,8 %
Marge opérationnelle courante (en %)	8,2 %	9,0 %	3,4 %	+ 5,7 %	6,3 %
Évolution N/N-1	- 2,2 pts	+ 0,8 pt	- 5,6 pts	+ 2,3 pts	+ 0,6 pt
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne (en milliers d'euros)	34,9	36,3	35,3	36,0	36,9
Évolution N/N-1	+ 1,9 %	+ 4,0 %	- 2,7 %	+ 1,8 %	+ 2,5 %
Rémunération médiane (en milliers d'euros)	31,6	32,9	31,5	32,3	33,8
Évolution N/N-1	+ 1,6 %	+ 4,0 %	- 4,4 %	+ 2,6 %	+ 4,6 %
Gilles KOHLER - Président du Conseil d'Administration⁽¹⁾					
Rémunération due (en milliers d'euros)	276	59	53	60	53
Évolution N/N-1	+ 14,3 %	- 78,7 %	- 10,0 %	+ 12,5 %	- 11,8 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	7,9	1,6	1,5	1,7	1,4
Évolution N/N-1	+ 12,2 %	- 79,5 %	- 7,4 %	+ 10,5 %	- 13,9 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	8,7	1,8	1,7	1,8	1,6
Évolution N/N-1	+ 12,5 %	- 79,5 %	- 5,9 %	+ 9,6 %	- 15,6 %
Emmanuel VIELLARD - Directeur Général					
Rémunération due (en milliers d'euros)	585	658	510	589	562
Évolution N/N-1	- 15,7 %	+ 12,5 %	- 22,5 %	+ 15,6 %	- 4,7 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	16,7	18,1	14,4	16,4	15,2
Évolution N/N-1	- 17,3 %	+ 8,2 %	- 20,3 %	+ 13,5 %	- 7,0 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	18,5	20,0	16,2	18,2	16,6
Évolution N/N-1	- 17,0 %	+ 8,2 %	- 19,0 %	+ 12,6 %	- 8,9 %

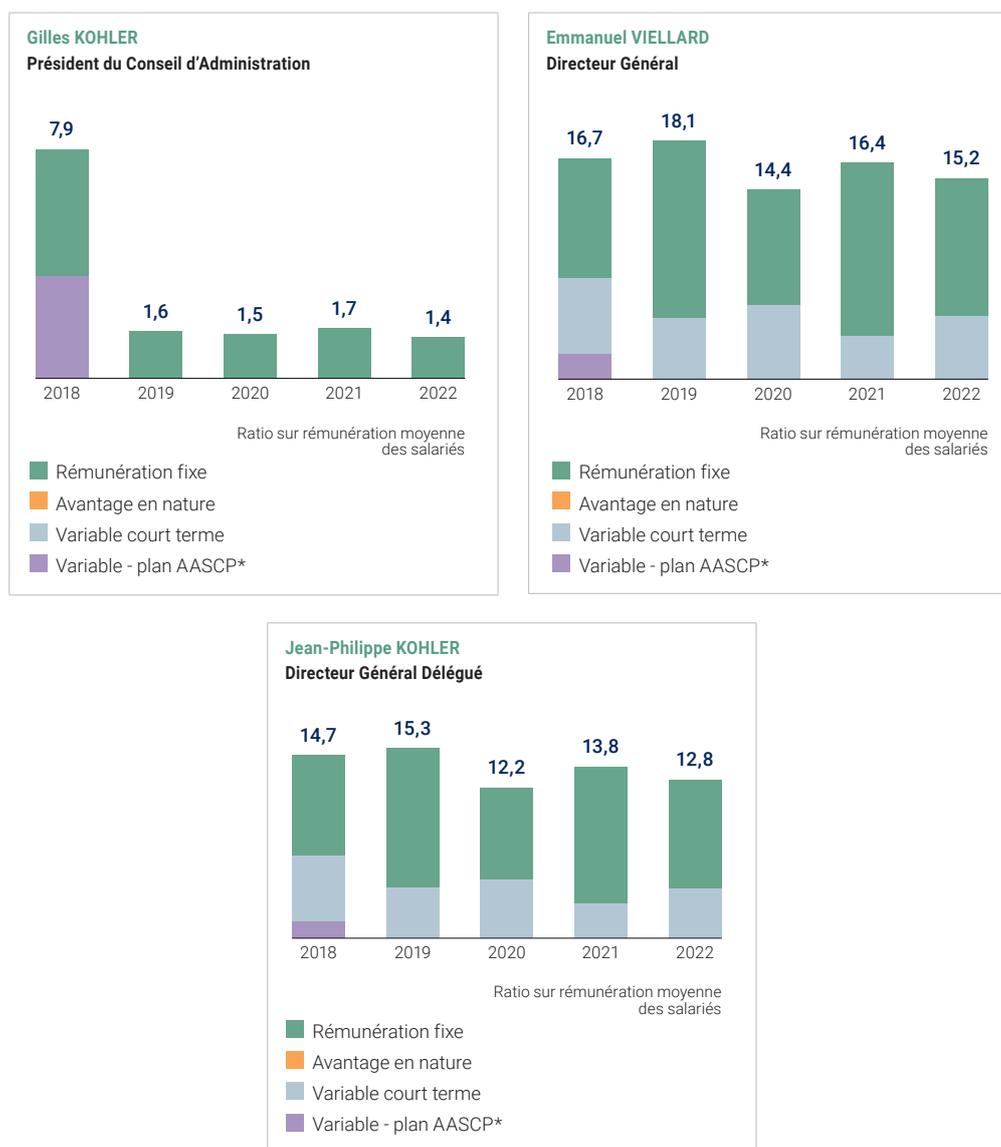
	2018	2019	2020	2021	2022
Jean-Philippe KOHLER - Directeur Général Délégué					
Rémunération due (en milliers d'euros)	515	556	431	497	473
Évolution N/N-1	- 14,3 %	+ 8,0 %	-22,4 %	+ 15,2 %	- 4,9 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	14,7	15,3	12,2	13,8	12,8
Évolution N/N-1	- 15,9 %	+ 3,9 %	-20,3 %	+ 13,2 %	- 7,3 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	16,3	16,9	13,7	15,4	14,0
Évolution N/N-1	- 15,6 %	+ 3,9 %	-18,9 %	+ 12,2 %	- 9,1 %

(1) Suite au départ à la retraite de Monsieur Gilles Kohler en 2016, ses fonctions de Président Directeur Général se sont éteintes et le statut de mandataire non exécutif lui a été attribué.

En 2018, les revenus perçus s'apparentaient à un mandat social au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration auxquels s'ajoutent les actions sous conditions de performance ou actions gratuite attribuées définitivement après une période d'acquisition de 2 ans. Depuis 2019, sa rémunération est composée exclusivement de jetons de présence.

Évolution de la rémunération fixe et variable annuelle due au cours des 5 derniers exercices

Les graphiques ci-dessous détaillent pour chacun des mandataires sociaux les ratios sur rémunération moyenne des salariés répartis selon les différentes natures de rémunération qui leur sont attribuées.



* Attribution d'actions sous conditions de performance.

2.4 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de janvier 2020

Dispositions du code AFEP MEDEF non suivies Explications circonstanciées

Nombre de membres indépendants au Conseil d'Administration

Art 9.3 : dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.

Suite à l'échéance du mandat de Madame Lise NOBRE, une nouvelle administratrice indépendante a été nommée : Madame Florence VERZELEN.

En conséquence, la règle de composition du Conseil édictée par le Code AFEP MEDEF modifié en janvier 2020 auxquels se réfère la Société, prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant, n'est pas respectée.

Le total des administrateurs indépendants s'élève donc à 4, soit 29 % des membres du Conseil et celui des administrateurs hors groupe à 6, soit 43 % des membres du Conseil.

Le renouvellement des prochains mandats sera l'occasion de revenir vers l'objectif formel du tiers d'administrateurs indépendants (cf. paragraphe 2.1 du présent chapitre)

COMPOSITION DU COMITE DES NOMINATIONS

Art 17.1 : Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants

Le Comité des Nominations de LISI ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif ; il est composé d'un administrateur relevant des groupes familiaux, d'un administrateur qualifié et d'un administrateur indépendant. Cette non-conformité sera corrigée l'année prochaine grâce au renouvellement des mandats d'administrateurs.

COMPOSITION DU COMITE DES REMUNERATIONS

Art 18.1 : il est recommandé que le président du comité soit indépendant

Le Comité des Rémunérations de LISI est présidé par un administrateur qualifié. Le Comité des Nominations en charge de la Gouvernance de la Société s'est saisi du sujet et cette non-conformité sera prochainement corrigée.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



7 Assemblée Générale

1	Ordre du jour	228
2	Texte des projets de résolutions	229
3	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital	235

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Constatation de la démission du mandat d'administrateur de Madame Capucine ALLERTON-KOHLER ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DAHER ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles KOHLER ;
- Nomination de Monsieur Jean-Philippe KOHLER en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel VIELLARD ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Compagnie Industrielle de Delle ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIKO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Gilles KOHLER, Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Directeur Général Délégué ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs ;
- Nomination de KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux : autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Modification de l'article 10 des statuts visant à permettre le renouvellement échelonné des mandats des administrateurs ;
- Réduction de capital, sous condition suspensive, d'un montant nominal maximum de 3 030 401,60 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions achetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Conseil d'Administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

2 Texte des projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 21 955 681 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en outre les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 46 777 €.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 56 959 684 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

bénéfice de l'exercice	21 955 681,31
report à nouveau antérieur	127 308 336,77
soit un bénéfice distribuable de	149 264 018,08
affecté comme suit :	
un dividende de 0,15 € par action, soit la somme totale ⁽¹⁾ de	8 117 147,55
au compte « report à nouveau », le solde, soit la somme de	141 146 870,53

(1) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues. Tous pouvoirs sont ainsi donnés au Conseil d'Administration pour déterminer le montant total définitif de la distribution et, en conséquence, le montant à porter au compte « report à nouveau ».

Le montant des dividendes distribués sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera détaché le 17 avril 2023 et mis en paiement le 19 avril 2023.

En outre, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé ⁽²⁾
31 décembre 2019	0,00 €
31 décembre 2020	0,14 €
31 décembre 2021	0,29 €

(2) Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Sixième résolution – Constatation de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Capucine ALLERTON-KOHLER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate la démission, à l'issue de la présente Assemblée, de son mandat d'administrateur de Madame Capucine ALLERTON-KOHLER.

Septième résolution – Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DAHER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DAHER.

Huitième résolution – Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles KOHLER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles KOHLER.

Neuvième résolution – Nomination de Monsieur Jean-Philippe KOHLER en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Jean-Philippe KOHLER, demeurant 39 Rue Molkenrain – 68200 Mulhouse, de nationalité française, en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel VIELLARD

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel VIELLARD, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Onzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Compagnie Industrielle de Delle

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Compagnie Industrielle de Delle, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Douzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIKO

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société CIKO, pour une durée de deux années venant

à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sous condition suspensive de l'adoption de la vingt-septième résolution.

Treizième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets, pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sous condition suspensive de l'adoption de la vingt-septième résolution.

Quatorzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie, pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sous condition suspensive de l'adoption de la vingt-septième résolution.

Quinzième résolution – Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de Commerce, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Seizième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Gilles KOHLER, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-septième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les

éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-huitième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Vingtième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Vingt-et-unième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Vingt-deuxième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable aux administrateurs, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Vingt-troisième résolution – Nomination de KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme, comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société, la société KPMG S.A., société anonyme, dont le siège social est situé Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense Cedex, identifiée sous le numéro 775 726 417 RCS Nanterre, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, en remplacement de la société EXCO et Associés dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La société KPMG, par l'intermédiaire de son représentant légal, a, par avance, déclaré vouloir accepter ce mandat au cas où il lui serait confié et précisé qu'il n'existait à son encontre aucune incompatibilité de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Vingt-quatrième résolution – Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale renouvelle, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, société par actions simplifiées, dont le siège social est situé 41 Rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, identifiée sous le numéro 438 476 913 RCS Nanterre, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Vingt-cinquième résolution – Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des achats d'actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société, soit 5 411 431 actions, à l'exception des achats d'actions destinés à la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont la limite sera de 5 % du capital, soit 2 705 715 actions, ces limites étant le cas échéant ajustées afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;

- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la société visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
 - l'octroi d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ainsi que l'attribution ou la cession d'actions de la société dans le cadre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires ;
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans les conditions prévues par la loi ;
 - la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - l'annulation des actions acquises sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement ;
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d'en informer les actionnaires par voie de communiqué ;
- décide que :
 - l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, en une ou plusieurs fois, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'acquisition de blocs ou l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ;
 - la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, ce montant sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal que la société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 253 099 440 € ;
 - cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée. Elle prive de tout effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2022 ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions prévues par la loi, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions prévues par la loi et, le cas échéant, les stipulations contractuelles y afférentes, établir tous documents et communiqués, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-sixième résolution – Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux : autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à cette attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux, éligibles au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, ou de certaines catégories

d'entre eux qu'il déterminera, à une attribution gratuite d'actions de la société ;

- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas excéder 1 000 000 actions, soit environ 1,85 % du capital de la société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires ; mais sans pouvoir dépasser le plafond légal de 10 % du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration ;

- décide que le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation tel que fixé au paragraphe précédent ;
 - décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période dite d'acquisition dont la durée minimale est fixée à un an ; durant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;
 - décide qu'en cas de décès des bénéficiaires durant cette période d'acquisition, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander de bénéficier de l'attribution gratuite des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
 - décide que le Conseil d'Administration pourra fixer une condition de présence des bénéficiaires au sein du groupe constitué par la société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
 - décide que l'attribution gratuite d'actions sera soumise à une ou plusieurs conditions de performance qui seront déterminées par le Conseil d'Administration lors de la décision de leur attribution ;
 - prend acte qu'à l'issue de la période d'acquisition susvisée et sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, l'attribution gratuite des actions se réalisera au moyen d'actions existantes que la société aura acquises à cet effet selon les dispositions des articles L. 22-10-62 et L. 225-208 du Code de Commerce ;
 - décide qu'à l'expiration de cette période d'acquisition, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires et deviendront immédiatement cessibles par les bénéficiaires sous réserve du respect des périodes d'incessibilité visées à l'article L. 22-10-59 II du Code de Commerce ;
- rappelle que le Conseil d'Administration soit décidera que les actions ainsi attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, alinéa 4 du Code de Commerce ne pourront être cédées par ces derniers avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité de ces actions qu'il seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation. Elle prive de tout effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2022 ;
 - délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment afin de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions et les modalités d'attribution desdites actions ;
 - mettre en place les mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;
 - déterminer les dates et modalités des attributions ;
 - généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, établir tous documents et effectuer toutes formalités ou formalités nécessaires.
- Vingt-septième résolution - Modification de l'article 10 des statuts visant à permettre le renouvellement échelonné des mandats des administrateurs**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier comme suit l'article 10, 1°, alinéa 4, des statuts afin de permettre le renouvellement échelonné des mandats des administrateurs :
- Article 10 – Conseil d'Administration**
- 1° - Composition
- « La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années. Ils sont toujours rééligibles.
- Toutefois, par exception, l'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer ou renouveler certains administrateurs pour une durée inférieure à quatre années afin de permettre la mise en place ou le maintien d'un renouvellement échelonné du Conseil d'Administration. »
- Le reste de l'article est inchangé.
- Vingt-huitième résolution – Réduction de capital, sous condition suspensive, d'un montant nominal maximum de 3 030 401,60 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions achetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Conseil d'Administration à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions des

articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de Commerce, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- du rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société dans le cadre de la réduction du capital social de la Société, conformément à l'article L. 225-204 du Code de Commerce,
- du rapport établi par le cabinet Finexsi, en sa qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil d'Administration dans le cadre du projet d'offre publique de rachat,

sous condition suspensive de l'obtention d'une décision de dérogation et/ou de toute autre décision de l'Autorité des Marchés Financiers, devenue(s) irrévocable(s), confirmant que les opérations constituées de la réduction de capital de la Société objet des présentes, de la réduction de capital de la Compagnie Industrielle de Delle (535 720 700 R.C.S. Belfort) (« CID »), et de la prise d'effet de certains pactes d'actionnaires relatifs à CID et à la Société, et telles que décrites dans la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions de la Société, ne requièrent pas le dépôt obligatoire d'une offre publique d'acquisition sur l'ensemble des actions de la Société (la « Condition Suspensive ») :

- (i) autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital de la Société d'un montant maximum de trois millions trente mille quatre cent un euros et soixante centimes (3 030 401,60 €), en faisant racheter par la Société un nombre maximum de sept millions cinq cent soixante-seize mille quatre (7 576 004) de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de trois millions trente mille quatre cent un euros et soixante centimes (3 030 401,60 €) ;
- (ii) décide que le rachat des actions de la Société prendra la forme d'une offre de rachat proposée à l'ensemble des actionnaires de la Société, réalisée conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce ;
- (iii) autorise à cet effet le Conseil d'Administration à formuler auprès de tous les actionnaires de la Société une offre de rachat par la Société d'un nombre maximum de sept millions cinq cent soixante-seize mille quatre (7 576 004) soit environ 14% de ses propres actions dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment aux dispositions des articles L.225-207 et R.225-153 du Code de Commerce et aux dispositions du règlement général de l'AMF ;
- (iv) fixe à vingt-sept euros (27 €) (dividende de 0,15 euros par action au titre de l'exercice 2022 détaché) le prix de rachat de chaque action acquise auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, soit un montant de deux cent quatre millions cinq cent cinquante-deux mille cent huit euros

(204 552 108 €) maximum en cas de rachat de sept millions cinq cent soixante-seize mille quatre (7 576 004) actions ;

- (v) décide que les actions rachetées seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés au jour du rachat (y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours), dans les conditions légales et réglementaires ;
- (vi) prend acte que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de Commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;
- (vii) fixe à douze (12) mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, ;
 - (a) constater la réalisation de la Condition Suspensive ;
 - (b) mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;
 - (c) au vu des résultats de l'offre publique de rachat, (i) arrêter le montant définitif de la réduction de capital, (ii) conformément aux dispositions de l'article R.225-155 du Code de Commerce, dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excèderaient le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé, et (iii) constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;
 - (d) imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions, et la valeur nominale des actions annulées, sur les postes « prime d'émission, de fusion, et d'apport », ou « réserves statutaires », ou le poste « report à nouveau » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la Société a la libre disposition ;
 - (e) en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
 - (f) procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;

- (g) procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ; et
- (h) plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution ;
- (ix) prend acte que cette autorisation est indépendante de l'autorisation conférée dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce par la

vingt-cinquième résolution de la présente Assemblée (Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société).

Vingt-neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximal de € 3 030 401,60.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG Audit
Pierre Jouanne



8 Autres informations

8.1	Informations incluses par référence	238
-----	-------------------------------------	-----

8.2	Table de concordance	238
-----	----------------------	-----

1 Informations incluses par référence

En application du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) numéro 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document d'Enregistrement Universel :

Document d'enregistrement universel 2021

Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.22-0230) le 1er avril 2022 :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 38 à 86 du Document d'enregistrement universel 2021 de la société LISI ;
- Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 22 à 37 du Document d'enregistrement universel 2021 de la société LISI ;
- Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

Document d'enregistrement universel 2020

Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.21-0250) le 1er avril 2021 :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 34 à 78 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société LISI ;
- Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 20 à 33 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société LISI ;
- Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

2 Table de concordance

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 2019/980

No	Rubrique	Document d'enregistrement universel	
		Chapitre(s)	Page(s)
1	Personnes responsables	1	4
2	Contrôleurs légaux des comptes	1	4
3	Facteurs de risque	2 - 5	72 - 73 - 191 à 198
4	Informations concernant l'émetteur	1	8 à 19
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	2	22 à 34
5.2	Principaux marchés	2	22 à 34
5.3	Événements importants	2 - 3	40 - 41 - 87 - 96
5.4	Stratégie et objectifs	1	15 à 17
5.5	Dépendance éventuelle	2 - 3	73 à 76 - 93 - 94
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2	22 à 34
5.7	Investissements	2 - 3	22 à 34 - 45 à 50 - 69 - 70 - 88 - 89
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire	1	5 à 7
6.2	Filiales importantes	1 - 2 - 3	6 - 7 - 43 - 44 - 94 - 95
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	2 - 3	22 à 76 - 84 à 98
7.2	Résultat d'exploitation	2 - 3	22 à 76 - 84 à 98
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux	1 - 2 - 3	8 à 12 - 37 - 39 - 55 - 56 - 85 - 86
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	2 - 3	38 - 54 - 60 - 86
8.3	Conditions d'emprunt et structure financière	2 - 3	60 à 62 - 72 à 74 - 90 - 91
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	NA	NA
8.5	Sources de financement attendues	2	54 - 60 à 62 - 72 à 74 - 90 - 91
9	Environnement réglementaire	1	8 à 19
10	Information sur les tendances	2 - 3	27 à 34 - 87 - 96
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	2 - 3	30 - 32 à 34 - 96

		Document d'enregistrement universel	
No	Rubrique	Chapitre(s)	Page(s)
12	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale		
12.1	Organes d'Administration et de Direction	6	205 à 224
12.2	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	6	216
13	Rémunérations et avantages		
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	2 - 3 - 6	72 - 96 - 217 à 223
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2	57 à 59 - 96
14	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	6	206
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	1 - 6	9 - 10 - 216
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	6	204 à 207
14.4	Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise	6	224
14.5	Modifications futures de la composition des organes d'Administration et de Direction et des Comités	6	206 - 207
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	4	129 à 139
15.2	Participations et stock-options	4	71 - 95 - 96 - 142 à 145 - 219 à 221
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4	142 à 145
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	1	9 - 10
16.2	Existence de droits de vote différents	1	9 - 10
16.3	Contrôle de l'émetteur	1	8 à 13
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
17	Transactions avec des parties liées	3	94 - 95
18	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	1 - 3	8 - 97 - 238
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	2 - 3	77 à 81 - 99 à 101
18.4	Informations financières proforma	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	1	11
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
18.7	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	NA	NA
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	1	8 à 11
19.2	Acte constitutif et statuts	1	18 - 19
20	Contrats importants	NA	NA
21	Documents disponibles	1	4 - 19

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
Tél. : +33 (0)1 40 19 82 00
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

2 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 58 63 00
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 chemin de la Traille
F-01700 NEYRON
Tél. : +33 (0)4 78 55 80 00
www.lisi-medical.com

LISI

Siège social :
6 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 57 00 77

Bureaux parisiens :

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
www.lisi-group.com

lisi